



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général
Mission ministérielle

Sécurités



2023

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Sécurités	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 176 : Police nationale	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	21
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	24
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	30
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	31
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	32
6 – Evaluer la dépense fiscale	35
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	36
Justification au premier euro	47
<i>Éléments transversaux au programme</i>	47
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	69
<i>Justification par action</i>	76
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	76
02 – Sécurité et paix publiques	77
03 – Sécurité routière	78
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	79
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	81
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	82
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	93
Opérateurs	95
<i>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police</i>	95
PROGRAMME 152 : Gendarmerie nationale	101
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	102
Objectifs et indicateurs de performance	105
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	105
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	108
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	115
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	117
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	118
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	121
Justification au premier euro	130
<i>Éléments transversaux au programme</i>	130
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	146
<i>Justification par action</i>	153
01 – Ordre et sécurité publics	153
02 – Sécurité routière	154
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	155
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	156
05 – Exercice des missions militaires	162

PROGRAMME 207 : Sécurité et éducation routières	165
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	166
Objectifs et indicateurs de performance	169
1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes	169
2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie	171
Présentation des crédits	173
Justification au premier euro	178
<i>Éléments transversaux au programme</i>	178
<i>Justification par action</i>	182
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	182
02 – Démarches interministérielles et communication	186
03 – Éducation routière	192
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	197
PROGRAMME 161 : Sécurité civile	199
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	200
Objectifs et indicateurs de performance	204
1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt	204
2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels	205
3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste	206
4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours	208
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	210
Justification au premier euro	217
<i>Éléments transversaux au programme</i>	217
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	228
<i>Justification par action</i>	234
11 – Prévention et gestion de crises	234
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	240
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	247
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	251
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	254
Opérateurs	256
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	256

MISSION
Sécurités

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

En 2023, les forces de sécurité intérieure ont amplifié leurs efforts de transformation et de modernisation, pour répondre, à tout moment et sur tout le territoire, aux besoins de sécurité de la population et aux grands enjeux en matière de lutte contre toutes les formes de délinquance, en offrant à ses agents une meilleure reconnaissance des sujétions et risques auxquels ils sont exposés.

Une attention sans cesse renouvelée pour la population

L'engagement de la gendarmerie nationale a ainsi été ponctué par de nombreux troubles à l'ordre public pour lesquels elle a été fortement impliquée (débordements dans le cadre des manifestations liées à la réforme des retraites, Sainte-Soline, émeutes urbaines du 27 juin au 2 juillet). La gendarmerie nationale a également poursuivi sa démarche de proximité renforcée avec la population, appuyée par une logique d'« aller vers », en développant sa présence dans les territoires. Elle s'engage ainsi sur une trajectoire d'augmentation significative de sa présence sur la voie publique. Ces efforts viennent compléter une offre de sécurité qui continue de s'adapter à une délinquance en évolution.

L'activité de la police nationale a également été marquée par les mouvements sociaux du premier semestre et l'épisode de violences urbaines de juin et juillet, mais aussi par la sécurisation de la coupe du monde de rugby.

Dans ce contexte, l'engagement des forces de sécurité intérieure est resté important en particulier en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ou encore de lutte contre l'immigration clandestine et de contrôle aux frontières. Les taux de délinquance et de criminalité demeurent élevés, mais l'évolution à la baisse d'un certain nombre d'indicateurs se confirme.

D'une façon générale, le haut niveau de mobilisation des forces, conjugué à une inflation encore forte, se traduit ainsi par une dynamique de consommation des crédits de fonctionnement particulièrement élevé.

Des transformations nécessaires pour relever les enjeux futurs

Avec une activité particulièrement soutenue tout au long de l'année, la police et la gendarmerie nationales se sont attachées à préparer l'avenir, en se réformant et en se préparant à la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La gendarmerie nationale accélère ainsi la prise en compte des nouvelles frontières de la délinquance, que constitue le développement important des menaces liées à l'utilisation du cyberspace. Désignée par le ministère de l'intérieur et des outre-mer comme chef de file de l'action des forces de sécurité intérieure dans le cyberspace, la gendarmerie nationale a adapté son dispositif cyber, devenu service à compétence nationale en 2023 sous le titre de Commandement pour le cyberspace du ministère de l'Intérieur.

Après plusieurs mois de préparation et de concertation, la mise en œuvre concrète de la réforme de la police nationale a débuté au 1^{er} juillet 2023 avec la création des nouvelles directions nationales par filière métier et de l'Académie de police, suivie par la désignation au second semestre des préfigurateurs chargés des directions interdépartementale et départementales de la police nationale. Avec une unicité de commandement dans les territoires, le décloisonnement des services et la déconcentration des décisions et des moyens, cette réorganisation majeure permet une efficacité accrue des services de police et une lutte plus efficace contre toutes les formes de délinquance et de criminalité.

Un effort d'investissement soutenu pour accompagner les forces et préparer l'avenir

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) augmente significativement les crédits de la police et de la gendarmerie nationales sur la période 2023-2027. Ces crédits ont notamment permis en 2023 de mettre en œuvre les mesures interministérielles de revalorisation de la rémunération des militaires et des

fonctionnaires mises en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2023, en plus des mesures spécifiques attribuées aux forces de sécurité intérieure, et ont contribué au renforcement des moyens humains et matériels.

En effet, grâce à la LOPMI, un effort d'investissement significatif a pu être réalisé en 2023 pour mettre à disposition des agents des équipements adaptés à leurs besoins. La rénovation du patrimoine immobilier s'est poursuivie, avec la livraison en 2023 de nouveaux équipements, la conduite de projets structurants et un effort continu d'amélioration du cadre de travail par des travaux d'entretien et d'aménagement. La démétropolisation des services s'est poursuivie, avec notamment l'installation du Service National des Enquêtes Administratives Sécurité à Angers. Les moyens disponibles ont également permis d'accélérer la transformation, selon trois axes principaux : le renforcement de la relation avec les citoyens grâce au développement de nouveaux services numériques (plainte en ligne, visioplainte, *Masécurité.fr*, etc.), la modernisation des actions des forces de sécurité intérieure grâce à l'innovation technologique (poursuite du déploiement de PC Storm et des terminaux NEO, caméras piétons, drones et lutte anti-drone, vidéoprotection, nouveaux véhicules blindés et de maintien de l'ordre pour la gendarmerie, etc.), et la mise à disposition des agents d'un environnement de travail modernisé et sécurisé (Modernisation des Centres d'Information et de Commandement, programme ENT, logiciel XPN22 etc.).

Un effort particulier a également été réalisé en faveur de la formation initiale et continue des policiers et des gendarmes.

Un renforcement significatif des moyens humains et la poursuite de la mise en œuvre d'une politique RH modernisée

La police et la gendarmerie nationales ont bénéficié en 2023 d'un schéma d'emplois dynamique, exécuté légèrement au-dessus de l'objectif pour la police nationale (+955 ETP pour la gendarmerie et +1 947 ETP au lieu de +1 907 pour la police). Ce résultat intègre la poursuite de la politique de substitution, amplifiée en 2023 par le développement de nouvelles fonctions (assistants d'enquête, assistants contrôle frontière), et soutient la politique de transformation numérique, par le recrutement de compétences spécialisées dans ce domaine. Il permet également la création dès 2023 de trois des quatre CRS « nouvelle génération » et de 7 escadrons de gendarmerie mobile ainsi que 2 compagnies de la Garde républicaine. Par ailleurs, le déploiement de la réserve opérationnelle, créée en 2022, s'est poursuivi en 2023.

L'augmentation des moyens humains s'est accompagnée d'une meilleure valorisation de l'engagement des policiers et des gendarmes sur le terrain et d'un effort de reconnaissance des spécificités de leur métier. À cet effet, la mise en œuvre du protocole social de la LOPMI a permis la reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des personnels de la police et gendarmerie nationales. Concrètement, une revalorisation de la filière investigation, une valorisation des compétences par la réforme du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, une nouvelle grille indiciaire des sous-officiers de gendarmerie et une rénovation des parcours de carrières en densifiant la formation initiale et continue. Parallèlement, la police a œuvré à améliorer les conditions de travail de ses personnels, à travers, notamment, une meilleure prise en compte des sujétions liées au travail de nuit et l'amélioration des règles de mobilité.

La prévention des risques et la réponse aux crises au cœur de l'action de la Sécurité Civile

En 2023, la coupe du monde de rugby (CMR) a été l'occasion d'expérimenter des dispositifs programmés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (doctrine NRBC, doctrine d'inspections de sécurité, doctrine sur la délivrance d'accréditation, ...). Des travaux ont été menés en vue d'évaluer les risques et les besoins en personnels.

En outre, les réflexions concernant la création d'une cellule de crise interministérielle permanente se sont poursuivies afin de lui donner une structuration plus forte qu'aujourd'hui et des capacités de gestion des crises plus modernes et mieux dimensionnées.

Sur le plan opérationnel, l'année a été marquée comme chaque année par une mobilisation très importante pour faire face aux feux de forêts. Même si l'intensité de la saison 2023 a été moins forte qu'en 2022, elle a toutefois été comparable à la moyenne de ces dix dernières années. Le dispositif 2023 conçu autour de moyens aériens et humains significativement renforcés a répondu pleinement aux attentes avec moins d'hectares brûlés relativement au nombre de départs de feux de forêts.

Les inondations dans le nord de la France, la crise de l'eau à Mayotte, la coopération dans le cadre de crises au niveau international (Canada, Chili, Turquie, Bolivie...) ont également été un marqueur fort de l'activité des forces de sécurité civile.

Les investissements réalisés ou lancés en 2023 s'inscrivent pleinement dans la réponse qu'il convient d'apporter au réchauffement climatique et à la multiplication des crises de toute nature. Il s'agit notamment du lancement de la création de la 4^e unité militaire de la sécurité civile, du renouvellement de la flotte d'hélicoptères dédiés au secours aux personnes, du financement des pactes capacitaires permettant aux services d'incendie et de secours de s'équiper en camions-citerne feux de forêts ou en moyens spécifiques, de l'acquisition pour les moyens nationaux de matériels de lutte contre les risques NRBC-e ou contre les risques pyrotechniques. Le lancement du renouvellement de la flotte d'avions bombardier d'eau a pour sa part été décalé en 2024.

Poursuivre la lutte contre l'insécurité routière

Le programme 207 « Sécurité et éducation routières » a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. En 2023, 3 170 personnes ont perdu la vie sur les routes métropolitaines, 97 personnes de moins qu'en 2022 (3 %).

Un Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) s'est réuni le 17 juillet 2023, sous l'égide de la Première ministre, avec l'objectif à la fois « de faciliter la vie des usagers de la route, d'améliorer les dispositifs de prévention mais aussi de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ».

À cet effet, le CISR a retenu 7 axes majeurs qui se déclinent en 38 mesures :

- éduquer pour mieux partager la route ;
- mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- s'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- simplifier la vie des usagers de la route ;
- agir pour une meilleure sécurité routière dans les outre-mer.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : (P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

Indicateur 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	72 951	71 208	En baisse	66 253	cible atteinte	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	480 281	549 260	Suivi	583 858	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	275 152	316 444	Suivi	336 654	absence amélioration	Suivi

Indicateur 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteinte aux biens constatés	Nb	1 790 048	1 993 415	En baisse	2 025 009	absence amélioration	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires)	Nb	192 300	214 004	En baisse	220 185	absence amélioration	En baisse

OBJECTIF 2 : (P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**Indicateur 2.1 : Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	18,10	26,66	En hausse	18,15	absence amélioration	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences (principales et secondaires)	%	10,63	9,69	En hausse	9,57	absence amélioration	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	66,91	76,49	En hausse	70,92	absence amélioration	En hausse

Indicateur 2.2 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique rapporté à l'activité totale

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par les forces de sécurité intérieure (PN + GN) rapporté à l'activité totale	%	91 351 845	85 691 523	En hausse	89 919 486	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Gendarmerie Nationale	%	44 358 211	46 100 331	En hausse	49 359 351	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Police Nationale	%	46 993 634	39 591 192	En hausse	40 560 135	cible atteinte	En hausse

OBJECTIF 3 : (P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**Indicateur 3.1 : Nombre de tués**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de tués	Nb	3 099	3 416	En baisse	3 274	cible atteinte	En baisse

OBJECTIF 4 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (P161)**Indicateur 4.1 : Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles (P161)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères de la sécurité civile en base.	%	91,2	90,7	95	63,8	absence amélioration	95

OBJECTIF 5 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (P161)**Indicateur 5.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (P161)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	93,31	89,53	96	97,36	cible atteinte	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	36,78	17,8	10	13,44	amélioration	10

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
176 – Police nationale			
Prévision	12 816 589 908	12 514 841 934	151 029
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	12 702 800 038	12 372 926 960	151 020
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	113 789 870	141 914 974	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			9
Exécution	12 542 830 834	12 376 169 570	149 687
152 – Gendarmerie nationale			
Prévision	10 882 238 721	10 196 939 607	102 161
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	10 367 449 313	9 910 086 369	102 162
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	514 789 408	286 853 238	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-1
Exécution	10 406 520 658	10 136 926 405	100 208
207 – Sécurité et éducation routières			
Prévision	67 573 837	65 205 943	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	75 270 325	74 375 325	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-7 696 488	-9 169 382	
Exécution	65 480 916	55 547 184	
161 – Sécurité civile			
Prévision	1 575 998 494	751 271 766	2 467
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 471 997 431	714 109 225	2 467
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	104 001 063	37 162 541	
Exécution	1 155 726 392	674 509 618	2 462
Total Prévision	25 342 400 960	23 528 259 251	255 658
Total Exécution	24 170 558 800	23 243 152 776	252 358

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
176 – Police nationale	12 013 110 943 12 136 455 765	12 718 658 053 12 542 830 834	11 644 346 133 11 782 396 726	12 388 784 975 12 376 169 570
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 274 152 874	1 488 463 529 1 570 176 767	1 467 793 550 1 274 158 197	1 488 463 529 1 570 176 767
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285	2 831 071 118 3 466 578 053	3 370 144 824 3 543 593 285	2 831 071 118 3 466 578 053
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468	398 355 293 380 031 774	470 684 852 430 235 468	398 355 293 380 031 774
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 059 163	1 046 278 161 1 048 620 942	1 060 938 948 980 059 163	1 046 278 161 1 048 620 982
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857	2 765 912 363 3 344 371 002	3 194 736 209 3 250 273 857	2 765 912 363 3 344 371 002
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 448 812 560 2 658 141 118	4 188 577 589 2 733 052 295	2 080 047 750 2 304 076 755	3 858 704 511 2 566 390 991
152 – Gendarmerie nationale	10 100 367 131 10 064 465 260	10 549 496 092 10 406 520 658	9 474 241 411 9 659 342 154	10 092 133 148 10 136 926 405
01 – Ordre et sécurité publics	3 622 636 149 3 713 712 838	3 911 789 679 3 954 197 224	3 622 636 149 3 713 712 838	3 911 789 679 3 954 197 224
02 – Sécurité routière	744 705 379 751 666 648	767 429 771 778 243 233	744 705 379 751 699 834	767 429 771 778 243 233
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 252 632 779 2 330 671 372	2 412 873 179 2 453 268 681	2 252 632 779 2 330 671 781	2 412 873 179 2 453 268 681
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 339 567 253 3 118 648 807	3 297 650 413 3 058 742 121	2 713 441 533 2 713 492 106	2 840 287 469 2 789 147 868
05 – Exercice des missions militaires	140 825 571 149 765 596	159 753 050 162 069 399	140 825 571 149 765 596	159 753 050 162 069 399
207 – Sécurité et éducation routières	51 086 161 49 404 335	75 390 325 65 480 916	50 191 161 49 014 946	74 495 325 55 547 184
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	4 282 463 3 440 323	10 743 342 8 384 857	4 282 463 3 408 764	10 743 342 6 928 942
02 – Démarches interministérielles et communication	23 747 071 24 071 892	38 778 271 30 957 356	23 747 071 24 028 265	38 778 271 25 999 667
03 – Éducation routière	23 056 627 21 892 120	25 868 712 26 138 703	22 161 627 21 577 917	24 973 712 24 618 574
161 – Sécurité civile	678 988 240 703 953 218	1 472 397 431 1 155 726 392	569 125 492 652 670 502	714 509 225 674 509 618
11 – Prévention et gestion de crises	35 484 054 57 034 506	76 169 207 70 849 347	37 727 406 91 774 704	55 289 207 56 828 296
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	491 429 952 489 520 465	1 060 461 501 750 437 073	378 920 578 403 530 541	442 528 186 409 455 672
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	140 851 325 143 835 633	321 360 510 320 240 124	141 254 599 144 616 638	202 285 619 194 951 542
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	11 222 909 13 562 614	14 406 213 14 199 847	11 222 909 12 748 617	14 406 213 13 274 107

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
176 – Police nationale	12 013 110 943 12 136 455 765	12 718 658 053 12 542 830 834	11 644 346 133 11 782 396 726	12 388 784 975 12 376 169 570
Titre 2. Dépenses de personnel	10 321 786 239 10 285 404 537	10 833 651 481 10 765 767 260	10 321 786 239 10 285 404 537	10 833 651 481 10 765 767 260
Autres dépenses :	1 691 324 704 1 851 051 228	1 885 006 572 1 777 063 574	1 322 559 894 1 496 992 189	1 555 133 494 1 610 402 310
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 072 227 478 1 237 231 131	1 136 247 790 1 423 423 591	935 970 506 1 120 765 808	1 060 675 842 1 257 446 512
Titre 5. Dépenses d'investissement	583 514 931 575 591 054	713 176 487 313 734 975	351 007 093 334 920 867	458 875 357 316 447 037
Titre 6. Dépenses d'intervention	33 432 295 38 276 211	33 432 295 39 126 653	33 432 295 41 305 515	33 432 295 35 742 761
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 150 000 -47 168	2 150 000 778 354	2 150 000 0	2 150 000 766 000
152 – Gendarmerie nationale	10 100 367 131 10 064 465 260	10 549 496 092 10 406 520 658	9 474 241 411 9 659 342 154	10 092 133 148 10 136 926 405
Titre 2. Dépenses de personnel	7 924 399 841 8 019 038 956	8 481 964 953 8 469 123 553	7 924 399 841 8 019 038 956	8 481 964 953 8 469 123 553
Autres dépenses :	2 175 967 290 2 045 426 304	2 067 531 139 1 937 397 105	1 549 841 570 1 640 303 198	1 610 168 195 1 667 802 852
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0 540	0 0	0 540	0 0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 850 524 540 1 713 682 029	1 806 652 454 1 717 901 794	1 258 548 728 1 380 517 759	1 342 681 103 1 479 720 896
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 28	0 0	0 28	0 0
Titre 5. Dépenses d'investissement	315 442 750 319 797 079	250 878 685 208 879 363	284 513 484 248 558 719	260 707 734 178 006 346
Titre 6. Dépenses d'intervention	10 000 000 11 946 629	10 000 000 10 615 948	6 779 358 11 226 093	6 779 358 10 075 610
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	0 60	0 0
207 – Sécurité et éducation routières	51 086 161 49 404 335	75 390 325 65 480 916	50 191 161 49 014 946	74 495 325 55 547 184
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	37 976 588 41 021 552	60 790 449 50 098 617	37 081 588 40 451 748	59 895 449 41 778 422
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 835 943 689 887	3 922 635 2 834 551	3 835 943 921 691	3 922 635 2 120 206
Titre 6. Dépenses d'intervention	9 273 630 7 692 896	10 677 241 12 547 748	9 273 630 7 641 508	10 677 241 11 648 556
161 – Sécurité civile	678 988 240 703 953 218	1 472 397 431 1 155 726 392	569 125 492 652 670 502	714 509 225 674 509 618
Titre 2. Dépenses de personnel	190 392 906 190 305 975	201 827 016 198 947 384	190 392 906 190 305 975	201 827 016 198 947 384
Autres dépenses :	488 595 334 513 647 242	1 270 570 415 956 779 008	378 732 586 462 364 526	512 682 209 475 562 233

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	322 778 829 341 027 856	170 263 212 200 287 000	155 294 469 194 645 479	182 295 712 212 834 947
Titre 5. Dépenses d'investissement	38 090 781 35 004 128	790 883 696 445 219 232	95 309 119 94 685 696	140 037 881 77 440 550
Titre 6. Dépenses d'intervention	123 379 548 131 849 082	307 001 919 307 385 021	123 782 822 167 267 175	187 927 028 181 398 981
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 346 176 5 766 176	2 421 588 3 887 755	4 346 176 5 766 176	2 421 588 3 887 755
Total	22 843 552 475 22 954 278 578	24 815 941 901 24 170 558 800	21 737 904 197 22 143 424 328	23 269 922 673 23 243 152 776
Titre 2. Dépenses de personnel	18 436 578 986 18 494 749 468	19 517 443 450 19 433 838 197	18 436 578 986 18 494 749 468	19 517 443 450 19 433 838 197
Autres dépenses :	4 406 973 489 4 459 529 110	5 298 498 451 4 736 720 603	3 301 325 211 3 648 674 860	3 752 479 223 3 809 314 579
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0 540	0 0	0 540	0 0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 283 507 435 3 332 962 568	3 173 953 905 3 391 711 003	2 386 895 291 2 736 380 793	2 645 548 106 2 991 780 777
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 28	0 0	0 28	0 0
Titre 5. Dépenses d'investissement	940 884 405 931 082 148	1 758 861 503 970 668 121	734 665 639 679 086 973	863 543 607 574 014 140
Titre 6. Dépenses d'intervention	176 085 473 189 764 818	361 111 455 369 675 370	173 268 105 227 440 290	238 815 922 238 865 908
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	6 496 176 5 719 008	4 571 588 4 666 109	6 496 176 5 766 236	4 571 588 4 653 755

PROGRAMME 176
Police nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2023, la police nationale a amplifié ses efforts de transformation et de modernisation, pour répondre, à tout moment et sur tout le territoire, aux besoins de sécurité de la population et aux grands enjeux en matière de lutte contre toutes les formes de délinquance, dans de meilleures conditions opérationnelles et en offrant à ses agents une meilleure reconnaissance des sujétions et risques auxquels ils sont exposés. Tout en assurant ses missions du quotidien, avec une activité particulièrement soutenue tout au long de l'année, la police nationale s'est également attachée à préparer l'avenir, en se réformant et en se préparant à la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La police nationale bénéficie au titre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) de 4,8 Mds € de crédits supplémentaires pour la période 2023-2027, dont 465,5 M€ pour la seule année 2023.

Ces crédits ont notamment permis d'absorber les mesures interministérielles de revalorisation de la rémunération des fonctionnaires mises en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2023 et ont contribué, plus largement, au renforcement des moyens humains et matériels de la police nationale.

Un niveau d'engagement des forces de police particulièrement élevé tout au long de l'année 2023

L'année 2023 se caractérise par une activité très soutenue de la police nationale. Elle a été marquée par une forte activité de maintien de l'ordre, avec les mouvements sociaux du premier semestre et l'épisode de violences urbaines du 27 juin au 2 juillet, mais également par une mobilisation importante de tous les services au titre de la sécurisation de la coupe du monde de rugby, du 8 septembre au 23 octobre. D'une façon générale, le haut niveau de mobilisation des forces de police en 2023, conjugué à une inflation encore forte, se traduit par une dynamique de consommation des crédits de fonctionnement particulièrement élevée.

Dans ce contexte, l'engagement de l'institution est resté élevé en particulier en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ou encore de lutte contre l'immigration clandestine et de contrôle aux frontières. Les taux de délinquance et de criminalité demeurent élevés, mais l'évolution à la baisse d'un certain nombre d'indicateurs se confirme.

Un effort d'investissement soutenu pour accompagner les forces et préparer l'avenir

Grâce à la LOPMI, un effort d'investissement significatif a pu être réalisé en 2023 pour mettre à disposition des agents des équipements adaptés à leurs besoins et améliorer les conditions d'exercice de leurs fonctions (équipements de protection, déploiement de la nouvelle tenue, renouvellement du parc de moyens mobiles). La rénovation et la modernisation du patrimoine immobilier se sont poursuivies, avec la livraison en 2023 de nouveaux équipements (Royan, Torcy, Mérignac, CRS NG, ...), la conduite de projets structurants (Nice, Valenciennes, ENP de Périgueux, Kremlin-Bicêtre, ...) et un effort continue d'amélioration du cadre de travail par des travaux d'entretien et d'aménagement. La démétropolisation des services s'est poursuivie, avec l'installation du SNEAS à Angers et la préparation du déménagement de l'ANDV à Châlons-en-Champagne.

Les moyens disponibles ont également permis d'accélérer la transformation, selon trois axes principaux : le renforcement de la relation avec les citoyens grâce au développement de nouveaux services numériques (plainte en ligne, visioplainte, Masécurité.fr etc.), la modernisation des actions de police grâce à l'innovation technologique (poursuite du déploiement de PC Storm et des terminaux NEO, caméras piétons, drones et lutte anti-drone, vidéoprotection, etc.), et la mise à disposition des agents d'un environnement de travail modernisé et sécurisé (MCIC, programme ENT, XPN22 etc.).

Un effort particulier a également été réalisé en faveur de la formation initiale et continue des policiers, avec notamment l'augmentation de moyens de l'ENSP.

Enfin, les investissements nécessaires à la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris se sont poursuivis en 2023 en anticipation de l'événement : acquisition d'équipements divers (barrières, équipements NRBC, moyens mobiles), création et modernisation des salles de commandement, extension et résilience de la vidéo-protection à Paris ou encore amélioration de la couverture INPT radio. Les premières dépenses de fonctionnement relatives aux JOP ont également été engagées fin 2023, avec les premières réservations relatives à l'hébergement des forces qui interviendront en renfort sur la plaque parisienne à l'été 2024.

Un renforcement significatif des moyens humains et la poursuite de la mise en œuvre d'une politique RH modernisée

La police nationale a bénéficié en 2023 d'un schéma d'emploi dynamique, qu'elle a exécuté légèrement au-dessus de l'objectif (+1 947 ETP au lieu de +1 907). Ce résultat a été obtenu grâce à un niveau particulièrement élevé de recrutement de policiers actifs (4 188 pour le CEA, 441 pour le corps de commandement et 115 pour le corps de conception et de direction). Il intègre la poursuite de la politique de substitution, amplifiée en 2023 par le développement de nouvelles fonctions (assistants d'enquête, assistants de contrôle frontière), et soutient la politique de transformation numérique, par le recrutement de compétences spécialisées dans ce domaine. Il permet également le renforcement de la filière investigation et des moyens consacrés au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines, avec la création dès 2023 de trois des quatre CRS « nouvelle génération » prévues par la LOPMI. Par ailleurs, le déploiement de la réserve opérationnelle, créée en 2022, s'est poursuivie en 2023. Au total, cette stratégie de recrutement contribue à l'augmentation continue de la présence des policiers sur la voie publique.

L'augmentation des moyens humains s'est accompagnée d'une meilleure valorisation de l'engagement des policiers sur le terrain et d'un effort de reconnaissance des spécificités de leur métier. La mise en œuvre du protocole de modernisation des ressources humaines de la police nationale du 2 mars 2022 s'est poursuivie et a permis notamment la réforme du corps d'encadrement et d'application, avec une meilleure reconnaissance de la prise de responsabilité et des fonctions d'encadrant, la revalorisation de la filière investigation, la meilleure prise en compte des sujétions liées au travail de nuit ou encore l'amélioration des règles de mobilité pour permettre une répartition appropriée des effectifs sur le territoire. Le responsable de programme a également porté une attention particulière aux politiques d'accompagnement et de soutien des agents de la police nationale, notamment en matière de prévention contre le suicide et de soutien aux opérateurs sociaux.

La concrétisation de la réforme de la police nationale

Après plusieurs mois de préparation et de concertation, la mise en œuvre concrète de la réforme de la police nationale a débuté au 1^{er} juillet 2023 avec la création des nouvelles directions nationales par filière métier et de l'Académie de police, suivie par la désignation au second semestre des préfigureurs chargés des directions interdépartementale et départementales de la police nationale. Avec une unicité de commandement dans les territoires, le décloisement des services et la déconcentration des décisions et des moyens, cette réorganisation majeure permet une efficacité accrue des services de police et une lutte plus efficace contre toutes les formes de délinquance et de criminalité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

- INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
- INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
- INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés
- INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
- INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique
- INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur cœur de métier
- INDICATEUR 2.5 : Délai moyen d'intervention
- INDICATEUR 2.6 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale
- INDICATEUR 2.7 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

- INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

- INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie
- INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

- INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat
- INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne
- INDICATEUR 5.3 : Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée

OBJECTIF 6 : Évaluer la dépense fiscale

- INDICATEUR 6.1 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	62 989	60 177	En baisse	55 179	cible atteinte	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	1,7	1,6	En baisse	1,5	cible atteinte	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	307 169	341 030	Suivi	356 316	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	8,4	9,3	Suivi	9,6	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	167 136	190 555	Suivi	200 599	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	15 103	15 521	Suivi	14 975	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base du 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis trois ans, le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses diminue. Il a baissé de -12,4 % sur la période 2021-2023 (-2 812 victimes entre 2021 et 2022 et -4 998 entre 2022 et 2023).

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré en zone police, on constate, en 2023, une nouvelle hausse de +4,5 % par rapport à l'année précédente (pour mémoire : +13,9 % entre 2020 et 2021, +11,0 % entre 2021 et 2022). L'augmentation des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le prolongement de l'affaire Weinstein (octobre 2017) et des différents mouvements sur les réseaux sociaux en faveur de la libération de la parole des victimes. Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police davantage de faits de violences sexuelles, même s'ils ont eu lieu longtemps auparavant. On remarque néanmoins que ces atteintes à l'intégrité physique sont en diminution de -3,5 % entre 2022 et 2023 dans les transports en commun.

Le nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles a augmenté de +20,0 % entre 2021 et 2023 (+23 419 femmes victimes entre 2021 et 2022, +10 044 entre 2022 et 2023). Cette hausse s'explique notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (lancé le 3 septembre 2019), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de police, notamment au travers de la formation des personnels, la présence de référents spécifiques dans les services, le travail conjoint avec les intervenants sociaux, les hôpitaux et les centres de santé, et inciter les victimes à davantage déposer plainte.

INDICATEUR

1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 237 095	1 352 944	En baisse	1 350 583	cible atteinte	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	113 567	125 542	En baisse	125 044	cible atteinte	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	‰	5,78	6,34	En baisse	6,25	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de l'état 4001. Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police a augmenté de +9,2 % sur la période 2021-2023 mais on constate une inflexion de la courbe entre 2022 et 2023 (-0,2 %).

Le nombre de cambriolages des résidences principales et secondaires commis en zone police nationale (ZPN) et le taux de cambriolage pour 1 000 logements en ZPN sont restés stables entre 2022 et 2023, respectivement -0,4 % et -0.09 point.

Malgré cette relative stabilité, on constate une disparité entre les territoires : la hausse des cambriolages est particulièrement marquée dans 17 départements, notamment en Martinique et dans les départements de la région Centre-Val-de-Loire et de la Normandie. Au total, la hausse du nombre de cambriolages entre 2022 et 2023 est

significative dans 54 départements. A l'inverse, le nombre de cambriolages de logements baisse significativement dans 22 départements, dont ceux à l'est des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France. En cumulé, ces baisses limitent fortement la hausse constatée dans les autres départements.

INDICATEUR

1.3 – Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	85 278	80 843	En baisse	78 272	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Le nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions regroupe deux index de l'état 4001 : 72 - Outrage à dépositaire de l'autorité publique et 73 - Violence à dépositaire de l'autorité publique.

Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Source des données :

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - État 4001.

Mode de calcul :

Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente l'état 4001. Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation de cet état mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions constatées en zone police. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions a baissé de -8,2 % sur la période 2021-2023 mais reste à un niveau élevé puisque, dans les faits, cela représente, en 2023, 214 crimes et délits commis à l'encontre des policiers en moyenne par jour (contre 233 en 2021 et 222 en 2022).

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	16,5	16,0	En hausse	16,4	cible atteinte	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	10,4	9,6	En hausse	9,7	cible atteinte	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	59,2	69,8	En hausse	60,6	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le SSMSI et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Depuis 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort ». Les données concernent l'ensemble du territoire national.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le taux d'élucidation des vols avec violence s'élève à 16,4 % (+0,4 point comparé à 2022) et le taux d'élucidation des cambriolages de logements reste stable par rapport à l'année antérieure (+0,1 point). En revanche, le taux d'élucidation des homicides diminue entre 2022 et 2023 (-9,2 points) pour retrouver un niveau proche de l'année 2021 (60,6 % en 2023 contre 59,2 % en 2021).

L'investigation constitue un levier précieux dans la lutte contre les cambriolages. De nombreux cambriolages ont en effet lieu sans témoins ni images de vidéoprotection dans les zones pavillonnaires, et les relevés de traces et indices sur les lieux des faits sont des outils d'enquête indispensables pour pouvoir en identifier ultérieurement les auteurs. De même, les auteurs de cambriolages s'adonnent en général à plusieurs méfaits, ce qui nécessite de travailler sur la sérialité. Ce travail se fait par recoupement, par lieux et/ou par modes opératoires, que ce soit le mode d'effraction ou des moyens utilisés. Les circonscriptions les plus touchées par les cambriolages ont mis en place des groupes d'enquêteurs dédiés à ce phénomène, afin de se concentrer sur ce type d'investigations spécifiques (exploitations des résultats PTS, vidéoprotection, recoupements...).

Sur la période 2021-2023, le nombre de victimes d'homicides pour 100 000 habitants est plus élevé dans les régions ultramarines qu'en France métropolitaine. Cependant, les homicides intrafamiliaux dans les DROM s'établissent à des niveaux similaires à ceux de la France métropolitaine. En métropole, ce taux est en particulier élevé dans trois départements du sud : Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône et Haute-Corse. Ceci s'explique en partie par les règlements de comptes, plus fréquents en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. Au contraire, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté, les services de police enregistrent moins de victimes d'homicide durant la période étudiée relativement à la taille de la population.

INDICATEUR

2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	27 742	30 050	En hausse	30 634	cible atteinte	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 448	4 246	En hausse	2 555	absence amélioration	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	378 305 441	491 333 748	En hausse	868 609 923	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRRPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DOM et COM sont prises en compte.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (Direction nationale de la sécurité publique, direction nationale de la police judiciaire, direction nationale de la police aux frontières, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (MEC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de mis en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a augmenté de +10,4 % sur la période 2021-2023 (+8,4 % entre 2021 et 2022 et +2,0 % entre 2022 et 2023). S'agissant du nombre de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants, la hausse s'élève à +4 % au niveau national et Paris explique plus du tiers de cette progression.

L'activité de lutte contre les stupéfiants est toujours aussi dynamique et soutenue. Chaque jour, la police mène des opérations de lutte contre les stupéfiants et ce travail s'est encore accentué depuis septembre 2023 par la mise en œuvre d'opérations dites « Place nette », conformément aux instructions du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer de créer une unité d'investigation nationale destinée à lutter contre les réseaux de stupéfiants dans les quartiers les plus sensibles. Capables d'agir soit en prévention, soit en réaction, ces opérations « Place nette » ont pour objectif d'améliorer significativement la physionomie et la qualité de vie des habitants des quartiers concernés. A l'issue de ces opérations, une réappropriation systématique du/des quartier(s) est réalisée en moyen d'une saturation du terrain, durant plusieurs jours par des effectifs en civil et en tenue, appuyés, le cas échéant par des unités de forces mobiles, et des contrôles d'établissements commerciaux ciblés sont menés en lien avec les différents partenaires (douanes, URSSAF...). Entre le 27 septembre 2023 (date de la première opération) et la fin décembre 2023, 22 opérations ont été réalisées sur le territoire de l'agglomération parisienne ayant conduit à l'interpellation de 164 individus et, notamment, la saisie de 147 kg de cannabis, 162 g de cocaïne et de plus de 147 000 euros.

En 2023, le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée sur le territoire, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a baissé de -42,6 % sur la période 2021-2023 sur l'ensemble du territoire en raison de la complexité croissante des filières. Auparavant les filières étaient principalement des filières françaises constituées d'un nombre peu important de passeurs. Aujourd'hui, ce sont en majorité des filières multinationales de plus grande taille et d'une complexité accrue. Par conséquent, les enquêteurs réalisent moins de procédures en 2023 comparé à 2021 et 2022 mais font face aujourd'hui à des procédures plus techniques et plus longues à mener jusqu'à terme car elles nécessitent une coopération internationale importante.

116 812 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles effectués en 2023, soit une augmentation de +22 % au regard de l'année antérieure (95 443 fiches de recherche en 2022). Cette progression est une conséquence de l'augmentation du flux de passagers lors de la tenue de la Coupe du Monde de Rugby.

L'activité de lutte contre les filières d'immigration irrégulière en 2023 demeure stable avec 322 structures démantelées (325 en 2022). 24,5 % des filières présentaient un caractère complexe (dossiers de plus grande ampleur ou ayant entraîné la mise en œuvre de techniques spéciales d'enquête ou d'une coopération internationale plus importante). Presque la moitié des organisations avaient recours, à titre principal ou secondaire, à la fraude documentaire.

Le 1^{er} janvier 2023, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM), rattaché à la direction de la police aux frontières, s'est substitué à l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), créé en 1996. L'OLTIM conserve les mêmes compétences : la répression des filières d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation irréguliers sur le territoire national, le démantèlement des structures organisées employant des étrangers sans titre, le démantèlement des officines de faux documents liées à ces activités et l'identification des flux financiers illicites générés par ces trafics et de saisie des avoirs criminels.

Les avoirs criminels appréhendés par les services de la police nationale en 2023 s'élèvent à 868 609 923 €. Ils représentent 66,2 % du total des avoirs saisis par la police et la gendarmerie nationales (1 311 949 526 €). Le montant des saisies opérées par la police nationale a ainsi augmenté de +76,8 % entre 2022 et 2023. Cette progression a été rendue possible par la hausse du nombre d'opérations de saisies impliquant tous les services de la police nationale passant de 52 000 saisies en 2022 à 63 000 en 2023 (+11 000/+21,2 %).

L'année 2023 a été marquée par une saisie exceptionnelle de 461 millions d'euros réalisée conjointement par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCFF) et la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF), tous deux rattachés à la direction nationale de la police judiciaire. Il s'agissait d'une saisie de créance réalisée dans un dossier de fraude fiscale complexe et blanchiment de fraude fiscale visant l'achat et la revente dissimulés de biens de prestige. On constate également une forte hausse des saisies de crypto-actifs : 120 saisies pour un total de plus de 26 millions d'euros, soit trois fois plus que l'année précédente (47 saisies pour 7,7 millions d'euros en 2022).

INDICATEUR

2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	73,32	71,90	En hausse	75,39	cible atteinte	En hausse
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	92,82	94,82	En hausse	93,86	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	81,82	82,00	En hausse	81,08	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données : Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La tendance générale pour l'année 2023 montre une augmentation notable du taux de couverture des cambriolages et un léger tassement des taux de signalisation, tant biologique que papillaire, des individus mis en cause.

Le nombre de missions de police scientifique pour cambriolage progresse en effet de +8,4 % par rapport à celui de 2022 alors que le nombre de faits constatés n'a augmenté que de +3,4 %. Cet écart induit une progression de +3,5 points du taux de couverture entre 2022 et 2023.

Quant aux signalisations, l'effort est toujours marqué et soutenu afin de consolider l'alimentation et les résultats en matière d'identification du FNAEG et du FAED. Le service national de police scientifique reste vigilant sur le niveau des signalisations réalisées par les services d'investigation des différentes directions actives, notamment par l'intermédiaire de ses délégations zonales, en lien étroit avec les directeurs zonaux.

Le taux de signalisation biologique passe de 94,82 à 93,86 % entre 2022 et 2023, et le taux de signalisation papillaire de 82,00 à 81,08 % sur la même période. La légère érosion de ces deux taux découle d'une augmentation du nombre de mis en cause (+3,6 % et +2 % respectivement) plus forte que celle des signalisations individuelles (+2,5 % et +0,9 % respectivement).

Le recours plus important à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD), étendue à d'autres délits depuis 2020, continue d'influer à la baisse ces indicateurs. En effet, l'AFD ne permet pas de signaler directement les personnes mises en cause sur le terrain. De plus, peu de ces individus répondent aux convocations qui leur sont envoyées pour se présenter dans les services de police afin d'y être signalés.

INDICATEUR

2.4 – Recentrage des forces sur leur cœur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	8	9,9	En baisse	Non déterminé	donnée non renseignée	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante des services de la police nationale.

Source des données

En 2023 : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique.

En 2021 et 2022 : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année 2022 de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En raison du changement de logiciel de la Main Courante (MCPN) en cours d'année 2023, la préfecture de police de Paris n'est pas en mesure pour le moment de constituer cet indicateur.

Le taux des missions périphériques dans l'activité globale de la direction nationale de la sécurité publique s'élève à 4,08 % en 2023, s'expliquant essentiellement par le concours au ministère de la justice (64.6 % des missions périphériques), les gardes de bâtiment public (14,2 %) et les gardes, escortes et services d'ordre (9,0 %).

INDICATEUR

2.5 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	16'12"	8'29"	<10	8'24"	cible atteinte	<10

Commentaires techniques

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 (ou 112) et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17 ou 112). Les interventions dont le délai saisine-arrivée est supérieur à 4h sont exclues.

Sources des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique (DNSP) et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai moyen d'intervention des policiers au niveau national s'est amélioré sur la période 2022-2023, passant de 8 minutes 29 secondes en 2022 à 8 minutes 24 secondes en 2023.

Les délais moyens d'intervention pour la Préfecture de police de Paris et la DNSP sont en-deçà du délai maximal fixé, respectivement 7 minutes 47 secondes et 9 minutes 06 secondes pour l'année 2023.

INDICATEUR

2.6 – Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale	%	27,65	27,79	En hausse	29,68	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	1,64	1,30	En hausse	0,75	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante de la police nationale (MCPN).

Pour le sous-indicateur « Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale rapporté à l'activité totale » :

Source des données : Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et préfecture de police de Paris (PP).

Mode de calcul : Nombre annuel d'heures fonctionnaires en patrouille sur la voie publique / Nombre annuel d'heures totales d'activité.

Pour le sous-indicateur « Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale » :

Source des données : Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), direction nationale de la police aux frontières (DNPAF) et préfecture de police de Paris (PP).

Mode de calcul : Nombre annuel d'heures fonctionnaires en patrouille au sein des transports en commun / Nombre annuel d'heures totales d'activité.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par les policiers rapporté à l'activité totale est en constante progression depuis trois ans (+2,03 points sur la période 2021-2023) avec des taux à 27,65 % en 2021, 27,79 % en 2022 et 29,68 % en 2023.

L'accélération entre 2022 et 2023 est portée en partie par l'implication des services de police suite aux différents mouvements revendicatifs en 2023 et des services d'ordre pour l'événement sportif majeur que constituait la coupe du monde de rugby.

Par ailleurs, les opérations policières menées sur l'ensemble du territoire en matière de recherche de stupéfiants et de lutte contre l'immigration irrégulière ont permis de renforcer la présence policière sur le terrain.

INDICATEUR**2.7 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre d'actifs	%	17,83	19,22	En hausse	19,14	absence amélioration	En hausse
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective par actif	heure	31,20	30,90	En hausse	31,49	cible atteinte	En hausse
Nombre de séances de tir en moyenne par actif	%	2,80	2,85	Suivi	2,88	donnée non retenue	Suivi

Commentaires techniques

Pour le 1^{er} sous-indicateur, le nombre d'actifs prend en compte les fonctionnaires des trois corps : corps de conception et de direction, corps de commandement et corps d'encadrement et d'application.

Pour les sous-indicateurs suivants, les policiers adjoints y sont ajoutés.

Source des données :

Direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS) et Académie de police.

Mode de calcul :

Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités / Nombre d'agents des corps CCD, CC et CEA au 31/12/N

Nombre d'heures de formation continue / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA et PA) au 31/12/N

Nombre de séances de tir / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA, PA) au 31/12/N

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'agents ayant la qualification d'officiers de police judiciaire (OPJ) a augmenté de +3 % (+715 agents) entre 2022 et 2023, principalement des policiers issus du corps d'encadrement et d'application. En revanche, le nombre d'agents exerçant leur qualification d'OPJ est resté stable entre les deux années.

L'effort de formation continue à destination des policiers, inscrit dans le protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale du 2 mars 2022 et dont l'objectif est une augmentation de +50 % de la formation continue d'ici 2027, se poursuit en 2023 : une hausse de +1,9 % du nombre d'heures de formation continue par actif est constatée entre 2022 et 2023.

Le nombre de séances de tir en moyenne par actif en 2023 confirme la tendance haussière constatée les années précédentes : 2,80 en 2021, 2,85 en 2022 et 2,88 en 2023.

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	24,48	28,71	Suivi	35,6	donnée non retenue	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	33,11	32,37	Suivi	36,37	donnée non retenue	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comparée aux trois années précédentes (2020, 2021, et 2022), le climat social en 2023 a été particulièrement intensif. En effet, 41,76 u/j en moyenne ont été déployées sur le territoire contre 40,21 en 2020, 40,19 en 2021 et 40,73 en 2022 soit une évolution respective de +3,85 % (+1,55 u/j), +3,91 % (+1,57 u/j) et de +2,53 % (+1,03 u/j). L'emploi des forces mobiles a été aussi conséquent en sécurisation (1) qu'en MO/SO* (2).

1/ Évolution de l'engagement des unités en sécurisation :

Sur la même base comparative, elle a respectivement progressé de +6,45, +11,12 et de +6,89 pts de pourcentage pour un déploiement journalier de 11,72 (en 2020), 11,08 (en 2021), 12,96 (en 2022) et de 14,87 (en 2023) unités. Soit une augmentation respective de +26,88 % (+3,15 u/j), +34,21 % (+3,79 u/j) et de +14,74 % (+1,91 u/j).

2/ Évolution de l'engagement des unités en MO/SO :

Les tendances sont similaires en matière d'engagement en sécurisation. Comparée à 2020, 2021 et 2022, le taux de mobilisation des forces mobiles a respectivement progressé de +7,05, +3,26 et de +4 points de pourcentage sur la base d'un déploiement journalier de 11,79, 13,33, 13,65 à 15,19 u/j. Soit une augmentation respective de +28,84 % (+3,40 u/j), +13,95 % (+1,86 u/j) et de 11,28 % (+1,54 u/j).

*MO/SO : Maintien de l'ordre

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	99	95	Suivi	85	cible atteinte	Suivi
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	43 865	51 507	Suivi	44 876	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	437 610	469 824	En hausse	462 019	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Source des données**

Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), Préfecture de police de Paris (PP) et Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS).

Mode de calcul

Somme au 31/12/N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la présence des policiers sur le terrain et les contrôles routiers effectués sur l'ensemble du territoire national ont permis de relever 44 876 infractions d'alcoolémie contre 51 507 en 2022, soit une diminution de -12,9 % (-6 631 infractions d'alcoolémie).

Le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool suit une tendance similaire, soit une baisse de -10,5 % (de 95 accidents mortels en 2022 à 85 en 2023).

On constate donc moins d'infractions routières et moins d'accidents mortels en 2023, néanmoins, les efforts fournis par les policiers en matière de dépistages d'alcoolémie sont restés sensiblement les mêmes à ceux de l'année antérieure passant de 469 824 en 2022 à 462 019 en 2023, soit une légère baisse de -1,7 %.

INDICATEUR

4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	77	65	Suivi	52	cible atteinte	Suivi
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	22 733	28 755	Suivi	28 744	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiant réalisés	Nb	90 944	103 101	En hausse	89 326	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Source des données : DNSP, PP et DCCRS

Mode de calcul : Somme au 31/12/N

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants en 2023 est quasiment identique à celui de 2022, respectivement 28 744 et 28 755 infractions.

Les contrôles effectués par les policiers en la matière apparaissent plus efficaces car pour un niveau similaire d'infractions en 2022 et 2023, le nombre de dépistages de stupéfiants réalisés entre ces deux années a diminué de -13,4 %, passant de 103 101 dépistages en 2022 à 89 326 en 2023.

Le nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants a, quant à lui, diminué de -20,0 %, passant de 65 en 2022 à 52 en 2023.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR

5.1 – Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat	minutes	27,3	36,25	<20	38,0	absence amélioration	<20

Commentaires techniques

Résultat partiel en 2022. Seule la Préfecture de Police a communiqué un délai moyen de 36 minutes et 14 secondes. Pour la DCSP, la Nouvelle Main Courante Informatisée (NMCI), déployée dans 54 départements avant le 1^{er} janvier 2022, était dotée d'un module accueil (10 états statistiques). Mais, suite à l'arrêt de la NMCI et avec le déploiement de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) en DCSP, aucun module ne permet dorénavant de mesurer le délai de prise en compte de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat.

Les données sont de nouveau disponibles en 2023.

Source des données : Requête à partir d'une application locale dans les services de la PP et de la DNSP.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai moyen de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat en 2023 est quasiment stable par rapport à 2022.

INDICATEUR**5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	80	76,28	>80%	75,36	absence amélioration	>80%

Commentaires techniques

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dispositif s'étendant sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2013, le télé-service de pré-plainte a été mis en place pour améliorer l'accueil des victimes et réduire le délai d'attente lors d'un dépôt de plainte en commissariat. Il est réservé exclusivement aux pré-déclarations, déposées contre un auteur inconnu, pour les atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries, etc.). Depuis son déploiement, le nombre de pré-plaintes n'a cessé d'augmenter. Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne s'élève à 75,36 % en 2023 contre 76,28 % en 2022, soit une légère baisse de -0,92 point entre ces deux années.

L'objectif, depuis 2004, étant d'optimiser la qualité d'accueil et d'orientation de l'utilisateur, la police nationale continue de renforcer son offre de services numériques. Après la mise en place de la plateforme d'accueil « moncommissariat.fr » durant l'été 2020 devenue « Ma Sécurité » pour devenir le portail des forces de sécurité intérieure en décembre 2022 (intégrant la gendarmerie nationale), la plateforme THESEE de dépôt de plainte en ligne pour les escroqueries sur internet en mars 2022 et la plateforme numérique d'accompagnement des victimes (PNAV) en avril 2022, les services de police ont imaginé et développé un nouveau télé-service dénommé « Police Rendez-vous ». Grâce à une gestion optimisée des accueils en commissariats, les usagers qui n'ont pas besoin de se déplacer, sont orientés vers les démarches en ligne adaptées. Ceux qui doivent se déplacer sont mieux préparés et reçus (limitation du temps d'attente), ce qui facilitera, par là même, le quotidien des agents et policiers en charge des accueils et de la prise des plaintes. Les rendez-vous peuvent être ajustés en cas de pic de fréquentation ou contraintes opérationnelles. Cette fonctionnalité évite ainsi à l'utilisateur une trop longue attente et permet de limiter

sa présence dans les locaux et donc d'améliorer les conditions de travail des policiers dans les services d'accueil. Il fonctionne comme tous les outils numériques de prise de rendez-vous. Déployé dans le département de la Gironde en octobre 2023, « Police Rendez-vous » a été élargi à la zone Sud-Ouest deux mois plus tard. Suite à un premier retour d'expérience, les usagers ont accueilli favorablement ce nouvel outil et ce télé-service semble avoir un avenir prometteur.

INDICATEUR

5.3 – Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée	Nb	6 003	6 843	Suivi	6 664	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques

La plateforme n'est pas le vecteur de révélation des faits les plus graves dont peuvent être saisis les services d'enquête de l'IGPN. Elle demeure un élément du dispositif de service qualité destiné à l'utilisateur. Le résultat peut dépendre de l'actualité (manifestations, médiatisation de faits, ...).

Source des données : IGPN

Mode de calcul : Somme des signalements externes reçus par l'IGPN sur la plateforme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ni service de plainte, ni service d'enquête, ni service d'urgence, la plateforme administrative de signalement est avant tout un service administratif de recueil de signalements et d'orientation des doléances de l'utilisateur vers les directions d'emploi de la police nationale, de la préfecture de police de Paris et des partenaires cités dans l'arrêté de création de la plateforme (arrêté du 23 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 9 mai 2014 autorisant le traitement dénommé « plateforme de signalement IGPN »).

Sur les 6 664 signalements reçus en 2023, 5 229 (soit 78,46 %) entrent dans les critères de compétence de la plateforme s'agissant du périmètre de la police nationale.

Les signalements hors champ de compétence sont notamment liés à des erreurs d'orientation (par exemple confusion avec la pré-plainte en ligne ou avec d'autres plateformes de la police nationale ou extérieures). Des signalements concernant la gendarmerie nationale, la police municipale ou la douane sont adressés à tort à la plateforme.

Pour l'année 2022, la plateforme a enregistré 6 843 signalements dont 4 670 (soit 68,25 %) concernaient la police nationale.

Malgré la baisse de -2,60 % du nombre de signalements en 2023 par rapport à 2022, le nombre de signalements relevant de la compétence du périmètre police traités par les opérateurs de la plateforme est en hausse de +11,97 %.

La proportion du nombre de dénonciations jugées recevables est également en hausse en 2023 de +10 points par rapport à 2022.

OBJECTIF**6 – Évaluer la dépense fiscale****INDICATEUR****6.1 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'agents éligibles à l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité	Nb	10 585	10 623	Suivi	10 671	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques**Sources des données :** DRHFS/SDFS0/BPEMS

Mode de calcul : Somme des agents éligibles au 31/12/N à l'indemnité journalière d'absence temporaire : CC, CEA, ouvriers d'état et personnels administratifs et techniques (effectifs des unités de service général - compagnies de maintien de l'ordre -, des unités motocyclistes zonales et de leurs détachements.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, les effectifs de la DCCRS ont effectué plus de déplacements qu'en 2022 (mouvement social contre la réforme des retraites, violences urbaines, Coupe du Monde de Rugby, crues dans le Pas-de-Calais, etc.) : 41,76 unités par jour en moyenne ont été déployées sur l'ensemble du territoire en 2023 contre 40,73 en 2022. En conséquence, le nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) a augmenté.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612				1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601				76 804 719 65 044 696	76 804 719
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011				1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996				2 831 071 118 3 466 578 053	2 831 071 118
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996				146 083 270 186 320 721	146 083 270
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332					2 684 987 848 3 280 257 332	2 684 987 848
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190				398 355 293 380 031 774	398 355 293
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190				20 555 133 20 570 100	20 555 133
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674					377 800 160 359 461 674	377 800 160
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 211				1 046 278 161 1 048 620 942	1 046 278 161
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 211				53 987 953 793 046 569	53 987 953
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373					992 290 208 255 574 373	992 290 208
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002					2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361					142 721 081 163 636 361	142 721 081
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641					2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 120 389 775 1 423 213 582	713 176 487 313 734 975	33 432 295 39 126 653	2 150 000 778 354	4 172 719 574 2 733 052 295	4 188 577 589
06.01 – Formation		43 299 666 30 555 197			12 354	43 299 666 30 567 551	43 299 666
06.02 – Action sociale		35 495 184 67 250 222		-4 991		35 495 184 67 245 231	35 995 184
06.03 – Immobilier		64 353 903	476 733 870 168 575 834		2 150 000	478 883 870 232 929 738	478 883 870
06.05 – Système d'information et de communication		84 867 247 100 263 346	83 615 695 18 463 356			168 482 942 118 726 702	168 482 942
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	956 727 678 1 160 789 839	152 826 922 126 593 928	33 432 295 39 131 644	766 000	1 142 986 895 1 579 070 221	1 158 344 910
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	1 077	101 856			2 303 571 017 704 512 852	2 303 571 017
Total des AE prévues en LFI	10 833 651 481	1 120 389 775	713 176 487	33 432 295	2 150 000	12 702 800 038	12 718 658 053
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+4 028 835		+56 376 545 (hors titre 2)			+60 405 380	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 554 695		+66 939 185 (hors titre 2)			+53 384 490	
Total des AE ouvertes	10 824 125 621		1 992 464 287 (hors titre 2)			12 816 589 908	
Total des AE consommées	10 765 767 260	1 423 423 591	313 734 975	39 126 653	778 354	12 542 830 834	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612				1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601				76 804 719 65 044 696	76 804 719
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011				1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996				2 831 071 118 3 466 578 053	2 831 071 118
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996				146 083 270 186 320 721	146 083 270
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332					2 684 987 848 3 280 257 332	2 684 987 848
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190				398 355 293 380 031 774	398 355 293
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190				20 555 133 20 570 100	20 555 133
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674					377 800 160 359 461 674	377 800 160

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 251				1 046 278 161 1 048 620 982	1 046 278 161
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 251				53 987 953 793 046 609	53 987 953
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373					992 290 208 255 574 373	992 290 208
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002					2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361					142 721 081 163 636 361	142 721 081
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641					2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 044 817 827 1 257 236 463	458 875 357 316 447 037	33 432 295 35 742 761	2 150 000 766 000	3 842 846 496 2 566 390 991	3 858 704 511
06.01 – Formation		43 299 666 30 114 982	3 654			43 299 666 30 118 635	43 299 666
06.02 – Action sociale		34 625 184 62 589 963		2 440		34 625 184 62 592 403	35 125 184
06.03 – Immobilier		60 953 230	226 542 729 185 465 946		2 150 000	228 692 729 246 419 175	228 692 729
06.05 – Système d'information et de communication		95 457 574 108 776 509	79 505 706 13 812 169			174 963 280 122 588 678	174 963 280
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	871 435 403 994 800 703	152 826 922 117 114 941	33 432 295 35 740 321	766 000	1 057 694 620 1 400 210 776	1 073 052 635
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	1 077	50 328			2 303 571 017 704 461 324	2 303 571 017
Total des CP prévus en LFI	10 833 651 481	1 044 817 827	458 875 357	33 432 295	2 150 000	12 372 926 960	12 388 784 975
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+4 028 835		+83 282 718 (hors titre 2)			+87 311 553	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 554 695		+68 158 116 (hors titre 2)			+54 603 421	
Total des CP ouverts	10 824 125 621		1 690 716 313 (hors titre 2)			12 514 841 934	
Total des CP consommés	10 765 767 260	1 257 446 512	316 447 037	35 742 761	766 000	12 376 169 570	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 107 168				1 467 793 550	1 467 793 550 1 274 152 874
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196				75 738 148	75 738 148 45 263 574
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402	1 392 055 402 1 228 889 299
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824	3 370 144 824 3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472	173 899 472 179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352	3 196 245 352 3 364 254 368
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852	470 684 852 430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339	24 287 339 21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513	446 397 513 408 336 481
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948	1 060 938 948 980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450	54 744 450 765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498	1 006 194 498 214 291 710
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209	3 194 736 209 3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388	164 848 388 149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821	3 029 887 821 3 100 684 583
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 058 363 425 1 236 122 837	583 514 931 575 591 054	33 432 295 38 276 211	2 150 000 -47 168	2 434 948 507	2 448 812 560 2 658 141 118
06.01 – Formation	54	41 844 509 23 482 600	22 358		-47 168	41 844 509	41 844 509 23 457 845
06.02 – Action sociale		36 917 671 100 422 630	3 801	-4 820		36 917 671	37 417 671 100 421 611
06.03 – Immobilier		60 672 504	402 096 386 388 793 209		2 150 000	404 246 386	404 246 386 449 465 713

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication		65 569 752 79 887 097	25 360 670 11 532 288			90 930 422	90 930 422 91 419 385
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	914 031 493 971 657 970	156 057 875 175 239 397	33 432 295 38 281 032		1 821 923 145	1 835 287 198 1 365 342 428
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101		35			39 086 374	39 086 374 628 034 136
Total des AE prévues en LFI	10 321 786 239	1 058 363 425	583 514 931	33 432 295	2 150 000	11 999 246 890	12 013 110 943
Total des AE consommées	10 285 404 537	1 237 231 131	575 591 054	38 276 211	-47 168		12 136 455 765

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 112 491				1 467 793 550	1 467 793 550 1 274 158 197
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 097 519				75 738 148	75 738 148 45 268 897
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402	1 392 055 402 1 228 889 299
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824	3 370 144 824 3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472	173 899 472 179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352	3 196 245 352 3 364 254 368
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852	470 684 852 430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339	24 287 339 21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513	446 397 513 408 336 481
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948	1 060 938 948 980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450	54 744 450 765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498	1 006 194 498 214 291 710

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209	3 194 736 209 3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388	164 848 388 149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821	3 029 887 821 3 100 684 583
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	922 106 453 1 119 652 190	351 007 093 334 920 867	33 432 295 41 305 515	2 150 000	2 066 183 697	2 080 047 750 2 304 076 755
06.01 – Formation	54	41 844 509 22 373 256	18 705			41 844 509	41 844 509 22 392 015
06.02 – Action sociale		36 047 671 93 859 550	3 801	495		36 047 671	36 547 671 93 863 847
06.03 – Immobilier		36 965 084	169 498 537 145 430 556		2 150 000	171 648 537	171 648 537 182 395 639
06.05 – Système d'information et de communication		68 790 079 73 635 478	25 450 681 10 510 164			94 240 760	94 240 760 84 145 642
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	775 424 194 892 818 787	156 057 875 178 957 641	33 432 295 41 305 020		1 683 315 846	1 696 679 899 1 293 245 476
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374	39 086 374 628 034 136
Total des CP prévus en LFI	10 321 786 239	922 106 453	351 007 093	33 432 295	2 150 000	11 630 482 080	11 644 346 133
Total des CP consommés	10 285 404 537	1 120 765 808	334 920 867	41 305 515	0		11 782 396 726

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	10 285 404 537	10 833 651 481	10 765 767 260	10 285 404 537	10 833 651 481	10 765 767 260
Rémunérations d'activité	6 150 467 930	6 530 744 092	6 433 221 783	6 150 467 930	6 530 744 092	6 433 221 783
Cotisations et contributions sociales	4 078 470 627	4 267 647 845	4 246 195 648	4 078 470 627	4 267 647 845	4 246 195 648
Prestations sociales et allocations diverses	56 465 980	35 259 544	86 349 829	56 465 980	35 259 544	86 349 829
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 237 231 131	1 120 389 775	1 423 423 591	1 120 765 808	1 044 817 827	1 257 446 512
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 210 086 145	1 092 654 657	1 390 906 237	1 093 620 795	1 017 082 709	1 226 129 152
Subventions pour charges de service public	27 144 986	27 735 118	32 517 355	27 145 013	27 735 118	31 317 360
Titre 5 – Dépenses d'investissement	575 591 054	713 176 487	313 734 975	334 920 867	458 875 357	316 447 037
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	569 486 310	688 500 661	286 793 350	326 004 092	441 392 775	297 272 620
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 104 744	24 320 826	17 039 078	8 916 774	17 127 582	9 271 871
Subventions pour charges d'investissement	0	355 000	9 902 547	0	355 000	9 902 547

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 6 – Dépenses d'intervention	38 276 211	33 432 295	39 126 653	41 305 515	33 432 295	35 742 761
Transferts aux ménages	-5 315	0	-7 431	0	0	0
Transferts aux entreprises	3 520 780	0	1 197 993	2 818 870	0	958 395
Transferts aux collectivités territoriales	27 483 283	27 991 567	29 000 000	27 483 283	27 991 567	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	7 277 463	5 440 728	8 936 075	11 003 361	5 440 728	5 784 366
Appels en garantie	0	0	15	0	0	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-47 168	2 150 000	778 354	0	2 150 000	766 000
Dotations en fonds propres	-47 168	2 150 000	778 354	0	2 150 000	766 000
Total hors FdC et AdP		12 702 800 038			12 372 926 960	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-9 525 860			-9 525 860	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+123 315 730			+151 440 834	
Total*	12 136 455 765	12 816 589 908	12 542 830 834	11 782 396 726	12 514 841 934	12 376 169 570

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	5 207 395		4 028 835	5 207 395		4 028 835
Autres natures de dépenses	126 675 947	15 858 015	56 376 545	54 995 010	15 858 015	83 282 718
Total	131 883 341	15 858 015	60 405 380	60 202 404	15 858 015	87 311 553

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 369 343		3 369 343				
03/2023	18 690	2 690 577	18 690	2 690 577				
04/2023		1 038 989		1 038 989				
05/2023		1 377 197		1 377 197				
06/2023		1 102 887		1 102 887				
07/2023		2 360 908		2 360 908				
08/2023	1 955 727	2 856 008	1 955 727	2 856 008				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2023		851 903		851 903				
10/2023		628 178		628 178				
11/2023	2 054 418	1 684 807	2 054 418	1 684 807				
12/2023		2 521 846		2 521 846				
01/2024		414 293		414 293				
Total	4 028 835	20 896 938	4 028 835	20 896 938				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 727 652		3 727 652				
03/2023		1 079 375		1 079 375				
04/2023		333 092		333 092				
05/2023		37 556		37 556				
06/2023		137 193		137 193				
07/2023		826 026		826 026				
08/2023		26 944 854		26 944 854				
09/2023		35 695		25 415 695				
10/2023		1 409 444		2 935 617				
11/2023		428 149		428 149				
12/2023		520 572		520 572				
Total		35 479 608		62 385 781				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/10/2023	1 555 497		1 555 497					
Total	1 555 497		1 555 497					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2023		144 219 186						
Total		144 219 186						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2023		22 780		3 655 263				
Total		22 780		3 655 263				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		17 358 455		29 308 099				
Total		17 358 455		29 308 099				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	61 408		61 408	324 004		788 433		
27/06/2023		3 090 000		3 090 000				
30/10/2023								1 260 999
20/11/2023		807 192		807 192				
20/11/2023	679 594	7 649 351	679 594	8 401 779				
26/12/2023						6 000 000		6 000 000
Total	741 002	11 546 543	741 002	12 622 975		6 788 433		7 260 999

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					424 937	7 219 326	424 937	12 502 087
20/11/2023					426 257	2 950 020	426 257	2 665 135
09/12/2023					6 000 000		6 000 000	
26/12/2023					9 000 000		9 000 000	
Total					15 851 194	10 169 346	15 851 194	15 167 222

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023				45 000 000			89 250 000	
Total				45 000 000			89 250 000	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	6 325 334	229 523 509	6 325 334	173 869 055	15 851 194	106 207 779	15 851 194	22 428 221

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 25286 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	12
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : 10 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		12	12	12

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612	1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612	1 488 463 529 1 570 176 767
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601	76 804 719 65 044 696	76 804 719 64 901 096	143 601	76 804 719 65 044 696
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996	2 831 071 118 3 466 578 053	2 831 071 118 3 466 577 057	996	2 831 071 118 3 466 578 053
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996	146 083 270 186 320 721	146 083 270 186 319 725	996	146 083 270 186 320 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332		2 684 987 848 3 280 257 332	2 684 987 848 3 280 257 332		2 684 987 848 3 280 257 332
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190	398 355 293 380 031 774	398 355 293 380 031 584	190	398 355 293 380 031 774
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190	20 555 133 20 570 100	20 555 133 20 569 910	190	20 555 133 20 570 100
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674		377 800 160 359 461 674	377 800 160 359 461 674		377 800 160 359 461 674
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 211	1 046 278 161 1 048 620 942	1 046 278 161 1 048 585 731	35 251	1 046 278 161 1 048 620 982
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 211	53 987 953 793 046 569	53 987 953 793 011 358	35 251	53 987 953 793 046 609
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373		992 290 208 255 574 373	992 290 208 255 574 373		992 290 208 255 574 373
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002		2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363 3 344 371 002		2 765 912 363 3 344 371 002
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361		142 721 081 163 636 361	142 721 081 163 636 361		142 721 081 163 636 361
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641		2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282 3 180 734 641		2 623 191 282 3 180 734 641
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 869 148 557 1 776 853 565	4 188 577 589 2 733 052 295	2 303 571 017 956 198 730	1 539 275 479 1 610 192 261	3 858 704 511 2 566 390 991
06.01 – Formation		43 299 666 30 567 551	43 299 666 30 567 551		43 299 666 30 118 635	43 299 666 30 118 635
06.02 – Action sociale		35 495 184 67 245 231	35 995 184 67 245 231		34 625 184 62 592 403	35 125 184 62 592 403
06.03 – Immobilier		478 883 870 232 929 738	478 883 870 232 929 738		228 692 729 246 419 175	228 692 729 246 419 175

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication		168 482 942 118 726 702	168 482 942 118 726 702		174 963 280 122 588 678	174 963 280 122 588 678
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	1 142 986 895 1 327 281 410	1 158 344 910 1 579 070 221	251 788 811	1 057 694 620 1 148 421 965	1 073 052 635 1 400 210 776
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	102 933	2 303 571 017 704 512 852	2 303 571 017 704 409 919	51 405	2 303 571 017 704 461 324
Total des crédits prévus en LFI *	10 833 651 481	1 869 148 557	12 702 800 038	10 833 651 481	1 539 275 479	12 372 926 960
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-9 525 860	+123 315 730	+113 789 870	-9 525 860	+151 440 834	+141 914 974
Total des crédits ouverts	10 824 125 621	1 992 464 287	12 816 589 908	10 824 125 621	1 690 716 313	12 514 841 934
Total des crédits consommés	10 765 767 260	1 777 063 574	12 542 830 834	10 765 767 260	1 610 402 310	12 376 169 570
Crédits ouverts - crédits consommés	+58 358 361	+215 400 714	+273 759 075	+58 358 361	+80 314 004	+138 672 365

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 833 651 481	1 869 148 557	12 702 800 038	10 833 651 481	1 539 275 479	12 372 926 960
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	10 833 651 481	1 869 148 557	12 702 800 038	10 833 651 481	1 539 275 479	12 372 926 960

Les crédits du titre 2 pour 2023 s'élèvent à 10 833,7 M€ en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont 72,4 M€ au titre du Protocole du 2 mars 2022. Ils sont en augmentation de 4,96 % par rapport aux crédits inscrits en LFI 2022.

En hors titre 2, le PLF 2023 s'élève à 1 869,15 M€ en AE et 1 539,27 M€ en CP. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2023 aucun amendement n'est venu impacter ces crédits.

Les crédits ouverts en LFI hors titre 2 correspondent donc à ce qui a été annoncé en PLF 2023 soit, 1 869,15 M€ en AE et 1 539,27 M€ en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP, par les mouvements réglementaires suivants :

Pour les mouvements sortants

Le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits pour un montant de 424 937 € dont 294 053 € hors CAS pensions et 130 884 € de CAS pensions pour **-5,83 ETPT** se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au recrutement pour l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) pour -1,67 ETPT et un montant CAS compris de 140 447 € ;

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » participant à la création de la mission talents numériques (-1 ETPT) pour un montant CAS compris de 85 261 € ;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné à la cellule méthode et synthèse chargée de l'immobilier (-0,5 ETPT) pour un montant CAS compris de 42 631 € ;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » relatif à l'intégration des effectifs SIC de la Direction Territoriale de la Police Nationale de Guyane au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) des services de l'État à compter du 01/09/23, soit -2,66 ETPT, pour un montant de 156 598 € ;

Le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant de 242 342 € dont 162 829 € hors CAS pensions et 79 513 € de CAS pensions pour – **3,10 ETP** se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et destiné à contribuer à la mise en place du service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information (VIGINUM) pour -2,50 ETPT et un montant CAS compris de 186 967 € ;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » et destiné au recrutement d'un rapporteur contractuel auprès de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, pour -0,60 ETPT et un montant CAS compris de 55 375 €.

Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant de 688 216 € dont 505 643 € hors CAS pensions et 182 573 € de CAS pensions pour – **9,66 ETP** se décomposant en :

- un transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à la régularisation d'erreur d'imputation en paye de 7 agents (-5,25 ETPT) pour un montant CAS compris de 276 204 € ;
- un autre transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » visant la régularisation en terme d'imputation d'une conseillère (-0,75 ETPT) chargée de l'accompagnement à la conduite du changement (cabinet DGPN) pour un montant CAS compris de 91 550 € ;
- un transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à la transformation d'un poste de conseiller diplomatique à la DGSJ (-0,33 ETP) pour un montant CAS compris de 40 409 € ;
- un transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à l'ACMOSS (-3,33 ETPT) pour un montant CAS compris de 280 053 €.

Pour les mouvements entrants

Le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits en provenance du programme 147 « Politique de la ville » et à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant CAS compris de 303 750 € dont 217 728 hors CAS pension et 86 022 € de CAS pension au titre du dispositif des délégués du préfet (+6 ETPT) ;

Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits pour un montant hors CAS pension de 261 959 € au titre du remboursement en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » et à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » lié au décalage de recrutement de 2 mois.

Le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits pour + **6,5 ETPT** se décomposant en :

- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » destiné au financement des dépenses de personnel d'un agent du ministère de l'Intérieur et des outre-mer mis à disposition du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour un montant de 66 783 € CAS compris dont 43 295 € hors CAS pension ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » au titre du dispositif des délégués du préfet (+5 ETPT) pour un montant de 275 000 € Cas compris, dont 197 120 € hors CAS pension ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de défense » de la mission « Défense » destiné au financement de l'agence nationale des données du voyage (ANDV) (+1,50 ETPT) pour un montant CAS compris de 116 309 € dont 69 035 € hors CAS pension ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destiné au financement de l'agence nationale des données du voyage (ANDV) pour un montant CAS compris de 221 502 € dont 162 796 € hors CAS pension ;

L'ensemble de ces mouvements réglementaires ont généré une baisse des crédits de titre 2 de 110 192 € dont 10 593 € hors CAS Pensions et 99 599 € de CAS Pensions se traduisant par des transferts à hauteur de **-6,09 ETPT**.

Par ailleurs, le décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits du titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale » vers le programme 152 « Gendarmerie nationale », a contribué à couvrir les besoins en financement de ce programme en fin de gestion, pour un montant de 6 000 000 €, au titre de la solidarité ministérielle.

Le décret n° 2023-1257 du 26 décembre 2023 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », a permis de redéployer des crédits, pour un montant de 9 000 000 €, afin de verser une avance de trésorerie à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Enfin, l'arrêté du 20 octobre 2023 portant répartition de crédits a contribué au financement partiel du forfait mobilité durable à hauteur de 1 555 497 € en faveur du titre 2 du programme 176.

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2023, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

– le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :

- en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement des organisations syndicales à hauteur de 70 000 € en AE et CP ;
- en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du rétro-transfert d'un trop perçu en 2020, relatif au bail de l'immeuble Gouverneur occupé par le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de Lyon à hauteur de 62 821 € en AE et 351 592 € en CP ;
- en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement de la part de la gendarmerie au système d'information du renseignement à hauteur de 317 200 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :
 - en provenance du programme 107 « Administration pénitentiaire », pour le financement d'un outil d'exploitation et de capitalisation des données à hauteur de 300 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour le financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) de 1 049 351 € en AE et de 751 780 en CP ;
 - en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour le financement du système d'information de la Communauté nationale du renseignement (CNR) à hauteur de 300 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2023-512 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :
 - en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement des capacités techniques interministérielles SGDSN 10 à hauteur de 1 440 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné au financement Captation à hauteur de 1 650 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
 - en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 1 304 435 € en AE et de 1 045 548 en CP ;
 - en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 194 916 € en AE et de 156 231 € en CP ;
 - en provenance du programme 166 « Justice judiciaire » destiné au financement des arriérés du Service nationale de police scientifique au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 8 000 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
 - en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné à la régularisation de l'annuité 2022 pour le projet Captation à hauteur de 825 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale à hauteur de 160 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement des projets interministériels de sécurité à hauteur de 154 550 € en AE et en CP.

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale », pour le financement de la procédure pénale numérique à hauteur de 1 500 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement du plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris à hauteur de 1 000 000 € en AE et de 5 200 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'une partie du plan d'emploi des crédits de la police nationale exécutée par la direction du numérique à hauteur de 2 600 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'une grande campagne de recrutement interservices à hauteur de 900 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement du bail de l'immeuble Capitole à Nanterre à hauteur de 97 347 € en AE et de 1 168 879 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement du projet Parafe à hauteur de 750 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'une campagne de promotion du site et de l'application « Ma sécurité » à hauteur de 500 000 € en AE et en CP ;

- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement de la vidéo-verbalisation à hauteur de 300 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement de smartphones dans le cadre d'une expérimentation du réseau radio du futur au bénéfice de la préfecture de police à hauteur de 192 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'un baromètre d'opinion trimestriel sur l'action des forces de sécurité intérieure à hauteur de 130 000 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :
- à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » destiné au financement de la rénovation de la cité administrative de Nanterre à hauteur de 598 856 € en AE et de 194 899 € en CP ;
 - à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » destiné au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) à hauteur de 95 514 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 175 « Patrimoines » destiné au financement GIP « Musée du terrorisme) à hauteur de 1 126 115 € en AE et de 120 064 € en CP ;
 - à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement du protocole financier pour des projets spécifiques à hauteur de 617 299 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1000 du 30 octobre 2023 portant transfert de crédits à destination du programme 363 « Compétitivité » destiné au financement de restes à payer de dépenses engagées à hauteur de 1 260 999 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de travaux de câblage sur le site de Noisiel à hauteur de 42 278 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement des charges de l'immeuble Capitole à Nanterre à hauteur de 20 040 € en AE et 208 155 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) à hauteur de 940 000 € en AE et 1 322 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de la refonte du système d'information de la police nationale à hauteur de 780 000 € en AE ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du projet Parafe à hauteur de 675 000 € en AE ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris à hauteur de 600 000 € en CP ;
 - à destination du programme 303 « Immigration, asile et intégration » pour le financement du renforcement du rideau de surveillance et d'interception comorien à hauteur de 270 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement du remboursement des frais de transport aérien des effectifs de la police nationale dans le cadre de la sécurisation du référendum en Nouvelle-Calédonie à hauteur de 222 702 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
- à destination du programme 146 « Équipement des forces » destiné au financement de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles à hauteur de 1 050 000 € en AE ;
 - à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » destiné au financement de travaux de sécurisation à hauteur de 800 000 € en AE et en CP ;

– le décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :

- à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement du désendettement technique du FRSPRT à hauteur de 300 000 € en AE et en CP ;
- à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement du SGDSN MOBIUS à hauteur de 32 358 € en AE et en CP ;

– le décret n° 2023-1255 du 26 décembre 2023 portant transfert de crédits à destination du programme 212 « Soutien de la politique de défense » destiné au financement de l'indemnisation des titres de propriété du fort de Villeneuve-Saint-Georges à hauteur de 6 000 000 € en AE et en CP ;

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2023 ont conduit à une diminution des crédits hors titre 2 de 5,4 M€ en AE et de 9,8 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le programme 176 a perçu des recettes par voie d'attribution de produits à hauteur de 3,5 M€ HCAS (4,03 M€ CAS compris).

- 2,05 M€ au titre du remboursement par l'agence Frontex des effectifs (garde-frontières et garde-côtes) mis à disposition par la France ;
- 1,96 M€ au titre de l'accord Sandhurst signé avec le Royaume-Uni ;
- 0,019 M€ au titre d'un remboursement d'une vacation auprès de Santé publique France.

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « police nationale » en 2023 s'élève à 56,38 M€ en AE et 83,28 M€ en CP. Ces recettes sont en hausse de 40,52 M€ en AE et 67,42 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances (15,86 M€ prévus).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- fonds de concours : 35,48 M€ en AE et 62,39 M€ en CP ;
- attributions de produits : 20,90 M€ en AE et CP.

Les fonds de concours :

L'essentiel des crédits perçus en 2023 provient de quatre fonds de concours, qui représentent à eux seuls 62 % en AE et 74 % en CP des recettes du programme police nationale :

- 1-2-00817 - Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 – AEP) (26,9 M€ en CP uniquement)

Ce fonds de concours est destiné à recevoir les contributions financières pluriannuelles (AEP) sur le programme 176. Il a été créé en 2022 pour percevoir le cofinancement de la ville de Nice pour l'opération de construction d'un hôtel des polices de Nice. En 2023, 26 906 173 € en CP ont été versés par la ville.

- 1-2-00675 - Participation au financement de divers travaux d'équipement (21,91 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien des collectivités territoriales, du Royaume-Uni et d'entreprises privées à la police nationale.

En 2023, les principales recettes sont les suivantes :

-20,09 M€ du ministère de l'intérieur du Royaume-Uni ont été versés dans le cadre des accords de protection des côtes ;

-0,80 M€ d'Icade au titre de la restitution de compte de mandat du commissariat du 20^e arrondissement de Paris ;

-0,49 M€ de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre du partenariat avec la police nationale pour le renforcement de la sécurité dans la région.

- 1-1-00041 - Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (6,68 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme le fonds de sécurité intérieure (FSI), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le programme de recherche et d'innovation (Horizon Europe, ex H2020) et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2023 correspondent principalement :

- aux préfinancements de projets au titre des fonds européens FSI, Horizon Europe, Empact et Périclès IV dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée ;
- aux participations financières d'autres agences européennes à différents projets de la DCPJ et de la PP (Europol).

- 1-2-00047 - Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (6,16 M€ en AE et CP)

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (2,50 M€), ainsi que la protection des collaborateurs et des témoins (0,78 M€) ;
- l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) a participé au financement de la location et du fonctionnement de terminaux NEO (smartphones et tablettes) au titre du procès-verbal électronique PVE pour un montant de 1,58 M€ ;
- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a contribué au financement de la plateforme PNR (Passenger name record) auprès du service national des données de voyage (SNDV) à hauteur de 0,91 M€.

Les attributions de produits :

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la plus importante part des attributions de produits du programme. En 2023, ils atteignent 14,38 M€, soit 69 % des attributions de produits recouvrées sur le programme 176.

Ils se déclinent comme suit :

- 2-2-00040 - SOI autres que Préfecture de police de Paris (10,60 M€) ;
- 2-2-00042 - SOI Préfecture de police de Paris (3,78 M€).

Deux autres attributions de produits représentent des montants significatifs :

- 2-2-00726 - Produits des cessions de biens mobiliers-Métropole (5,42 M€) ;
- 2-2-00843 - Rémunérations des prestations fournies par la DGPN (0,85 M€).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	54 168 258	92 495 962	146 664 220	54 168 258	76 002 308	130 170 566
Surgels	39 000 000	34 299 192	73 299 192	39 000 000	31 000 462	70 000 462
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	93 168 258	126 795 154	219 963 412	93 168 258	107 002 770	200 171 028

Concernant le titre 2, la réserve de précaution s'est élevée à 54 168 258 € soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI dont 36 925 912 € de crédits hors CAS Pensions et 17 242 346 € de crédits CAS Pensions.

ans le cadre de la loi de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), un surgel a été appliqué à hauteur de 39 M€ HCAS en AE et CP.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2023, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel partiel en CAS et HCAS pour un montant total de 34 809 896 €. Ce montant comportait :

- une contribution de 6 M€ versée au programme 152 au titre de la solidarité ministérielle ;
- une contribution au versement d'une subvention exceptionnelle pour charges de service public (SCSP) en faveur de l'ANTS à hauteur de 9 M€ au programme 354 ;
- un solde d'exécution de 19 809 896 € destiné à couvrir la fin de gestion 2023 du programme 176.

Le responsable du programme n'a pas réalisé en 2023 d'opération de fongibilité asymétrique du titre 2 vers le hors titre 2 (fonctionnement et investissement).

Sur le **hors titre 2**, le montant de la mise en réserve de précaution s'élevait à 92 495 962 € en AE et 76 002 308 € en CP. Dans le cadre de la loi de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), un surgel a été appliqué à hauteur de 15 800 000 en AE et CP. Au cours de la gestion, un gel supplémentaire de 1 % a été appliqué, soit 18 499 192 € en AE et 15 200 462 € en CP.

L'ensemble de ces crédits ont été dégelés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	+2,50	1 952,28	1 305,81	-0,10	2 262,66	+956,95
1175 – Personnels administratifs cat B	+10,50	2 381,20	2 692,86	-1,00	2 469,43	-222,43
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	10 198,68	8 753,97	+0,50	11 341,99	+2 587,52
1162 – Personnels techniques	0,00	4 235,97	4 585,35	0,00	4 309,45	-275,90
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	107,53	65,08	0,00	97,55	+32,47
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+6,00	8 631,24	8 236,45	+5,50	8 312,09	+70,14
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+7,50	109 273,11	112 975,22	+4,50	110 001,51	-2 978,21
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 890,60	3 259,45	0,00	2 922,22	-337,23
1169 – Policiers adjoints	0,00	8 233,52	9 145,60	0,00	7 970,57	-1 175,03
Total	+26,50	147 904,13	151 019,79	+9,40	149 687,47	-1 341,72

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-1,00	-4,25	+318,23	+116,86	+201,37
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+1,00	-0,75	+99,48	+15,05	+84,43
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	-13,00	-3,75	+1 159,56	+381,82	+777,74
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-6,41	+79,89	+90,45	-10,56
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-9,98	-6,15	-3,83
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-1,00	-0,33	-317,32	-114,56	-202,76
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	-2,00	0,00	+733,40	+1 253,91	-520,51
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+31,62	-28,71	+60,33
1169 – Policiers adjoints	0,00	0,00	0,00	-262,95	-484,97	+222,02
Total	0,00	-16,00	-15,49	+1 831,93	+1 223,70	+608,23

La consommation du PAE 2023 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 146 759 ETPT pour le P176 « Police nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +2 928 ETPT, principalement au titre de paiements par acompte (2 897 ETPT) et d'erreurs d'imputation de la rémunération (31 ETPT).

La consommation ETPT de l'année 2023 s'élève à 149 687 ETPT pour un plafond d'emplois qui s'établit à 151 019 ETPT en LFI 2023, soit un écart au plafond de -1 341 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

Les transferts en gestion s'élèvent à +9,4 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS Pensions	Total Titre 2
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits)	147	176	6	217 728 €	86 022 €	303 750 €
Contribution à la mise en place du service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information (VIGINUM) (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits)	176	129	-2,5	-130 610 €	-56 357 €	-186 967 €
Recrutement d'un rapporteur contractuel auprès de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, pour une période de 7 mois (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits)	176	304	-0,6	-32 219 €	-23 156 €	-55 375 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits)	147	176	5	197 120 €	77 880 €	275 000 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) (Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits)	212	176	1,5	69 035 €	47 274 €	116 309 €
Total général			9,40	321 054 €	131 663 €	452 717 €

Les corrections techniques regroupent les transferts d'ETPT internes au ministère de l'intérieur (décrets de virement mentionnés plus haut) pour un volume global de -15,49 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	457,60	33,70	7,50	822,20	659,80	7,00	+364,60	+91,00
1175 – Personnels administratifs cat B	587,00	128,50	7,30	726,50	458,80	7,00	+139,50	+331,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 621,60	233,10	7,60	2 783,00	1 956,30	6,50	+1 161,40	+331,00
1162 – Personnels techniques	436,20	78,40	7,00	461,20	190,20	7,60	+25,00	+40,00
1165 – Ouvriers d'Etat	10,00	5,00	7,70	1,00	0,00	6,00	-9,00	-10,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	654,50	533,60	6,70	375,60	265,00	8,50	-278,90	-213,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	3 451,90	1 880,00	7,10	4 869,00	4 188,00	10,10	+1 417,10	+1 462,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	140,70	20,00	7,50	170,20	112,00	4,20	+29,50	+87,00
1169 – Policiers adjoints	3 674,00	0,00	9,50	2 772,00	2 750,00	7,40	-902,00	-212,00
Total	11 033,50	2 912,30		12 980,70	10 580,10		+1 947,20	+1 907,00

Le PLF pour 2023 prévoyait 1907 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté s'élève à 1947 ETP et comporte des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- les policiers adjoints où le volume des entrées a été inférieur aux prévisions.
- les personnels administratifs où le volume des entrées et des sorties a été revu à la hausse. Le nouveau métier d'assistant de contrôle aux frontières a permis de recruter plus de 900 agents administratifs fonctionnaires et contractuels, notamment dans les aéroports parisiens.

Sont intervenues en 2023 sur le programme 176 :

- 11033 sorties. Les départs à la retraite représentent 2912 ETP soit un niveau inférieur de 172 ETP à la prévision établie en PLF pour 2023. Au-delà des départs à la retraite, les sorties recensent notamment les policiers adjoints devenant gardiens de la paix, les fins de contrats, les démissions, les révocations, les licenciements des agents en poste ou en scolarité ainsi que les départs temporaires correspondant à des situations interruptives d'activité (pour motifs de santé ou familiaux par exemple).
- 12980 entrées dont 10580 primo-recrutements. Au-delà des primo-recrutements, les entrées recensent notamment les réintégrations et les arrivées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

L'objectif fixé dans le cadre de la politique de substitution des personnels actifs affectés à des fonctions administratives par des personnels administratifs et techniques (500 ETP) a été dépassé, avec la substitution de 677 ETP en 2023 en particulier au sein des services opérationnels de la Préfecture de police de Paris et de la filière sécurité publique.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	7 678,64	8 424,88	+7,00	0,00	-12,83	+438,11	+292,65	+145,46
Services régionaux	21 840,84	21 288,68	-1,00	0,00	0,00	+309,93	+207,03	+102,90
Services à l'étranger	163,82	157,50	0,00	0,00	0,00	-11,98	-8,00	-3,98
Services départementaux	100 066,58	97 548,54	-22,00	0,00	-2,66	+343,71	+229,59	+114,12
Autres	21 269,91	22 267,87	0,00	0,00	0,00	+752,16	+502,43	+249,73
Total	151 019,79	149 687,47	-16,00	0,00	-15,49	+1 831,93	+1 223,70	+608,23

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+50,00	8 398,30
Services régionaux	+207,00	21 221,50
Services à l'étranger	0,00	157,00
Services départementaux	+1 050,00	97 240,70
Autres	+600,00	22 197,60
Total	+1 907,00	149 215,10

L'année 2023 est marquée par la traduction dans le système d'information RH de la réforme de l'administration centrale de la police nationale et d'une partie des services territoriaux. La réorganisation sera totalement transposée courant 2024.

Les effectifs exprimés en ETP n'incluent pas 617 apprentis présents fin 2023 dont 513 au titre de l'année scolaire 2022/2023.

La catégorie « Administration centrale » comprend les administrations centrales des directions actives, à titre d'exemple : la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), la direction nationale de la sécurité publique (DNSP), la direction nationale de la police judiciaire (DNPJ), la direction nationale de la police aux frontières (DNPAF); Elle comprend également les administrations centrales chargées des fonctions d'état-major, de contrôle et de soutien telles que la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'Académie de police, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés, de nouveaux services spécialisés comme le service de la transformation numérique et l'agence numérique des forces de sécurité intérieure.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI IDF et l'échelon zonal des directions opérationnelles), les aéroports parisiens, ainsi que la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

La catégorie « Service à l'étranger » regroupe les effectifs affectés à l'étranger de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

La catégorie « Services départementaux » rassemble les directions départementales et interdépartementales, les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi les services de protection et d'intervention (SDLP et RAID).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	21 696,84	21 829,36
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 120,69	1 228,99
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	20 576,15	20 600,37
02 – Sécurité et paix publiques	49 216,34	48 199,36
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 541,73	2 713,62
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 674,61	45 485,74
03 – Sécurité routière	6 849,27	5 283,97
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	353,14	297,49
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	6 496,13	4 986,48
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	15 440,52	14 579,56
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	796,85	820,83
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 643,67	13 758,73
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	46 160,50	46 500,21
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 384,32	2 617,96
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 776,18	43 882,25
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	11 656,32	13 295,01
06.07 – Soutien (autres dépenses)	11 088,12	12 546,50
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	568,20	748,51
Total	151 019,79	149 687,47
Transferts en gestion		+9,40

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
513,00	7,97	3,23

Le programme compte en moyenne 513 apprentis sur l'année scolaire 2022/2023. Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont sur la filière administrative, la filière technique et la filière systèmes d'information et de communication.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	6 150 467 930	6 530 744 092	6 433 221 783
Cotisations et contributions sociales	4 078 470 627	4 267 647 845	4 246 195 648
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 307 723 827	3 448 469 149	3 432 368 958
– Civils (y.c. ATI)	3 300 426 431	3 441 732 485	3 424 923 594
– Militaires	7 299 126	6 736 664	7 445 364
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	-1 731		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 196 373		2 974 007
Autres cotisations	767 550 427	819 178 696	810 852 682
Prestations sociales et allocations diverses	56 465 980	35 259 544	86 349 829
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	10 285 404 537	10 833 651 481	10 765 767 260
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 977 680 711	7 385 182 332	7 333 398 302
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2023 ont été les suivants :

- Contribution employeur des personnels militaires : 126,07 %
- Contribution employeur des personnels civils : 74,28 %
- Contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 %
- Cotisation employeur ouvrier d'État : 35,01 %

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 12,5 M€ HCAS en 2023 contre 11,53 M€ HCAS en 2022. Le nombre d'agents identifiés par pôle emploi en 2023 s'est élevé en moyenne à 1348 agents, un nombre en hausse par rapport à 2022 (1 178 agents en moyenne).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	6 888,68
Exécution 2022 hors CAS Pensions	6 977,68
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-0,88
Débasage de dépenses au profil atypique :	-88,12
– GIPA	-2,58
– Indemnisation des jours de CET	-52,30
– Mesures de restructuration	-0,43
– Autres dépenses de masse salariale	-32,81
Impact du schéma d'emplois	67,86
EAP schéma d'emplois 2022	45,76
Schéma d'emplois 2023	22,10
Mesures catégorielles	71,56
Mesures générales	155,40
Rebasage de la GIPA	6,45
Variation du point de la fonction publique	131,76
Mesures bas salaires	17,19
GVT solde	12,41
GVT positif	87,51
GVT négatif	-75,10

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	77,74
Indemnisation des jours de CET	53,14
Mesures de restructurations	0,87
Autres rebasages	23,73
Autres variations des dépenses de personnel	59,74
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	4,73
Autres variations	55,01
Total	7 333,40

- **Les mesures de transfert** correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2023 et en gestion 2023.
- **La GIPA :**

En 2022, le montant de l'indemnité dite garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 s'élevait à 2,6 M€.

La dépense exécutée en 2023 s'élève à 6,4 M€ HCAS. Son niveau a été supérieur à celui de 2022 en raison d'une inflation importante sur la période. 15 823 agents ont bénéficié de la GIPA en 2023 (ils étaient 7776 agents bénéficiaires en 2022).

- **La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage au profil atypique » :**

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2022 au titre :

- du retraitement des fonds de concours (FdC) et attributions de produits (AdP) (-4,83 M€ HCAS)
- du contentieux ASA (-11,8 M€ HCAS)
- d'un décret de transfert « délégués du préfet » (-0,39 M€ HCAS)
- de la prime inflation pour (-3,03 M€ HCAS)
- de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires (HS) 2022 (-12,53 M€ HCAS)
- de la prime de fidélisation territoriale « Prime 93 » (-0,23 M€ HCAS)

- **La variation du point de la fonction publique**

Le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023. Pour rappel, cette revalorisation fait suite à celle intervenue en 2022 (3,5 % au 1^{er} juillet 2022). Le coût cumulé de la revalorisation de 2023 et de l'extension en année pleine de la revalorisation de 2022 s'élève à 131,76 M€.

- **Les mesures dites « Bas salaires » :**

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 17,19 M€ HCAS en 2023. Elles portent sur :

- Le réhaussement successif de l'indice minimum de traitement de la fonction publique à l'indice majoré (IM) 352 au 1^{er} mai 2022 (avec un EAP sur 2023), puis à l'IM 353 au 1^{er} janvier 2023 et à l'IM 361 au 1^{er} mai 2023.

Pour le programme « Police nationale », les bénéficiaires correspondent aux agents des premiers échelons de la catégorie C des personnels administratifs, techniques et scientifiques, ainsi qu'aux élèves et stagiaires du corps d'encadrement et d'application et aux élèves du corps de commandement.

- Les revalorisations du SMIC du 1^{er} mai 2022 (avec un EAP sur 2023), du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai 2023.

Seuls les policiers adjoints en ont bénéficié.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 87,51 M€ HCAS contre 88,37 M€ HCAS en LFI 2023. Il représente 1,19 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -75,1 M€ HCAS contre -65,78 M€ en LFI 2023. Il représente -1,02 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde est donc de 12,41 M€ HCAS contre 22,59 M€ en LFI 2023. Il représente 0,17 % de la masse salariale hors CAS pensions.

- **La lignes « Autres » de la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » :**

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses ou recettes exécutées en 2023 à hauteur de 23,73 M€ HCAS. Elle se décompose comme suit :

- 10,10 M€ HCAS correspondant aux dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2023 ;
- -11,53 M€ HCAS au titre des rétablissements de crédits ;
- 25,16 M€ HCAS au titre du paiement de la prime pouvoir d'achat (décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires).

- **La catégorie « Autres variations de dépenses de personnel » :**

Le montant de cette ligne s'élève à **59,74 M€ HCAS**, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2023, notamment :

- Les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 61,19 M€ HCAS en 2023, soit une augmentation de 4,73 M€ HCAS par rapport à l'exécution 2022 (56,46 M€).
- Les autres variations qui s'établissent à **55,01 M€ HCAS** s'expliquent notamment comme suit :
 - La dépense exécutée au titre de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires s'élève à 52,5 M€ HCAS en 2023, soit une hausse de +13,47 M€ par rapport à la dépense constatées en 2022. Ce niveau révèle l'effort de réduction du stock d'heures supplémentaires de la police nationale en indemnisant plus de 3,9 millions d'heures supplémentaires. Au total, la campagne a bénéficié à 31 010 agents (27 431 agents en 2022) ;
 - Suivant cette même tendance, les heures supplémentaires des CRS ont été exécutées à hauteur de 25,8 M€ sur les 25 M€ initialement prévus en LFI 2023 (dont environ 0,6 M€ peut directement être imputé à la période de la coupe du monde de rugby), représentant un surcroît de dépense de +3,74 M€ par rapport à l'exécuté 2022 ;
 - La dépense relative à l'IJAT s'est établie à 51 M€ en 2023 contre 41,61 M€ en 2022, soit +9,38 M€ de progression. Cette hausse s'explique en partie par l'intervention des CRS lors des violences urbaines ainsi que pour la sécurisation de la coupe du monde de rugby ;
 - L'augmentation de la mobilisation des réservistes (+13,56 M€ HCAS par rapport à 2022). Cette accélération de la dépense traduit le renforcement du recours aux réservistes porté par la coupe du monde de rugby. La dépense totale sur 2023 s'élève à 45,04 M€ HCAS ;
 - La prime de fidélisation exécutée à hauteur de 70,15 M€ en 2022 progresse de +4,29 M€ HCAS (74,44 M€ en 2023) ;

- La variation de plusieurs dépenses tend conjoncturellement à la hausse en 2023. Par rapport à 2022, l'augmentation de plusieurs enveloppes s'élève au total à +10,3 M€ HCAS portée à la fois par une activité opérationnelle et un schéma d'emploi dynamique. Il s'agit notamment de la prime de résultats exceptionnels +3,44 M€ HCAS, de la rémunération des apprentis +1,79 M€ HCAS, des vacances médecins / psychologues +1,54 M€ HCAS, des indemnités relatives à l'activité de nuit, dimanches et jours fériés +1,22 M€ HCAS, de l'indemnité temporaire de mobilité +0,21 M€ HCAS, de la prime habillement +0,09 M€ HCAS, des astreintes +0,94 M€ HCAS, des indemnités des jurys et concours +0,42 M€ HCAS, de l'indemnité dégressive +0,56 M€ HCAS et de l'allocation de télétravail +0,08 M€ HCAS.

- A l'inverse, certaines enveloppes ont connu une baisse conjoncturelle en 2023 (-2,4 M€ HCAS). Il s'agit notamment de l'indemnité de résidence à l'étranger (-1,33 M€ HCAS), du complément de fidélisation (-0,28 M€ HCAS), de la prime d'installation (-0,57 M€ HCAS), de l'indemnité volontaire de départ (-0,22 M€ HCAS).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	56 719	61 370	59 391	49 056	49 404	51 611
1175 – Personnels administratifs cat B	40 474	41 598	40 336	35 189	35 526	35 256
1176 – Personnels administratifs cat C	34 486	34 111	34 570	30 112	29 645	30 118
1162 – Personnels techniques	35 958	42 164	36 712	31 055	35 750	31 836
1165 – Ouvriers d'Etat	25 955	59 455	43 399	22 412	40 806	37 670
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	51 675	77 843	84 386	45 664	69 881	75 015
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	42 516	48 429	50 882	37 751	43 551	45 217
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	43 300	46 308	45 822	38 626	41 528	40 665
1169 – Policiers adjoints	25 726	27 655	24 748	21 951	20 666	21 196

Ces coûts moyens intègrent notamment les mesures catégorielles mises en œuvre en 2023, ainsi que la revalorisation du point au 1^{er} juillet 2023.

En PLF 2023, les coûts moyens d'entrée et de sortie sont issus des données de l'exécution 2021.

En RAP 2023, les coûts moyens sont calculés à partir des dépenses de personnel constatées sur l'exercice 2023.

Les rémunérations d'activité comprennent le traitement indiciaire brut et les indemnités. Le coût moyen chargé HCAS inclut les cotisations patronales.

Le calcul des coûts moyens prend en compte la répartition et l'évolution des effectifs par catégories d'emplois.

Le coût moyen par ETPT du programme est de 48 851 € hors CAS Pensions et de 71 287 € CAS compris. Il est en progression de 3,59 % par rapport au coût moyen du RAP 2022 compte tenu d'une part des mesures interministérielles intervenues en cours de gestion (dont la revalorisation du point d'indice) et, d'autre part, des mesures catégorielles.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul de coûts moyens par catégorie :

- Les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve opérationnelle) pour un montant de 45,04 M€ ;

- Les dépenses de rémunération des cadets pour 2,13 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des adjoints de sécurité), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						931 717	2 236 121
Création de postes MEEEX et RULP pour compenser la déflation du corps de commandement		B	Corps d'encadrement et d'application	06-2022	5	688 515	1 652 436
Création de 300 postes MEEEX et RULP	300	B	Corps d'encadrement et d'application	06-2022	5	243 202	583 685
Mesures statutaires						36 964 396	80 935 375
Taux pro-pro commandants		A	Corps de commandement	01-2023	12	62 255	62 255
Modification de l'échelonnement indiciaire des catégories B		B	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	1 021 569	1 021 569
Repyramidage complémentaire pour les brigadiers-chefs et les majors		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	1 159 610	1 159 610
Mise en oeuvre d'un plan d'action pour les personnels administratifs et techniques		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	1 296 086	1 296 086
Réforme de la durée de la scolarité des CEA		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	-9 795 674	-9 795 674
Réduction de l'ancienneté requise pour l'accession au grade de commandant		A	Corps de commandement	01-2023	12	57 479	57 479
Bonification indiciaire PAT (resculptage grille des C bonification 1 an)		C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	1 210 068	1 210 068
Cartographie ASA		A, B et C	Tous corps	01-2023	12	-8 251	-8 251
Revalorisation des grilles B et C (mesure interministérielle)		B et C+	Tous corps	07-2023	6	10 994 212	21 988 424
Réforme statutaire du CEA (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		B	Corps d'encadrement et d'application	08-2023	5	20 977 111	50 345 066
Réduction de la durée des deux premiers échelons de capitaine à 1 an		A	Corps de commandement	07-2023	6	145 916	291 832
Taux pro-pro commissaires		A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	64 344	64 344
Avancements pour repyramidage en faveur de la PTS (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A	Ingénieurs de la police technique et scientifique	01-2023	12	659 569	659 569
Ratios pro/pro des B et C filière technique et SIC		B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	416 172	416 172
Taux pro-pro CEA en BIER		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	643 085	643 085
GRAF échelon sommital de la grille des officiers		A	Corps de commandement	01-2023	12	1 463 346	1 463 346
Taux pro-pro BIER en BIER CHEF		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	789 905	789 905
Ratio pro/pro des A de la filière des services techniques et de la filière des SIC		A	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	65 610	65 610
Révision du référentiel des contractuels		Contractuels	Contractuels	01-2023	12	586 367	586 367
Décontingement de l'échelon exceptionnel de capitaine (protocole pour modernisation des ressources humaines de la PN)		A	Corps de commandement	07-2023	6	3 311 432	6 622 864
Transposition de la nouvelle grille des B aux techniciens SIC		B	Tous corps	01-2023	12	145 892	145 892

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC		B et C	Corps des agents des SIC, corps des techniciens des SIC	01-2023	12	39 720	39 720
Création d'un poste de contrôleur général au titre de l'OLTIM	1	A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	13 322	13 322
Création de 5 postes d'inspecteur général et de 7 postes de contrôleur général (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)	12	A+	Corps de conception et de direction	07-2023	6	151 464	302 928
Décontingement de l'échelon spécial de l'emploi fonctionnel et de celui de commandant divisionnaire	43	A	Corps de commandement	01-2023	12	155 914	155 914
Création d'un 11ème échelon pour les commissaires de police	142	A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	475 023	475 023
Reclassement des ASPTS dans le corps des techniciens de la PTS	1 491	A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	01-2023	12	862 850	862 850
Mesures indemnitaires						33 664 359	48 456 238
Alignement des modalités de calcul de la part performance de l'IRP du CC sur celles du CCD (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A	Corps de commandement	07-2023	6	776 307	1 552 614
Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		Contractuels	Policiers adjoints	07-2023	6	1 008 964	2 017 928
Revalorisation et extension de la prime OPJ (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A et B	Actifs	01-2023	12	5 538 000	5 538 000
Extension de la prime de fidélisation à la CSP de Grenoble		A et B	Personnels actifs de la PN	01-2023	12	104 118	104 118
Indemnité de résidence spécifique dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie		A, B et C	Tous corps	01-2023	12	47 437	47 437
Prime de fidélisation : ajout de trois paliers d'ancienneté (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A et B	Actifs	07-2023	6	2 560 500	5 121 000
Indemnité temporaire de mobilité SG		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	255 200	255 200
Extension du dispositif d'indemnité temporaire de mobilité (ITM)		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	185 600	185 600
Mesures en faveur de la PTS		A	Personnels techniques et scientifiques	01-2023	12	9 558	9 558
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC		A	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	01-2023	12	88 000	88 000
Revalorisation de la part fonctionnelle de l'IRP du CC et du CCD (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A et A+	Corps de commandement et corps de conception et de direction	07-2023	6	3 674 646	7 349 292
revalorisation du taux horaires des heures supplémentaires au titre du relèvement de l'indice minimum de traitement (IM 352)		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	1 530 963	1 530 963
Revalorisation de l'IFSE des infirmiers(ères)		A	Infirmiers	01-2023	12	19 415	19 415
Réforme de la prime OPJ (protocole 2018)		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	628 242	628 242
Revalorisation IRP (GRAF, postes difficiles, chef de service...)		A	Corps de commandement	01-2023	12	336 600	336 600
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE (prime 93)		A, B et C	Personnels actifs et PATS	01-2023	12	529 371	529 371
Revalorisation de l'IJAT (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A, B et C	Tous corps	01-2023	12	1 234 022	1 234 022

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation de l'indemnité de travail de nuit (ITN) (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A, B et C	Tous corps	07-2023	6	5 253 874	10 507 748
Revalorisation de l'ISS PTS - 1er palier (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	07-2023	6	1 517 588	3 035 176
Indemnité temporaire de mobilité PN		A, B et C	Actifs	01-2023	12	148 962	148 962
Majoration de la prime de fidélisation		A et B	Personnels actifs de la PN	01-2023	12	2 560 500	2 560 500
Revalorisation de la rémunération des médecins de la police nationale - alignement sur le référentiel de la filière médecine du travail	25	A	Médecins	01-2023	12	386 480	386 480
Création de 50 postes difficiles et de 50 postes très difficiles pour le corps de conception et de direction (IRP)	100	A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	435 593	435 593
Création de 100 postes de chef de service et 100 postes difficiles pour le corps de commandement (IRP)	200	A	Corps de commandement	01-2023	12	652 905	652 905
Revalorisation de l'ISSP des élèves et des stagiaires du CC et du CCD	408	A et A+	Corps de commandement et corps de conception et de direction	01-2023	12	2 381 837	2 381 837
Revalorisation du référentiel des contrats de la DGSI	500	Contractuels	Contractuels	01-2023	12	734 977	734 977
Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints (mesure du Beauvau)	4 753	Contractuels	Policiers adjoints	01-2023	12	1 064 700	1 064 700
Total						71 560 472	131 627 734

Les mesures catégorielles se sont élevées à 71,56 M€ hors CAS Pensions en 2023.

Les mesures inscrites au protocole du 2 mars 2022 pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale totalisent 46,81 M€ HCAS, dont 25,25 M€ de mesures statutaires et 21,56 M€ de mesures indemnitaires.

La principale des mesures statutaires du protocole est la réforme du corps d'encadrement et d'application, entrée en vigueur au 1^{er} août 2023 et exécutée à hauteur de +20,98 M€ HCAS sur 2023.

Parmi les mesures indemnitaires du protocole, deux mesures sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (1,23 M€ HCAS) et la réforme de la prime OPJ (5,54 M€ HCAS). Pour cette dernière mesure, il faut noter que si la revalorisation des montants est bien entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, l'extension de la prime OPJ au corps de commandement (CC) et au corps de conception et de direction (CCD) au 1^{er} octobre 2023 ne s'est pas traduite en paye en 2023.

Les autres mesures indemnitaires du protocole sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023 et s'exécutent à hauteur de 14,79 M€ HCAS :

- La revalorisation de l'ITN (5,25 M€),
- La revalorisation de la part fonctionnelle de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) (3,67 M€),
- L'ajout de trois paliers d'ancienneté à la prime de fidélisation (2,56 M€),
- La revalorisation de l'ISS PTS (premier palier) (1,52 M€),
- La revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints (1,01 M€),
- L'alignement des modalités de calcul de la part performance de l'IRP du corps de commandement sur celles du corps de conception et de direction (0,78 M€),

Toutefois, une partie des mesures du protocole dont l'entrée en vigueur était prévue en 2023 a été reportée en 2024 :

- la création d'une indemnité de sujétion spéciale en faveur des personnels administratifs et techniques (ISS PAT), (-11,37 M€ HCAS) ;
- la création d'une indemnité de voie publique (-3,82 M€) ;
- la réforme de la rémunération des psychologues (-3,74 M€).

Ces reports (18,93 M€) et la sous-exécution concernant la réforme de la prime OPJ (-5,11 M€) expliquent majoritairement la sous-consommation de -25,19 M€ HCAS constatée sur l'enveloppe consacrée aux mesures du protocole du 2 mars 2022 en LFI 2023 (72,4 M€).

Par ailleurs, la mesure portant création d'un dispositif transitoire permettant le bénéfice du 7^e échelon à certains commandants au 1^{er} juillet 2022 pour les officiers qui auraient pu y prétendre avant le report du protocole a été abandonnée lors de la publication du décret n° 2023-528 du 29 juin 2023 modifiant le statut particulier du corps de commandement de la police nationale.

Les mesures issues du Beauvau de la sécurité de 2021, continuent à produire leurs effets, à hauteur de 7,86 M€ HCAS. Parmi celles-ci, figurent la mise en œuvre du plan en faveur des PATS (1,30 M€) et la revalorisation de l'indemnité d'exercice de fonctions des policiers adjoints (1,06 M€). Cette revalorisation s'applique aux policiers adjoints recrutés au 1^{er} janvier 2020 pour qui le renouvellement de contrat est intervenu au 1^{er} janvier 2023 et qui se sont vu appliquer la revalorisation à l'occasion du renouvellement de leur contrat. Ces policiers adjoints bénéficient donc de deux revalorisations : l'une issue du Beauvau de la sécurité de 2021, et l'autre prévue par le protocole de 2022.

Enfin, la revalorisation des grilles des corps de catégories B et C fait partie des mesures interministérielles en faveur des bas salaires des agents publics, décidées à l'été 2023. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023 (+10,99 M€ HCAS).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 624	22 366 645		22 366 645
Famille, vacances	70 072	9 700 317		9 700 317
Mutuelles, associations		3 181 818		3 181 818
Prévention / secours		1 363 649		1 363 649
Autres	129	28 934 641		28 934 641
Total		65 547 070		65 547 070

Les moyens consacrés à l'action sociale sont répartis comme suit :

Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement – 25 M€ en AE et 22,4 M€ en CP

La politique ministérielle du logement comporte deux grands axes principaux centrés sur une offre de logements sociaux réservés aux agents du ministère de l'intérieur et sur la distribution du prêt bonifié à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI) en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en Île-de-France et dans 24 départements de province.

Sur le volet logement, les dépenses consacrées à la réservation de logements sociaux ont atteint 23,7 M€ en AE et 21,03 M€ en CP permettant de financer 515 nouveaux logements dont 509 en Île-de-France et 6 en territoire (3 dans les Bouches-du-Rhône et 3 dans l'Eure) et la livraison de 402 logements dont 398 en Île-de-France. En 2023, le nombre de logements réservés est en baisse, soit 25 % de moins qu'en 2022, année exceptionnelle qui avait vu un nombre très important de réservations en désignation unique (DU). En revanche, le nombre de logements livrés progresse de 15 %. 1 389 agents du ministère de l'intérieur ont été logés dans le parc social ministériel.

Pour ce qui est du prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI), l'année 2023 marque une légère diminution du nombre de prêts délivrés dont la cause principale est un durcissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers principaux par les banques. Ainsi, ce sont 206 nouveaux prêts et 202 dossiers d'assurance qui ont été octroyés contre respectivement 215 et 228 en 2022. A contrario, le montant des dépenses a connu une augmentation de 195 % par rapport à 2022 pour atteindre 1,33 M€ en CP compte tenu de l'augmentation constante des taux d'intérêt des prêts immobiliers.

En 2023, les dépenses de logement qui s'élèvent à 25 M€ en AE et 22,4 M€ en CP sur le titre 3 répondent de nouveau à l'objectif d'accompagnement des personnels du ministère affectés en Île-de-France et dans les grands bassins d'emploi en région.

Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance – 10,6 M€ en AE et 9,7 M€ en CP

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à développer le nombre de places de crèche et des solutions de garde adaptées aux horaires atypiques (dispositif MAMHIQUE), dont le surcoût horaire est pris en charge par le ministère, au travers d'un réseau d'assistantes maternelles géré par le prestataire Mutualité Bretagne santé services, à contribuer sous forme d'aides préfinancées (CESU) à la garde des enfants et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèche : le parc ministériel de berceaux s'élève à 956 places au 31 décembre 2023 et a été financé pour un montant de 7 M€ en AE et 6,2 M€ en CP ;
- 151 places en horaires atypiques (20 h-7 h) financées pour un montant de 0,47 M€ en AE et 0,42 M€ en CP ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) permettant aux agents de financer leurs frais de garde d'enfants pour un montant de 1,2 M€ en AE et CP : le CESU monoparental 0-12 ans connaît un léger fléchissement (-9 %) avec 1671 chèquiers délivrés contre 1 838 en 2022 ;
- le CESU couple 6-12 ans enregistre une légère hausse de 1,5 % : 3 582 chèquiers remis contre 3 529 en 2022.
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 1,8 M€ en AE et CP, a bénéficié à 63 712 enfants contre 69 224 enfants en 2022 soit une baisse de 6 % du nombre d'enfants par rapport à 2022.

Programme de mobilisation contre le suicide (PMS) – 1,4 M€ en AE et CP

Sur le volet accompagnement des personnels de police, les dépenses du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) ont représenté 1,36 M€ en CP permettant le financement des actions de prévention, de formation, d'amélioration des conditions de travail, des réseaux de soins et de soutien, de management et de partenariats, qui sont autant de ressources dans la lutte contre le suicide.

Autres dépenses d'action sociale – 28,9 M€ en AE et CP

En 2023, 168 actions ont été dédiées à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap (AIPH) contre 93 en 2022, soit une progression de plus de 80 %.

Les dépenses se sont élevées à 227 613 € en AE et 189 167 € en CP, soit des augmentations respectives de +78 % et +48 % par rapport à 2022.

Le nombre de bénéficiaires de l'AIPH a également progressé, passant de 83 agents en 2022 à 129 agents en 2023, soit +55 %.

En 2023, le programme a procédé au versement de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 28,7 M€ en AE et en CP au titre de l'année 2022.

Subventions aux associations – 3,18 M€ en AE et CP

Les subventions allouées aux opérateurs sociaux (associations et fondation), œuvrant pour le compte du ministère, s'élèvent à 3,18 M€. Les associations de la police nationale bénéficiaires sont FLAG ! et la fédération sportive de la police nationale, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'intérieur. Une subvention est également allouée à la fondation Jean Moulin pour l'emploi d'un moniteur de sport.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

KIOSQUES - PFSF

Dans le cadre du règlement européen EES (système entrée sortie aux frontières extérieures de l'Union européenne), les États membres recherchent des solutions pour limiter l'accroissement du temps de passage des voyageurs aux frontières du fait du renforcement des procédures de contrôle par les autorités. La France a notamment fait le choix de la mise en œuvre de dispositifs de fluidification en amont et à proximité immédiate des lignes frontières. Ces dispositifs prendront la forme de kiosques en libre-service et ont vocation à anticiper la collecte d'une partie des données des voyageurs. Les voyageurs se préenregistrent sur ces kiosques puis se présenteront au poste de contrôle.

Les équipements sont financés sur le P176, mais il s'agit d'un projet multi-contributeurs piloté par le P216.

En 2024, à la suite de la rétrocession des crédits du numérique du programme 2016 vers le 176, le programme pour une frontière sécurisée et fluide (PFSF) sera cofinancé par le programme 176 et le programme 303.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P216
Zone fonctionnelle principale	Police aux frontières - Gestion des voyageurs

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	10,10	9,60	3,40	3,40	4,59	4,80	6,38	6,38	11,09	11,38	32,16	32,16
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60	0,60	0,80	0,80	0,00	0,00	0,80	0,80	0,80	0,80	2,20	2,20
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	10,70	10,20	4,20	4,20	4,59	4,80	7,18	7,18	11,89	12,18	34,36	34,36

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	34,36	+158,31 %
Durée totale en mois	32	48	+50,00 %

L'intégralité des kiosques commandés (541 unités et 250 tablettes), a été livrée dans les aéroports, gare et ports concernés. Cependant le calendrier de l'entrée en vigueur du règlement EES initialement fixé en octobre 2022 a été plusieurs fois repoussée. Actuellement la date de mise en œuvre du dispositif est prévue au second semestre 2024.

MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (police secours) et le pilotage des informations. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004, et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique.

MCIC2 permettra également de tirer profit des fonctionnalités offertes par la révolution numérique (réception de photos, vidéos, textes, utilisation en mobilité, etc.) et accordera une plus grande place à la vidéoprotection.

MCIC2 sera déployé sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, avec une première version du système reprenant l'essentiel des fonctionnalités existantes dans l'actuel système d'information PEGASE et une seconde version qui fournira des fonctionnalités plus innovantes :

- un module de gestion des grands événements et du maintien de l'ordre (GEMO visant également à donner aux utilisateurs un outil de gestion de crise) ;
- une intégration des flux vidéo au système d'information lui-même ;
- un outil de veille des réseaux sociaux et des médias en ligne ;
- une interface avec les systèmes d'information partenaires (gendarmerie, pompiers, SAMU...).

La modernisation des centres d'informations et de commandement (MCIC2) vise à remplacer le système actuel devenu obsolète et fournir aux agents comme aux décideurs des moyens opérationnels permettant la pleine gestion des crises.

Dans le cadre de la rétrocession des crédits numériques du programme 216 vers le programme 176, le projet est uniquement financé par la police nationale.

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,40	8,70	0,97	1,67	4,29	5,46	1,88	1,88	6,86	2,70	5,96	10,16	16,21	14,99	43,69	43,69
Titre 2	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	2,50	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	2,60	2,60
Total	10,10	9,40	1,67	2,37	4,99	6,16	4,38	4,38	6,86	2,70	5,96	10,16	16,71	15,49	46,29	46,29

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,40	46,29	+89,69 %
Durée totale en mois	77	107	+38,96 %

En 2023, le calendrier prévisionnel de la solution MCIC2 prévoit le déploiement de 11 murs d'image « MCIC2 » sur le territoire.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	1 048 506	1 047 912	140 738	141 332	150 986	113 917	196 165	167 722	6 295 883
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	367 912	403 225	20 244	21 363	20 851	16 322	27 531	22 560	540 902
Financement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 926 102	2 925 101	248 682	244 569	246 607	183 322	302 158	235 660	4 040 791

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63,7 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Les évolutions constatées correspondent à des révisions de prix.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 285 824	34 285 824	0	0	0	0	0	0	0
	20 215 527	20 794 773	2 262 822	2 185 882	2 382 250	2 382 250	2 492 725	2 501 062	4 431 438
Fonctionnement	9 927 458	10 165 317	929 915	896 341	764 843	1 132 064	980 839	951 557	717 582
	9 927 458	10 165 317	929 915	896 341	764 843	1 132 064	980 839	951 557	717 582
Financement	13 896 636	13 823 615	480 364	457 508	381 409	381 409	274 121	159 527	38 910
	13 896 636	13 823 615	480 364	457 508	381 409	381 409	274 121	159 527	38 910

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint-Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette pour un montant de 11,87 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000 815 994	5 050 000 913 283	0 106 263	0 106 263	0 112 617	0 83 848	0 148 121	0 126 488	0 3 740 517
Fonctionnement	1 821 840 698 775	1 821 840 698 775	0 72 959	0 72 959	0 77 920	0 59 100	0 104 804	0 91 062	0 776 320
Financement	5 000 000 2 546 339	5 000 000 2 599 000	0 207 130	0 207 130	0 200 776	0 202 399	0 243 619	0 186 905	0 1 615 231

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint-Cyr au Mont-d'or, d'une surface totale de 1 962 m² de surface hors œuvre nette (SHON), comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 15,5 M€ TTC.

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500 6 862 936	8 532 500 5 861 192	0 367 046	0 584 914	0 367 046	0 457 484	0 311 824	0 311 824	0 311 824
Fonctionnement	2 074 954 2 074 954	1 872 293 1 872 293	246 397 246 397	243 332 243 332	226 110 226 110	223 159 223 159	220 746 220 746	198 246 198 246	176 090 176 090
Financement	3 534 060 3 534 060	3 385 716 3 385 716	129 911 129 911	129 911 129 911	129 911 129 911	0 0	0 0	0 0	0 0

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,9 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,3 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 16,3 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 019 970	41 019 970	0	284	300	0	0	0	217 511
	24 212 156	24 212 156	2 797 445	2 880 161	300	3 027 710	2 568 528	2 567 529	9 091 823
Fonctionnement	7 474 583	7 558 684	623 575	787 017	625 857	789 310	749 563	738 878	1 341 392
	7 474 583	7 608 690	623 575	787 017	625 857	789 310	749 563	738 878	1 341 392
Financement	12 169 975	12 172 730	761 464	478 373	636 571	421 932	336 374	277 226	381 750
	12 170 275	12 213 348	761 464	478 373	636 571	421 932	336 374	277 226	381 450

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 82,8 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8 383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 700 000	30 700 000	0	0	0	0	0	0	0
	3 650 485	3 667 980	465 507	475 171	491 620	497 406	538 245	564 886	24 989 257
Fonctionnement	9 656 944	9 656 944	0	0	0	0	0	0	1 985 258
	2 056 770	2 059 319	190 263	195 282	201 140	211 153	229 101	248 575	8 716 353
Financement	40 500 000	40 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	12 211 159	12 211 159	1 223 137	1 218 911	1 208 320	1 212 547	1 189 456	1 182 489	23 485 439

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 992 464 287	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 690 716 313
AE engagées en 2023 (E2) 1 777 063 574	CP consommés en 2023 (P2) 1 610 402 310
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 152 813 746	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 652 262 258
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 62 586 967	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 958 140 052

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 1 465 790 684				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 3 321 752				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 1 469 112 436	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 652 262 258	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 816 850 178
AE engagées en 2023 (E2) 1 777 063 574	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 958 140 052	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 818 923 522
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 635 773 700
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 183 817 104
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 451 956 596

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 concernent le domaine immobilier pour près de 65 %. Il est partagé entre investissement et fonctionnement (loyers et fluides). Les équipements et moyens mobiles représentent 15 % des engagements non couverts et le solde se répartit entre informatique, fonctionnement courant et autres domaines.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre public et protection de la souveraineté

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156		1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529 1 570 003 156		1 488 463 529 1 570 176 767
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	173 612 143 601	76 804 719 65 044 696	76 804 719 64 901 096	173 612 143 601	76 804 719 65 044 696
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

21 829 ETPT contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ». La fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » intègre une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité, de la sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation), des directions territoriales de la police nationale (DTPN) ainsi que la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP).

Les effectifs des compagnies républicaines de sécurité, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante de la police nationale. La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), des renseignements territoriaux (RT) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Dans le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial et des directions territoriales ultra-marines y concourent également.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 488 463 529	1 570 003 156	1 488 463 529	1 570 003 156
Rémunérations d'activité	897 275 902	938 175 446	897 275 902	938 175 446
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	46 299 437	38 336 939	46 299 437	38 336 939
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	850 976 465	899 838 507	850 976 465	899 838 507
Cotisations et contributions sociales	586 343 227	619 235 065	586 343 227	619 235 065
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	30 255 311	25 967 556	30 255 311	25 967 556
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	556 087 916	593 267 509	556 087 916	593 267 509
Prestations sociales et allocations diverses	4 844 400	12 592 645	4 844 400	12 592 645
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	249 971	596 601	249 971	596 601
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	4 594 429	11 996 044	4 594 429	11 996 044
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		173 612		173 612
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		173 612		173 612
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets		143 601		143 601
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets		30 011		30 011
Total	1 488 463 529	1 570 176 767	1 488 463 529	1 570 176 767

ACTION

02 – Sécurité et paix publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118		2 831 071 118	2 831 071 118		2 831 071 118
	3 466 577 057	996	3 466 578 053	3 466 577 057	996	3 466 578 053
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270		146 083 270	146 083 270		146 083 270
	186 319 725	996	186 320 721	186 319 725	996	186 320 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848		2 684 987 848	2 684 987 848		2 684 987 848
	3 280 257 332		3 280 257 332	3 280 257 332		3 280 257 332

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les missions de lutte contre la délinquance (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la police administrative, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;
- les fonctions d'accueil et de contact avec les usagers, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 48 199 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Elle intègre une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne), des compagnies républicaines de sécurité et des directions territoriales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 831 071 118	3 466 577 057	2 831 071 118	3 466 577 057
Rémunérations d'activité	1 706 626 895	2 071 497 414	1 706 626 895	2 071 497 414
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	88 061 948	115 647 033	88 061 948	115 647 033
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 618 564 947	1 955 850 381	1 618 564 947	1 955 850 381
Cotisations et contributions sociales	1 115 230 131	1 367 274 998	1 115 230 131	1 367 274 998
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	57 545 875	69 269 266	57 545 875	69 269 266
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 057 684 256	1 298 005 732	1 057 684 256	1 298 005 732
Prestations sociales et allocations diverses	9 214 092	27 804 645	9 214 092	27 804 645
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	475 447	1 403 426	475 447	1 403 426
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	8 738 645	26 401 219	8 738 645	26 401 219
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		996		996
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		996		996
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets		996		996
Total	2 831 071 118	3 466 578 053	2 831 071 118	3 466 578 053

ACTION

03 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Sécurité routière	398 355 293		398 355 293	398 355 293		398 355 293
	380 031 584	190	380 031 774	380 031 584	190	380 031 774
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133		20 555 133	20 555 133		20 555 133
	20 569 910	190	20 570 100	20 569 910	190	20 570 100
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160		377 800 160	377 800 160		377 800 160
	359 461 674		359 461 674	359 461 674		359 461 674

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire liées** à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 5 284 ETPT. Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité, les services de la préfecture de police et une partie des effectifs des directions territoriales. Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	398 355 293	380 031 584	398 355 293	380 031 584
Rémunérations d'activité	240 136 622	227 092 729	240 136 622	227 092 729
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	12 391 050	12 785 321	12 391 050	12 785 321
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	227 745 572	214 307 408	227 745 572	214 307 408
Cotisations et contributions sociales	156 922 171	149 890 706	156 922 171	149 890 706
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	8 097 184	7 629 438	8 097 184	7 629 438
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	148 824 987	142 261 268	148 824 987	142 261 268
Prestations sociales et allocations diverses	1 296 500	3 048 149	1 296 500	3 048 149
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	66 899	155 151	66 899	155 151
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 229 601	2 892 998	1 229 601	2 892 998
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		190		190
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		190		190
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet		190		190
Total	398 355 293	380 031 774	398 355 293	380 031 774

ACTION

04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161		1 046 278 161	1 046 278 161		1 046 278 161
	1 048 585 731	35 211	1 048 620 942	1 048 585 731	35 251	1 048 620 982
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953		53 987 953	53 987 953		53 987 953
	793 011 358	35 211	793 046 569	793 011 358	35 251	793 046 609
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208		992 290 208	992 290 208		992 290 208
	255 574 373		255 574 373	255 574 373		255 574 373

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;**

- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 580 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs en charge de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police (direction du renseignement), des CRS et des directions territoriales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 046 278 161	1 048 585 731	1 046 278 161	1 048 585 731
Rémunérations d'activité	630 717 624	626 595 801	630 717 624	626 595 801
<i>04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets</i>	<i>32 545 029</i>	<i>472 706 955</i>	<i>32 545 029</i>	<i>472 706 955</i>
<i>04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets</i>	<i>598 172 595</i>	<i>153 888 846</i>	<i>598 172 595</i>	<i>153 888 846</i>
Cotisations et contributions sociales	412 155 287	413 579 456	412 155 287	413 579 456
<i>04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets</i>	<i>21 267 213</i>	<i>316 326 988</i>	<i>21 267 213</i>	<i>316 326 988</i>
<i>04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets</i>	<i>390 888 074</i>	<i>97 252 468</i>	<i>390 888 074</i>	<i>97 252 468</i>
Prestations sociales et allocations diverses	3 405 250	8 410 474	3 405 250	8 410 474
<i>04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets</i>	<i>175 711</i>	<i>3 977 415</i>	<i>175 711</i>	<i>3 977 415</i>
<i>04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets</i>	<i>3 229 539</i>	<i>4 433 059</i>	<i>3 229 539</i>	<i>4 433 059</i>
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		35 211		35 251
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		35 211		35 251
<i>04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets</i>		<i>35 211</i>		<i>35 251</i>
Total	1 046 278 161	1 048 620 942	1 046 278 161	1 048 620 982

ACTION**05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002		2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363 3 344 371 002		2 765 912 363 3 344 371 002
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361		142 721 081 163 636 361	142 721 081 163 636 361		142 721 081 163 636 361
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641		2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282 3 180 734 641		2 623 191 282 3 180 734 641

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales** ;
- le **rassemblement des preuves** ;
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices ;
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 46 500 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » intègre les effectifs de la filière investigation issue de la totalité de la police judiciaire et d'une partie des effectifs de la sécurité publique. La totalité des effectifs du service national de police scientifique (SNPS) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'une partie des effectifs des directions territoriales, de la direction de la sécurisation de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribuent également à cette action.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 765 912 363	3 344 371 002	2 765 912 363	3 344 371 002
Rémunérations d'activité	1 667 347 878	1 998 471 624	1 667 347 878	1 998 471 624
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	86 035 151	101 790 461	86 035 151	101 790 461
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 581 312 727	1 896 681 163	1 581 312 727	1 896 681 163
Cotisations et contributions sociales	1 089 562 457	1 319 074 920	1 089 562 457	1 319 074 920
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	56 221 423	60 568 812	56 221 423	60 568 812
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 033 341 034	1 258 506 108	1 033 341 034	1 258 506 108

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	9 002 028	26 824 458	9 002 028	26 824 458
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	464 507	1 277 088	464 507	1 277 088
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	8 537 521	25 547 370	8 537 521	25 547 370
Total	2 765 912 363	3 344 371 002	2 765 912 363	3 344 371 002

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017	1 885 006 572	4 188 577 589	2 303 571 017	1 555 133 494	3 858 704 511
	956 198 730	1 776 853 565	2 733 052 295	956 198 730	1 610 192 261	2 566 390 991
06.01 – Formation		43 299 666	43 299 666		43 299 666	43 299 666
		30 567 551	30 567 551		30 118 635	30 118 635
06.02 – Action sociale		35 995 184	35 995 184		35 125 184	35 125 184
		67 245 231	67 245 231		62 592 403	62 592 403
06.03 – Immobilier		478 883 870	478 883 870		228 692 729	228 692 729
		232 929 738	232 929 738		246 419 175	246 419 175
06.05 – Système d'information et de communication		168 482 942	168 482 942		174 963 280	174 963 280
		118 726 702	118 726 702		122 588 678	122 588 678
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 158 344 910	1 158 344 910		1 073 052 635	1 073 052 635
	251 788 811	1 327 281 410	1 579 070 221	251 788 811	1 148 421 965	1 400 210 776
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017		2 303 571 017	2 303 571 017		2 303 571 017
	704 409 919	102 933	704 512 852	704 409 919	51 405	704 461 324

- MASSE SALARIALE**

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (13 295 ETPT) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

La sous-action « Soutien (autres dépenses) » regroupe le recrutement, la formation et la gestion déconcentrée des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont les écoles de l'académie de police, les élèves, les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), y compris celui de l'île-de-France.

La sous-action « Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN), le cabinet et l'état-major du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés, les nouveaux services spécialisés comme le service de la transformation numérique (STN) et l'agence numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI).

• **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – 1 423,2 M€ EN AE ET 1 257,4M€ EN CP**

Les dépenses de titre 3 s'élèvent à 1 423,2 M€ en AE et 1 257,2 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) pour un montant de 1 390,7 M€ en AE et 1 225,9 M€ en CP et les subventions pour charges de service public pour 32,5 M€ en AE et 31,4 M€ en CP.

Dans le référentiel d'exécution, elles sont ventilées entre le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 600,4 M€ € EN AE ET 499,5 M€ EN CP

Il est à noter que la comparaison entre les données du PAP et celles de l'exécution 2023 est affectée par une erreur de répartition entre les catégories de dépenses de formation et de fonctionnement courant lors de l'élaboration du PAP. Cette erreur a été rectifiée en PAP 2024.

- Dépenses de fonctionnement courant : 142,4 M€ en AE et 101 M€ en CP

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants hors immobilier et dépenses opérationnelles (matériel de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, dépenses de cohésion et de représentation) représentant 92,3 M€ en AE et 52,8 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 10,6 M€ en AE et 11,4 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentent 9,8 M€ en AE et 14,2 M€ en CP ;
- les prestations diverses et études ressortent à 29,7 M€ en AE et 22,6 M€ en CP.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement courant par rapport au PAP s'explique notamment par la réintégration dans la présente catégorie des dépenses de fonctionnement courant de l'Académie de police (5,1 M€ en AE et 4,2 M€ en CP exécutés en 2023), qui avaient été présentées dans la catégorie des dépenses de formation dans le PAP. Par ailleurs, le déploiement de la solution PC STORM a impacté plus fortement que prévu les engagements pluriannuels sur l'activité téléphonie (abonnements).

- Dépenses de formation : 31,2 M€ en AE et 30,8 M€ en CP

Un montant de 7,6 M€ en AE et 7,2 M€ en CP ont été consommés pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, la qualification officier de police judiciaire, etc.) ;
- les formations organisées par les structures de formation nationales qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC), permis C et D, stage motocycliste, etc.) ;
- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée, drones et anti drones.

On note une tendance haussière qui s'inscrit dans le respect des préconisations de la LOPMI.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation, etc.).

Par ailleurs, 23,1 M€ en AE et 23,3 M€ en CP pour le financement des frais de mission des stagiaires ainsi que les gratifications d'étudiant, les indemnités de stage et la formation des apprentis.

L'écart constaté entre les dépenses de formation exécutées en 2023 (30,8 M€ en AE et 30,4 M€ en CP) et la prévision inscrite en PAP (43,3 M€ en AE et en CP) s'explique principalement par l'imputation dans cette catégorie des seules dépenses ayant un lien direct avec la formation, c'est-à-dire les dépenses pédagogiques et les frais de déplacement pour se rendre en formation. Comme indiqué ci-avant, les dépenses de fonctionnement courant de l'Académie de police (téléphonie, reprographie, fluides, etc.), qui avaient été incluses dans cette catégorie en PAP, sont imputées en exécution dans les dépenses de fonctionnement courant.

- Dépenses de déplacement et de changement de résidence : 244,3 M€ en AE et 193,8 M€ en CP

• Les frais de déplacement (transport et indemnités de mission) s'élèvent à 114,4 M€ en AE et 102,4 M€ en CP. Ces crédits intègrent notamment :

- les dépenses relatives au dispositif voyager et protéger, s'élèvent à 56,2 M€ en AE et 21,5 M€ en CP ;
- les congés bonifiés à hauteur de 5,8 M€ en AE et CP, en hausse par rapport à ce qui avait été annoncé en PAP (3,4 M€) principalement en raison de l'inflation ;
- les autres frais de déplacement correspondant essentiellement aux frais de mission des agents. Ces dépenses, qui sont marqués par une inflation du coût des transports, ont dû prendre en compte l'envoi de renfort lors des violences urbaines ;
- Les dépenses relatives à l'hébergement s'élèvent à 120,1 M€ en AE et 81,6 M€ en CP. Ces crédits ont servi au financement de l'hébergement des CRS. En 2023, la préparation des jeux olympiques de Paris 2024 a impliqué l'engagement du marché de prestation d'hébergement avec le prestataire BNETWORK pour un montant de 52,8 M€ en AE et une avance de 21,2 M€ en CP. Cette dépense n'était pas prévue en PAP 2023 ;
- L'indemnisation des frais de changement de résidence atteint 9,8 M€ en AE et en CP.

- Dépenses d'alimentation : 20,1 M€ en AE et 18,5 M€ en CP

Ces dépenses sont légèrement inférieures aux montants affichés dans le PAP (22,2 M€ en AE et 21,9 M€ en CP).

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (FIRPI) : 5,5 M€ en AE et 5,4 M€ en CP

Ces dépenses sont supérieures aux montants affichés dans le PAP (4,7 M€ en AE et CP) en raison de l'augmentation de l'activité opérationnelle.

- Dépenses relatives aux moyens mobiles : 156,8 M€ en AE et 150 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 147,8 M€ en AE et 141,8 M€ en CP sont supérieures en AE de 24 % et de 19 % en CP par rapport aux prévisions du PAP.

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparations, pour 55,3 M€ en AE et 53,9 M€ en CP, contre 50 M€ en AE et 49,9 M€ en CP annoncés dans le PAP. Cet écart est expliqué principalement par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules et par l'augmentation du coût des pièces détachées ;
- les frais de péage/location de véhicules d'un montant de 19,6 M€ en AE et de 15 M€ en CP, contre 13,53 M€ en AE et 13,11 M€ en CP annoncés dans le PAP. Cet écart s'explique essentiellement par l'engagement du marché aérien d'avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) à hauteur de 5,5 M€ en AE et son paiement à hauteur de 1,6 M€ en CP ;
- les dépenses de carburant d'un montant de 72,9 M€ en AE et en CP, contre 56,26 M€ en AE et CP affichés au PAP. Cet écart est principalement dû à un maintien à un niveau élevé du prix des carburants combiné à une activité des forces de sécurité soutenue notamment en raison des violences urbaines.

Par ailleurs, un montant de 9 M€ en AE et 8,2 M€ en CP sont dépensés soit pour l'aménagement initial de véhicules nouvellement acquis, soit pour l'acquisition de cycles.

DÉPENSES D'EQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 141,5 M€ en AE et 168,9 M€ en CP

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2023 s'élèvent à un montant de 141,5 M€ en AE et 168,9 M€ en CP. Ces crédits comprennent :

- Dépenses d'habillement pour 6 M€ en AE et 48,5 M€ en CP

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement dont le montant s'élève à un total de 45,1 M€ en CP. L'ensemble de ces crédits ont permis d'équiper les nouveaux fonctionnaires de police du paquetage habillement ainsi que ceux disposant d'un compte à points. Une nouvelle campagne de modernisation de la tenue réglementaire a également été menée au cours de l'année 2023 et devrait se prolonger en 2024, avec notamment la commande en 2023 de 40 234 polos nouveaux modèles. Ces dépenses regroupent également l'équipement des tenues de spécialistes hors marché habillement (tenues haute montagne, tenues motocyclistes, tenues des unités d'intervention) représentant un total de 3,5 M€.

- Dépenses en armement et munitions pour 37,6 M€ en AE et 31,1 M€ en CP :

En 2023, 4,4 M€ en AE et 7,2 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :

- l'acquisition de 2 600 Glocks 26 ;
- la commande de Sig Sauer et accessoires d'armements (0,38 M€).

L'écart entre les données du PAP et l'exécution s'explique par l'absence de certains supports juridiques comme les lanceurs de munitions MO.

En ce qui concerne les munitions des forces de police, 33,1 M€ en AE et 23,9 M€ en CP ont été consommés, notamment pour les commandes suivantes :

- la commande de munitions de petits calibres (11,3 M€) ;
- 1,9 M de cartouches taser pour PIE ;

À la suite des violences urbaines de l'été 2023, des commandes ont été réalisées pour reconstituer les stocks de munitions et en particulier les munitions MO, pour un montant de 6,1 M€ en AE et 4,5 M€ en CP.

L'écart entre la PAP et l'exécution constatée, en particulier concernant les AE, s'explique par la commande de munitions MO supplémentaires pendant et à la suite des événements de juin et juillet 2023 afin de reconstituer les stocks.

- Dépenses en moyens généraux et de protection pour 27,5 M€ en AE et 26,9 M€ en CP

Les moyens généraux et de protection ont représenté 27,5 M€ en AE et 26,9 M€ en CP répartis entre :

- Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le SAILMI pour 22 M€ en AE et 21 M€ en CP qui comprennent notamment les équipements suivants :

-4,54 M€ pour la commande de 6 677 casques MO ;

-0,88 M€ pour des menottes et étuis ;

-2,16 M€ en casques de motocyclistes et 1,42 M€ pour la commande de tenue de motocyclistes ;

-1,4 M€ pour des boucliers balistiques ;

-1,08 M€ en effet pare-coups ;

-0,76 M€ en casques légers ;

-2,71 M€ en matériaux de protection balistique ;

-0,21 M€ en lampes tactiques.

La différence entre la prévision du PAP et l'exécution peut s'expliquer par une passation tardive du nouveau marché des effets pare-coups.

- Les dépenses directement effectuées par les services (5,5 M€ en AE et 5,9 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).

- Dépenses liées à l'achat, la location et l'entretien de divers matériels ainsi que les matériels d'analyses, de détection et des consommables PTS pour 70,4 M€ en AE et 62,4 M€ en CP :

• Dépenses de matériels et mobiliers effectuées par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 51,6 M€ en AE et 42,8 M€ en CP en 2023.

• 13,9 M€ en AE et 13,5 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS).

• Pour les acquisitions de matériels d'analyse et de détection, 4,9 M€ en AE et 6,1 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition notamment :

- de 400 000 kits (kits de dépistage drogue salivaire et urinaire, kits d'identification drogue, kits de prélèvement buccal, kits de prélèvement de traces biologiques) pour un montant de 1,66 M€ ;
- de 140 éthylomètres pour un montant de 0,52 M€.

DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 160,5 M€ en AE et 166,8 M€ EN CP

Au cours de l'année 2023, 160,5 M€ en AE et 166,8 M€ en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les équipements SIC.

Ces dépenses comprennent :

- 57,5 M€ en AE et 54,7 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :
 - le renouvellement et la maintenance des logiciels bureautiques (brevets et licences) pour 15,7 M€ en AE et 14,3 M€ en CP ;
 - les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) ainsi que l'entretien du parc informatique de la police à hauteur de 38,7 M€ en AE et 37,3 M€ en CP ;
 - les dépenses d'étude et de pilotage des projets numérique pour un montant de 3,1 M€ en AE et CP.
- 14,7 M€ en AE et 13,9 M€ en CP sont dédiés à la maintenance et aux équipements radio (et d'infrastructures), notamment :
 - pour la commande de 1 965 radios (TPH ACROPOL) (3,9 M€ en AE et 4,9 M€ en CP) ;
 - l'hébergement IPMS (commun avec la GN) (1,5 M€ en AE et 1,2 M€ en CP).
- 39,4 M€ en AE et 40 M€ en CP pour les applications métiers de la police. Ces crédits financent les outils métiers et de lutte contre la cybercriminalité, il supporte également les dépenses de maintien en conditions opérationnelles de logiciels d'analyse et d'aide à l'investigation, notamment :
 - la plateforme de signalement IGPN (0,34 M€ en AE et 0,41 M€ en CP) ;
 - le projet cybercrime, d'acquisition de matériel et de logiciel de lutte contre la cybercriminalité (4,49 M€ en AE et 3,27 M€ en CP) ;
 - MERCURE (1,09 M€ en AE et 1,09 M€ en CP).
- 48,9 M€ en AE et 58,2 M€ en CP ont été dédiés aux grands projets d'équipement SIC de la police. Ces crédits ont financé notamment :
 - la location des terminaux NEO 2 (7,4 € par mois) ; le parc actuel est doté de 140 000 terminaux dont 11 000 commandés en 2023 (5,5 M€ en AE et 20,8 M€ en CP) ;
 - la poursuite du déploiement de PC STORM ; en fin d'année plus de 67 000 utilisateurs sont équipés sur un objectif à terme de 81 000 utilisateurs. En 2023, les départements concernés par la coupe du monde de rugby et les JOP2024 ont été équipés en priorité ;
 - l'acquisition d'accessoires (casques, micro-paires, chargeurs, batteries externes) pour un montant de 21,7 M€ en AE et 27,8 M€ en CP.

Pour mémoire, en plus des consommations du P176, d'autres dépenses numériques « police » ont été supportés par le BOP CNUM du programme 216, à hauteur de 97,14 M€ en AE et 90,88 M€ en CP sur le T3.

Des grands projets liés à la maintenance du réseau de communication et la maintenance des capacités d'hébergement concernent notamment :

- les liaisons louées (0,5 M€ en AE et 0,43 M€ en CP) ;
- la maintenance des sites INPT (34,21 M€ en AE et 36,50 M€ en CP) ;
- la maintenance du plan vidéo protection de la préfecture de police (PVPP) à hauteur de 22,15 M€ en AE et 17,72 M€ en CP pour le financement du parc qui est constitué d'un réseau de 38 000 caméras de vidéo protection sur l'ensemble de l'Île-de-France (dont les caméras des partenaires de la PP (stades, centres commerciaux, Village olympique, etc.) et 3 992 caméras de la préfecture de police ;
- le réseau interministériel de l'État (RIE) (1,27 M€ en AE et 0,80 M€ en CP) ;

- le maintien du réseau local (LAN) (3,13 M€ en AE et 2,67 M€) ;
- l'hébergement DNUM- Legacy (2,09 M€ en AE et 1,53 M€ en CP).

DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 419,6 M€ en AE et 326,8 M€ en CP

Les dépenses immobilières comprennent notamment :

- les loyers de droit commun, qui représentent 61,9 M€ en AE et 63,9 M€ en CP ;
- les dépenses liées aux opérations immobilières de type LOA, représentant 6,9 M€ en AE et 6,2 M€ en CP ;
- la dépense liée à l'énergie et aux fluides, qui atteint 157,3 M€ en AE et 82,9 M€ en CP. L'écart avec le PAP 2023 s'explique par la très forte hausse des prix de l'énergie. Le volume d'engagement des nouveaux marchés nationaux, bien que renouvelés sur deux ans et non plus quatre, est sans précédent. Ce constat est valable également pour la consommation de CP qui suit également la hausse des prix ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant immobilier (travaux d'aménagement et d'entretien incluant la poursuite du plan « poignée de porte », nettoyage et gardiennage des locaux) qui représentent un total de 127,7 M€ en AE et 112,4 M€ en CP, soit 26,6 M€ en AE et 14,8 M€ en CP de plus que le montant inscrit en PAP, ce qui traduit pour l'effort particulier et soutenu d'amélioration de l'environnement professionnel des policiers réalisé en 2023. Enfin, concernant les études préalables aux nouveaux projets immobiliers, un montant global de 2,7 M€ en AE et 1,8 M€ en CP a été consommé.

Le solde des dépenses de fonctionnement immobilier, soit 63,1 M€ en AE et 59,6 M€ en CP représente la partie non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études et travaux connexes).

DÉPENSES D'ACTION SOCIALE 67,7 M€ EN AE ET 63 M€ EN CP

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 33,5 en AE et 32,4 M€ en CP

En 2023, une subvention est allouée au titre des charges de service public à l'école nationale supérieure de la Police (ENSP) pour un montant de 30,5 M€ en AE et CP. L'augmentation par rapport au PAP 2023 s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves et du plan de charge de l'opérateur.

Par ailleurs, 2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ont été imputés par erreur sur la catégorie de dépense 32 « subventions pour charges de service public » au lieu de la catégorie de dépense 31 « Dépenses de fonctionnement ».

• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – 313,7 M€ EN AE ET 316,5 M€ EN CP

En 2023, les dépenses d'investissement du programme Police nationale s'élèvent au total à 313,7 M€ en AE et 316,5 M€ en CP. Ces crédits ont financé les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 31,4 M€ en AE et 27,3 M€ en CP

En 2023, le programme police nationale a supporté dans le cadre des investissements pour le numérique trois types de dépenses :

- 10,9 M€ en AE et 13,8 M€ en CP pour l'acquisition de matériel informatiques (serveurs, poste de travail pour les services spécialisés) et de licences ;
- l'investissement pour les infrastructures (réseau) de 0,9 M€ en AE et 2,2 M€ en CP avec notamment le financement du projet Migration IP GTSSI à hauteur de 26 216 € en AE et 73 163 € en CP ;
- le développement des systèmes d'informations de la police pour 11 M€ en AE et 3,4 M€ en CP (SI métiers, SI RH, hébergement IMPS). Ces crédits ont notamment permis le financement des grands projets suivants :
 - projet FAED pour un montant de 4,16 M€ en AE et 0,37 M€ en CP ;
 - du projet XPN 22 pour un montant de 2 M€ en AE ;
 - le projet MC-PN pour un montant de 1,77 M€ en AE et 1,33 M€ en CP.

- le financement en investissement des équipements et grands projets informatiques et technologiques de la police pour 8,6 M€ en AE et 7,9 M€ en CP. Ces crédits ont permis notamment de financer :

- l'acquisition et l'installation de 11 murs d'image pour les salles de commandement dans le cadre du projet MCIC2 pour un montant de 3,5 M€ en AE et 2,7 M€ en CP ;

- l'acquisition de moyens de lutte anti-drone pour un montant de 3,15 M€ en AE et 1,18 M€ en CP.

DÉPENSES D'IMMOBILIER : 170,1 M€ en AE et 193,6 M€ en CP

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

En 2023, les dépenses consacrées à l'immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur de 170,1 M€ en AE et 193,6 M€ en CP. L'écart avec la prévision du PAP s'explique principalement par le décalage calendaire d'opérations immobilières sur 2024, singulièrement les opérations de construction du nouvel hôtel de police de Marseille (135 M€ en AE prévus en PAP) et le commissariat de police des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille (15,2 M€ en AE prévus en PAP), ainsi que par la comptabilisation *in fine* en fonctionnement de la part non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études, travaux connexes, primo-équipement, etc.) à hauteur de 63,1 M€ en AE et 59,6 M€ en CP.

Afin de permettre aux effectifs de police de réaliser leurs missions dans un cadre renouvelé, les projets suivants ont notamment été finalisés et livrés en 2023 :

- Commissariat de police de Royan (3 M€ sur le P176 et 6,27 M€ sur le P362)
- Hôtel de police de Saint-Étienne Fauriel (19 M€)
- Hôtel de police de Torcy (21,2 M€)
- Antenne du Raid de Saint-Fons (69) (0,55 M€)
- Antenne RAID Marseille (3,7 M€)
- Commissariat de police de Mérignac et DZRFPN (livraison partielle permettant l'accueil du public (10,3 M€))
- Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) à Angers (4,4 M€)
- Nouvelles unités CRS (3) :
 - CRS NG 81 sur le site de la CRS 55 à Marseille (1,3 M€) ;
 - CRS NG 82 sur le site de la CRS 42 à Saint-Herblain (3,78 M€) ;
 - CRS NG 83 sur le site de la CRS 45 à Chassieu (25,2 M€).

Les principales opérations immobilières qui ont bénéficié d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2023 figurent dans le tableau ci-dessous :

SGAMI	Libellés des opérations d'investissement	Total AE engagées	2023		
			AE affectées au 31-12-2023	Cons o AE au 28-12-2023	Cons o CP au 28-12-2023
Adm centrale	DNRA IVRY	3 535 786 €	1 000 000 €	1 031 484 €	1 070 598 €
Adm centrale	CCA 8 commissariat du Grand Palais	17 250 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €
Adm centrale	UCINOISIEL	652 177 €	695 000 €	652 177 €	132 289 €
SUD	Montpellier - Académie de Police	1 678 126 €	2 170 000 €	1 678 126 €	142 832 €
SUD	Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	13 845 388 €	600 000 €	785 059 €	2 612 946 €
SUD	Marseille - Regroupement de la CRS NG 81, CRS 55 et DZCRS SUD sur le site de la CRS 55	3 130 536 €	350 000 €	151 281 €	1 316 880 €
SUD	Marseille HP 13 - Construction de l'hôtel de police sur le site de la CRS 54	2 978 396 €	900 000 €	738 286 €	1 208 900 €
SUD	Marseille - Création CRS NG 81 site CRS 55 (installation modulaires)	1 177 238 €	1 300 000 €	1 177 238 €	726 320 €
SUD	Montauban - CRS NG 28	5 129 835 €	5 426 600 €	5 129 835 €	890 534 €
SUD-OUEST	Construction commissariat de Royan - surcoût plan de relance	2 947 249 €	953 000 €	921 719 €	1 944 223 €
SUD-OUEST	Extension HP de Pau	9 748 476 €	1 300 000 €	526 205 €	1 925 869 €
SUD-OUEST	Périgueux - Construction HP	9 233 077 €	7 254 000 €	6 753 526 €	325 433 €
SUD-OUEST	Restructuration CP Merignac et intégration DZRFPN	8 985 607 €	870 000 €	837 713 €	3 532 107 €
SUD-OUEST	CYNODEX (ex C3REXP)-Biscarrosse (études)	9 828 058 €	400 000 €	3 967 698 €	3 404 951 €
OUEST	Saint-Herblain - CRS NG 42	3 701 689 €	350 000 €	1 217 562 €	2 362 798 €
OUEST	CSP Lorient - Dégénération mars 2023	469 455 €	470 000 €	469 455 €	257 695 €
OUEST	Extension HP Quimper	3 472 118 €	300 000 €	756 239 €	1 369 610 €
OUEST	SNEAS Angers	5 039 351 €	800 000 €	860 141 €	2 246 397 €
OUEST	Olivet - DIDPAF 45 - Travaux (opération combinée CRA)	4 978 517 €	639 325 €	372 025 €	3 095 332 €
OUEST	HP Rennes - Menuiseries	1 698 966 €	210 000 €	176 837 €	843 391 €
OUEST	Desserrement des services implantés à l'HP de Nantes	1 292 309 €	800 000 €	697 169 €	327 622 €
OUEST	Schéma directeur rennais (SDIR) - relogement de la DZCRS de Rennes et desserrement HP	6 712 919 €	2 500 000 €	2 239 071 €	688 306 €
OUEST	Réhabilitation HP Angers	18 061 264 €	1 513 000 €	1 369 563 €	2 914 479 €
OUEST	MCIC Caen	199 785 €	200 000 €	199 785 €	159 936 €
OUEST	HP Rouen Facades complément PDR	485 495 €	500 000 €	485 495 €	259 822 €
EST	Eprenay - Construction CP	9 081 326 €	1 510 000 €	722 394 €	4 576 628 €
EST	Extension HP Nancy pour DDSP et PAF	3 685 041 €	1 200 000 €	2 798 489 €	574 697 €
EST	ENP Montbéliard - Rénovation des toitures	1 585 036 €	680 000 €	581 563 €	176 984 €
NORD	Construction CP Aulnoye-Aymeries - surcoût plan de relance	2 133 144 €	350 000 €	290 580 €	583 822 €
NORD	Relogement HP Valenciennes - Création stand de tir	37 300 000 €	37 200 000 €	37 203 339 €	744 942 €
NORD	Relogement SNPS Lille	1 408 367 €	1 510 000 €	1 408 367 €	1 351 841 €
NORD	Etudes préalables pour le relogement de l'hôtel de police d'Arras	3 907 417 €	4 130 000 €	3 333 629 €	788 327 €
SUD-EST	Chassieu - CRS NG 45	2 949 341 €	3 353 000 €	2 849 033 €	2 408 725 €
SUD-EST	Réhabilitation/extension HP Saint-Etienne	18 450 572 €	715 000 €	956 361 €	3 522 621 €
SUD-EST	Rénovation énergétique BP Alma St Etienne - surcoût plan de relance	246 489 €	415 000 €	196 814 €	166 947 €
SUD-EST	Rénovation énergétique Lyon 2 - surcoût plan de relance	552 857 €	1 268 481 €	552 857 €	147 930 €
SUD-EST	Plan de relance opé BEM	548 359 €	1 100 000 €	548 359 €	482 822 €
SUD-EST	DDPN Savoie	334 439 €	950 000 €	334 439 €	316 628 €
IDF	Fort Villeneuve St Georges - Création site formation maintien de l'ordre	649 629 €	800 000 €	649 629 €	184 840 €
IDF	Plan de sécurisation des commissariats 2023	1 942 883 €	2 270 000 €	1 942 883 €	373 020 €
IDF	Réhabilitation de l'HP 14 Paris	31 083 597 €	420 000 €	467 651 €	2 860 261 €
IDF	Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	3 133 416 €	2 976 799 €	2 892 745 €	686 167 €
IDF	Construction stand de tir de Rungis	5 634 627 €	286 000 €	252 100 €	261 553 €
IDF	Construction CP Noisiel/Torcy	20 824 451 €	1 400 000 €	1 052 892 €	4 390 791 €
IDF	Kremlin-Bicêtre - Construction CP	17 785 636 €	18 500 000 €	15 633 688 €	195 837 €
IDF	CRF Draveil - Réfection étanchéité toiture des deux bâtiments pyramides	1 188 434 €	850 000 €	122 071 €	137 708 €
GUADELOUPE	Construction HP de Basse-Terre	14 290 871 €	2 546 176 €	805 868 €	4 080 033 €
GUADELOUPE	Sécurisation de l'HP Mome Vergain - Les Abymes	2 651 533 €	951 631 €	575 470 €	807 540 €
MARTINIQUE	Construction HP Fort de France	37 789 648 €	883 397 €	839 166 €	1 103 948 €
MARTINIQUE	RA ID Gerbault - Installation provisoire	485 111 €	492 348 €	485 111 €	390 650 €
GUYANE	STRF - Acquisition de modulaires + création surtoit	134 732 €	135 150 €	134 732 €	124 308 €
GUYANE	RA ID Guyane - Création antenne	1 514 382 €	1 640 844 €	1 514 382 €	447 214 €
REUNION	Villa Saint Joseph - sécurisation suite prise à bail	462 275 €	473 000 €	462 275 €	283 758 €
MAYOTTE	Groupe électrogène du Commissariat central	250 737 €	227 337 €	250 737 €	178 550 €

Globalement, les conséquences du conflit Russie/Ukraine (raréfaction et renchérissement du coût des matières premières, hausse des coûts de l'énergie) ont pesé en 2023 sur l'activité immobilière de la police nationale. Toutefois, la police nationale a maintenu ses efforts non seulement pour finaliser des opérations engagées sur des triennaux précédents mais aussi pour lancer des projets nouveaux structurants pour les services (construction du nouvel hôtel de police de Valenciennes, construction du nouvel hôtel de police d'Arras, relogement du commissariat de Vichy, augmentation capacitaire de l'ENP de Périgueux, Extension de l'hôtel de police de Nancy, la relocalisation de l'académie de police à Montpellier, création de la CRS NG 84 à Montauban, de la CRS NG 81 à Marseille, de la CRS NG 83 à Chassieu etc.).

ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 96,9 M€ en AE et 84,2 M€ en CP

En 2023, le programme police nationale a mobilisé 96,9 M€ en AE et 84,2 M€ en CP afin de procéder au renouvellement du parc automobile grâce à l'acquisition de 2 487 véhicules :

- 71,9 M€ AE et 62,7 M€ en CP pour 1 608 véhicules légers 4 roues ;

- 6,7 M€ en AE et 6,1 M€ en CP pour 436 véhicules 2 roues ;
- 16,3 M€ en AE et 13,2 M€ en CP pour 340 véhicules lourds et 2 aménagements ;
- 2 M€ en AE et 2,2 M€ en CP pour les véhicules divers (tête de série notamment, expérimentation, embarcations nautiques et véhicules de sécurisation dans le cadre des JOP 2024.).

Parmi ces acquisitions, les fonds Sandhurst ont financé la commande de 101 véhicules pour la zone Nord et la zone Ouest, à hauteur de 7,6 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

Livraisons des véhicules commandés en 2023

Les dépenses consacrées aux moyens mobiles sont nettement inférieures en aux prévisions du PAP, (-26 % en AE et -36 % en CP). Cette différence s'explique par les difficultés rencontrées depuis 2022 concernant le marché automobile, avec la fermeture des chaînes de production, entraînant la suppression des modèles initialement proposés, l'allongement des délais de livraison et les réévaluations trimestrielles des prix.

Ainsi, au 31 décembre 2023, 227 véhicules commandés au PRA 2023 ont été livrés (taux de livraison de 8 %), dont :
 – 155 véhicules légers, dont 152 véhicules 4 roues (soit un taux de livraison de 9 %) et 3 véhicules deux roues ;
 – 1 seul véhicule lourd.

À titre de comparaison, à la même date, 4 240 véhicules commandés au PRA 2022 ont été livrés (taux de livraison à 53 %).

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 13,1 M€ EN AE ET 9,3 M€ EN CP

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 13,1 M€ en AE et 9,3 M€ en CP et comprennent notamment :

- 0,05 M€ en CP pour l'armement ;
- 8,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP pour le matériel et mobiliers, dont les équipements de lutte anti-drone pour les Jeux olympiques de Paris 2024 ;
- 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP pour l'acquisition d'équipements lourds pour les fonctions internalisées (cuisine CRS et matériels pour l'ECLPN, dont une découpeuse lasers pour un montant de 0,5 M€) ;
- 0,5 M€ en AE et 0,63 M€ en CP pour l'acquisition de moyens de protection ;
- 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour du matériel de détection ;
- 2,7 M€ en AE et 2,8 M€ en CP pour l'équipement lourds de la police technique et scientifique.

SUBVENTIONS POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT : 1,9 M€ en AE et en CP

En 2023, 1,9 M€ en AE et CP ont été versés à l'ENSP pour de l'investissement immobilier au titre d'une subvention pour charges d'investissement.

• DÉPENSES D'INTERVENTION ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES – 39,9 M€ EN AE ET 36,5 M€ EN CP

DÉPENSES D'INTERVENTION : 39,1 M€ EN AE ET 35,7 M€ EN CP

Les dépenses d'intervention, exécutées à hauteur de 39,1 M€ en AE et 35,7 M€ en CP, comprennent notamment :

- la participation de l'État au budget spécial de la Ville de Paris pour 29 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents des administrations parisiennes effectuant des missions au profit des services de police ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 3,8 M€ en AE ;
- le financement de CIVIPOL pour 1 M€ en AE et en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,5 M€ en AE et CP ;
- une contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) : 0,7 M€ en AE et en CP ;
- les subventions destinées notamment à la fédération sportive de la police nationale pour un montant de 2,9 M€ en AE et CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : 0,8 M€ EN AE ET EN CP

Ce montant correspond à la subvention pour charge d'investissement versée à l'ENSP. Ce montant devait être imputé sur le titre 5.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 303 571 017	956 198 730	2 303 571 017	956 198 730
Rémunérations d'activité	1 388 639 171	571 388 769	1 388 639 171	571 388 769
06.07 – Soutien (autres dépenses)		148 749 881		148 749 881
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	1 388 639 171	422 638 888	1 388 639 171	422 638 888
Cotisations et contributions sociales	907 434 572	377 140 503	907 434 572	377 140 503
06.07 – Soutien (autres dépenses)		99 782 084		99 782 084
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	907 434 572	277 358 419	907 434 572	277 358 419
Prestations sociales et allocations diverses	7 497 274	7 669 458	7 497 274	7 669 458
06.07 – Soutien (autres dépenses)		3 256 846		3 256 846
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	7 497 274	4 412 612	7 497 274	4 412 612
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 136 247 790	1 423 213 582	1 060 675 842	1 257 236 463
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 108 512 672	1 390 696 228	1 032 940 724	1 225 919 103
06.01 – Formation	43 299 666	30 555 204	43 299 666	30 114 982
06.02 – Action sociale	35 995 184	67 250 222	35 125 184	62 589 963
06.03 – Immobilier		64 376 403		60 975 730
06.05 – Système d'information et de communication	84 867 247	100 263 346	95 457 574	108 776 509
06.07 – Soutien (autres dépenses)	944 350 575	1 128 249 977	859 058 300	963 460 843
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		1 077		1 077
Subventions pour charges de service public	27 735 118	32 517 355	27 735 118	31 317 360
06.01 – Formation		-7		
06.03 – Immobilier		-22 500		-22 500
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 735 118	32 539 862	27 735 118	31 339 860
Titre 5 : Dépenses d'investissement	713 176 487	313 734 975	458 875 357	316 447 037
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	688 500 661	286 793 350	441 392 775	297 272 620
06.01 – Formation				3 654
06.03 – Immobilier	476 378 870	160 575 834	226 187 729	177 465 946
06.05 – Système d'information et de communication	59 294 869	6 254 181	62 378 124	6 811 913
06.07 – Soutien (autres dépenses)	152 826 922	119 963 335	152 826 922	112 991 108
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	24 320 826	17 039 078	17 127 582	9 271 871
06.05 – Système d'information et de communication	24 320 826	12 209 175	17 127 582	7 000 256
06.07 – Soutien (autres dépenses)		4 728 046		2 221 286
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		101 856		50 328
Subventions pour charges d'investissement	355 000	9 902 547	355 000	9 902 547
06.03 – Immobilier	355 000	8 000 000	355 000	8 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 902 547		1 902 547
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 432 295	39 126 653	33 432 295	35 742 761
Transferts aux ménages		-7 431		
06.02 – Action sociale		-7 431		
Transferts aux entreprises		1 197 993		958 395
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 197 993		958 395
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	29 000 000	27 991 567	29 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	29 000 000	27 991 567	29 000 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	5 440 728	8 936 075	5 440 728	5 784 366
06.02 – Action sociale		2 440		2 440
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 440 728	8 933 635	5 440 728	5 781 926
Appels en garantie		15		
06.07 – Soutien (autres dépenses)		15		
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 150 000	778 354	2 150 000	766 000
Dotations en fonds propres	2 150 000	778 354	2 150 000	766 000
06.01 – Formation		12 354		
06.03 – Immobilier	2 150 000		2 150 000	
06.07 – Soutien (autres dépenses)		766 000		766 000
Total	4 188 577 589	2 733 052 295	3 858 704 511	2 566 390 991

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)					2 040 000	840 000
Subventions pour charges de service public					2 040 000	840 000
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)					8 000 000	8 000 000
Subventions d'investissement					8 000 000	8 000 000
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	9 700 000	9 700 000				
Dotations en fonds propres	9 700 000	9 700 000				
Universités et assimilés (P150)	-6 800				31 400	
Dotations en fonds propres	-6 800				31 400	
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	18 824	18 824				
Subventions pour charges de service public	18 824	18 824				
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	27 164 423	27 164 423	28 090 118	28 090 118	33 168 547	33 168 547
Subventions pour charges de service public	27 164 423	27 164 423	27 735 118	27 735 118	30 500 000	30 500 000
Dotations en fonds propres					766 000	766 000
Subventions d'investissement			355 000	355 000	1 902 547	1 902 547
Total	36 876 447	36 883 247	28 090 118	28 090 118	43 239 947	42 008 547
Total des subventions pour charges de service public	27 183 247	27 183 247	27 735 118	27 735 118	32 540 000	31 340 000
Total des dotations en fonds propres	9 693 200	9 700 000			797 400	766 000
Total des subventions d'investissement			355 000	355 000	9 902 547	9 902 547

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public de l'ENSP est majorée de +2 765 k€ par rapport à celle de 2022 pour tenir compte de l'augmentation de la taille des promotions d'officiers et de commissaires (augmentation des frais de stage, renforcement des équipes pédagogiques et de soutien), le financement des mesures salariales interministérielles de l'été 2022 (revalorisation du point d'indice) et l'inflation (fluides, denrées alimentaires).

En 2023, l'ENSP a perçu une subvention totale pour charge d'investissement de 2 668 k€. Elle se décompose comme suit :

- une subvention d'investissement initiale de 766 k€ pour réaliser des opérations sur les deux sites (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Cannes-Écluse);
- un abondement de la subvention d'investissement de 1 903 k€, après le CA du mois de septembre, pour réaliser d'importants travaux sur le site de Cannes-Écluse (rénovation du chauffage, sécurisation de l'accueil, création d'un local de dépôt des armes).

NB : Les 766 000 € ne correspondent pas à une dotation en fonds propres mais à une subvention pour investissement. La divergence entre ces chiffres et ceux apparaissant dans le tableau ci-dessus tient à la création récente de la catégorie de dépense 53 (subvention pour charges d'investissement) qui a conduit à des corrections d'écritures incomplètes dans Chorus.

Le programme 176 a également alloué des crédits aux opérateurs suivants :

- La société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO) pour le financement de la construction d'une base avancée au profit des services de la Préfecture de Police à Saint-Denis ;
- La réunion des musées nationaux - Grand Palais pour le financement de la rénovation des locaux du commissariat du 8^e arrondissement de Paris, situés sous le Grand Palais. Les travaux devraient s'achever en 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	0	279	4	0	0	0
	0	289	8	0	2	0
	0	279	4	0	2	0
Total	0	279	4	0	0	0
	0	289	8	0	2	0
	0	279	4	0	2	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

Malgré une politique très volontariste en matière de recrutement par l'augmentation des recrutements de contractuels, l'exécution du plafond d'emploi LFI est quasiment identique à celui exécuté en 2022.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	289	279

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	2	0

Une part de la sous-consommation du plafond d'emplois de l'ENSP résulte des contraintes liées au recrutement des personnels fonctionnaires. Pour le recrutement de ces agents publics, et plus particulièrement pour les personnels actifs de la police nationale, le calendrier des campagnes nationales de mobilité a pour effet induit d'augmenter la période de vacance de certains postes, et donc une sous-consommation du plafond d'emplois.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le bilan 2023 de l'ENSP est le suivant :

1 – L'activité de formation

Au total, l'ENSP a dispensé en 2023 161 205 jours formation stagiaires (JFS) au titre de la formation initiale (+5,55 % par rapport à 2022) et 10 109,5 JFS au titre de la formation continue (+25,43 % par rapport à 2022).

La formation initiale :

À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 217 commissaires (la 75e promotion compte 84 élèves-commissaires et 7 détachés ; la 74e promotion compte 66 commissaires-stagiaires et 6 détachés et la 73e promotion compte 54 commissaires) ont été formés dans le cadre de 29 010 journées formation stagiaires.

À Cannes-Écluse, le département des formations professionnelles (DFPO) des officiers a pris en compte, sur l'ensemble de l'année 2023, 1 180 élèves officiers (843 en 2022, 469 en 2021) sans compter les fonctionnaires détachés dans le corps de commandement, qui suivent une scolarité spécifique : 344 élèves en janvier et février pour la 27e promotion ; 394 élèves sur l'ensemble de l'année pour la 28e promotion et 442 élèves de septembre à décembre pour la 29e promotion. Au total, la DFPO a servi 132 195 journées de formation stagiaires au titre de la formation initiale en 2023.

La formation continue :

À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 144 sessions ont été ouvertes et 141 réalisées.

Le développement de l'e-formation s'est poursuivi (118 stagiaires de tous corps et grades ont été formés).

Au total, 1 302 stagiaires ont bénéficié de ces e-formations. L'année 2023 totalise 3 973,5 JFS soit une hausse de 27,36 % par rapport à 2022.

À Cannes-Écluse, le nombre de sessions de stages de formation a diminué en 2023, avec 57 sessions effectivement proposées contre 68 en 2022.

Le nombre de jours formation stagiaires est toutefois en hausse : 6 136 JFS contre 4 939 JFS en 2022, soit une hausse de 24 %. Cette croissance est notamment due au nombre plus important de capitaines accueillis dans le cadre de la formation d'accès au grade de commandant (262 au lieu de 198).

2 – Les activités partenariales

Elles comportent, outre les partenariats avec les secteurs public et privé (formation des élus, des cadres de la sécurité privée et des référents sûreté, réseau des écoles de service public, partenariat avec l'école polytechnique...):

- les relations internationales avec un taux de réussite de 100 % au Master 2 pour les cadres de police étrangers ;
- les dispositifs au profit de l'égalité des chances : « Classes Prépas Talents du service public » avec un taux d'insertion dans la fonction publique à hauteur de 83 % et « cordées du service public » au profit de six lycées de trois académies.

Le nombre des JFS servis au titre de l'activité partenariale de l'ENSP a baissé de 2 % en 2023 (19 988 contre 20446,5), principalement en raison d'un nouveau mode de calcul consistant en l'agrégation des JFS de la FC des référents sûreté à la FC de l'établissement.

3 – Les activités de recherche pour la police nationale

24 projets ont été gérés en 2023 (3 terminés, 17 en cours et 4 déposés à l'Agence nationale de la recherche et la Commission européenne). Les recettes associées aux projets menés étaient de 552 k€ en 2023.

4 – Activité de soutien

L'ENSP poursuit le déploiement du contrôle interne financier selon la feuille de route du ministère.

En ce qui concerne l'immobilier, l'ENSP poursuit la rénovation des sites. A Cannes-Écluse notamment, d'importants travaux de rénovation des moyens immobiliers se poursuivent afin d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves officiers dont la taille des promotions est en forte hausse depuis 2021 et pour les années à venir. La halle multi activités ainsi que les salles de cours ont été livrées courant 2023.

Les travaux de rénovation du système de chauffage du site de Cannes-Écluse se sont déroulés pour l'essentiel en 2023 et seront totalement achevés sur le 1^{er} semestre 2024. Les travaux de sécurisation et de modernisation de l'accueil du site ont débuté en fin d'année.

A Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, pour permettre des économies d'énergie, un étage de l'internat a été repris pour installer des éclairages en LED. Des travaux ont été engagés afin de faciliter le respect de la règle de la marche en avant au sein des cuisines. L'établissement a également remis aux normes l'espace de plonge du mess à l'issue du désamiantage du plafond.

5- La gouvernance de l'opérateur

En 2023, un bilan d'étape du contrat d'objectifs et de performance (COP) a été effectué. Un rendez-vous stratégique entre la tutelle et la directrice de l'ENSP a également eu lieu en mars 2023 afin de fixer les objectifs de l'année, entérinés dans la lettre d'objectifs transmise en avril 2023. Enfin la tutelle et l'ENSP ont continué à échanger sur la rédaction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde						1
Transferts						1
P231 – Vie étudiante	3	3			0	0
Transferts	3	3			0	0
P176 – Police nationale	27 164	27 164	28 090	28 090	33 169	33 169
Subventions pour charges de service public	27 164	27 164	27 735	27 735	30 500	30 500
Dotations en fonds propres					766	766
Subventions d'investissement			355	355	1 903	1 903
P147 – Politique de la ville					1	1
Transferts					1	1
P148 – Fonction publique	390	319			689	299
Transferts	390	319			689	299
Total	27 557	27 486	28 090	28 090	33 859	33 470

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La SCSP a été réhaussée pour permettre à l'ENSP de faire face aux coûts supplémentaires induits par l'augmentation de la taille des promotions d'élèves.

L'ENSP a bénéficié, en 2023, une hausse de +2 314 k€ par rapport à l'année précédente afin de réaliser des investissements.

Les 1 k€ du programme 147 correspondent au financement du dispositif « Les cordées de la réussite ».

Les 299 k€ du programme 148 correspondent, quant à eux, au financement des « classes prépa talents ».

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	21 032	19 872	Subventions de l'État	30 500	30 530
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 207	5 301	– subventions pour charges de service public	30 500	30 530
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 322	13 803	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	392	830
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 345	1 876	Revenus d'activité et autres produits	1 401	2 864
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 345	1 876	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	100	526
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		8
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		723
Total des charges	35 354	33 675	Total des produits	32 294	34 224
Résultat : bénéfice		549	Résultat : perte	3 060	
Total : équilibre du CR	35 354	34 224	Total : équilibre du CR	35 354	34 224

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	816		Capacité d'autofinancement		1 167
Investissements	4 170	3 002	Financement de l'actif par l'État	766	2 669
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		8
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 986	3 002	Total des ressources	766	3 844
Augmentation du fonds de roulement		842	Diminution du fonds de roulement	4 220	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Plusieurs postes budgétaires sont liés au nombre d'élèves formés (fluides, remboursement de frais de stage, restauration...) et augmentent à due proportion.

L'équilibre général 2023 se réalise par un résultat bénéficiaire et une augmentation du fonds de roulement. La capacité d'autofinancement de 1 891 k€ progresse par rapport à l'exercice 2022 (+1 096 k€).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
9 041	4 764	11 365

La trésorerie a progressé de 2 324 k€ par rapport au compte financier 2022. Cette augmentation résulte essentiellement du versement tardif en 2023 d'un complément de SCI (1 903 k€). L'ENSP a pu engager juridiquement les dépenses (autorisations d'engagement - AE) de cette SCI avant la fin de l'exercice mais n'a pas pu toutes les décaisser (crédits de paiement - CP), les travaux n'ayant pas été réalisés.

La trésorerie est grevée à hauteur de 7 862 k€ (2 600 k€ de travaux d'investissement, 2 400 k€ de marchés pluriannuels et 2 862 k€ de restes à payer - dont 1 175 k€ issus du mois de décembre et reportés sur 2024 en raison de la clôture anticipée).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	21 189	21 189	20 296	20 296
Fonctionnement	11 619	11 821	11 397	10 645
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 497	4 170	3 642	2 535
Total des dépenses AE (A) CP (B)	35 305	37 180	35 335	33 475
dont contributions employeur au CAS pensions	6 207	6 207	5 301	5 301

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	32 567	35 282
Subvention pour charges de service public	30 500	30 530
Autres financements de l'État	766	2 669
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 301	2 083
Recettes fléchées	392	594
Financements de l'État fléchés	3	300
Autres financements publics fléchés	389	294
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	32 959	35 876
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 401
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 220	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	1 875 1 874	76 113	76 96	0 0	0 0	0 2	0 2	1 951 1 989	1 951 1 972
Classe Prépa talents du service public	0 0	337 299	344 231	0 0	0 0	0 4	0 4	337 303	344 235
Formations	10 893 10 095	3 771 3 503	3 787 3 481	0 0	0 0	0 0	0 0	14 664 13 598	14 680 13 576
Recherche	842 679	197 161	197 251	0 0	0 0	0 9	0 9	1 039 849	1 039 940
Soutien et logistique	7 578 7 648	7 239 7 322	7 418 6 585	0 0	0 0	1 235 3 249	1 235 1 094	16 052 18 219	16 230 15 327
Travaux sur recettes exceptionnelles	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 262 378	2 936 1 426	1 262 378	2 936 1 426
Total	21 189 20 296	11 619 11 397	11 821 10 645	0 0	0 0	2 497 3 642	4 170 2 535	35 305 35 335	37 180 33 475

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 220	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	201
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 220	201
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 324
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 343
Total des besoins	4 220	2 525

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 401
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	124
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 525
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 220	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	284	19
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 936	0
Total des financements	4 220	2 525

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire est excédentaire de 2 401 k€ induisant une variation positive de la trésorerie.
L'exécution budgétaire 2023 est néanmoins en forte hausse par rapport au compte financier 2022 s'élevant à 99 % au lieu de 92 %.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	283	297	283
– sous plafond	279	289	279
– hors plafond	4	8	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En dépit d'une politique volontariste et des recrutements de contractuels plus nombreux en 2023, l'ENSP rencontre des difficultés de recrutements expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois.

PROGRAMME 152
Gendarmerie nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

L'année 2023 a été pour la gendarmerie l'occasion de durcir ses capacités d'intervention et d'investir encore plus les nouvelles frontières de la délinquance avec le cyber ou les enjeux environnementaux. L'engagement de la gendarmerie a été ponctué par de nombreux troubles à l'ordre public pour lesquels elle a été fortement impliquée (débordements dans le cadre des manifestations liées à la réforme des retraites, Sainte-Soline, émeutes urbaines de juillet).

Cette année 2023 aura donc été l'occasion pour le P152 de répondre aux attentes de la population et aux enjeux sociétaux (1) tout en poursuivant sa transformation en vue de faire face aux défis futurs (2).

1) RÉPONDRE AUX ATTENTES DE LA POPULATION ET AUX ENJEUX SOCIÉTAUX

Dans une démarche de proximité renforcée avec la population, appuyée sur une logique d'« aller vers », la gendarmerie développe sa présence dans les territoires et s'engage sur une trajectoire d'augmentation significative de sa présence sur la voie publique. Grâce à la LOPMI et avec un schéma d'emploi très favorable réalisé en 2023 (+950 ETP), la gendarmerie a pu initier de solides efforts pour renforcer sa présence dans tous les territoires pour qu'il n'y ait aucune « zone blanche » sécuritaire en métropole comme en outre-mer. Ainsi, au-delà des 3 100 emprises présentes au cœur des territoires, un renforcement inédit du maillage territorial a été initié par la LOPMI, qui prévoit la création de 239 brigades fixes et mobiles d'ici la fin 2027. Portée par les ambitions du gouvernement, cette densification participera au développement sans précédent de la présence des gendarmes sur la voie publique, au contact permanent de la population (+4 millions d'heures par rapport à 2022). Ce renforcement significatif est complété par la montée en puissance de la réserve opérationnelle, déjà engagée (+150 000 jours de réserve par rapport à 2022) et qui a pour objectif d'atteindre la cible de 50 000 réservistes à terme. En parallèle, la gendarmerie a développé une conception qualitative du service public de sécurité selon une logique de redevabilité. Elle rend ainsi compte de son action et s'attache à répondre aux attentes de la population. Cette attention se traduit par un taux de satisfaction des usagers de 93 %. Pour ce faire, elle développe des outils permettant de nourrir le lien existant avec les usagers. Se voulant pleinement transparente, la gendarmerie a conduit des travaux de refonte du parcours usager/victime pour un meilleur accompagnement. Il est dès lors possible de déposer plainte sur le site Internet *Ma sécurité* en 2023 et de suivre le traitement de celle-ci.

Ces efforts viennent compléter une offre de sécurité qui continue de s'adapter à une délinquance en évolution. En effet, les évolutions à la hausse des trois agrégats de la délinquance sont le résultat de plusieurs effets de fond. La hausse des AAB (+4,1 %) est notamment corrélée à l'inflation et la hausse de certaines matières premières qui ont encouragé les appropriations illicites. S'agissant des AVIP (+11,3 %), la hausse s'explique en partie par les tensions sociales constatées et la libération de la parole des victimes, favorisée notamment par le réseau des maisons de protections des familles, permettant dans tous les départements de recueillir le contentieux des violences intrafamiliales de façon optimisée. En réponse à ces phénomènes, les indicateurs liés à l'activité des forces connaissent quant à eux des évolutions favorables. Le taux de présence de voie publique progresse (+5,13 %) ainsi que celui dans les transports en commun (+16 %). Cette présence sur la voie publique participe à la lutte contre les infractions liées à la législation sur les stupéfiants et a pour effet positif d'enregistrer une augmentation de +14,5 % de ce contentieux.

Au-delà de ces contentieux « traditionnels », la gendarmerie accélère la prise en compte des nouvelles frontières de la délinquance, que constitue le développement important des menaces liées à l'utilisation du cyberspace (+43 % de procédures judiciaires ouvertes en 5 ans). Désignée par le MIOM comme chef de file de l'action des forces de sécurité intérieure dans le cyberspace, la gendarmerie nationale a adapté son dispositif cyber, devenu service à compétence nationale en 2023 sous le titre de Commandement pour le cyberspace du ministère de l'Intérieur. Ce dernier coordonne et pilote désormais l'action du ministère en étroite collaboration avec la police nationale mais aussi en interaction avec tous les acteurs du cyber, institutionnels ou non, publics et privés. La gendarmerie ajuste aussi la qualification de ses militaires par une augmentation des recrutements scientifiques, des formations dispensées (centre national de formation Cyber à Lille) y compris au bénéfice de tous les acteurs ministériels, des parcours de carrière spécifiques et des moyens donnés aux enquêteurs et aux acteurs de la prévention. L'environnement constitue un autre sujet d'intérêt prioritaire qui, en juillet 2023, s'est concrétisé par la création du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN). Outre une démarche intrinsèquement responsable, avec un plein engagement dans la transition écologique (RSE), la gendarmerie engage tous ses moyens pour renforcer le traitement du contentieux lié aux atteintes à l'environnement et à la santé publique en apportant une réponse aux attentes des élus et aux enjeux de société. Ce dispositif s'appuie sur la montée en puissance de l'OCLAESP (+40 ETP) et du réseau d'enquêteurs spécialisés (plus de 600 en 2023).

2) SE TRANSFORMER POUR RELEVER LES DÉFIS FUTURS

La gendarmerie nationale a engagé une montée en puissance de ses capacités afin de faire face à l'évolution des menaces pour fournir une réponse adaptée aux enjeux à venir comme ceux de l'année 2023 à l'image la Coupe du Monde Rugby. Dans ce contexte, la LOPMI a apporté une évolution capacitaire majeure avec la création notamment de 7 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) mais aussi de 2 Compagnies de la GR permettant de libérer 4 EGM pour d'autres missions. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'une densification de la capacité d'intervention pour répondre à une hausse du niveau de violence associée à une fragilisation du lien social (1 gendarme agressé toutes les 2h). Ainsi, la formation a été durcie et les PSIG continuent de faire l'objet d'une densification par la substitution de 1000 GAV par des sous-officiers expérimentés en 2023. Le budget 2023 a permis également le durcissement de capacités par : l'acquisition des nouveaux véhicules blindés, dont les dernières livraisons seront réalisées en 2024, la livraison de 62 nouvelles rames complètes de véhicules de maintien de l'ordre et la montée en puissance de PC STORM, qui sera pleinement opérationnel pour les JOP2024.

En adaptant ses moyens pour répondre aux forts enjeux numériques, la gendarmerie s'est emparée des opportunités offertes et adopte ainsi une approche nouvelle pour renforcer sa proximité avec la population et les élus. Le déploiement d'outils numériques a permis de dépasser la logique traditionnelle de guichet unique au bénéfice d'une logique de « pas de porte », dans la droite ligne de l'opération *#Répondreprésent*. Ce changement de paradigme a été rendu possible par le déploiement massif de solutions numériques pour les militaires de la gendarmerie à l'instar des 110 000 smartphones/tablettes NEO2 et 47 000 PC UBIQUITY déjà déployés. Cette transformation numérique a été renforcée par la création de l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) qui permettra d'assurer la maîtrise complète des outils numériques des FSI qui concourent au développement de leur mobilité.

Véritable force humaine, les personnels de la gendarmerie, civils et militaires, sont le cœur de son système d'arme. Ils méritent une attention soutenue qui se concrétise en premier lieu par la reconnaissance de l'engagement de tous les personnels et par la valorisation de leurs compétences au travers d'un ensemble de mesures développées par le protocole social prévoyant notamment une rénovation des parcours de carrières, une nouvelle grille indiciaire des sous-officiers de gendarmerie ou encore la revalorisation de la prime OPJ. Densifier la formation initiale et continue des gendarmes pour leur permettre de mieux répondre aux attentes des citoyens constitue un autre effort important. L'allongement de la formation initiale en école de 9 à 12 mois a été enclenché pour intégrer dans les unités des gendarmes plus résilients et prêts à s'engager immédiatement sur l'ensemble du spectre des missions qu'une force armée comme la gendarmerie peut remplir avec un ensemble de compétences socles. Une attention particulière a aussi été portée sur le recentrage des OPJ et APJ sur leur cœur de métier en poursuivant les substitutions de postes (400 substitutions en 2023) et en allégeant les tâches par la poursuite des travaux de réduction des missions non spécifiques (réalisation des procurations électorales en ligne, transfèrements judiciaires etc.). Enfin, pour garantir la qualité d'accueil des usagers et les bonnes conditions de travail des militaires, la gendarmerie a continué à développer ses infrastructures immobilières avec plus de 100 M€ AE engagés en 2023. Elle

prend par ailleurs particulièrement en compte l'accompagnement social des militaires et de leurs familles (accompagnement des gendarmes blessés, quasi doublement du nombre de psychologues prévu par la LOPMI, renforcement de l'offre de garde d'enfant etc.).

« Pour la population, par le gendarme », cette devise résume à elle seule l'ambition de la gendarmerie nationale cherchant à décliner, au travers de sa stratégie GEND2024, au plus près des territoires, une offre de sécurité sur mesure répondant aux enjeux de sécurité du quotidien tout en anticipant les risques à venir. Le P152 aura ainsi poursuivi en 2023 son cycle de transformation conformément aux ambitions de la LOPMI.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

- INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
- INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
- INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés
- INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
- INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique
- INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le coeur de métier
- INDICATEUR 2.5 : Taux de présence de voie publique
- INDICATEUR 2.6 : Délai moyen d'intervention
- INDICATEUR 2.7 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

- INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles
- INDICATEUR 3.2 : Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

- INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie
- INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

- INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers
- INDICATEUR 5.2 : Efficacité du service "magendarmerie.fr"
- INDICATEUR 5.3 : Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	10 296	10 984	En baisse	11 074	absence amélioration	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	0,30	0,32	En baisse	0,32	absence amélioration	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	182 453	206 014	Suivi	227 542	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	5,32	5,98	Suivi	6,61	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	107 982	124 112	Suivi	136 055	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	1630	1713	En baisse	1689	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.14 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE) * 1000.

Sous-indicateur 1.15 = nombre annuel de femmes victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.16 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001) commis dans les transports en commun.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2023 marque une augmentation des atteintes aux personnes (AVIP), dénotant un rattrapage des volumes de faits enregistrés avant la crise du COVID.

Le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses, bien qu'en hausse de 0,8 % entre 2022 et 2023, demeure toutefois inférieur de 11,6 % au volume enregistré en 2019, année ante COVID.

Les violences dites « non-crapuleuses » et sexuelles connaissent une hausse significative du nombre de victimes depuis 2017. Cette évolution s'explique par la large part des violences intrafamiliales (VIF) prises en compte dans cet item qui recouvre des infractions de nature très différentes (violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles). Elle coïncide par ailleurs avec l'augmentation du nombre de victimes féminines.

Ainsi, la gendarmerie nationale s'est pleinement investie dans la lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif des maisons de protection des Familles (MPF), généralisé sur l'ensemble du territoire, et par une refonte de la doctrine visant au traitement des enquêtes. Cette prise en compte globale, facilitant la révélation des faits, participe pour partie à l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatées en zone gendarmerie, en systématisant les enquêtes, y compris sans plainte.

En effet, la lutte contre les VIF et celle contre les violences sexuelles et sexistes, priorité gouvernementale, se traduisent par de nombreuses mesures visant à inciter à une dénonciation plus systématique des faits, pour :

- libérer la parole des victimes ;
- améliorer leurs conditions d'accueil (rénovation du canevas d'audition) ;
- mettre en œuvre les outils de signalement.

Le volume de plaignants pourrait ne représenter qu'un quart du volume réel des victimes de violences conjugales (source enquête de victimation Gènese). Ces mesures sont donc essentielles pour la dénonciation des violences et la prise en charge des victimes. Ce type de fait se traduit très souvent par l'élucidation de l'enquête.

INDICATEUR

1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en ZGN	Nb	559 494	647 927	En baisse	674 426	absence amélioration	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	79 313	89 136	En baisse	95 141	absence amélioration	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	‰	4,50	5,15	En baisse	5,42	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.23 = (nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2023 marque une augmentation générale de tous les indicateurs de la délinquance, dénotant un rattrapage des volumes de faits enregistrés avant la crise du COVID. Pour les atteintes aux biens (AAB), cette hausse est essentiellement concentrée sur les cambriolages de résidences principales et les vols des métaux rares, dont la valeur vénale a fortement augmenté sous l'effet des crises.

Entre 2022 et 2023, le nombre d'AAB augmente de 4,1 %. Les vols liés à l'automobile expliquent particulièrement cette hausse en raison de la recrudescence des vols de pots catalytiques, motivés par la raréfaction des métaux rares.

Le nombre de cambriolages reste inférieur au nombre de faits constatés en 2019 malgré la hausse observée. Elle concerne encore majoritairement les résidences principales et témoigne, en revanche, d'un net recul des atteintes aux résidences secondaires.

INDICATEUR**1.3 – Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	19 646	19 921	En baisse	21 615	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Nombre annuel de crimes et délits commis contre des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP) (index 72 et 73 de l'état 4001) constatés par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'augmentation conséquente du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions s'explique par la proportion importante de forces de l'ordre engagées et blessées au cours des épisodes de violences urbaines d'une ampleur inédite survenus en 2023 (réforme des retraites, émeutes de juin 2023) et sur les oppositions plus ponctuelles (projets de méga-bassines). En effet, les indicateurs 3.11 et 3.12 relatifs à la part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité et en maintien de l'ordre public sont également en forte hausse (voir infra), et le nombre de militaires victimes d'agressions connaît une augmentation de +23,4 % en 2023.

Aussi, dans un contexte de forte contestation sociale, les élus sont plus souvent victimes d'outrages, d'insultes et de menaces (ces faits représentant 50 % des infractions à leur encontre en 2023). La gendarmerie a poursuivi en 2023 sa politique de rapprochement avec les élus, en accentuant les mesures de prévention et de formation (gestion

des incivilités, déconfliction, guide à destination des élus, participation au Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE)), favorisant ainsi les dépôts de plaintes des édiles pour des faits qui pouvaient jusqu'alors leur sembler banals ou anodins.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	28,8	26,66	>26	27,6	cible atteinte	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	11,0	9,8	>15	9,4	absence amélioration	>12
Taux d'élucidation des homicides	%	79,1	85,2	>80	86,1	cible atteinte	>80
Taux d'élucidation des crimes et délits d'atteintes à l'environnement	%	82,5	71,8	En hausse	78,8	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.14 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (index 79) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour le même index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, les unités de gendarmerie ont maintenu leurs efforts pour élucider les faits constatés, en hausse. Multipliant les contrôles sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son empreinte au sol afin de lutter contre les différentes formes de délinquance.

Sur le volet judiciaire, la reprise de l'activité s'accompagne d'une hausse des procédures complexes, plus longues dans leur traitement et qui n'aboutissent pas forcément sur l'année en cours.

Le taux d'élucidation des vols avec violence augmente de 0,89 points pour atteindre 27,55 %. Il est précisé que ces violences sont les plus complexes à élucider dans le travail d'enquête, les auteurs étant souvent non identifiés.

Concernant les cambriolages de résidences principales et secondaires, le taux d'élucidation diminue de 0,4 points pour atteindre 9,44 %.

Pour les homicides, le taux d'élucidation s'élève à 86,10 %, soit une hausse de 0,88 points par rapport à 2022.

Au sujet des atteintes à l'environnement, le taux d'élucidation augmente de 7 points en 2023, confirmant l'engagement et la montée en puissance de la gendarmerie sur ces sujets.

En termes d'organisation, l'action de la gendarmerie s'appuie notamment sur l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, sur ses détachements et ses enquêteurs (3 500 enquêteurs opérationnels dès l'été 2023). La gendarmerie a également créé un commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) le 1^{er} juillet 2023.

Aussi, l'attention de la gendarmerie en 2023 a notamment été portée sur le phénomène des méga-feux ainsi que sur les contacts avec les élus sur ces thématiques (62 % d'entre eux placent en effet la problématique des déchets et de la sécurité environnementale au premier rang de leurs priorités).

INDICATEUR

2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	8 568	7 876	En hausse	7 785	absence amélioration	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	451	400	Suivi	339	absence amélioration	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	321 307 246	379 016 058	En hausse	443 339 603	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs au trafic et à la revente de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie pour l'index de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (index 70).

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.21 : Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants, est globalement stable (7 876 en 2022 contre 7 785 en 2023).

Il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants. En effet, ce chiffre ne prend pas en compte l'index 57 (usage des stupéfiants), pour lequel les infractions comptabilisées sont en forte augmentation (+11,89 % en 2023) grâce notamment à la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Le recours à cette procédure simplifiée est en hausse de 25 % en 2023.

Concernant les trafics démantelés, leur nombre est en légère hausse (+0,35 % en 2023), et s'accompagne d'une captation record des avoirs criminels par la gendarmerie nationale sur les procédures en lien avec les infractions à la législation des stupéfiants, passant de 37,9 millions d'€ en 2022 à 42,2 millions d'€ en 2023.

Aussi, la gendarmerie poursuit son action à travers sa participation au plan national de lutte contre les stupéfiants dirigés par l'Office anti stupéfiants (OFAST), en pilotant des antennes OFAST sur les territoires ultra-marins (Papeete et La Réunion) ainsi que 19 Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

De plus, les efforts de la gendarmerie se sont aussi particulièrement portés sur l'augmentation des opérations coups de poing pour démanteler les points de deals, passant de 615 opérations en 2022 à 1 215 opérations en 2023.

Sous-indicateur 2.22 : Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger

L'indicateur relatif au nombre de procédures pénales en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger traduit une baisse de 15,25 % mais se concrétise en réalité par une diminution de 61 faits constatés relatifs à ce contentieux.

Aussi, il convient de préciser que l'indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans le cadre des délits liés à la police des étrangers. Il dénombre seulement sur le plan judiciaire les procédures relevant de l'index 70 (aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers) en excluant celles relevant de l'index 69 (infractions aux conditions générales d'entrée des étrangers) et 71 (autres infractions à la police des étrangers).

Il est à noter que la comptabilisation des procédures d'index 70 se fait à la procédure et non au nombre d'auteurs. Elle ne prend pas en compte non plus, les 109 767 ESI contrôlés (+4 % par rapport à 2022) et les 25 263 procédures administratives réalisées en 2023 par la gendarmerie (+26,7 %).

De plus, la gendarmerie poursuit son action et son empreinte au sol dans la sécurisation des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière. Ainsi, au nord-ouest de la France et aux frontières espagnoles et italiennes, les gendarmes départementaux, les réservistes et les forces mobiles ont été fortement mobilisés, dans la sécurisation des frontières et pour endiguer le phénomène des « small boats » sur le littoral de la mer du Nord et de la Manche. Les accords de Sandhurst, depuis 2020, permettent de pérenniser la mise en place d'un dispositif collaboratif sur la frontière transmanche par l'emploi de réservistes dédiés exclusivement à la mission de lutte contre l'immigration irrégulière, avec une participation financière britannique.

Sous-indicateur 2.23 : Valeur des avoirs criminels saisis

La valeur estimée des avoirs criminels identifiés et saisis par les militaires de la gendarmerie en 2023 est de 443 M€, soit 64 millions de plus qu'en 2022 (+17 %). Cette progression est constante depuis plusieurs années.

À l'instar des années précédentes, les infractions économiques et financières (54 %) constituent la majeure partie des saisies devant celles de l'environnement (17 %), de la police route (10 %) et des stupéfiants (9,5 %). Il est à noter une très forte augmentation des saisies en matière d'atteintes à l'environnement et d'immigration irrégulière en 2023.

Les immeubles représentent les saisies les plus élevées en valeur (30 %), devant les véhicules (19 %), les autres biens meubles (17 %) et les comptes de dépôt (10 %). La saisie de crypto-actifs se développe également depuis 2 ans.

INDICATEUR

2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	90,16	88,18	>95	86,14	absence amélioration	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	75,4	72,19	En hausse	70,06	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	72,7	69,38	En hausse	66,54	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés relevant des index 27 à 30 de l'état 4001 pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause pour des faits relevant des index 1 à 12, 15 à 52, 55, 56, 62 à 68, 73 à 75 et 86 de l'état 4001 rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les tendances observées les années précédentes, relatives à la couverture des scènes de cambriolages par l'investigation technique, se maintiennent pour le bilan annuel 2023. Le taux global de couverture enregistré par le premier niveau de la chaîne criminalistique est ainsi de 86,1 %, soit -2 points par rapport à l'année précédente. Pour améliorer ce taux, la gendarmerie s'est engagée dans le suivi particulier des taux de couverture PTS des cambriolages et dans l'animation d'un réseau formé par les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) en lien avec le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN).

Depuis plusieurs années, les unités de gendarmerie ont concentré leurs efforts sur la signalisation papillaire et génétique. Toutefois, le fait que les individus déjà signalisés ne font pas l'objet d'une autre signalisation s'ils commettent de nouveaux faits explique pour partie que les taux n'atteignent pas 100 %. Aussi, les nouveaux terminaux de signalisation en mobilité, appelés NéoDK, devraient être déployés sur l'ensemble du territoire avant l'ouverture des Jeux Olympiques à la suite d'une ultime expérimentation durant le premier trimestre 2024. Ils constitueront alors une simplification notable de la réalisation des relevés dans le respect des critères d'intégration au FAED, de nature à redynamiser ce travail de signalisation essentiel aux deux grands fichiers FAED et FNAEG.

INDICATEUR

2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	3,0	3,3	En baisse	2,9	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques (concours au ministère de la justice ; gardes, escortes et services d'ordre ; procurations ; participation aux commissions administratives ; autres assistances) rapporté au volume horaire annuel d'activité missionnelle totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les missions périphériques de la gendarmerie ont diminué de 10,5 % en 2023 comparé à 2022 alors que l'activité missionnelle a augmenté de 2 %.

Tous les agrégats entrant dans le champ des missions périphériques ont baissé.

Celui du « concours aux élections » (procurations) a, quant à lui, particulièrement reculé. En effet, en raison de l'absence d'élections au cours de l'année 2023, la part d'activité dédiée à cet item a chuté de 97,7 % sur l'ensemble du territoire national, avec un total de 7 807 heures en 2023 contre 337 161 heures en 2022.

INDICATEUR

2.5 – Taux de présence de voie publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale	%	37	39	En hausse	41	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	0,23	0,25	En hausse	0,29	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.51 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dites de « voie publique » rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Sous-indicateur 2.52 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dans les transports en commun rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le nombre d'heures de patrouille de voie publique s'élève à 49 359 351 heures contre 46 100 331 heures en 2022, soit une hausse de 7 %, dont 344 154 heures effectuées au profit de la sécurisation des transports (+18 %).

Cette hausse traduit la poursuite des efforts effectués pour augmenter au quotidien la présence des gendarmes sur la voie publique et répondre ainsi à une priorité gouvernementale.

Ainsi, les nouveaux moyens mis à disposition des gendarmes pour favoriser le travail en mobilité (Néo, Ubiquity), les outils innovants mis à la main des échelons territoriaux de commandement (dispositif de gestion des événements, gestion collaborative de procédures, ...) ou encore l'élargissement du spectre des amendes forfaitaires délictuelles, permettent de gagner en efficience dans l'occupation renforcée de la voie publique, par une prévention ciblée et une réponse adaptée localement aux phénomènes de délinquance constatés.

Cette présence renforcée accentue également le contact régulier avec les commerçants, les élus et la population et s'inscrit dans la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par l'institution.

La gendarmerie a enregistré en 2023 un schéma d'emploi de +950 ETP (à périmètre constant), qui lui permet de poursuivre le renforcement des unités de terrain et d'accentuer ainsi la présence sur la voie publique par une augmentation de ses effectifs opérationnels.

Les réservistes participent également à cette présence sur la voie publique et renforcent quotidiennement les personnels d'active dans leurs missions de sécurisation. En 2023, ce sont ainsi 867 854 jours de réserve qui ont été effectués, soit une hausse de 22 % par rapport à 2022.

INDICATEUR**2.6 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	14'01	14'23	<14'	14'10	amélioration	<14'

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le délai moyen d'intervention a diminué de 13 secondes pour atteindre 14'10" en moyenne. Toutefois, il convient de préciser que les outils actuels ne permettent pas de discriminer parmi les sollicitations celles qui relèvent d'un caractère urgent ou non, bien que cette notion entraîne un traitement différencié de l'intervention par la patrouille.

INDICATEUR

2.7 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre total d'actifs	%	42	42	Suivi	41	absence amélioration	Suivi
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective moyen par agent	Nb	197,7	187,6	Suivi	180,9	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (P152).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.71 = nombre de gendarmes habilités OPJ (officier de police judiciaire) rapporté au nombre total d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie en activité au sein des unités du P152.

Sous-indicateur 2.72 = volume horaire d'activité correspondant à de la formation (tir inclus) rapporté au nombre de personnels d'active au sein des unités opérationnelles du P152.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le taux d'officier de policier judiciaire (OPJ), il diminue légèrement entre 2022 et 2023, passant de 42 à 41 %. Toutefois, il convient de noter que le volume brut d'OPJ habilités en gendarmerie augmente, passant de 34 280 à 34 433, mais à un rythme moins important que la hausse du nombre d'officiers et sous-officiers de gendarmerie actifs.

Pour poursuivre cette hausse, l'organisation de la scolarité des élèves gendarmes départementaux a été revue pour obtenir la qualification d'OPJ avant l'affectation en unité, avec une scolarité allongée d'un mois comprenant un socle théorique OPJ de 120 heures de cours. Aussi, en unité, le bloc enseigné en formation initiale est complété, pour les gendarmes volontaires, par un cycle de formation de 8 mois (module EAD, journées de formation en présentiel et stage final préalable à l'examen).

Pour les gendarmes n'ayant pu bénéficier du bloc de formation durant la scolarité initiale (élèves affectés en GM, scolarité réalisée avant 2022, volontaires tardifs), un module EAD spécifique leur est proposé, comportant l'intégralité des enseignements intégrés à la formation initiale.

Le nombre d'heures de formation continue moyen par agent est en baisse sur l'année 2023 (-3,6 %). Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la durée de la formation initiale (de 9 à 12 mois, avec intégration du bloc OPJ) ainsi que par la forte mobilisation opérationnelle des forces compte tenu des mouvements importants relevés en 2023 et de l'augmentation de la présence de voie publique.

Sur la formation continue, la gendarmerie fait effort sur l'accroissement de l'offre disponible en matière de police judiciaire (stages enquêteur en unités de recherches, formation aux risques sur les incendies de forêt, stages spécialisés), de cyber et d'investigation numérique (enquêtes sous pseudonymes, cyberpatrouilleurs), de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les VIF, ou encore de formations spécialisées (opérateurs CORG, conception et conduite des opérations).

Elle met en place également une organisation plus adaptée avec le développement de la décentralisation de certaines formations au niveau des formations administratives, et de l'enseignement à distance (GendForm 3.0 dispose d'un catalogue de 787 formations et de 2700 modules pédagogiques).

OBJECTIF**3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR****3.1 – Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	9,72	9	Suivi	9,84	amélioration	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	20,61	21,7	Suivi	24,59	amélioration	Suivi

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2023 a été marquée par des mouvements de contestation sociale ou écologique (journées nationales d'action, Sainte-Soline, A69), des violences urbaines, les contrecoups du conflit israélo-palestinien et les tensions ultramarines (renforcement du dispositif à Mayotte et en Martinique). La coupe du monde de rugby a également été une période d'emploi soutenu des forces. Les missions de contrôle des flux migratoires et les plans nationaux de sécurisation renforcée, notamment en zone de compétence de la police, se sont intensifiés et ont mobilisé jusqu'à 11,5 unités de force mobile quotidiennement, soit 10 % de la gendarmerie mobile.

En outre, les unités de GM ont poursuivi leur contribution au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, avec le déploiement des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP et DHPP). Cette contribution s'est également inscrite dans le nouveau cadre des alertes « Guépard » créées en septembre 2023, avec 2 EGM engagés toutes les semaines pour des opérations de police judiciaire et de contrôle de zone dans les départements les plus touchés par la délinquance, avec l'appui de l'unité nationale PJ.

Ainsi, l'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité a augmenté en 2023 par rapport à 2022. En parallèle, on observe une augmentation de l'engagement de la gendarmerie mobile en mission de maintien de l'ordre public.

La gendarmerie mobile a été fortement mobilisée, en 2023, dans les missions suivantes :

- le maintien de l'engagement soutenu dans la lutte anti-terroriste (sur le terrain, dans les transports en commun mais également pour la sécurisation des procès au palais de justice de Paris) ;
- la lutte contre l'immigration clandestine, priorité gouvernementale nécessitant une augmentation du nombre d'escadrons engagés chaque jour (5,5 EGM engagés) ;

- la contribution de la gendarmerie à la sécurisation en zone police nationale (6 EGM engagés) ;
- un engagement fort en outre-mer avec la mobilisation de 4 EGM supplémentaires, 2 pelotons VBRG et un peloton d'intervention de la garde républicaine à Mayotte pour une opération spécifique au premier semestre, la pérennisation du renfort d'un 5^e EGM à Mayotte à l'issue de cette opération (avec une bascule de force depuis la Guyane), ainsi que le renfort d'un EGM pendant 6 mois en Martinique.
- la prise en compte de la sécurisation du centre de rétention administrative de Lyon, à hauteur de 2 EGM.

INDICATEUR

3.2 – Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de 3 ans	%	79,63	83,33	100	87,15	amélioration	100

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Nombre d'EGM ayant effectué au moins un passage en stage PECO au cours des trois dernières années (un seul décompte par EGM) rapporté au nombre total d'EGM.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'amélioration du taux de recyclage traduit l'effort produit dans la planification de la formation des EGM au Centre national d'emploi des forces de St Astier, et le rétablissement de la capacité de six EGM par stage (contre quatre pendant la période Covid).

Toutefois, il convient de relever que la capacité à assurer le recyclage des EGM conformément au rythme prévu reste soumise aux impératifs liés aux engagements opérationnels des EGM. Ainsi, sur les formations de l'année 2023, 30 EGM sur les 36 prévus ont été formés et recyclés au CNFEG. Cet écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par l'intensité des mobilisations exposées supra : un stage a ainsi dû être annulé du fait des journées nationales d'action en janvier 2023.

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	473	529	En baisse	493	cible atteinte	En baisse
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	111 751	126 805	Suivi	123 308	absence amélioration	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	6 698 649	7 431 976	En hausse	7 662 261	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.11 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à un taux d'imprégnation alcoolique supérieur au seuil légal.

Sous-indicateur 4.12 = nombre d'infractions à l'alcoolémie relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.13 = nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés par les forces de gendarmerie.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Compétente sur 980 000 kms de routes et déployée sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie nationale joue un rôle majeur pour la sécurité des usagers, des transports de marchandises et de l'ensemble des voies de circulation, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des mobilités.

Au profit de la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie continue d'optimiser son action opérationnelle en s'appuyant sur une analyse spatio-temporelle de l'accidentalité et des commissions d'infractions génératrices d'accidents.

En zone gendarmerie, le bilan de la mortalité routière pour l'année 2023 s'établit à 2 383 tués contre 2 445 en 2022. Cette diminution de 6,7 % (-165 personnes tuées) confirme la poursuite de la baisse tendancielle entamée depuis l'année 2012. Cela s'accompagne également d'une baisse du nombre de blessés (22 493 en 2023, contre 22 515 en 2022), entamée depuis 2017.

En 2023, l'alcool représente 17,1 % des causes principales d'accidents (13,4 % des causes globales) contre 18,8 % en 2022 (14,8 % des causes globales en 2022). Il s'agit de la première cause principale d'accidents en zone gendarmerie (troisième des causes globales) en 2023.

La gendarmerie a réalisé 7 662 261 dépistages (+3,1 % par rapport à 2021) qui ont permis de relever 123 308 infractions (dont 87 603 délits).

INDICATEUR**4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	50	78	En baisse	62	cible atteinte	En baisse
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	93 525	99 988	Suivi	108 827	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiants réalisés	Nb	559 382	673 226	En hausse	871 584	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.21 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à l'usage de produits stupéfiants.

Sous-indicateur 4.22 = nombre d'infractions à la conduite sous l'emprise de stupéfiants relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.23 = nombre de dépistages de stupéfiants réalisés par les forces de gendarmerie.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la conduite après usage de stupéfiants représente 2,4 % des causes principales d'accidents (comme en 2022).

En 2023, la gendarmerie a réalisé 871 584 dépistages (673 226 dépistages en 2022) soit une hausse de +29,5 %, démontrant la forte mobilisation de la gendarmerie et l'application continue des directives ministérielles de mai 2021 dans la lutte contre les stupéfiants en une priorité nationale.

Celle-ci s'est traduite par une augmentation des infractions relevées de 8,8 % par rapport à 2022 (108 827 infractions relevées en 2023 contre 99 988 en 2022).

OBJECTIF**5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 – Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	91	92	En hausse	93	cible atteinte	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	93	94	En hausse	94	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre des campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil, l'inspection générale de la gendarmerie nationale poursuit les enquêtes de satisfaction.

Deux indicateurs sont pris en considération : le taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil et le taux de satisfaction des victimes sur le traitement de la plainte.

L'indicateur 5.1.1 continue sa hausse, conformément à la cible. Il est à noter que ce taux augmente, passant de 92 à 93 % de satisfaction. L'indicateur 5.1.2. reste stable à un niveau élevé de 94 % de satisfaction sur le traitement des plaintes ou des mains courantes.

INDICATEUR**5.2 – Efficacité du service "magendarmerie.fr"**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du site "magendarmerie.fr" pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,1	9,1	En hausse	9	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la Brigade numérique. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Active 7 jours/7 et 24 heures/24, la brigade numérique, armée de 37 militaires, offre aux usagers un contact numérique instantané pour répondre à leurs préoccupations de sécurité du quotidien. Ce dispositif permet de traiter en moyenne 540 interactions quotidiennes dont près de 24 signalements journaliers concernant la plateforme numérique d'accompagnement des victimes.

Elle permet un accès simplifié aux services de la gendarmerie *via* différents canaux et demeure un relais efficace de communication des mesures de prévention auprès de la population.

La note moyenne attribuée par les usagers de la brigade numérique pour le traitement de leur demande reste globalement stable et à un niveau élevé de 9/10 pour l'année 2023. Cette donnée est directement extraite des appréciations chiffrées laissées par les utilisateurs à l'issue d'un tchat.

INDICATEUR

5.3 – Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) via la plateforme dédiée	Nb	2 344	2 952	Suivi	3 294	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Nombre de signalements externes reçus par l'IGGN via la plateforme dédiée durant l'année de référence. Résultats obtenus à partir des bilans annuels d'activité de l'IGGN.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La hausse du nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) sur l'année 2023 semble pouvoir s'expliquer en partie par l'ampleur de l'activité opérationnelle des forces de gendarmerie en 2023 face à un contexte sociale tendu et générant des opérations de maintien de l'ordre. Elle est également assurément liée une exigence accrue de la population à l'égard des forces de sécurité et à une meilleure connaissance de la plateforme de signalement.

Aussi, il convient de préciser que tous les signalements ne relèvent pas *in fine* de la gendarmerie, et que cette augmentation ne s'accompagne pas d'une augmentation des manquements constatés : à date, sur l'ensemble des signalements 11 % constituent des manquements déontologiques avérés en 2023 (contre 11,7 % en 2022).

L'analyse détaillée des signalements reçus, de leurs motifs et des suites qui y ont été données est toujours en cours et sera produite dans le cadre du rapport d'activité 2023 de l'IGGN, disponible à mi-année 2024.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	0		3 911 789 679 3 954 197 224	3 911 789 679
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380	0		3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347			19 344 804 15 483 965	19 344 804
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648			767 429 771 778 243 233	767 429 771
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648			767 117 045 778 163 331	767 117 045
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902				312 726 79 902	312 726
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104			2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104			2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194				10 816 017 9 541 194	10 816 017
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	1 751 652 454 1 717 881 680	250 878 685 208 879 363	10 000 000 10 615 948	3 115 603 634 3 058 742 121	3 297 650 413
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	1 751 652 454 1 716 506 311	250 878 685 117 235 564	10 000 000 10 615 948	2 969 360 129 2 812 405 076	3 151 406 908
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	1 375 369	91 643 799		146 243 505 246 337 045	146 243 505
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635			159 753 050 162 069 399	159 753 050
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635			159 753 050 161 983 512	159 753 050
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886				0 85 886	0
Total des AE prévues en LFI	8 354 918 174	1 751 652 454	250 878 685	10 000 000	10 367 449 313	10 549 496 092
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+115 009 678	+84 504 457 (hors titre 2)			+199 514 135	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+19 151 288	+296 123 985 (hors titre 2)			+315 275 273	
Total des AE ouvertes	8 489 079 140	2 393 159 581 (hors titre 2)			10 882 238 721	
Total des AE consommées	8 469 123 553	1 717 901 794	208 879 363	10 615 948	10 406 520 658	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727			3 911 789 679 3 954 197 224	3 911 789 679
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380			3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347			19 344 804 15 483 965	19 344 804
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648			767 429 771 778 243 233	767 429 771
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648			767 117 045 778 163 331	767 117 045
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902				312 726 79 902	312 726
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104			2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104			2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194				10 816 017 9 541 194	10 816 017
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	1 287 681 103 1 479 700 782	260 707 734 178 006 346	6 779 358 10 075 610	2 658 240 690 2 789 147 868	2 840 287 469
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	1 287 681 103 1 479 859 579	260 707 734 178 006 346	6 779 358 10 075 610	2 511 997 185 2 635 988 787	2 694 043 964
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	-158 797			146 243 505 153 159 080	146 243 505
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635			159 753 050 162 069 399	159 753 050
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635			159 753 050 161 983 512	159 753 050
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886				0 85 886	0
Total des CP prévus en LFI	8 354 918 174	1 287 681 103	260 707 734	6 779 358	9 910 086 369	10 092 133 148
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+115 009 678	+84 504 457 (hors titre 2)			+199 514 135	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+19 151 288	+68 187 815 (hors titre 2)			+87 339 103	
Total des CP ouverts	8 489 079 140	1 707 860 467 (hors titre 2)			10 196 939 607	
Total des CP consommés	8 469 123 553	1 479 720 896	178 006 346	10 075 610	10 136 926 405	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149	3 622 636 149 3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779	3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370	10 574 370 17 487 302
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648						744 705 379	744 705 379 751 666 648
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108						744 335 394	744 335 394 751 437 108
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985	369 985 229 540
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	12 825					2 252 632 779	2 252 632 779 2 330 671 372
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	12 825					2 242 614 570	2 242 614 570 2 321 492 408
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 018 209 9 178 963						10 018 209	10 018 209 9 178 963
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	1 054 396 908 1 073 568 247	1 800 524 540 1 713 336 285	28	315 442 750 319 797 079	10 000 000 11 946 629		3 180 364 198	3 339 567 253 3 118 648 807
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	910 339 330 929 397 757	1 800 524 540 1 712 614 089	28	315 442 750 319 797 079	10 000 000 11 946 629		3 036 306 620	3 195 509 675 2 973 756 121
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		144 057 578 144 170 490	722 196					144 057 578	144 057 578 144 892 687
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571 149 765 596						140 825 571	140 825 571 149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088 149 682 161						139 758 088	139 758 088 149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483 83 435						1 067 483	1 067 483 83 435

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
Total des AE prévues en LFI	0	7 815 196 786	1 800 524 540	0	315 442 750	10 000 000	0	9 941 164 076	10 100 367 131
Total des AE consommées	540	8 019 038 956	1 713 682 029	28	319 797 079	11 946 629	0		10 064 465 260

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149	3 622 636 149 3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779	3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370	10 574 370 17 487 302
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648			33 186			744 705 379	744 705 379 751 699 834
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108			33 186			744 335 394	744 335 394 751 470 294
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985	369 985 229 540
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	13 235					2 252 632 779	2 252 632 779 2 330 671 781
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	13 235					2 242 614 570	2 242 614 570 2 321 492 818
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 018 209 9 178 963						10 018 209	10 018 209 9 178 963
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	1 054 396 908 1 073 568 247	1 208 548 728 1 380 171 605	28	284 513 484 248 525 533	6 779 358 11 226 093	60	2 554 238 478	2 713 441 533 2 713 492 106
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	910 339 330 929 397 757	1 208 548 728 1 379 449 409	28	284 513 484 248 525 533	6 779 358 11 226 093	60	2 410 180 900	2 569 383 955 2 568 599 419
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		144 057 578 144 170 490	722 196					144 057 578	144 057 578 144 892 687

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571 149 765 596						140 825 571	140 825 571 149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088 149 682 161						139 758 088	139 758 088 149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483 83 435						1 067 483	1 067 483 83 435
Total des CP prévus en LFI	0	7 815 196 786	1 208 548 728	0	284 513 484	6 779 358	0	9 315 038 356	9 474 241 411
Total des CP consommés	540	8 019 038 956	1 380 517 759	28	248 558 719	11 226 093	60		9 659 342 154

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 1 – Dotations des pouvoirs publics	540	0	0	540	0	0
Cat Dotations des pouvoirs publics	540	0	0	540	0	0
Titre 2 – Dépenses de personnel	8 019 038 956	8 354 918 174	8 469 123 553	8 019 038 956	8 354 918 174	8 469 123 553
Rémunérations d'activité	4 005 064 625	4 189 564 647	4 225 769 188	4 005 064 625	4 189 564 647	4 225 769 188
Cotisations et contributions sociales	3 982 760 799	4 146 925 423	4 187 539 659	3 982 760 799	4 146 925 423	4 187 539 659
Prestations sociales et allocations diverses	31 213 531	18 428 104	55 814 706	31 213 531	18 428 104	55 814 706
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 713 682 029	1 751 652 454	1 717 901 794	1 380 517 759	1 287 681 103	1 479 720 896
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 713 712 031	1 751 652 454	1 717 902 751	1 380 547 759	1 287 681 103	1 479 721 855
Subventions pour charges de service public	-30 002	0	-957	-30 000	0	-958
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	28	0	0	28	0	0
Charges financières diverses	28	0	0	28	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	319 797 079	250 878 685	208 879 363	248 558 719	260 707 734	178 006 346
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	319 413 693	250 878 685	169 189 535	247 744 217	260 707 734	176 625 785
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	383 386	0	39 689 828	814 502	0	1 380 561
Titre 6 – Dépenses d'intervention	11 946 629	10 000 000	10 615 948	11 226 093	6 779 358	10 075 610
Transferts aux entreprises	14 564	0	0	11 652	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	11 710 692	10 000 000	5 617 782	9 731 625	6 779 358	7 900 333
Transferts aux autres collectivités	221 373	0	4 998 166	1 482 817	0	2 175 277
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	60	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	60	0	0
Total hors FdC et AdP		10 367 449 313			9 910 086 369	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Ouvertures et annulations* en titre 2		+134 160 966			+134 160 966	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+380 628 442			+152 692 272	
Total*	10 064 465 260	10 882 238 721	10 406 520 658	9 659 342 154	10 196 939 607	10 136 926 405

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	112 978 084	127 046 779	115 009 678	112 978 084	127 046 779	115 009 678
Autres natures de dépenses	63 282 947	55 000 000	84 504 457	63 282 947	55 000 000	84 504 457
Total	176 261 031	182 046 779	199 514 135	176 261 031	182 046 779	199 514 135

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023	64 770	3 116 714	64 770	3 116 714				
03/2023	3 924 216	14 825 694	3 924 216	14 825 694				
04/2023	130 641	1 728 192	130 641	1 728 192				
05/2023	2 164 554	6 238 890	2 164 554	6 238 890				
06/2023	1 411 799	1 924 387	1 411 799	1 924 387				
07/2023	35 150 828	11 562 988	35 150 828	11 562 988				
08/2023	4 791 533	8 086 312	4 791 533	8 086 312				
09/2023	1 081	7 556 306	1 081	7 556 306				
10/2023	25 209 953	2 376 463	25 209 953	2 376 463				
11/2023	387 631	2 484 204	387 631	2 484 204				
12/2023	41 772 672	5 014 252	41 772 672	5 014 252				
01/2024		57 516		57 516				
Total	115 009 678	64 971 918	115 009 678	64 971 918				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		1 931 779		1 931 779				
03/2023		2 227 399		2 227 399				
04/2023		359 219		359 219				
05/2023		457 621		457 621				
06/2023		80 584		80 584				
07/2023		7 653 736		7 653 736				
08/2023		2 953 024		2 953 024				
09/2023		1 594 956		1 594 956				
10/2023		1 200 732		1 200 732				
11/2023		65 172		65 172				
12/2023		1 008 320		1 008 320				
Total		19 532 539		19 532 539				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/10/2023	70 296		70 296					
Total	70 296		70 296					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2023		145 840 024						
Total		145 840 024						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		274 526 677		31 407 668				
Total		274 526 677		31 407 668				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					90 485	1 279 831	90 485	263 392
20/11/2023		174 059		174 059				
20/11/2023					222 996	2 817 222	222 996	1 767 222
26/12/2023						1 060 000		1 060 000
Total		174 059		174 059	313 481	5 157 053	313 481	3 090 614

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		1 182 800		1 182 800	367 589		367 589	
20/11/2023					131 882	1 486 098	131 882	1 486 098
09/12/2023	19 893 944		19 893 944					
Total	19 893 944	1 182 800	19 893 944	1 182 800	499 471	1 486 098	499 471	1 486 098

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023				40 000 000		118 956 424		
Total				40 000 000		118 956 424		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	134 973 918	506 228 017	134 973 918	157 268 984	812 952	125 599 575	812 952	4 576 712

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
120127 Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	80	75	93
120145 Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 25286 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	12
520127 Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122 Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : 10 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales	92	87	105

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	3 911 789 679 3 954 197 224	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	3 911 789 679 3 954 197 224
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380	3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875 3 938 712 880	380	3 892 444 875 3 938 713 260
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347	19 344 804 15 483 965	19 344 804 15 478 618	5 347	19 344 804 15 483 965
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648	767 429 771 778 243 233	767 429 771 778 240 585	2 648	767 429 771 778 243 233
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648	767 117 045 778 163 331	767 117 045 778 160 683	2 648	767 117 045 778 163 331
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902		312 726 79 902	312 726 79 902		312 726 79 902
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	2 012 531 139 1 937 376 991	3 297 650 413 3 058 742 121	1 103 072 495 1 121 365 130	1 555 168 195 1 667 782 738	2 840 287 469 2 789 147 868
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	2 012 531 139 1 844 357 823	3 151 406 908 2 812 405 076	956 828 990 968 047 253	1 555 168 195 1 667 941 535	2 694 043 964 2 635 988 787
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	93 019 168	146 243 505 246 337 045	146 243 505 153 317 877	-158 797	146 243 505 153 159 080
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635	159 753 050 162 069 399	159 753 050 162 067 764	1 635	159 753 050 162 069 399
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635	159 753 050 161 983 512	159 753 050 161 981 877	1 635	159 753 050 161 983 512
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886		0 85 886	85 886		0 85 886
Total des crédits prévus en LFI *	8 354 918 174	2 012 531 139	10 367 449 313	8 354 918 174	1 555 168 195	9 910 086 369
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+134 160 966	+380 628 442	+514 789 408	+134 160 966	+152 692 272	+286 853 238
Total des crédits ouverts	8 489 079 140	2 393 159 581	10 882 238 721	8 489 079 140	1 707 860 467	10 196 939 607
Total des crédits consommés	8 469 123 553	1 937 397 105	10 406 520 658	8 469 123 553	1 667 802 852	10 136 926 405
Crédits ouverts - crédits consommés	+19 955 587	+455 762 476	+475 718 063	+19 955 587	+40 057 615	+60 013 203

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	8 354 918 174	2 012 531 139	10 367 449 313	8 354 918 174	1 555 168 195	9 910 086 369
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	8 354 918 174	2 012 531 139	10 367 449 313	8 354 918 174	1 555 168 195	9 910 086 369

Le PLF pour 2023 n'a pas fait l'objet d'amendement.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2

Par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :

- 152 784 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de quatre personnels dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS) ;
- 170 372 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de deux personnels dans le cadre du renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD) ;
- 44 433 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de la cellule méthodes et synthèse de la sous-direction des affaires immobilières (SDAI) de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI).

Par décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :

- 90 485 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la mission « Direction de l'action du gouvernement » destiné au financement d'un personnel au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

Par arrêté du 20 octobre 2023 portant répartition de crédits :

- 70 296 € ont été répartis au profit du programme 152 au titre du forfait mobilité durable.

Par décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :

- 131 882 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de six personnels dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS).

Par décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :

- 222 996 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » au titre de la régularisation des prises en solde des personnels mis à disposition.

Par décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits, 19 893 944 € ont été ouverts au profit du programme 152.

Pour les autres titres

Par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits suivants :

- 317 200 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 176 « Police Nationale » pour le financement de la part de la gendarmerie nationale au système d'information du renseignement ;
- 1 500 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 176 « Police Nationale » au programme 152 pour le financement de la procédure pénale numérique.

Par décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits suivants :

- 96 500 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » pour le financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- 1 137 742 € en AE et 121 303 € en CP ont été transférés du programme 152 à destination du programme 175 « Patrimoines » pour le financement de la création d'un mémorial des victimes du terrorisme ;
- 1 000 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » pour le financement de la contribution de la gendarmerie au village des blessés ;
- 954 411 € ont été transférés en AE et en CP du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » au programme 152 pour le financement d'un remboursement d'un versement excédentaire de l'indemnité compensatrice due au titre de la société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Par décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédit suivant :

- 32 358 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour financer le remboursement des dépenses d'investissement et d'abonnement du projet Möbius ;
- 206 417 € ont été transférés en AE et en CP du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au programme 152 pour le financement des projets interministériel de sécurité.

Par décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits suivants :

- 1 767 222 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » pour financer la formation des pilotes d'hélicoptères en 2021 et en 2022 ;
- 1 050 000 € ont été transférés en AE du programme 152 à destination du programme 146 « Équipement des forces » pour le financement du projet radars Antilles.

Par décret n° 2023-1060 du 20 novembre portant virement de crédits suivants :

- 222 702 € ont été transférés en AE et en CP du programme 176 « Police Nationale » au programme 152 pour financer le remboursement des frais de transports aériens des effectifs de la PN dans la sécurisation du référendum de Nouvelle Calédonie ;
- 68 800 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la réallocation pour l'arbre de Noël des personnels civils de l'année 2022 et de l'année 2023 ;
- 110 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 303 « Immigration et asile » pour financer le renforcement du rideau de surveillance et d'interception comorien pour l'année 2023 ;
- 1 530 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la campagne de communication ministérielle.

Par décret n° 2023-1255 du 26 décembre 2023 portant transfert de crédits suivants :

- 1 060 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » pour le financement de l'acquisition de l'emprise domaniale de Chateaubriand à Dijon pour la création d'un escadron de gendarmerie mobile.

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 :

- a annulé 118 956 424 € d'AE correspondant à une partie des crédits gelés sur le programme ainsi qu'une partie des AEP bloquées, minoré par l'ouverture de 40 M€ de crédits supplémentaires en AE ;
- a ouvert 40 000 000 € de CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2

Le P152 a perçu 115 009 678 € CAS Pensions compris (dont 61 255 443 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Aucun fonds de concours n'a été perçu en titre 2 par le P152 en 2023.

Pour les autres titres

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2023, 64 971 918 € € d'attributions de produits et 19 532 539 € de fonds de concours repartis de la façon suivante :

- 13 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privées au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 6,5 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 11,3 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par le P152 et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique (ADP 2-2-00045) ;
- 1,9 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (ADP 2-2-00495) ;
- 2,2 M€ au titre de la cession de biens immobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 47,6 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN (ADP 2-2-00604) ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (ADP 2-2-00566) ;
- 1,8 M€ au titre du remboursement des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	41 774 591	100 626 557	142 401 148	41 774 591	77 758 410	119 533 001
Surgels	24 500 000	36 125 311	60 625 311	24 500 000	31 551 682	56 051 682
Dégels	0	-16 000 000	-16 000 000	0	-16 000 000	-16 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	66 274 591	120 751 868	187 026 459	66 274 591	93 310 092	159 584 683

Pour le titre 2

La réserve de précaution s'élevait initialement à 41 774 591 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 23 161 371 € au titre des crédits hors CAS Pensions et 18 613 220 € au titre des crédits du CAS Pensions.

Le surgel s'élevait à 24 500 000 € hors CAS Pensions en début de gestion.

La réserve de précaution ainsi que le surgel ont fait l'objet d'un dégel afin de financer une partie des mesures générales non budgétées intervenues en gestion.

Pour les autres titres

La réserve de précaution s'élevait à 100 626 557 € en AE et 77 758 410 € en CP soit 5 % des crédits ouverts en LFI.

Le surgel LOPMI s'élevait à 16 000 000 € en AE et en CP.

Un gel supplémentaire de 1 % des crédits ouverts en LFI a été appliqué pour 20 125 311 € en AE et 15 551 682 € en CP.

Le P152 a obtenu le dégel de 30 000 000 € en AE et de l'intégralité des crédits gelés en CP soit 109 310 092 € afin de financer les dépenses obligatoires de fonctionnement.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	8,63	0,00	0,00	6,04	+6,04
1174 – Personnels administratifs cat A	-1,00	327,59	157,50	-1,00	379,06	+222,56
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	662,30	705,13	0,00	761,10	+55,97
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	1 612,81	1 819,65	0,00	1 668,02	-151,63
1162 – Personnels techniques	0,00	1 892,48	1 970,98	0,00	2 072,96	+101,98
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	263,79	383,34	0,00	230,65	-152,69
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	5 641,07	5 995,12	0,00	5 532,21	-462,91
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	578,05	577,87	0,00	581,02	+3,15
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	72 544,49	75 078,63	0,00	73 549,59	-1 529,04
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	4 711,10	4 928,73	0,00	4 717,74	-210,99
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	11 512,29	10 545,28	0,00	10 710,01	+164,73
Total	-1,00	99 754,60	102 162,23	-1,00	100 208,40	-1 952,83

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	-2,59	-2,83	+0,24
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-7,00	-13,70	+72,17	+38,37	+33,80
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	-2,17	+100,97	+65,09	+35,88
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-0,95	+56,16	+32,42	+23,74
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	+0,02	+180,46	+107,05	+73,41
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-33,14	-11,61	-21,53
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	-4,00	+6,02	-110,88	-46,74	-64,14
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	-2,00	+1,14	+3,83	+8,28	-4,45
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	+2,00	+2,50	+1 000,60	+806,61	+193,99
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	+3,09	+3,55	+12,31	-8,76
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	+7,49	-809,77	-291,39	-518,38
Total	0,00	-11,00	+3,44	+461,36	+717,56	-256,20

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers des armées.

La consommation du PAE 2023 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 100 013 ETPT pour le P152 « Gendarmerie nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +195 ETPT, principalement au titre du décalage de prise en solde.

La consommation du plafond d'emplois en 2023 est de 100 208,40 ETPT (cf. colonne 5).

La colonne « transferts de gestion 2023 » (4) correspond au transfert d'un ETPT par décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :

- 1 ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 90 485 € en AE et CP a été transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

La colonne « mesures de transfert en LFI » (7) correspond à la prévision inscrite en LFI 2023 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS pensions	Total Titre 2
Transfert entrant						
Création de la maison d'arrêt de LAVAU	176	152	2	92 122 €	48 382 €	140 504 €
Transferts sortants						
DAEI	152	216	-8	-617 512 €	-414 396 €	-1 031 908 €
Capacité de captation à distance	152	212	-5	-367 452 €	-44 022 €	-411 474 €
Total général			-11	-892 842 €	-410 036 €	-1 302 878 €

La colonne « corrections techniques » (8) prend en compte :

- des transferts d'ETPT par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :
 - 4 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 152 784 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de

l'intérieur », destiné au déploiement de l'équipe du Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS) ;

- 2 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 170 372 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD).
- des transferts d'ETPT par décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :
 - 1,7 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 131 882 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au déploiement de l'équipe du Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS).
- 587,47 ETPT de contractuels administratifs (A, B et C) apparaissant dans CHORUS en personnels techniques ont été retraités comme suit :
 - -587,47 ETPT personnels techniques ;
 - +147,07 ETPT catégorie A administratif ;
 - +106,2 ETPT catégorie B administratif ;
 - +334,2 ETPT catégorie C administratif.
- des corrections techniques ont dû être apportées pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Pour un schéma d'emplois réalisé 2023 de +955 ETP, son impact en ETPT sur 2023 est négatif et s'établit à -256,20 ETPT du fait d'un mois moyen global d'entrée (7,5) supérieur au mois moyen global de sortie (6,9).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	2,00	0,00	4,03	4,00	0,00	7,80	+2,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	72,90	11,00	6,90	141,00	97,70	6,97	+68,10	+10,00
1175 – Personnels administratifs cat B	145,50	14,30	6,97	207,60	87,00	6,70	+62,10	+91,00
1176 – Personnels administratifs cat C	421,00	29,00	7,00	460,80	280,30	6,90	+39,80	-4,00
1162 – Personnels techniques	373,90	20,70	6,93	505,70	334,90	6,77	+131,80	+123,00
1165 – Ouvriers d'Etat	35,80	30,00	5,20	3,50	0,00	7,03	-32,30	-20,00
1177 – Officiers de gendarmerie	455,00	296,00	6,63	407,00	131,00	7,77	-48,00	-159,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	54,00	11,00	7,10	51,00	15,00	7,80	-3,00	-2,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	5 356,00	2 859,00	6,73	7 182,00	2 911,00	8,00	+1 826,00	+1 809,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	557,00	199,00	6,97	514,00	334,00	6,67	-43,00	+202,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	7 511,00	0,00	7,07	6 462,00	5 995,00	7,07	-1 049,00	-1 100,00
Total	14 984,10	3 470,00		15 938,60	10 185,90		+954,50	+950,00

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois présents entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de **+955 ETP**, hors mesures de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- +950 ETP au titre du schéma d'emplois présenté dans le PAP 2023 ;
- +4 ETP SANDHURST réalisés au-delà du schéma d'emplois 2023 ;
- +1 ETP réalisé au-delà du schéma d'emplois 2023 (mouvements intervenus en fin de gestion 2023).

La prise en compte des transferts porte le solde de l'ensemble des flux d'entrée et de sortie à **+944 ETP** :

- +955 ETP correspondant au schéma d'emplois réalisé ;
- -11 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires votés en LFI 2023.

Au global l'écart entre le volume de sorties et d'entrées réalisées (flux internes compris) et le prévisionnel est important :

- les flux de sortie prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 13 351 ETP pour un réalisé de 14 984 ETP, soit un écart de +12,2 % ;
- les flux d'entrée prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 14 301 ETP pour un réalisé de 15 939 ETP, soit un écart de +11,5 %.

Sorties réalisées en 2023

Les sorties ont été plus nombreuses concernant les sous-officiers, notamment avec un volume de radiations plus important que prévu.

Pour la catégorie des gendarmes adjoints volontaires, les sorties ont été plus nombreuses du fait d'une réussite au concours SOG plus importante que prévue (flux internes).

Pour les catégories d'emplois de personnels civils, les sorties ont été plus importantes en particulier pour les contractuels. Les départs en retraite ont été moins importants.

Entrées réalisées en 2023

Les départs plus importants des sous-officiers, des volontaires et des personnels civils ont été compensés par des entrées supplémentaires, avec une part importante de primo-entrants, afin de respecter le schéma d'emplois voté en LFI 2023.

Il est à préciser que le réalisé compte 148 ETP de flux internes liés au recrutement des officiers « semi-direct » et « issus du rang » par voie de concours interne (depuis la catégorie « sous-officiers »).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 271,38	2 269,39	0,00	0,00	0,00	-127,45	-128,00	+0,55
Services régionaux	5 998,89	5 931,42	0,00	0,00	0,00	+51,57	+54,30	-2,73
Services à l'étranger	110,07	106,90	0,00	0,00	0,00	+0,27	0,00	+0,27
Services départementaux	67 485,80	66 109,61	+2,00	0,00	0,00	+462,94	+570,17	-107,23
Autres	26 296,09	25 791,08	-13,00	0,00	+3,44	+74,03	+221,09	-147,06
Total	102 162,23	100 208,40	-11,00	0,00	+3,44	+461,36	+717,56	-256,20

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	2 299,25
Services régionaux	+40,00	6 009,45
Services à l'étranger	0,00	108,31
Services départementaux	+312,00	66 979,35
Autres	+598,00	26 130,38
Total	+950,00	101 526,74

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, états-majors régionaux...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2023 exprimée en ETPT figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 189 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 238 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 693 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 025 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 423 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie nationale : 28 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 8 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 172 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	46 200,90	45 597,77
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 974,71	45 419,28
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	226,19	178,49
02 – Sécurité routière	9 852,60	9 552,25
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	9 848,62	9 551,27
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	3,98	0,98
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	29 452,52	28 746,98
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 323,86	28 635,18
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	128,66	111,80
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 798,38	14 460,77
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 893,19	12 483,63
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 905,19	1 977,14
05 – Exercice des missions militaires	1 857,83	1 850,63
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 857,83	1 849,65
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	0,00	0,98
Total	102 162,23	100 208,40
Transferts en gestion		-1,00

Cette répartition tient compte des règles suivantes :

- pour les unités dont l'activité est exclusivement dédiée à une action (exemple : section de recherches pour l'action 3), l'intégralité des ETPT alimente l'action concernée ;
- pour les unités multi-actions (exemple : brigades territoriales), une ventilation des ETPT est effectuée en fonction de la répartition horaire des activités des unités dans chacune des cinq actions.

La ligne « Transferts en gestion » correspond au transfert d'un ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 90 485 € en AE et CP, transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
383,50	5,18	2,52

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022–2023 : 383,5 ETPT dont 19,5 % au sein de la filière numérique.

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions consommé en 2023. Il n'y a pas de cotisation au CAS Pensions pour les apprentis.

Les principales filières d'emplois des apprentis sont :

- Informatique : 19,5 %
- Logistique, maintenance (dont mécanique) : 16 %
- Hôtellerie, restauration : 14 %
- Communication, marketing : 17 %
- RH, management : 8 %
- Administration générale, affaires juridiques : 7,5 %
- Immobilier : 4 %
- Autres : 14 % (culture, budget, santé, environnement...).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	4 005 064 625	4 189 564 647	4 225 769 188
Cotisations et contributions sociales	3 982 760 799	4 146 925 423	4 187 539 659
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 576 450 329	3 722 643 925	3 756 223 829
– Civils (y.c. ATI)	66 576 654	88 136 607	68 850 747
– Militaires	3 509 873 675	3 634 507 318	3 687 373 082
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 131 717	3 396 392	2 972 529
Autres cotisations	403 178 754	420 885 106	428 343 300
Prestations sociales et allocations diverses	31 213 531	18 428 104	55 814 706
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	8 019 038 956	8 354 918 174	8 469 123 553
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 442 588 627	4 632 274 249	4 712 899 724
FdC et AdP prévus en titre 2		127 046 779	

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2023 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 11 385 407 € (2 978 bénéficiaires au titre de l'année 2023 ; pour 2022 ce nombre s'élevait à 2 941 pour un montant payé de 10 515 946 €).

Dans la rubrique « Cotisations et contributions sociales », les taux appliqués en 2023 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS Pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS Pensions : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPOEIE : 35,01 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	4 386,88
Exécution 2022 hors CAS Pensions	4 442,59
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-1,43
Débasage de dépenses au profil atypique :	-54,27
– GIPA	-2,06
– Indemnisation des jours de CET	-0,44
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-51,78
Impact du schéma d'emplois	26,00
EAP schéma d'emplois 2022	28,54
Schéma d'emplois 2023	-2,54
Mesures catégorielles	72,37
Mesures générales	111,84
Rebasage de la GIPA	6,71
Variation du point de la fonction publique	92,87
Mesures bas salaires	12,26
GVT solde	-1,32
GVT positif	71,86
GVT négatif	-73,18

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	87,94
Indemnisation des jours de CET	0,49
Mesures de restructurations	-0,05
Autres rebasages	87,50
Autres variations des dépenses de personnel	29,19
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	6,86
Autres variations	22,33
Total	4 712,90

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (-1,43 M€) correspond aux transferts budgétaires 2023.

Socle Exécution n-1 retraitée

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

La ligne « Autres rebasages » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » d'un montant de -51,78 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2022 (-60,23 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2021 rétablis sur 2022 (9,97 M€) et des rétablissements de crédits de 2022 non rétablis ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2021 payés en 2022 et aux montants 2022 qui seront payés en 2023 (0,94 M€) ;
- la prime inflation (-2,78 M€) ;
- les transferts en gestion (0,32 M€).

Mesures générales

L'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, représente une dépense de 6,71 M€ en 2023 pour 18 254 personnels.

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 58,2004 €. En 2023, le coût de cette mesure a été de 64,41 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 1,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 59,0734 €. En 2023, le coût de cette mesure a été de 28,46 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 12,26 M€ pour 2023. Elles résultent :

- de l'extension en année pleine du relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai 2022, qui fixe le minimum de traitement à 352 (indice brut 382), contre 343 précédemment (indice brut 371) ;
- du décret n° 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2023, qui fixe le minimum de traitement à 353 (indice brut 385) contre 352 précédemment (indice brut 382) ;
- du décret du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai, qui fixe le minimum de traitement à 361 (indice brut 397) contre 353 précédemment (indice brut 385).

Glissement vieillesse technicité

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 2,17 % soit +71,86 M€ (1,52 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Le GVT négatif est valorisé à -73,18 M€ (-1,55 % de la masse salariale HCAS Pensions). Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à -1,32 M€ (-0,03 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

La ligne « Autres rebasages » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » d'un montant de 87,5 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2023 (61,26 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2022 rétablis sur 2023 et des rétablissements de crédits de 2023 non rétablis (2,29 M€) ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2022 payés en 2023 (1,77 M€) et aux montants 2023 qui seront payés en 2024 (-1,35 M€) ;
- la prime pouvoir d'achat (22,52 M€) ;
- la mobilité liée à la densification des effectifs (1 M€).

Autres variations des dépenses de personnel

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » comprend notamment la PSC (+3,21 M€).

La ligne « Autres variations » d'un montant de +22,33 M€ comprend principalement :

- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle (16,42 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (-0,14 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnelle (PRE) (0,32 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation de la dépense liée aux OPEX (-0,41 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation des indemnités liées au renforcement des effectifs outre-mer (+0,31 M€) ;
- le capital décès (+1,83 M€) ;
- le plan 10 000 jeunes (+0,76 M€).

S'agissant des dépenses sous enveloppe :

- la dépense au titre de l'IJAT est de 72,76 M€ ;
- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 102,3 M€ (dont 15,2 M€ au titre des conventions) ;
- la dépense au titre de la PRE est de 16,92 M€ ;
- la dépense au titre des OPEX est de 4,54 M€.

Mesures interministérielles

En 2023, le programme 152 a consommé 58,79 M€ au titre de mesures interministérielles issues des rencontres salariales (point d'indice, prime pouvoir d'achat et relèvement des bas de grille). Elles ont été partiellement

financées par le décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits à hauteur de 19,89 M€ HCAS et 38,90 M€ ont été absorbés sous plafond.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	64 080	64 130	61 513	57 773	56 415	55 570
1175 – Personnels administratifs cat B	39 058	43 099	39 130	34 860	37 315	34 922
1176 – Personnels administratifs cat C	31 951	39 274	32 011	28 286	30 287	28 337
1162 – Personnels techniques	38 909	38 100	38 408	34 838	31 276	34 437
1165 – Ouvriers d'Etat	64 082	61 622	71 502	42 975	41 246	47 940
1177 – Officiers de gendarmerie	60 775	76 730	72 429	53 886	69 958	64 487
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	54 195	63 133	65 162	47 702	56 619	58 475
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	34 388	46 415	46 243	30 629	41 937	41 537
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	30 190	40 836	36 176	26 313	36 117	31 841
1172 – Volontaires (gendarmes)	16 742	17 852	17 413	15 188	15 672	15 795

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la cotisation employeur au FSPCEIE.

Les coûts moyens des personnels civils présentés *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires, y compris les effectifs de la police nationale relevant budgétairement du P152.

Dans le PAP, les coûts d'entrée et de sortie sont des données prévisionnelles, calculées par grade sur la base de prévisions de flux. Pour le PAP 2023, ces coûts ont été valorisés à partir d'un indice nouveau majoré (INM) moyen des effectifs présents en 2022 sur la base des prévisions de flux pour 2023. Dans le RAP, les coûts d'entrée et de sortie sont calculés par grade sur la base des flux réalisés et valorisés à partir d'un INM moyen des entrées et sorties réalisées.

Par ailleurs, les personnels civils entrent et sortent du programme au fil de leur carrière, contrairement aux militaires qui entrent majoritairement en tant qu'élèves. Ainsi, selon les circonstances de la gestion RH, les coûts d'entrée des personnels civils peuvent être plus élevés que les coûts de sortie.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						8 438 028	20 985 927
Revalorisation de la rémunération des élèves-officiers ISSP	110	A	Officiers	10-2022	9	191 716	255 621
Indemnité de mission exclusive GIGN (antennes)	743	A et B	Officiers et sous-officiers	04-2022	3	1 350 262	5 401 048
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 475	B	Sous-officiers	07-2022	6	2 178 226	4 356 452
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	07-2022	6	2 457 016	4 914 032
Revalorisation de l'indemnité d'installation des militaires ultramarins (INSMET)	4 171	A et B	Officiers et sous-officiers	04-2022	3	768 579	3 074 316
Amélioration condition matérielle des GAV	5 966	C	Volontaires	07-2022	6	1 492 229	2 984 458

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						31 501 457	66 938 015
Ratios pro/pro des A de la filière des services techniques et de la filière des SIC	2	A	Civils	01-2023	12	9 972	9 972
Plan PATS	43	A, B et C	Civils	01-2023	12	221 053	221 053
Ratios pro-pro des B et C des filières administrative, techniques et sic	117	B et C	Civils	01-2023	12	132 909	132 909
Revalorisation de la grille des B	276	B	Civils	01-2023	12	299 612	299 612
Bonification de la grille des C	310	C	Civils	01-2023	12	293 427	293 427
Réévaluation du référentiel des contractuels	424	A, B et C	Civils	01-2023	12	150 310	150 310
Grille indiciaire des CSTAGN - NPRM	1 741	B	Sous-officiers	07-2023	6	197 471	394 942
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	07-2023	6	2 589 984	5 179 968
Surcoût taux pro-pro	10 312	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	2 052 846	2 052 846
Relèvement des bas de grilles	25 970	B et C	Sous-officiers et civils	07-2023	6	7 815 798	15 631 596
Rénovation du parcours de carrière des sous-officiers - LOPMI	72 427	B	Sous-officiers	08-2023	5	17 738 075	42 571 380
Mesures indemnitaires						32 426 535	51 027 466
Part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger Fin délai de carence PACS		A, B et C	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	162 463	162 463
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC	5	A	Civils	01-2023	12	3 750	3 750
Indemnité temporaire de mobilité	13	A, B et C	Civils	01-2023	12	36 800	36 800
Mise en œuvre de la prime de haute technicité (réforme structurelle "majors RS")	65	B	Sous-officiers	01-2023	12	8 468	8 468
Prime de lien au service - LOPMI	70	B	Sous-officiers	01-2023	12	1 680 000	1 680 000
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	200	B	Sous-officiers	01-2023	12	480 000	480 000
Extension du nombre d'emplois éligibles à l'indemnité de fonction et de responsabilités (IFR)	252	A	Officiers	01-2023	12	52 128	52 128
CSTAGN - Prime de lien au service	476	B	Sous-officiers	01-2023	12	571 200	571 200
Augmentation du nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) - LOPMI	577	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	401 592	401 592
Indemnité de fidélisation (IFTDA)	600	B	Sous-officiers	01-2023	12	582 000	582 000
Prime de Compétences Spécifiques (PCS) - NPRM	889	A et B	Officiers et sous-officiers	10-2023	3	200 000	800 000
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 125	B	Sous-officiers	01-2023	12	3 373 387	3 373 387
Allocation forfaitaire maîtres d'apprentissage	1 190	A, B et C	Tous corps	01-2023	12	199 750	199 750
Forfait mobilité durable	1 500	A, B et C	Tous corps	01-2023	12	400 638	400 638
Prime de Parcours Professionnels des Militaires (3PM) - NPRM	2 271	B	Sous-officiers	10-2023	3	803 158	3 212 632
Indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) à taux plein au profit des élèves gendarmes en unité	4 593	B	Sous-officiers	01-2023	12	583 267	583 267
Valorisation de l'encadrement et du commandement sur la voie publique - LOPMI	5 460	A	Officiers	01-2023	12	2 398 368	2 398 368
Indemnité d'état militaire (IEM), indemnité de garnison (IGAR), Indemnité compensatrice transitoire (ICT) - NPRM	10 005	A et B	Officiers et sous-officiers	10-2023	3	3 497 203	13 988 812
Revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV - LOPMI	11 983	C	Volontaires	01-2023	12	6 219 326	6 219 326

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) - LOPMI	14 704	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	1 436 825	1 436 825
Rehaussement du plafond de la PQS (NPRM)	15 711	B	Sous-officiers	10-2023	3	1 305 346	5 221 384
Revalorisation de la prime officier de police judiciaire (OPJ) - LOPMI	37 000	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	6 847 056	6 847 056
Indemnité d'absence missionnelle - LOPMI	95 706	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	07-2023	6	1 183 810	2 367 620
Total						72 366 020	138 951 408

En 2023, 72,37 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires, contre 71,80 M€ prévus dans le PAP 2023.

L'écart de 0,57 M€ entre la prévision inscrite dans le PAP 2023 et l'exécution découle :

- du décalage dans le temps de certaines mesures pour -7,25 M€ (grille indiciaire des CSTAGN, rénovation du parcours de carrière des sous-officiers, indemnité de fidélisation IFDTA, prime de lien au service pour les CSTAGN, relèvement de la rémunération des élèves-officiers ISSP, part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger – fin de délai de carence du PACS, création d'une indemnité de sujétions spécifiques pour les civils et CMS) ;
- de mesures interministérielles non programmées au profit des civils et des militaires pour 9,12 M€ (relèvement des bas de grille dans le cadre des rencontres salariales, rehaussement du plafond de la PQSG dans le cadre de la NPRM) ;
- de la sous-exécution de certaines mesures, principalement liée à l'ajustement des effectifs pour -2,79 M€ (indemnité d'absence missionnelle, valorisation de l'encadrement et du commandement sur la voie publique, revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV, revalorisation de la prime d'officier de police judiciaire, revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC, indemnité temporaire de mobilité, plan PATS, bonification de la grille des C) ;
- de l'effet de la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2023 sur les mesures catégorielles concernées pour 0,35 M€.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Mutuelles, associations		1 411 445		1 411 445
Total		1 411 445		1 411 445

Ces crédits correspondent au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Gendarmerie nationale et la Fondation Maison de la Gendarmerie. En 2023, la gendarmerie nationale a renouvelé son contrat avec la fondation de la Maison de la gendarmerie (2023-2026). Cette dernière a reçu des crédits sous forme de subventions, soit 4 234 335 € AE/AEP et 1 411 445 € CP. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES



Année de lancement du projet	2022
Financement	P152
Zone fonctionnelle principale	Non renseigné

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	2,20	1,40	2,51	1,23	4,86	6,78	4,99	4,94	0,00	2,04	0,00	0,00	9,70	9,61
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,55	1,55	1,20	1,20	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2,76	2,76
Total	0,00	0,00	2,20	1,40	4,06	2,78	6,07	7,98	6,19	6,14	0,00	2,04	0,00	0,00	12,46	12,37

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,02	12,37	-11,79 %
Durée totale en mois	36	36	

M@GRH est un **projet d'envergure qui vise à transformer les ressources humaines de la GN à travers 7 chantiers jugés prioritaires**. Ce projet s'inscrit dans la stratégie interministérielle de ressources humaines de l'État visant à renforcer la qualité de la gestion humaine dans un enjeu de modernisation et d'efficacité de l'action publique. Le projet s'appuie notamment sur des processus d'optimisation du SIRH et des solutions digitales transposables à d'autres administrations. A ce titre, M@GRH est un incubateur de solutions innovantes au profit de l'ensemble de la gestion RH de la fonction publique.

Ce **projet est lauréat du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)** et fait l'objet d'un contrat de transformation prévoyant l'octroi d'une subvention de 9,62 M€ (HT2), consommée principalement par imputation directe sur le P349 et accessoirement par remboursement sur les P152 et P216.

Tous les AE devaient être engagés avant le 31/12/2023, et les CP au plus tard le 30/06/2024. **Aucun CP ne pourra être engagés après cette date.**

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale regroupant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,8 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015.

Partenaire : SA HLM ERILIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	44 783 982 5 209 637	44 783 982 5 592 433	0 0	0 1 052 862	0 0	0 1 079 774	0 1 123 457	0 1 169 974	0 1 214 350
Fonctionnement	6 419 912 6 419 912	5 857 832 5 864 386	1 094 531 1 094 531	1 138 833 1 138 833	1 182 583 1 182 583	1 081 852 1 081 852	1 126 070 1 126 070	1 159 082 1 159 082	1 193 063 1 193 063
Financement	11 300 543 11 300 543	11 626 433 11 626 433	1 794 897 1 794 897	1 561 497 1 561 497	1 528 195 1 528 195	1 534 585 1 534 585	1 490 901 1 490 901	1 444 385 1 444 385	1 400 008 1 400 008

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	31 587 139 8 170 515	31 587 139 8 170 515	0 0	0 886 736	0 0	0 925 027	0 964 972	0 1 006 642	0 1 050 110
Fonctionnement	5 838 756 5 838 756	6 142 716 3 485 550	24 735 24 735	21 521 259 730	21 970 21 970	21 970 270 877	22 191 281 602	22 415 285 907	22 643 290 279
Financement	14 244 699 14 244 699	14 244 699 14 244 699	981 199 981 199	981 199 981 199	942 907 942 907	942 907 942 907	902 963 902 963	861 293 861 293	817 824 817 824

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138,3 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	58 687 093	58 687 093	0	0	0	0	0	0	0
	13 651 901	13 651 901	0	1 606 950	0	1 669 214	1 733 902	1 801 109	1 870 935
Fonctionnement	16 300 740	16 358 297	652 474	1 349 161	664 940	670 209	690 877	706 753	722 993
	16 300 740	10 269 797	652 474	1 028 914	664 940	1 065 853	1 101 774	1 129 000	1 156 905
Financement	21 854 156	21 854 156	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	1 647 961	1 580 753	1 510 927
	21 854 156	21 854 156	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	1 647 961	1 580 753	1 510 927

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAURoux – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 650 414	34 650 414	0	0	0	0	0	0	0
	2 802 414	2 802 413	0	670 366	0	761 018	853 641	959 903	1 068 943
Fonctionnement	7 472 324	7 474 683	687 162	697 944	739 044	739 044	761 904	772 849	783 952
	7 472 324	7 310 878	687 162	697 944	739 044	739 044	761 904	772 849	783 952
Financement	18 152 800	18 151 971	1 424 969	1 424 969	1 394 454	1 394 454	1 363 697	1 321 069	1 277 492
	18 152 800	18 151 971	1 424 969	1 424 969	1 394 454	1 394 454	1 363 697	1 321 069	1 277 492

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 58,7 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	20 359 449 3 764 013	20 359 449 3 764 013	0 0	0 495 627	0 0	0 520 086	0 545 754	0 572 688	0 600 952
Fonctionnement	4 962 576 4 962 576	5 146 563 5 148 996	535 017 535 017	538 032 538 032	551 754 551 754	567 523 567 523	583 344 583 344	594 207 594 207	605 280 605 280
Financement	9 460 793 9 460 793	9 460 793 9 460 793	860 763 860 763	860 763 860 763	836 304 836 304	836 304 836 304	810 636 810 636	783 702 783 702	755 439 755 439

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,4 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	176 276 149 33 996 522	176 276 149 33 996 522	0 0	0 4 469 969	0 0	0 4 649 402	0 4 821 147	0 5 031 237	0 5 235 174
Fonctionnement	42 040 519 42 040 519	41 917 333 25 067 751	1 119 791 1 119 791	1 147 513 2 796 375	1 184 821 1 184 821	1 187 900 2 913 201	1 220 895 3 020 577	1 245 313 3 084 949	1 270 219 3 150 779
Financement	61 492 653 61 492 653	61 492 653 61 492 653	5 853 185 5 853 185	5 853 185 5 853 185	5 673 752 5 673 752	5 673 752 5 673 752	5 502 007 5 502 007	5 291 917 5 291 917	5 087 980 5 087 980

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 2 393 159 581	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 707 860 467
AE engagées en 2023 (E2) 1 937 397 105	CP consommés en 2023 (P2) 1 667 802 852
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 176 321 133	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 1 108 988 755
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 279 441 343	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 558 814 097

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 3 011 228 437				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 2 960 544				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 3 014 188 981	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 1 108 988 755	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 1 905 200 226
AE engagées en 2023 (E2) 1 937 397 105	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 558 814 097	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 1 378 583 008
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 3 283 783 234
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 6 467 362
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 3 277 315 872

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant du reste à payer **de 3 282 M€** peut être détaillé comme suit :

- 82 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 3 pour un montant de 2 700 M€, en forte augmentation du fait de la règle budgétaire nécessitant un engagement pluriannuel sur les baux locatifs et certains marchés notamment mais aussi l'inflation des coûts ;
- 18 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 5 pour un montant de 579 M€ ;
- 0 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 6 pour un montant de 3 M€.

Par unité de budgétisation, la répartition est la suivante :

- UB 1 : fonctionnement courant pour 2 %, soit 72 M€ ;
- UB 2 : moyens mobiles pour 1 %, soit 26 M€ ;
- UB 3 : équipements pour 2 %, soit 54 M€ ;
- UB 4 : systèmes d'information et de communication pour 2 %, soit 64 M€ ;
- UB 5 : immobilier pour 80 %, soit 2 630 M€ ;
- UB spécifique : moyens lourds de projection et d'intervention pour 13 %, soit 436 M€.

Le ratio du reste à payer à fin 2023 devrait s'échelonner comme suit par BOPs :

- 7 % en 2024, soit 239,7 M€ pour le BOP sud-est ;
- 12 % en 2024, soit 405,9 M€ pour le BOP sud ;
- 8 % en 2024, soit 267,08 M€ pour le BOP sud-ouest ;
- 14 % en 2024, soit 448,5 M€ pour le BOP ouest
- 5 % en 2024, soit 179,04 M€ pour le BOP nord ;
- 4 % en 2024, soit 131,6 M€ pour le BOP IdF ;
- 10 % en 2024, soit 321 M€ pour le BOP est ;
- 3 % en 2024, soit 101,1 M€ pour le BOP CGOM ;
- 36 % en 2024, soit 1 182,2 M€ pour le BOP CDGN ;
- 1 % en 2024, soit 6 M€ pour le BOP CCEG.

Il faut noter que le montant du reste à payer de 3 282 M€ pourra être minoré du reste à récupérer issu des avances, soit 185,6 M€ (cf. méthode DB). Le reste à payer serait alors de 3 096 M€.

Entre fin 2022 (3 012,7 M€) et fin 2023 (3 282 M€), le reste à payer du programme 152 évolue de +269,3 M€.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre et sécurité publics

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498		3 911 789 679 3 954 197 224	3 911 789 679 3 954 191 498		3 911 789 679 3 954 197 224
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880		3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875 3 938 712 880		3 892 444 875 3 938 713 260
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618		19 344 804 15 483 965	19 344 804 15 478 618		19 344 804 15 483 965
		5 727			5 727	
		380			380	
		5 347			5 347	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 911 789 679	3 954 191 498	3 911 789 679	3 954 191 498
Rémunérations d'activité	1 960 593 868	1 974 156 662	1 960 593 868	1 974 156 662
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 950 898 228	1 966 428 858	1 950 898 228	1 966 428 858
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 695 640	7 727 804	9 695 640	7 727 804
Cotisations et contributions sociales	1 942 446 575	1 955 437 771	1 942 446 575	1 955 437 771
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 932 840 678	1 947 783 242	1 932 840 678	1 947 783 242
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 605 897	7 654 529	9 605 897	7 654 529
Prestations sociales et allocations diverses	8 749 236	24 597 065	8 749 236	24 597 065
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	8 705 969	24 500 780	8 705 969	24 500 780
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	43 267	96 285	43 267	96 285
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 727		5 727
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 727		5 727
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		380		380
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		5 347		5 347
Titre 5 : Dépenses d'investissement		0		0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		0		0
Total	3 911 789 679	3 954 197 224	3 911 789 679	3 954 197 224

ACTION

02 – Sécurité routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Sécurité routière	767 429 771		767 429 771	767 429 771		767 429 771
	778 240 585	2 648	778 243 233	778 240 585	2 648	778 243 233
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045		767 117 045	767 117 045		767 117 045
	778 160 683	2 648	778 163 331	778 160 683	2 648	778 163 331
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726		312 726	312 726		312 726
	79 902		79 902	79 902		79 902

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	767 429 771	778 240 585	767 429 771	778 240 585
Rémunérations d'activité	378 354 823	381 522 397	378 354 823	381 522 397
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	378 200 644	381 483 227	378 200 644	381 483 227
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	154 179	39 171	154 179	39 171
Cotisations et contributions sociales	387 214 357	391 138 983	387 214 357	391 138 983
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	387 056 568	391 098 825	387 056 568	391 098 825
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	157 789	40 158	157 789	40 158
Prestations sociales et allocations diverses	1 860 591	5 579 204	1 860 591	5 579 204
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	1 859 833	5 578 631	1 859 833	5 578 631
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	758	573	758	573
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 648		2 648
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 648		2 648
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		2 648		2 648
Total	767 429 771	778 243 233	767 429 771	778 243 233

ACTION**03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 412 873 179	2 453 258 577	2 412 873 179	2 453 258 577
Rémunérations d'activité	1 189 257 781	1 202 973 477	1 189 257 781	1 202 973 477
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 183 926 779	1 198 294 882	1 183 926 779	1 198 294 882
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 331 002	4 678 595	5 331 002	4 678 595
Cotisations et contributions sociales	1 218 052 412	1 234 704 543	1 218 052 412	1 234 704 543
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 212 592 334	1 229 902 540	1 212 592 334	1 229 902 540
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 460 078	4 802 003	5 460 078	4 802 003
Prestations sociales et allocations diverses	5 562 986	15 580 557	5 562 986	15 580 557
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	5 538 049	15 519 961	5 538 049	15 519 961
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	24 937	60 596	24 937	60 596
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		10 104		10 104
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 104		10 104
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		10 104		10 104
Total	2 412 873 179	2 453 268 681	2 412 873 179	2 453 268 681

ACTION

04 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 230 119 274	2 067 531 139	3 297 650 413	1 230 119 274	1 610 168 195	2 840 287 469
	1 121 365 130	1 937 376 991	3 058 742 121	1 121 365 130	1 667 782 738	2 789 147 868
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 083 875 769	2 067 531 139	3 151 406 908	1 083 875 769	1 610 168 195	2 694 043 964
	968 047 253	1 844 357 823	2 812 405 076	968 047 253	1 667 941 535	2 635 988 787
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505		146 243 505	146 243 505		146 243 505
	153 317 877	93 019 168	246 337 045	153 317 877	-158 797	153 159 080

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 230 119 274	1 121 365 130	1 230 119 274	1 121 365 130
Rémunérations d'activité	639 878 183	586 231 678	639 878 183	586 231 678
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	563 105 617	506 079 554	563 105 617	506 079 554
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	76 772 566	80 152 124	76 772 566	80 152 124
Cotisations et contributions sociales	588 194 751	526 049 230	588 194 751	526 049 230
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	518 976 348	454 125 511	518 976 348	454 125 511
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	69 218 403	71 923 720	69 218 403	71 923 720
Prestations sociales et allocations diverses	2 046 340	9 084 222	2 046 340	9 084 222
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 793 804	7 842 188	1 793 804	7 842 188
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	252 536	1 242 034	252 536	1 242 034
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 806 652 454	1 717 881 680	1 342 681 103	1 479 700 782
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 806 652 454	1 717 882 637	1 342 681 103	1 479 701 740
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 806 652 454	1 716 507 268	1 342 681 103	1 479 860 537
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		1 375 369		-158 797
Subventions pour charges de service public		-957		-958
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		-957		-958
Titre 5 : Dépenses d'investissement	250 878 685	208 879 363	260 707 734	178 006 346
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	250 878 685	169 189 535	260 707 734	176 625 785
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	250 878 685	115 549 352	260 707 734	176 625 785
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		53 640 183		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		39 689 828		1 380 561
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		1 686 212		1 380 561
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		38 003 616		

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 000 000	10 615 948	6 779 358	10 075 610
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	5 617 782	6 779 358	7 900 333
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	10 000 000	5 617 782	6 779 358	7 900 333
Transferts aux autres collectivités		4 998 166		2 175 277
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		4 998 166		2 175 277
Total	3 297 650 413	3 058 742 121	2 840 287 469	2 789 147 868

SOUS-ACTION

04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique

Par rapport aux prévisions du PAP, la ressource du P152 a évolué de +113 M€ en CP. Cette ressource supplémentaire a permis de financer les écarts de consommation au PAP mentionnés *infra*.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 694,5 M€ en AE et 1 452,8 M€ en CP

D'un montant de 1 694,5 M€ en AE 1 452,8 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT : 326,5 M€ en AE et 302,8 M€ en CP

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

Dépenses de fonctionnement courant : 46,1 M€ en AE et en CP

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : fournitures de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, communication, frais de représentation, dotation de fonctionnement des unités élémentaires. Par rapport aux données présentées dans le projet annuel de performances (PAP), l'exécution 2023 a été supérieure de 1,7 M€ en AE et inférieure de 2,7 M€ en CP, soit respectivement +3,8 % et -5,5 %. Les engagements supplémentaires sont notamment dus à la participation de la gendarmerie au financement de la campagne de recrutement ministérielle, ainsi qu'à celui de la création d'un mémorial des victimes du terrorisme. Les moindres dépenses sont constatées sur la reprographie ainsi que sur la téléphonie, en raison d'un décalage de plusieurs mois dans l'entrée du nouveau marché Opache 6.

Formation : 20,1 M€ en AE et 19,7 M€ en CP

La dynamique de renforcement des formations initiales que continues initiées dans le cadre du Beauvau de la sécurité s'est poursuivie en 2023. L'exécution est conforme à la programmation.

Déplacements : 125,7 M€ en AE et 102,3 M€ en CP

En 2023, la gendarmerie a consacré 125,7 M€ en AE et 102,3 M€ en CP aux frais de mission de des personnels, soit 58,7 M€ d'AE et 35,3 M€ de CP au-delà de la programmation inscrite dans le PAP. Cette augmentation répond essentiellement à l'engagement opérationnel des unités sur de nombreux événements majeurs et non planifiés en 2023 : mission de lutte contre l'immigration irrégulière à Mayotte, sécurisation de nombreux déplacements officiels en outre-mer, projection de militaires de l'IRCGN, du GIGN et d'offices centraux en Ukraine dans le cadre de la lutte contre les crimes contre l'humanité, troubles à l'ordre public. A l'aspect opérationnel s'ajoute un effet prix sur les

coûts des prestations hôtelières et d'alimentation ainsi que sur les billets d'avion vers les outremer. Par ailleurs, la gendarmerie a engagé 21,5 M€ d'AE en fin d'année 2023 au titre de l'hébergement d'une partie de ses effectifs en 2024 dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques.

Changements de résidence : 45,9 M€ en AE et 45,8 M€ en CP

L'exécution des dépenses liées aux changements de résidence est supérieure de 12,5 % (AE/CP (+5 M€)) à la dotation prévue dans le PAP. A un effet prix, en particulier vers les outremer (+1,2 M€) s'ajoutent des évolutions réglementaires (exemple : prise en compte du PACS de moins de deux ans dans la détermination du cubage) et une mobilité accrue des personnels (exemple : créations d'unités).

Alimentation des forces mobiles : 48,3 M€ en AE et 47,6 M€ en CP

Cette activité présente une exécution supérieure de 16 M€ en AE et 15 M€ en CP par rapport aux données du PAP. Outre l'engagement opérationnel des forces mobiles dans diverses opérations énumérées pour l'activité déplacement, la hausse des prix des matières premières et de l'énergie en 2023 a entraîné une inflation des prix des menus pratiqués par les professionnels de la restauration.

Alimentation des autres forces : 39,9 M€ en AE et 40,7 M€ en CP

L'exécution, tant en AE qu'en CP de cette activité est très légèrement supérieure à la programmation du PAP (+0,6 % AE / +2,5 % CP).

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention : 0,6 M€ en AE et en CP

Ce poste concerne les frais directement liés aux enquêtes et non rattachés à l'activité déplacements. La consommation est conforme à la prévision.

MOYENS MOBILES : 115,3 M€ en AE et 116,4 M€ en CP

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa mobilité.

Entretien et réparation de véhicules : 34,2 M€ AE et 35 M€ en CP

L'exécution de 34,2 M€ en AE et 35 M€ en CP est supérieure à la prévision de 9,2 M€ en AE et 10 M€ en CP. Cette consommation est liée d'une part à des effets prix (inflation sur les prix des pièces détachées automobiles et le coût des prestations externalisées) et d'autre part à une hausse du nombre d'opérations d'entretien et de réparation ainsi qu'à leur technicité (dégradations subies plus nombreuses, ralentissement du renouvellement du parc automobile et évolution technologique sur les véhicules neufs).

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) : 2,1 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure de 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP à la prévision du PAP, en raison de la hausse du prix du péage (4,75 % en 2023) et du recours accru à la location de véhicules dans le cadre d'opérations particulières.

Carburant véhicules : 79,1 M€ en AE et 79,2 M€ en CP

La consommation de carburant est supérieure de 23,4 M€ en AE et 23,5 M€ en CP. Cette augmentation est avant tout due à au niveau de prix très élevé des carburants en 2023. Elle résulte également d'une consommation en litres plus élevée, due à une activité opérationnelle qui a nécessité d'engager davantage les véhicules, qui, par ailleurs, font l'objet d'un renouvellement substituant les motorisations essence au diesel.

ÉQUIPEMENT : 69,4 M€ en AE et 116,9 M€ en CP

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Achat d'armes : 2,6 M€ en AE et 7,1 M€ en CP

La dépense exécutée est inférieure de 2,1 M€ en AE et supérieure de 0,7 M€ en CP par rapport au PAP. Le moindre engagement est notamment dû à la mise en place du second surgel de l'année 2023, à hauteur de 1,2 M€ sur cette activité. Les 0,7 M€ de CP consommés en sus de la programmation correspondent au paiement d'un reste à payer.

Achat de munitions : 7,3 M€ en AE et 11,1 M€ en CP

La dépense exécutée est inférieure de 2,6 M€ en AE et supérieure de 1,4 M€ en CP par rapport au PAP. Le moindre engagement est notamment dû au renouvellement tardif des supports juridiques permettant la mise en commande des munitions. Les 1,4 M€ de CP consommés en sus de la programmation correspondent au paiement d'un reste à payer.

Achat, location et entretien des matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle : 34,8 M€ en AE et 35,7 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure à la programmation de 21,9 M€ en AE et 23 M€ en CP. Permettant de couvrir l'essentiel des besoins des unités en matériels non immobilisables.

Habillement et moyens de protection et d'intervention : 19,7 M€ en AE et 59,1 M€ en CP

Ces activités affichent une sous-consommation de 197 M€ en AE en raison, d'une part, du report en 2024 de la notification du marché pluriannuel d'habillement et d'autre part du gel (surgel LOPMI + surgel en cours de gestion) de 8,7 M€ sur les moyens de protection et d'intervention (MPI), dont la mise à disposition en fin de gestion a dû être orientée sur les activités de fonctionnement des unités.

La consommation en CP est inférieure de 2,7 M€, avec une surconsommation de 4,9 M€ sur l'activité habillement, en raison de l'acquisition hors marché d'effets pour les spécialistes, et une sous-consommation de 7,6 M€ sur les MPI (crédits gelés).

Dépenses pour la PTS : 4 M€ en AE et 4 M€ en CP

Cette activité présente une exécution inférieure de 0,5 M€ en AE et supérieure de 0,9 M€ en CP par rapport au PAP. Les engagements ont permis de couvrir l'intégralité des besoins en CP, dont l'augmentation s'explique par la constitution d'un stock de matériels consommables en central, dans la perspective d'un changement de mode de distribution de ces produits.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 86,3 M€ en AE et 80,1 M€ en CP

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ».

Télécom T3 : 54,5 M€ en AE et 45,6 M€ en CP

La dotation est destinée à financer les moyens de communication de la gendarmerie, dont les programmes NEO et STORM, dont la montée en puissance s'est poursuivie en 2023.

La dépense est inférieure de 6,2 M€ en AE et 17,2 M€ en CP par rapport au PAP en raison du décalage vers la fin de l'exercice des engagements prévus dans le PAP.

Informatique T3 : 6,8 M€ en AE et 10 M€ en CP

Par rapport à 2022, le PAP prévoyait une augmentation de la dotation informatique T3 de 10,5 M€ en AE et 9,9 M€ en CP. La reprogrammation des dépenses au DPU ainsi que la mise en place du second surgel LOPMI intervenu en cours de gestion et positionné sur ces activités à hauteur de 9,6 M€ en AE et en CP ont conduit à une exécution réduite de 21 M€ en AE et 14 M€ en CP.

Application T3 : 3,8 M€ AE et 4,8 M€ CP

Le COMCYBERGEND a développé de nouveaux outils pour la lutte contre les fraudes à la carte bancaire et contre la fraude cyber-informatique (Panoptic et Perceval), pour un montant de 1,6 M€. La consommation en CP est légèrement supérieure aux prévisions du PAP (+0,4 M€) tandis que la dotation en AE était surévaluée de 2,1 M€.

Informatique individuelle T3 : 21,1 M€ en AE et 19,7 M€ en CP

La dotation consacrée à ces activités couvre :

- les dépenses d'entretien courant SIC et d'acquisition de menues fournitures,
- les dépenses liées à l'acquisition de postes informatiques.

Affectée d'un part de mise en réserve des crédits s'élevant à 11,5 M€ dont la remise à disposition du programme a dû être orientée vers les activités liées au fonctionnement des unités, contractant mécaniquement la dépense en AE et CP sur cette activité.

IMMOBILIER : 1 069,7 M€ en AE et 793,1 M€ en CP

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dépenses relatives à l'immobilier représentent environ 50 % du budget HT2 de la gendarmerie

Loyers de droit commun : 767,3 M€ en AE et 590,4 M€ en CP

La dépense est inférieure de 114 M€ en AE et supérieure de 36,9 M€ en CP par rapport au PAP. L'écart en AE est lié à la mise en réserve d'AE à hauteur de 23,4 M€ ainsi qu'à la réalisation d'aléas dans la gestion et le renouvellement des 14 000 baux de la gendarmerie (décalages dans la livraison des nouvelles casernes par exemple).

L'augmentation de la dépense en CP marque la poursuite des efforts du programme pour réduire les charges à payer de l'année.

Gestion du parc : 53,1 M€ AE et 49,9 M€ CP

Les dépenses d'entretien du casernement et de nettoyage sont supérieures de 11,7 M€ en AE et 12,6 M€ en CP en raison, d'une part de l'augmentation des prix des marchés de travaux et d'autre part de la nécessité de réaliser des opérations de plus en plus lourdes sur un parc domanial vieillissant.

Énergie et fluides : 232,5 M€ en AE et 135,7 M€ en CP

Les dépenses d'énergie et fluides sont supérieures de 142,7 M€ en AE et 41,4 M€ en CP par rapport au PAP. L'engagement supérieur est dû au renouvellement de l'intégralité des marchés pluriannuels d'énergie du programme en 2023 à un coût très largement supérieur aux marchés en vigueur jusqu'alors.

La consommation supplémentaire en CP est directement liée à l'inflation des prix au kwh.

Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement : 16,8 M€ en AE et 17,1 M€ en CP

16,8 M€ en AE et 17,1 M€ en CP ont été consommés pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de la gendarmerie.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS : 5,2 M€ en AE et 2,4 M€ en CP

En 2023, hormis le paiement des subventions habituellement versées à diverses associations, la gendarmerie nationale a renouvelé son contrat avec la fondation de la Maison de la gendarmerie. Cette dernière a reçu des crédits sous forme de subventions, soit 4,2 M€ d'AE/AEP et 1,4 M€ en CP.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION : 23,1 M€ en AE et 41,1 M€ en CP**Carburant des hélicoptères : 5,4 M€ en AE et en CP**

La consommation en 2023 s'élève à 5,4 M € en CP contre 3,6 M€ en 2022 et 2,9 M€ en 2021. Cette augmentation de la dépense de 85 % entre 2021 et 2023 s'inscrit dans un contexte inflationniste malgré des constantes suivantes : même volume d'heures de vol et même quantité en litres consommés sur le dernier triennal.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique : 17,6 M€ en AE et 35,7 M€ en CP

L'augmentation de 2 M€ en CP par rapport au PAP est due au paiement d'une facture en fin d'année 2023 par anticipation sur la gestion 2024.

Maintien en condition opérationnelle moyens blindés : 0 € en AE et en CP

Les dépenses liées à l'entretien des nouveaux moyens blindés interviendront en 2024.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 237,2 M€ en AE et 207,8 M€ en CP**MOYENS MOBILES : 32,6 M€ AE (hors TF VMO - report TF 51,9 M€) et 45,4 M€ CP**

La programmation inscrite dans le PAP prévoyait l'acquisition de 2 000 véhicules opérationnels, dont 99 véhicules de maintien de l'ordre (VMO). Une partie de la réserve de précaution ainsi que le surgel LOPMI ont été positionnés sur la brique moyens mobiles investissements pour un montant total de 46 M€ AE/CP. A la levée des mises en réserve, ces crédits ont dû être orientés sur la couverture de besoins en fonctionnement des unités (carburant, énergie, déplacements, entretien des matériels de transport, loyers), réduisant ainsi la capacité du programme à investir dans le renouvellement de ses moyens mobiles. Ainsi, le plan de renouvellement automobile en 2023 s'est traduit par l'acquisition de 415 véhicules 4 roues et 99 VMO.

EQUIPEMENTS : 2,3 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure de 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP par rapport au PAP. Cela correspond au renouvellement des hottes des laboratoires de PTS.

TÉLÉCOM T5 : 1,5 M€ en AE et 2,8 M€ en CP

Des dépenses d'équipements numériques réalisées sur le titre 3 sont comptablement requalifiées en titre 5. Ces dépenses sont initialement budgétées sur les crédits titre 3.

IMMOBILIER : 104 M€ en AE (hors TF - report TF 117,5 M€) et 129,7 M€ en CP**Acquisitions et constructions immobilières (32,7 M€ en AE et 17,8 M€ en CP)**

La gendarmerie a consacré 32,7 M€ en AE et 17,8 M€ en CP à la réhabilitation et à la rénovation d'emprises domaniales : nouvelle SAG à Bron, la réhabilitation de la caserne GM à Aspretto, construction d'une nouvelle caserne à Saint-Martin de Vésubie, hangars pour accueillir les H160 à Vélizy-Villacoublay. Le niveau des engagements est toutefois inférieur à celui prévu dans le PAP, ainsi que le montant des CP décaissés sur les engagements antérieurs (-11 M€, dont 5,4 M€ gelés et réorientés vers d'autres activités en fin d'exercice). Cette moindre dépense a permis de couvrir une partie des dépenses supérieures constatées sur l'activité maintenance spécialisée.

Maintenance – réhabilitation (71,3 M€ en AE et 99,9 M€ en CP)

De nouveaux projets de maintenance spécialisés ont été lancés en 2023, particulièrement pour répondre aux besoins liés à l'augmentation du capacitaire des écoles de gendarmerie (Châteaulin, Dijon, Melun et Rochefort). Les engagements réalisés en 2023 sont inférieurs de 6,9 M€ à ceux prévus dans le PAP.

La consommation de CP, correspondant essentiellement à la couverture de restes à payer appelés plus tôt qu'envisagé, est supérieure de 12,7 M€ aux données du PAP. Elle a été presque intégralement compensée par les moindres dépenses constatées sur les autres activités de la brique.

Opérations immobilières PPP – Investissement (12,1 M€ en CP)

12,1 M€ (+0,7 M€ par rapport à la prévision du PAP) ont été consacrés au paiement du coût de construction de la caserne de Sathonay-Camp (reste à payer).

MOYENS LOURDS : 96,8 M€ en AE et 27,8 M€ en CP**Acquisition des véhicules blindés : 3,5 M€ en AE et 27,3 M€ en CP**

Un retard de livraison des Centaures en 2023 a généré le non décaissement des crédits correspondants, entraînant une sous-consommation de 8,3 M€ de CP sur l'exercice.

Acquisition hélicoptères et accessoires : 93,2 M€ en AE (hors TF - report TF 6,9 M€) et 0,4 M€ en CP

Par anticipation par rapport aux prévisions du programme, un engagement de 93,2 M€ a été effectué en fin de gestion au titre de l'acquisition d'hélicoptères H145D3, destinés à remplacer les EC145, dans le cadre d'un marché ministériel commun avec la sécurité civile et piloté par la direction générale de l'armement.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 5,6 M€ en AE et 7,1 M€ en CP

Le versement des subventions aux collectivités territoriales est assujéti à certaines conditions, la première étant la mise hors eau/air des bâtis et la seconde, la livraison des locaux. L'écart négatif sur l'engagement (-4,3 M€) résulte d'un décalage entre le calendrier prévisionnel et la livraison effective du projet de construction.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (199,4 M€ en AE et CP dont 115 M€ de titre 2 et 84,4 M€ de hors titre 2)

Pour le titre 2, le P152 a perçu 115 M€ - CAS Pensions compris - d'attributions de produits (FDC 2-2-00254) liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (Essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Concernant les crédits hors titre 2, 84,4 M€ ont été rattachés au P152. Ainsi le P152 a bénéficié au titre des fonds de concours (19,5 M€) et d'attributions de produits (64,9 M€), repartis de la façon suivante :

- 13 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 6,5 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 11,3 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par le P152 et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique (ADP 2-2-00045) ;
- 1,9 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (ADP 2-2-00495) ;
- 2,2 M€ au titre de la cession de biens immobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 47,6 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN (ADP 2-2-00604) ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (ADP 2-2-00566) ;
- 1,8 M€ au titre du remboursement des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

ACTION**05 – Exercice des missions militaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050		159 753 050	159 753 050		159 753 050
	162 067 764	1 635	162 069 399	162 067 764	1 635	162 069 399
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050		159 753 050	159 753 050		159 753 050
	161 981 877	1 635	161 983 512	161 981 877	1 635	161 983 512
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet			0			0
	85 886		85 886	85 886		85 886

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	159 753 050	162 067 764	159 753 050	162 067 764
Rémunérations d'activité	82 284 898	80 884 974	82 284 898	80 884 974
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	82 284 898	80 842 110	82 284 898	80 842 110
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>		42 864		42 864
Cotisations et contributions sociales	77 117 666	80 209 131	77 117 666	80 209 131
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	77 117 666	80 166 625	77 117 666	80 166 625
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>		42 506		42 506
Prestations sociales et allocations diverses	350 486	973 659	350 486	973 659
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	350 486	973 143	350 486	973 143
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>		516		516
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 635		1 635
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 635		1 635
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>		1 635		1 635
Total	159 753 050	162 069 399	159 753 050	162 069 399

PROGRAMME 207
Sécurité et éducation routières

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence GUILLAUME

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche, sachant que pour une personne tuée sur les routes, on estime à sept celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, le coût total de l'insécurité routière étant estimé entre 50,2 milliards d'euros et 76,6 milliards d'euros en 2022 selon la méthodologie retenue sur la valorisation des victimes dans le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.[1].

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Cette politique publique, de long terme, est à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements).

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière, sont notamment fixées par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Afin d'éclairer leurs décisions, les pouvoirs publics et le CISR bénéficient des travaux conduits dans le cadre du Conseil national de sécurité routière (CNSR). Cette instance qui regroupe des acteurs privés, publics et associatifs a été renouvelée en 2024 (mandature 2024-2027).

Les pouvoirs publics disposent également de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR). Il s'agit d'un service rattaché à la DSR qui collecte et analyse de manière indépendante toute donnée liée à l'accidentalité.

Lors de la réunion du 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière avait retenu trois axes majeurs :

- L'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- La protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- L'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Un nouveau Comité interministériel de la sécurité routière s'est réuni le 17 juillet 2023 avec l'objectif à la fois « de faciliter la vie des usagers de la route, d'améliorer les dispositifs de prévention mais aussi de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ».

À cet effet, le CISR a retenu 7 axes majeurs qui se déclinent en 38 mesures :

- Éduquer pour mieux partager la route ;
- Mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- Protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- S'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- Lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- Simplifier la vie des usagers de la route ;
- Agir pour une meilleure sécurité routière dans les outre-mer.

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2023 établis par l'ONISR font état de **3 170 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine**, soit 74 personnes de moins qu'en 2019 (-2,3 %) et 97 personnes de moins qu'en 2022 (-3 %). Néanmoins, la tendance constatée depuis la crise sanitaire se confirme : la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers d'engins de déplacement personnel motorisés et de deux-roues motorisés) dans la mortalité devient prépondérante par rapport à celle des automobilistes, lesquels représentent désormais moins de la moitié des usagers tués (1 525 occupants de véhicules de tourisme, soit 48 %).

232 personnes sont décédées sur les routes d'outre-mer en 2023, 136 dans les départements d'outre-mer et 96 dans les collectivités d'outremer ou en Nouvelle-Calédonie. C'est une baisse de 18 % (soit 51 tués de moins) par rapport à 2022 et de 9 % (soit 22 tués de moins) par rapport à 2019 (année de référence).

Au niveau local, les coordinations de sécurité routière ont déployé en 2023 de nombreuses actions d'information et de sensibilisation auprès de publics variés et sont intervenues dans les écoles et les centres de formation ainsi qu'auprès des entreprises.

Les actions des coordinations départementales de sécurité routière s'inscrivent dans le cadre des 4 grandes priorités définies nationalement : les deux roues motorisées ; les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs au volant) ; les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel. Ces priorités sont déclinées localement, sur la base d'un diagnostic de l'accidentalité, dans le Document général d'orientations (DGO) 2023-2027 qui a été finalisé au premier semestre 2023 par chaque préfecture.

La mise en œuvre de ces actions repose sur la mobilisation de bénévoles : les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Pour mobiliser de nouveaux viviers d'engagement comme les plus jeunes, la mesure 18 du comité interministériel à la sécurité routière du 17 juillet 2023 prévoit la création d'une réserve opérationnelle de sécurité routière ouverte aux citoyens désireux de s'engager qui permettra de donner un cadre à cet engagement et d'accorder une gratification financière.

Parallèlement aux actions sur le terrain, dont le nombre est en augmentation, la mobilisation des partenaires a continué d'être développée.

Du côté des partenariats nationaux, les associations ont poursuivi leurs actions de sensibilisation auprès du grand public mais également des publics plus ciblés. Les actions de terrain à destination des publics vulnérables et des usagers des nouvelles mobilités douces (vélos, trottinettes mais également de la marche) se sont accrues. Liées au fort développement de ces derniers modes de circulation, les actions se sont multipliées auprès de ces usagers (scolaires, jeunes, usagers adultes, usagers en milieu rural). Les actions d'accompagnement des victimes d'accident de la route et de leur proches et en direction des salariés et des employeurs se sont également développées.

Par ailleurs, la mesure 20 du CISR du 17 juillet 2023, « Renforcer le soutien aux associations pour les mobiliser au plus près des territoires », a pour objectif d'élargir le partenariat national à de nouveaux acteurs associatifs, dans le cadre d'un appel à projet national.

Le risque routier professionnel (RRP), première cause d'accident mortel au travail, constitue une priorité au niveau local comme national. L'année 2023 a été marquée par la signature, en juillet, par la délégation à la sécurité routière (DSR) aux côtés de la direction générale du travail (DGT), de la direction générale des infrastructures, des transports et des marchandises (DGTIM) et de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) d'une convention nationale de partenariat sur la prévention du RRP, avec les organisations professionnelles de la branche du transport routier de marchandises. La mobilisation sur ces sujets s'est poursuivie courant 2023, conformément à la mesure 21 du CISR qui prévoit de renforcer l'implication des employeurs et des branches professionnelles dans la prévention du RRP. Parallèlement, l'incitation des entreprises à signer la charte des sept engagements de la sécurité routière se poursuit et prend en compte davantage les risques liés aux mobilités douces. Près de 3000 entreprises sont désormais signataires.

S'agissant de l'éducation routière, l'offre d'examens supplémentaires a connu une augmentation importante en 2023 (112 870 examens supplémentaires) grâce notamment :

- au recours d'agents du groupe La Poste et à la mobilisation d'inspecteurs retraités ;
- à un relèvement du plafond d'emploi des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) sur la période 2023-2026 : 15 IPCSR supplémentaires recrutés en 2023.

La délégation à la sécurité routière a maintenu sa communication grand public en 2023 en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière, d'éventuelles nouvelles mesures ou de l'actualité. Ainsi, à l'occasion de la coupe du monde de rugby, un dispositif d'affichage a été mis en place afin de sensibiliser aux dangers de l'alcool au volant s'appuyant sur des visuels des joueurs de l'équipe de France de rugby. D'autres campagnes ont pu porter sur des domaines variés : les dangers de la drogue au volant, l'importance du port de la ceinture, les règles de sécurité routière à destination des cyclistes, l'aptitude médicale à la conduite etc. Ces campagnes sont diffusées sur différents médias : télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet.

Depuis fin 2019, la sécurité routière adopte une nouvelle signature de communication qui se manifeste dans chaque campagne et se veut bienveillante et fraternelle : « vivre, ensemble ».

[1] Le coût total de l'insécurité routière est établi depuis 2014 selon les recommandations de la mission Quinet. Selon cette méthode, le coût total de l'insécurité routière est de 50,2 Md€ en 2022. Cependant, le projet de recherche MVAEM de l'Université Gustave Eiffel, intégré au projet européen VALOR, a produit une estimation différente de la valeur unitaire d'un tué ou d'un blessé grave sur l'ensemble des coûts supportés. Les résultats donnent une valeur de la vie statistique 1,6 fois plus importante et une valeur du blessé grave 2 fois plus importante que les valeurs établies avec la méthode Quinet. En partant de ces chiffres, on peut estimer un coût de l'insécurité routière à 76,6 Md€ en 2022.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1 : Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

OBJECTIF 2 : Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1 : Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	2 944	3260	En baisse	3170	cible atteinte	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (France métropolitaine)	Nb	2 292	2545	En baisse	2469	cible atteinte	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (France métropolitaine)	Nb	652	715	En baisse	701	cible atteinte	En baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	183	170	En baisse	136	cible atteinte	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (DOM)	Nb	159	142	En baisse	117	cible atteinte	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (DOM)	Nb	24	28	En baisse	19	cible atteinte	En baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	248	296	En baisse	données non disponibles à date	donnée non renseignée	En baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	1733	1926	Hausse si relèvement de la vitesse à 90 km/h sur le réseau	1881	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrées par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information TRAxY de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2023 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués dans les accidents. Les données 2023 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de fin mai 2024, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2025.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2024 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2023 établis par l'ONISR font état de 3 170 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 74 personnes de moins qu'en 2019 (soit une baisse de -2,3 %) et 97 personnes de moins qu'en 2022 (soit -3 %). La part des hommes reste similaire à celle des années passées avec 77,9 % des personnes tuées (comme en 2022).

Depuis la crise sanitaire, la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers d'EDPm et de deux-roues motorisés) dans la mortalité est devenue prépondérante par rapport à celle des automobilistes, lesquels représentent désormais moins de la moitié des usagers tués (1 525 occupants de véhicules de tourisme, soit 48 %).

La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a baissé de 2 % en 2023 par rapport à 2022 (11 usagers tués de moins) et de 6 % par rapport à 2019, baisse portée par la diminution de la mortalité de ces usagers en agglomération. La part des usagers de deux-roues motorisés dans la mortalité reste stable : ils représentent 22 % des personnes tuées pour 2 % du trafic motorisé (707 usagers de 2RM décédés en 2023).

Depuis la pandémie néanmoins, la part des cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) dans la mortalité a augmenté : elle passe de 6 % en 2019 à 8 % en 2023. Le nombre d'individus tués augmente également, passant de 197 en 2019 à 268 en 2023, soit une hausse de 36 %.

Enfin la mortalité des piétons diminue en 2023, avec 440 piétons tués (contre 488 en 2022 et 483 en 2019). La moitié des victimes sont âgées de 65 ans et plus. 68 % des piétons tués le sont en agglomération, 23 % le sont sur les routes hors agglomération et 9 % sur autoroutes.

L'indicateur de mortalité rapportée à la population était de 50 tués par million d'habitants en 2019 et 2022, et baisse à 48 tués par million d'habitants en 2023. Les classes d'âge les plus à risque restent en 2023 :

- les jeunes de 18-24 ans avec 92 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 101 en 2022)
- les seniors de 75 ans ou plus avec 76 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les 25-34 ans avec 61 tués par million d'habitants de cette classe d'âge.

Les classes d'âges connaissant les plus fortes hausses sont les 14-17 ans, avec 117 adolescents tués (25 de plus qu'en 2019), et les 65-74 ans avec 377 tués (60 de plus qu'en 2019). A l'inverse, les 25-34 ans connaissent un recul de la mortalité routière (55 tués de moins qu'en 2019) mais marquent une stabilité par rapport à 2022.

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »

D'après les résultats provisoires, 136 personnes sont décédées sur les routes des départements d'outre-mer, soit 36 de moins qu'en 2022 (-21 %) et 26 de moins qu'en 2019 (-16 %). Les évolutions varient selon les classes d'âge. Entre 2019 et 2023, on observe une légère baisse de la mortalité chez les moins de 18 ans et les 45-54 ans, et une baisse très importante chez les jeunes de 18-24 ans (-69 %). La baisse globale est atténuée par la hausse de la mortalité chez les 25-44 ans et les seniors de 75 ans et plus.

Avec 44 tués, la mortalité en deux-roues motorisés (cyclomoteur et motocyclette) est inférieure à celle de 2022 (-25 tués) et celle de 2019 (-6 tués). Elle représente encore un tiers des tués en 2023.

OBJECTIF

2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR**2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	53	53,61	60	65	absence amélioration	57
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	88,51	75,49	65,7	96,1	absence amélioration	65

Commentaires techniques**Indicateur 2.1**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Aurige, ICER ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire (jusqu'à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'indicateur annuel de référence était le délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B). En 2020, le délai médian est de 63 jours et en 2023 de 65 jours.

Indicateur 2.2

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 2.1. - Délai d'attente pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'utilisateur) »**

Les confinements ainsi que les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire du COVID ont généré des retards dans le passage de l'examen pratique du permis de conduire. Depuis, des mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian qui, est passé de 63 jours en 2020 à 65 en 2023, soit une augmentation de 2 points. La délégation à la sécurité routière a mis en œuvre des mesures importante pour inverser cette tendance, notamment l'accroissement du nombre d'inspecteurs du permis de conduire (création de 100 postes nouveaux sur 4 ans).

Sous-indicateur 2.2 - Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration s'élève en 2023 à 96,1 €, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022 (+20 €).

En raison des mesures de confinement, le nombre d'examens non réalisés avait entraîné inéluctablement une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (-20 % soit 200 000 permis de moins que 2019) augmentant de facto le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €. En 2021, le nombre de permis délivrés était en hausse par rapport à 2020 (273 928 en plus que 2020), mais en parallèle, le montant des dépenses prises en compte pour 2021 augmentait par rapport à 2020 (+73,06 %), notamment en raison du remboursement des salaires de 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste (cohorte 2015 (3), cohorte 2019 (21) et cohorte 2021(24) ainsi que des coûts de formation initiale de 55 IPCSR, 15 DPCSR et 59 examinateurs B (promotions mars 2021 et janvier 2022). Cette double tendance a eu pour effet en 2021, de stabiliser le coût unitaire du permis de conduire à 88,51 €.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues en 2023. Il s'agit notamment du recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (112 870 en 2023)

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte pour 2023 est en hausse par rapport à 2022, notamment en raison de l'augmentation du plafond d'emplois des IPCSR (100 postes supplémentaires jusqu'en 2026, dont 15 postes supplémentaires en 2023). Toutefois, l'impact de ces recrutements ne sera pleinement efficace qu'en 2024. En effet, ces nouveaux IPCSR suivent leur formation initiale pendant l'année 2023, ils ne produiront des examens qu'en 2024.

L'année 2024 devrait connaître un mécanisme similaire avec 38 ETP supplémentaires.

1,054 million de permis ont été délivrés en 2023, cela correspond à 230 586 examens de moins qu'en 2022, étant précisé que l'année 2022 correspond à une année de rattrapage post-covid. En 2024, une action visant à harmoniser les taux de réussite à l'examen entre les différents départements, devrait permettre l'augmentation au niveau national du nombre de permis obtenus.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	8 743 342 3 917 230		2 000 000 4 467 628	10 743 342 8 384 857	10 743 342
02 – Démarches interministérielles et communication	35 201 030 26 533 281	81 231	3 457 241 4 342 844	38 658 271 30 957 356	38 778 271
03 – Éducation routière	16 846 077 19 648 107	3 922 635 2 753 320	5 100 000 3 737 276	25 868 712 26 138 703	25 868 712
Total des AE prévues en LFI	60 790 449	3 922 635	10 557 241	75 270 325	75 390 325
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+139 406 (hors titre 2)		+139 406	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-7 835 894 (hors titre 2)		-7 835 894	
Total des AE ouvertes		67 573 837 (hors titre 2)		67 573 837	
Total des AE consommées	50 098 617	2 834 551	12 547 748	65 480 916	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	8 743 342 3 357 851		2 000 000 3 571 091	10 743 342 6 928 942	10 743 342
02 – Démarches interministérielles et communication	35 201 030 19 580 464	79 289	3 457 241 4 339 914	38 658 271 23 999 667	38 778 271
03 – Éducation routière	15 951 077 18 840 107	3 922 635 2 040 917	5 100 000 3 737 551	24 973 712 24 618 574	24 973 712
Total des CP prévus en LFI	59 895 449	3 922 635	10 557 241	74 375 325	74 495 325
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+139 406 (hors titre 2)		+139 406	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-9 308 788 (hors titre 2)		-9 308 788	
Total des CP ouverts		65 205 943 (hors titre 2)		65 205 943	
Total des CP consommés	41 778 422	2 120 206	11 648 556	55 547 184	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>					
<i>Consommation 2022</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 449 667 1 384 411		1 832 796 2 055 912	4 282 463	4 282 463 3 440 323
02 – Démarches interministérielles et communication	20 306 237 19 813 001	119 971	3 380 834 4 138 921	23 687 071	23 747 071 24 071 892
03 – Éducation routière	15 220 684 19 824 140	3 835 943 569 916	4 000 000 1 498 063	23 056 627	23 056 627 21 892 120
Total des AE prévues en LFI	37 976 588	3 835 943	9 213 630	51 026 161	51 086 161
Total des AE consommées	41 021 552	689 887	7 692 896		49 404 335

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>					
<i>Consommation 2022</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 449 667 1 388 710	0	1 832 796 2 020 054	4 282 463	4 282 463 3 408 764
02 – Démarches interministérielles et communication	20 306 237 19 783 853	119 971	3 380 834 4 124 440	23 687 071	23 747 071 24 028 265
03 – Éducation routière	14 325 684 19 279 185	3 835 943 801 720	4 000 000 1 497 013	22 161 627	22 161 627 21 577 917
Total des CP prévus en LFI	37 081 588	3 835 943	9 213 630	50 131 161	50 191 161
Total des CP consommés	40 451 748	921 691	7 641 508		49 014 946

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	41 021 552	60 790 449	50 098 617	40 451 748	59 895 449	41 778 422
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 993 552	60 790 449	50 098 617	40 418 348	59 895 449	41 764 422
Subventions pour charges de service public	28 000	0	0	33 400	0	14 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	689 887	3 922 635	2 834 551	921 691	3 922 635	2 120 206
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	689 887	3 922 635	1 652 672	921 691	3 922 635	1 962 047
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	1 181 879	0	0	158 159
Titre 6 – Dépenses d'intervention	7 692 896	10 557 241	12 547 748	7 641 508	10 557 241	11 648 556
Transferts aux ménages	1 430 835	5 100 000	3 516 321	1 430 835	5 100 000	3 516 321
Transferts aux entreprises	1 055 001	1 167 204	653 579	754 409	1 167 204	731 572
Transferts aux collectivités territoriales	917 295	0	1 053 668	925 776	0	1 054 073
Transferts aux autres collectivités	4 289 765	4 290 037	7 324 180	4 530 488	4 290 037	6 346 590
Total hors FdC et AdP		75 270 325			74 375 325	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-7 696 488			-9 169 382	
Total*	49 404 335	67 573 837	65 480 916	49 014 946	65 205 943	55 547 184

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	237 899	120 000	139 406	237 899	120 000	139 406
Total	237 899	120 000	139 406	237 899	120 000	139 406

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		26 980		26 980				
03/2023		22 100		22 100				
04/2023		7 560		7 560				
06/2023		17 100		17 100				
07/2023		10 684		10 684				
08/2023		5 800		5 800				
09/2023		4 749		4 749				
10/2023		3 100		3 100				
11/2023		7 650		7 650				
12/2023		29 834		29 834				
01/2024		3 850		3 850				
Total		139 406		139 406				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2023		2 067 797						
Total		2 067 797						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		100 924		695 827				
Total		100 924		695 827				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						4 615		4 615
Total						4 615		4 615

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						10 000 000		10 000 000
Total						10 000 000		10 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 308 127		835 233		10 004 615		10 004 615

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		10 743 342 8 384 857	10 743 342 8 384 857		10 743 342 6 928 942	10 743 342 6 928 942
02 – Démarches interministérielles et communication		38 658 271 30 957 356	38 778 271 30 957 356		38 658 271 23 999 667	38 778 271 23 999 667
03 – Éducation routière		25 868 712 26 138 703	25 868 712 26 138 703		24 973 712 24 618 574	24 973 712 24 618 574
Total des crédits prévus en LFI *	0	75 270 325	75 270 325	0	74 375 325	74 375 325
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-7 696 488	-7 696 488		-9 169 382	-9 169 382
Total des crédits ouverts	0	67 573 837	67 573 837	0	65 205 943	65 205 943
Total des crédits consommés	0	65 480 916	65 480 916	0	55 547 184	55 547 184
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 092 921	+2 092 921		+9 658 759	+9 658 759

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 270 325	75 270 325	0	74 375 325	74 375 325
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	75 270 325	75 270 325	0	74 375 325	74 375 325

Le programme 207 n'a fait l'objet d'aucun amendement lors de l'examen de la loi de finances initiale pour 2023.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'exercice 2023 les mouvements réglementaires suivants sont intervenus :

- le report d'autorisations d'engagements affectées non engagées par arrêté du 23 janvier 2023 à hauteur de 2 067 797 € en AE uniquement ;
- le report de crédits généraux par arrêté du 10 mars 2023 à hauteur de 100 924 € en AE et 695 827 € en CP ;
- le décret de transfert n° 2023-511 du 27 juin 2023 à hauteur de 4 615 € en AE=CP au profit du programme 185 du ministère des affaires étrangères et européennes pour le financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) ;
- la loi de finances rectificative de fin de gestion n° 2023-1114 du 30 novembre qui a annulé 10 M€ en AE=CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours

En 2023, le programme 2023 n'a été abondé par aucun fonds de concours.

Attribution de produits

L'attribution de produit n° 2-2-00530 « produit des cessions de biens mobiliers de la sécurité routière » a été créée en 2017. En 2023, cette attribution de produit a recueilli 139 406 € en AE=CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

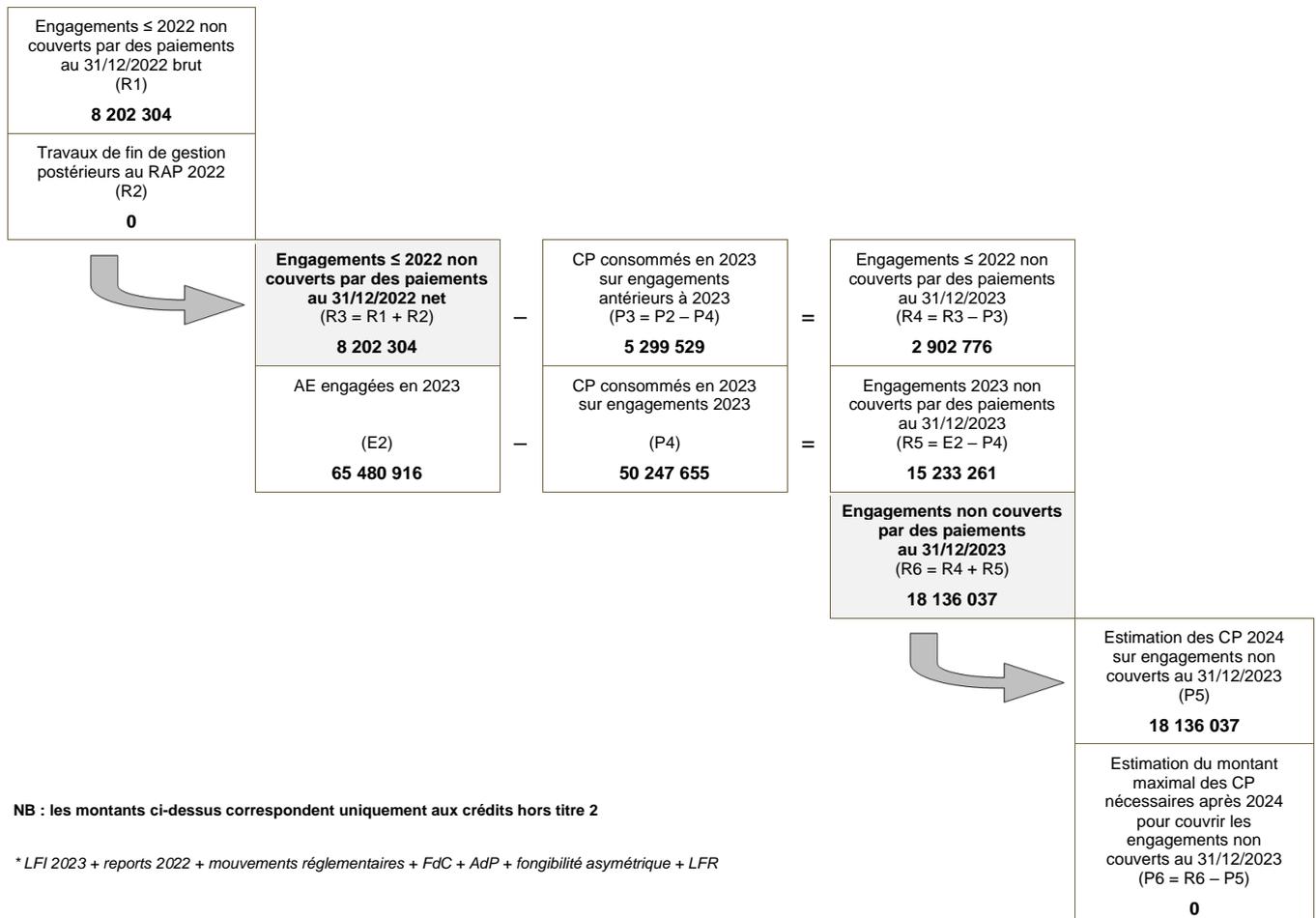
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	3 763 516	3 763 516	0	3 718 766	3 718 766
Surgels	0	1 552 703	1 552 703	0	1 543 753	1 543 753
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	5 316 219	5 316 219	0	5 262 519	5 262 519

Les crédits placés en réserve à hauteur de 5,32 M€ en AE et 5,26 M€ en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion n° 2023-1114 du 30 novembre 2023.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 67 573 837	CP ouverts en 2023 * (P1) 65 205 943
AE engagées en 2023 (E2) 65 480 916	CP consommés en 2023 (P2) 55 547 184
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 1 544 744	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 – P4) 5 299 529
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 548 177	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) 50 247 655

RESTES À PAYER



NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2023 sont estimés à 18,1 M€. Ils étaient de 8,19 M€ fin 2022.

Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 3,4 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 7,7 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,8 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière ;
- 2,6 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 0,6 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 2,9 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés dans leur grande majorité en 2024.

Justification par action

ACTION

01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		10 743 342 8 384 857	10 743 342 8 384 857		10 743 342 6 928 942	10 743 342 6 928 942

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2023, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2023.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de **8 382 070 € en AE** et de **6 921 227 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONISR	5 099	5 638
<i>dont titre 3</i>	5 099	5 638
Fonctionnement des observatoires locaux	342 066	317 407
<i>dont titre 3</i>	205 544	193 210
<i>dont titre 6</i>	136 522	124 197
Etudes de recherche de l'administration centrale	3 467 745	2 478 656
<i>dont titre 3</i>	135 239	153 288
<i>dont titre 6</i>	3 332 506	2 325 368
Etudes de recherche du réseau scien, et technique	770 000	770 000
<i>dont titre 6</i>	770 000	770 000
Soutien au programme	3 797 160	3 349 526
<i>dont titre 3</i>	3 641 160	3 070 599
<i>dont titre 6</i>	156 000	278 927
TOTAL Action 1	8 382 070	6 921 227

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 743 342	3 917 230	8 743 342	3 357 851
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 743 342	3 917 230	8 743 342	3 357 851
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 000 000	4 467 628	2 000 000	3 571 091
Transferts aux entreprises	1 167 204	510 231	1 167 204	600 850
Transferts aux autres collectivités	832 796	3 957 396	832 796	2 970 241
Total	10 743 342	8 384 857	10 743 342	6 928 942

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant de l'action 01 est de **3 987 042 € en AE et de 3 422 735 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense évolue.

1. Observatoires et études : 345 882 € en AE et 352 136 € en CP**- Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 205 544 € en AE et 193 210 € en CP**

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux.

À l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident remontées par les forces de l'ordre, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres mensuels ou trimestriels et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

À l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

- L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 5 099 € en AE et 5 638 € en CP

L'ONISR assure au titre de ses missions statistiques la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion au plan national ou international des données statistiques françaises se rapportant à la sécurité routière. Les indicateurs principaux d'accidentalité routière sont labellisés par l'Autorité de la Statistique Publique. L'ONISR assure par ailleurs pour le compte de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. Depuis 2017, l'ONISR est composé de deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques (STAT) et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherches et des évaluations (ÉTUD).

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207. A titre d'exemple, la publication du bilan annuel de l'accidentalité est financée sur ces crédits.

Des enveloppes spécifiques sont dédiées à l'ONISR pour assurer ses missions (cf. infra).

- Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 135 239 € en AE et 152 288 € en CP

Ces dépenses concernent le recueil de données déclaratives sur les parcs automobile et motocycliste français, ainsi que de données d'observation de vitesse et au comportement des usagers sur la route.

2. Soutien au programme : 3 641 160 € en AE et 3 070 599 € en CP

- Fonctionnement courant du programme : 2 863 229 € en AE et 2 346 146 € en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

En 2023, s'ajoutent des dépenses de numérisation des archives du fichier national du permis de conduire dans la perspective de la démétropolisation à Morlaix du bureau national des droits à conduire (1,87 M€ engagés et 1,49 M€ payés).

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 777 931 € en AE et 724 453 € en CP

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 667 740 € en AE et 626 389 € en CP ;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour un peu plus de 98 000 € en AE et en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention relevant de l'action 01 est de **4 395 028 € en AE et de 3 498 492 € en CP**.

Comme indiqué précédemment, la distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas possible au stade de la budgétisation, la répartition évolue au cours de la gestion.

1. - Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 136 522 € en AE et 124 197 € en CP

Des délégations de crédits aux responsables des BOP régionaux du programme ont permis de prendre en charge le fonctionnement des observatoires locaux et notamment, la formation des agents, la production des bilans annuels et des baromètres mensuels et diverses autres dépenses (abonnement presse pour le suivi de l'accidentalité, gratification de stagiaires, réalisation de motion design afin de diffuser les chiffres de l'accidentalité).

2. Études de recherche de l'administration centrale : 3 332 506 € en AE et 2 325 368 € en CP

L'ONISR confie à des partenaires publics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Le principal poste de dépenses concerne le financement annuel du conventionnement avec l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM) prévoyant la réalisation de travaux et études pré-réglementaires relatifs à la sécurité des véhicules et de leurs équipements, conformément aux réglementations européennes et internationales. Ce programme comprend des études sur les véhicules et leurs équipements en matière de sécurité primaire et secondaire ainsi que la représentation de la France au programme européen des nouveaux véhicules (Euro NCAP).

Ce programme intègre par ailleurs les travaux récurrents conduits annuellement par l'UTAC, comme la transmission des données CNIT (Code national d'identification du type d'un véhicule), afin de compléter les données du Bulletin d'analyse des accidents corporels (BAAC) sur les véhicules impliqués dans un accident corporel.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2023 ont également fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- . le projet Démosthène visant à étudier le lien entre le désengagement moral et la transgression des règles routières ainsi que l'agressivité au volant : 198 382 € en AE et 138 867 € en CP ;
- . le projet VOI-PI-VEL s'intéressant aux facteurs qui expliquent et influencent les interactions entre les voitures, les piétons et les vélos potentiellement conflictuelles pouvant mener à un accident : 77 998 € en AE et en 54 599 € en CP ;
- . le projet AVICONA pour identifier les déterminants du respect des vitesses limites et identifier les scénarios récurrents d'excès de vitesse : 80 283 € en AE et 56 198 € en CP
- . le projet Évaluation de la somnolence et du risque accidentel dans une population de patients à risque ayant pour objet l'évaluation des pratiques actuelles de l'évaluation de la somnolence objective par le test du maintien de l'éveil : 299 207 € en AE et 149 604 € en CP ;
- . le projet Sérénos visant à mieux comprendre l'impact de l'éclairage nocturne sur les accidents corporels dans le but d'adapter les stratégies d'éclairage public : 132 622 € en AE et 92 835 € en CP.

3. Études de recherche du réseau scientifique et technique : 770 000 € en AE et en CP

La principale dépense est relative à la convention conclue entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière (DSR) relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'année 2021. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au Cerema à la réalisation de son programme de travail pour l'année sur les activités de Sécurité routière dont le Cerema est responsable.

Cette convention nationale s'accompagne de conventions régionales signées entre les observatoires locaux et le Cerema. Par le biais de ces conventions, le Cerema apporte son appui technique dans le cadre de réalisation d'études locales ou de formation au système d'information des accidents.

4. Fonds spécial innovation : 156 000 € en AE et 278 927 € en CP

Lors de sa réunion du 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière a prévu la création d'un fonds spécial « innovation » pour promouvoir les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

En 2023, ce fonds a notamment financé les projets suivants :

- stupomètre dont l'objectif est de rechercher une méthode de détection de stupéfiants sur échantillons salivaires par une méthode d'électrochimiluminescence ;
- « éthylowheel » dont l'objectif est de créer à terme un nouveau dispositif capable de mesurer le taux d'alcoolémie d'un conducteur par l'installation de capteurs sensibles à l'alcoolémie dans le volant. Une description du dispositif est disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.ethylowheel.com>.

ACTION

02 – Démarches interministérielles et communication

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		38 778 271 30 957 356	38 778 271 30 957 356		38 778 271 23 999 667	38 778 271 23 999 667

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2023, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2023.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant de l'action 01 est de **33 411 720 € en AE et de 26 359 983 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Communication nationale	20 377 082	13 557 528
<i>dont titre 3</i>	20 377 082	13 557 528
Actions locales et partenariat	10 115 564	10 064 249
<i>dont titre 3</i>	5 708 208	5 648 891
<i>dont titre 5</i>	81 231	79 289
<i>dont titre 6</i>	4 326 125	4 336 069
Actions sous maîtrise d'ouvrage centrale	2 850 272	2 669 404
<i>dont titre 3</i>	2 850 272	2 669 404
Financement dans les collectivités d'Outre-mer	68 802	68 802
<i>dont titre 3</i>	29 415	29 415
<i>dont titre 6</i>	39 387	39 387
TOTAL Action 1	33 411 720	26 359 983

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	35 201 030	26 533 281	35 201 030	19 580 464
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	35 201 030	26 533 281	35 201 030	19 566 464
Subventions pour charges de service public				14 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		81 231		79 289
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		81 231		79 289
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 577 241	4 342 844	3 577 241	4 339 914
Transferts aux ménages	120 000		120 000	
Transferts aux entreprises		143 347		130 722
Transferts aux collectivités territoriales		847 713		847 843
Transferts aux autres collectivités	3 457 241	3 351 784	3 457 241	3 361 349
Total	38 778 271	30 957 356	38 778 271	23 999 667

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant de l'action 02 est de **28 964 977 € en AE et 21 905 238 € en CP**. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31.

1. Communication nationale : 20 377 082 € en AE et 13 557 528 € en CP

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de faire la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière et d'éventuelles nouvelles mesures.

Les campagnes de communication et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, par des partenariats avec les médias, par des relations avec la presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation des réseaux sociaux, et par la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

Communication nationale : « actions Médias » : 19 311 441 € en AE et 12 944 156 € en CP

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn), ou sur des sites d'aide à la conduite comme via Michelin ou Mappy, tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la délégation s'appuie sur une plateforme de gestion de données publicitaires « Data Management Plateforme », constituée afin de pouvoir mieux toucher les personnes en fonction de leurs centres d'intérêt.

La consommation 2023 en AE supérieures aux CP s'explique par l'engagement de deux marchés importants : le conseil stratégique pour la communication digitale et le conseil stratégique « Data Management ».

La délégation à la Sécurité routière a communiqué en 2023 sur les thèmes suivants :

- Conspicuité : une campagne radio pour inciter les piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes à s'assurer qu'ils sont bien visibles vis-à-vis des autres usagers de la route. Cette campagne s'inscrit dans le cadre du mouvement pour plus de sobriété énergétique : plusieurs communes françaises ont fait le choix de réduire ou d'éteindre leur éclairage public toute ou une partie de la nuit.

- Masculinité : une campagne pour rappeler aux hommes qu'en voiture, moto, vélo et même à pied, à kilomètres parcourus équivalents, ils se tuent considérablement plus que les femmes. 78 % des personnes tuées sur la route en 2022 sont des hommes, 84 % des présumés responsables d'accidents mortels (source : ONISR 2022). Un film de 60s (décliné en 30s également) réalisé par Remi Bezançon avec la voix off de Pio Marmaï montre les premiers instants entre des pères et leurs fils en salle d'accouchement et en maternité pour créer un doux manifeste à se réaliser soi-même en échappant aux édifications stéréotypées si dangereuses sur la route. Ce film a été diffusé en TV, digital et au cinéma (relayé dans les DROM également).

- En outre-mer une campagne radio, incarnée par des animateurs locaux, à l'occasion du carnaval qui se déroule au mois de février en Martinique, Guadeloupe, Guyane, afin de rappeler d'éviter de reprendre le volant après avoir consommé de l'alcool.

- Campagne presse grand public « Docteur est-ce que c'est grave si je conduis ? »

- Journées de la sécurité routière au travail : une campagne presse et digitale pour sensibiliser les employeurs et les salariés aux risques routiers en les incitant à mettre en place des initiatives spécifiques (grâce aux outils présents sur le site de la sécurité routière) lors des journées dédiées à la sécurité routière au travail.

- Circulation inter-files : une campagne digitale pour faire connaître l'expérimentation en cours dans 21 départements concernant la circulation inter files autorisée pour les deux roues et trois roues motorisés sur les autoroutes et les voies rapides lorsque le trafic y est dense.

- Cyclistes : une campagne d'affichage dont l'objectif est de rappeler les règles de sécurité routière à destination des cyclistes en mettant en scène de vrais adeptes du vélo (8 portraits) qui ont été sélectionnés après un appel à la candidature et qui ont pu délivrer leurs conseils en matière de sécurité de façon bienveillante et incarnée.

- Les dangers de l'alcool au volant à l'intention du jeune public au travers de la mascotte, Sam, portant le mot d'ordre « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas ». Il s'agit de participation à des concerts et événements en partenariat avec NRJ et Fun Radio (NRJ Music Tour et Fun Radio Ibiza Expérience), diffusion de spots radio enregistrés par des célébrités (Skyrock, FunRadio, NRJ), diffusion au cinéma du film « Sam entre dans la danse ». Un stand Sam a également été mis en place lors du festival Solidays. Une prise de parole également lors des fêtes de fin d'année à travers plusieurs actions ; partenariat avec Skyrock, création de contenu avec Konbini, une émission sur Twitch en partenariat avec Samuel Étienne, un spot avec Hugo Decrypte diffusé sur sa chaîne podcast.

- Le port de la ceinture : une campagne TV et digitale afin de re-sensibiliser sur l'importance du port de la ceinture, 24 % des personnes tuées en 2022 dans un véhicule ne la portaient pas. Pour réinstaurer un geste réflexe, le film utilise une chanson connue de tous, au refrain entraînant (Stayin' alive des Bee Gees) afin de mettre en scène le geste qui sauve. Derrière l'hommage rythmé et chatoyant de la réalisatrice Charlotte Abramow à « La Fièvre du samedi soir », le film porte un message simple : attacher sa ceinture doit être un geste réflexe.

- Une campagne radio d'été à l'occasion des voyages en voiture sur la vitesse, l'alcool, la fatigue, à partir d'une réécriture de la chanson de Michel Fugain, « Sur l'autoroute des vacances. ».

- Partenariat avec Épicurieux (Jamy Gourmaud) : une campagne en fil rouge, l'objectif est de bénéficier d'une visibilité annuelle au sein de l'écosystème Épicurieux (chaîne Youtube, Tik Tok, Facebook, Instagram) incarné par le célèbre animateur TV pour faire de la prévention autour de la sécurité routière. Une prise de parole rythmée par une collection de contenus ludiques qui sensibilise le grand public sur les comportements à adopter au volant.
- Les dangers de la drogue au volant : une campagne TV et digitale afin de sensibiliser le grand public sur les dangers d'une consommation de drogue au volant.
- Les dangers de l'alcool en conduisant pour le grand public – Coupe du monde de rugby : Sensibiliser aux dangers de l'alcool au volant au moment de la coupe du monde de rugby et des fameuses 3^e mi-temps « Après la 3^e mi-temps aussi quand on tient à quelqu'un on le retient ». Un dispositif affichage a été activé tout au long de la coupe du monde.
- Aptitude médicale à la conduite : une campagne autour du risque routier lié à certaines pathologies ou à la prise de médicaments. Deux chroniques radios « L'invité d'Amélie » conçues sous forme d'interview et diffusées sur les ondes nationales font intervenir deux médecins généralistes pour parler conduite, santé et médicaments.
- Mécanique d'un accident : pour décortiquer les prémisses d'un drame et nous inviter à réfléchir à la mécanique d'un accident de la route et, au-delà, à notre pratique et aux conséquences de nos choix, la Sécurité routière fait appel à une voix, celle bien reconnaissable de Fabrice Drouelle. Dans ces podcasts, le journaliste d'Affaires sensibles prête ses talents de conteur à la restitution immersive de 10 accidents inspirés de faits réels. Ces épisodes s'appuient en effet sur les enquêtes de terrain du Laboratoire de recherche sur les Mécanismes d'Accidents (LMA). Promotion et diffusion des 10 podcasts sur les différentes grandes plateformes d'écoute.
- Passage à l'heure d'hiver – Visibilité : chaque année, un pic d'accidentalité est observé après le week-end du changement d'heure. La Sécurité routière a mené une expérience avec les équipes de l'UTAC pour démontrer l'importance pour les usagers vulnérables de se rendre visibles. L'expérience a consisté en une séance de tests d'arrêt d'urgence d'un véhicule, de nuit, face à un piéton et un cycliste sans et avec une tenue rétro réfléchissante. Un dispositif digital a permis de relayer cette expérience via plusieurs capsules vidéos.
- Les dangers de l'alcool en conduisant pour le grand public : grande campagne radio et TV réalisée avec des animateurs des grandes chaînes de télévision et de radio afin d'installer le mot d'ordre « Quand on tient à quelqu'un, on le retient ».
- Participation au prix « les pros ont du talent » en partenariat avec RTL et le groupe Netmédia pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel : recrutement de candidats, mise en avant des bonnes initiatives en radio et en presse écrite, participation à la cérémonie de remise des prix.

Communication nationale actions « Hors-médias » : 913 355 € en AE et 497 552 € en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux, dans un format compatible avec le contexte sanitaire.

Communication nationale : évaluation et support : 152 286 € en AE et 115 820 € en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale du rapport des Français avec la sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- édition ;
- routage dans les départements ;

- études ou sondages en appui des actions de communication.

2. Actions locales et partenariats 8 587 895 € en AE et 8 347 710 € en CP

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 5 699 339 € en AE et 5 640 022 € en CP

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet et mise en œuvre par un service déconcentré placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet sécurité routière, membre du corps préfectoral.

Le Document général d'orientations (DGO), élaboré par les services de l'État et les partenaires de la sécurité routière pour la période 2023-2027, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les Plans Départementaux d'Action en Sécurité Routière (PDASR).

Les actions de prévention et de sensibilisation sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de **9,49 M€ en AE et de 9,4 M€ en CP**.

L'année 2023 a permis de mettre en place de nombreuses actions de terrain par les services de l'État, conformément aux quatre orientations prioritaires définies au niveau national devant figurer dans chaque DGO : les deux roues motorisées ; les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs au volant) ; les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), marche) et le risque routier professionnel.

- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 2 859 141 € en AE et 2 678 273 € en CP

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

En 2023, l'effort de la DSR a porté ainsi sur les Francofolies de la Rochelle et sur le Printemps de Bourges.

L'action de sensibilisation « La Route se partage » a été déployée lors des Tours de France masculin et féminin. La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération « La Route se Partage » tout au long des deux Tours de France avec les départements concernés par le passage des Tours, a bénéficié en 2023 d'une délégation de crédits de **261 000 € en AE et CP**, tous titres de dépenses confondus.

La présence des stands de la Sécurité routière aux couleurs de l'opération et les actions de sensibilisation dédiées non seulement aux cyclistes, mais aussi à tous les automobilistes, ont été unanimement saluées par la presse locale. La mobilisation des préfectures et des bénévoles pour animer les stands au départ ou à l'arrivée de la course ne s'est pas démentie. Comme les années précédentes, à l'occasion des Fan Park et Ateliers du Tour, manifestations dédiées à la sécurité et à la pratique du cyclisme, les coordinations ont animé de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation.

Cette activité porte également l'acquisition de kits de dépistage de stupéfiants pour les contrôles routiers des forces de l'ordre. Cet effort s'est poursuivi en 2023 avec l'achat de **390 000 kits salivaires de dépistages de stupéfiants et de 70 000 kits de prélèvement pour la confirmation de la présence de stupéfiants pour un montant de 2,2 M€ en AE=CP**. Ces acquisitions sont destinées à permettre que le dépistage des stupéfiants devienne un dépistage de masse à l'instar du dépistage de l'alcoolémie.

- Signalisation : 10 127 € en AE et 23 001 € en CP

L'expérimentation de la circulation inter-files a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2023 de l'action 02 s'élève à **4 365 512 € en AE et 4 375 456 € en CP**.

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 709 025 € en AE et à 3 682 832 € en CP.

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées aux associations pour un montant de **3 709 025 € en AE et à 3 682 832 € en CP**.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

Les subventions versées ont porté notamment sur les enjeux de sécurité routière du Document général d'orientation 2023-2027 (DGO). Bon nombre de ces différentes actions ont été menées en faveur des jeunes ou des seniors considérés comme des populations en sur-risque.

- Financement d'actions locales dans les collectivités d'Outre-mer 68 802 € en AE et en CP

Le Haut-Commissariat de Polynésie Française a reçu une délégation de la DSR de 68 802 € en AE et en CP pour participer au financement d'actions de prévention (actions en milieu scolaire, opérations d'alternative à la sanction pour les conducteurs de roues-motorisés, campagne de communication institutionnelle...) en partenariat avec les partenaires locaux, répondant aux problématiques rencontrées en Polynésie française. Une partie de ces actions est effectuée en régie à hauteur de 29 415 €.

- Partenariats nationaux : 606 973 € en AE et 630 236 € en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la prévention routière et de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

Les 19 associations soutenues ont proposé en 2023 des actions en direction de nombreux publics (grand public, scolaires, jeunes, étudiants, seniors, personnes placées sous main de justice, usagers de mobilités douces, victimes d'accident de la route, vacanciers...) et sur des thématiques différentes et variées (actions de sensibilisation, éducation à la sécurité routière, prévention de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, risque routier professionnel, développement des mobilités douces...).

La DSR continue ainsi à soutenir le tissu associatif qui est, localement, un relais fort de la politique de sécurité routière. Au-delà du soutien financier, les services de la DSR partagent avec les associations nationales leur connaissance du terrain et œuvrent pour le renforcement des partenariats locaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections, les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à **81 231 € en AE et 79 289 € en CP**.

Les services de l'État peuvent se doter de matériel (simulateurs de conduite ou fourgons dédiés, vélos et trottinettes, voitures ou camions tonneau, casques de réalité virtuelle) afin de déployer en régie des actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques. Ce financement soutient aussi l'achat de fourgons aménagés permettant de mettre en œuvre un dispositif de maison de sécurité routière itinérante et de déployer les actions au plus près des citoyens dans les territoires enclavés.

ACTION

03 – Éducation routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Éducation routière		25 868 712 26 138 703	25 868 712 26 138 703		24 973 712 24 618 574	24 973 712 24 618 574

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2023, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2023.

Après correction de ces éléments et hors AENE, le montant des dépenses relevant de l'action 03 est de **23 687 128 € en AE et de 22 265 977 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Examens du permis de conduire	14 237 346	13 738 882
<i>dont titre 3</i>	12 486 690	11 683 279
<i>dont titre 5</i>	1 560 126	1 865 073
<i>dont titre 6</i>	190 530	190 530
Formations	3 707 641	3 483 381
<i>dont titre 3</i>	3 707 641	3 483 381
Animation du réseau éducation routière et services applicatifs	2 225 820	1 527 393
<i>dont titre 3</i>	1 043 941	1 369 233
<i>dont titre 5</i>	1 181 879	158 160
<i>dont titre 6</i>		
Permis à un euro par jour	3 516 321	3 516 321
<i>dont titre 6</i>	3 516 321	3 516 321
TOTAL Action 1	23 687 128	22 265 977

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 846 077	19 648 107	15 951 077	18 840 107
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 846 077	19 648 107	15 951 077	18 840 107
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 922 635	2 753 320	3 922 635	2 040 917
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 922 635	1 571 441	3 922 635	1 882 758
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 181 879		158 159
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 100 000	3 737 276	5 100 000	3 737 551
Transferts aux ménages	5 100 000	3 516 321	5 100 000	3 516 321
Transferts aux collectivités territoriales		205 955		206 230
Transferts aux autres collectivités		15 000		15 000
Total	25 868 712	26 138 703	24 973 712	24 618 574

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2023, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022. Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant de l'action 03 est de **17 238 272 € en AE et de 16 535 893 € en CP**.

1. Examen du permis de conduire : 12 486 690 € en AE et 11 683 279 € en CP**– Organisation des examens du permis de conduire : 12 218 911 € en AE et 11 386 334 € en CP**

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien courant des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste ;
- l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) et le financement des frais de nettoyage afin de respecter le protocole sanitaire.

- Organisation des examens professionnels : 523 € en AE et 9 964 € en CP

Ces dépenses liées aux dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées fin 2020. Ils couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Les dépenses effectuées sur 2023 sont les restes à payer.

– Organisation des commissions médicales : 96 760 € en AE et 102 258 € en CP

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures, ainsi que les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

– Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 170 497 € en AE et 184 723 € en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations sont budgétisés en titre 5 et aucun crédit en titre 3.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de **170 497 € en AE et 184 723 € en CP** sur des crédits de fonctionnement (titre 3), des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examen font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

2. Formations 3 707 641 € en AE et 3 483 381 € en CP

– Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 3 005 935 € en AE et 2 804 361 € en CP

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR et à la formation initiale des examinateurs B assurées dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 35 081 € et pour un IPCSR de 34 486 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

Le coût moyen de la formation initiale pour un examinateur B est de 15 179 €.

– Formation continue des personnels des services déconcentrés : 701 706 € en AE et 679 020 € en CP

Sous maîtrise d'ouvrage de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2023 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 40 013 € en AE et 41 717 € en CP

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services comme les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction.

4. Services applicatifs - Applications métiers : 1 003 928 € en AE et 1 327 516 € en CP

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits « NOEMI » permettant le télétravail), des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD et des dépenses de maintenance et de développement de systèmes d'information.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2022, de l'action 03 est de **2 742 005 € en AE et 2 023 233 € en CP**.

- Fonctionnement des cellules éducation routière : 96 110 € en AE et 100 907 € en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés aux opérations de fonctionnement sont budgétisés en titre 3. Néanmoins, certains de ces crédits ont servi notamment à l'achat de véhicules, ce qui relève du titre 5.

- Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 2 999 677 € en AE et 1 764 166 € en CP

La construction et la rénovation des centres d'examen du permis de conduire ont connu une accélération de leur exécution en 2023 avec l'affectation à de nouvelles tranches fonctionnelles pour **1 535 661 €** et l'engagement de travaux pour **1 464 016 €**.

Les principales opérations concernent :

- la construction de nouveaux centres : Bar-Le-Duc, Tulle, Valence, etc. ;
- la mise en sécurité ou rénovation légère : Mérignac, Figeac, etc.

- Services applicatifs - Applications métiers : 1 181 879 € en AE et 158 160 € en CP

Dans le cadre du suivi des applications informatiques AURIGE, EUCLIDE et APEP, des dépenses d'investissement ont été effectuées à hauteur de 1 181 879 € en AE et 158 160 € en CP

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2021, de l'action 03 atteignent le montant de **3 706 851 € en AE et en CP**.

1. Construction CEPC – Voirie et réseaux divers : 190 530 € en AE et en CP.

Dans le cadre de la sécurisation des centres d'examen du permis de conduire, l'État a versé une participation financière de **190 530 € en AE et en CP**.

2. Permis à un euro par jour : 3 516 321 € en AE et en CP.

A l'issue de l'exercice 2023, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à 3 516 321 € en AE et en CP pour 46 017 prêts octroyés.

Si le volume de prêt est en baisse, en revanche leur coût unitaire continue de progresser en 2023, le coût moyen par dossier s'élève à 76,41 € contre 29,62 € pour 2022. En effet, les taux OAT qui servent de référence pour la prise en charge des intérêts par l'État se sont élevés en moyenne à 2 % sur la période de juillet 2022 à fin juin 2023, contre -0,48 % sur la période précédente.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2023, tous titres confondus, **1 825 043 € d'AE engagées 2 139 419 € de CP**. Par ailleurs, **1 535 661 € d'AE** ont été affectés à des tranches fonctionnelles.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations a été budgétisé en titre 5. Cependant, conformément à la réglementation comptable en vigueur relative aux seuils d'immobilisation, des services déconcentrés ont payé à hauteur de 170 497 € en AE et 184 723 € en CP, des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3. De même, 190 530 € en AE et CP ont été imputés en titre 6.

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après :

Intitulé de l'opération		AE	CP
Département	Ville		
50	Carentan	309 415	230 013
41	Blois	28 270	249 081
971	Les Abymes	17 852	48 778
43	Puy-en-velay		93 021
55	Bar-Le-Duc	568 493	359 507
19	Tulle (pistes)	288 572	292 573
94	Rungis	212 603	381 588
26	Valence	223 199	223 199
76	Barentin	70 224	
88	Epinal	32 572	32 572
72	Changé		63 557
46	Figeac	46 302	46 302
18	Trouy		91 687
33	Mérignac	27 541	27 541
	TOTAL	1 825 043	2 139 419

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)					1 000	1 000
Transferts					1 000	1 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	821 658	922 061			1 746 737	1 492 312
Subventions pour charges de service public	28 000	33 400				14 000
Transferts	793 658	888 661			1 746 737	1 478 312
Réseau Canopé (P214)	8 240	12 240			9 774	9 774
Transferts	8 240	12 240			9 774	9 774
Universités et assimilés (P150)	610 056	421 724			935 910	751 746
Transferts	610 056	421 724			935 910	751 746
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	6 080	6 080			4 800	4 800
Transferts	6 080	6 080			4 800	4 800
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)		70 000			156 000	46 800
Transferts		70 000			156 000	46 800
ARS - Agences régionales de santé (P124)	1 117	1 117				
Transferts	1 117	1 117				
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	12 980	12 980			9 569	9 569
Transferts	12 980	12 980			9 569	9 569
Total	1 460 131	1 446 202			2 863 790	2 316 001
Total des subventions pour charges de service public	28 000	33 400				14 000
Total des transferts	1 432 131	1 412 802			2 863 790	2 302 001

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les crédits alloués aux opérateurs correspondent dans leur très grande majorité aux subventions versées pour mener des études dans tous les domaines de la sécurité routière (réseau d'écoles et d'universités).

Par ailleurs, le CEREMA a une fonction d'appui aux services locaux de la sécurité routière notamment les observatoires locaux.

Enfin, le Commissariat à l'énergie atomique a été financé dans le cadre du fonds innovation.

Toutes ces subventions sont imputées sur l'action 1 du programme « observation, prospective, réglementation et soutien au programme ».

PROGRAMME 161
Sécurité civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer consacrées à la protection des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique interministérielle de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « *l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ». Il est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Dans ce cadre, la DGSCGC coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile. Elle organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle conduit la politique internationale française de sécurité civile. Elle est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme.

Une activité opérationnelle maintenue à un niveau élevé en raison de la multiplication des crises

L'activité opérationnelle 2023 a été marquée, comme chaque année, par une importante mobilisation des moyens aériens et terrestres dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, mais également par une intervention massive des moyens terrestres dans le Nord de la France sur le théâtre des inondations, ainsi que par la forte participation des forces de sécurité civile dans plusieurs crises majeures en outre-mer (Mayotte) et au niveau international (Canada, Chili, Libye, Turquie, Bolivie...). En outre, l'organisation de la coupe du monde de rugby (CMR) et la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ont donné lieu à un travail de préparation très important.

La campagne estivale de lutte contre les feux d'espaces naturels a été globalement plus intense que la normale à l'échelle du pays. Comme en 2022, l'été 2023 fait partie des dix étés les plus chauds (+1,5 °C) sur la période 1960–2023.

Globalement en 2023, l'estimation de la superficie brûlée en métropole depuis le début de l'année est proche de 14 500 ha pour un peu plus de 16 000 incendies recensés. Ce bilan, encore partiel, est relativement proche de la moyenne calculée sur la période 2006 – 2021 (11 176 incendies et 14 721 ha). Il est tout de même constaté un nombre de départs de feux plus important (+43 %) mais une superficie brûlée qui a pu être contenue par rapport à la moyenne décennale (-3 %), grâce à la doctrine déployée. Dans le cadre de la stratégie d'attaque rapide contre les feux naissants qui a une nouvelle fois démontré son efficacité, le dispositif a été particulièrement renforcé, tant du point de vue de moyens aériens que des moyens terrestres. Ainsi, en plus des 20 avions bombardiers d'eau des moyens nationaux, des locations d'appareils (5 avions et 10 hélicoptères) ont ainsi porté à 35 le nombre d'aéronefs de l'État dédiés à la lutte contre les incendies. En ce qui concerne les moyens terrestres, l'équivalent de 11 000 homme-jour ont été mis à disposition pour la mobilisation des militaires de la sécurité civile et des colonnes de renfort dans le cadre de la solidarité nationale.

S'agissant des inondations dans le Nord de la France, un épisode pluvieux particulièrement intense survenu le 6 novembre a provoqué des crues majeures sur les départements du Pas-de-Calais et du Nord entraînant le débordement de nombreux cours d'eau. Cet événement a généré de nombreuses inondations dans plusieurs villes et villages. Cet épisode météorologique qui s'est répété au début de l'année 2024, a affecté économiquement des

entreprises, des exploitations agricoles et nécessité l'évacuation d'environ 1 600 personnes. Cette crise a nécessité une très forte mobilisation durant plusieurs semaines des moyens de pompage de la DGSCGC, de ses unités militaires et de colonnes de renfort de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, mais également l'aide de pays européens tels que les Pays-Bas, la République Tchèque et la Slovaquie.

La préparation des JOP et la mise en situation de la coupe du monde de rugby

En 2023 la sécurité civile a été au cœur de la préparation des grands événements sportifs.

La coupe du monde de rugby (CMR) qui s'est tenue du 8 septembre au 28 octobre 2023 a été l'occasion d'expérimenter, à la demande du Ministre de l'Intérieur, des dispositifs programmés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (doctrine NRBC, doctrine d'inspections de sécurité, doctrine sur la délivrance d'accréditation, ...). La CMR a mobilisé plus de 2 100 sapeurs-pompiers civils, démineurs et militaires en renfort intra-zonal.

Les JOP 2024 vont mobiliser une part importante des forces de la sécurité civile sur l'ensemble du territoire national, et ce dans une période estivale où l'activité opérationnelle « classique » est élevée compte tenu de l'afflux de touristes et pendant laquelle le risque de feux de forêt est élevé.

Dans cette perspective, la DGSCGC et le coordonnateur national pour la sécurité des Jeux (CNSJ) ont mené des travaux en vue d'évaluer les besoins en personnels des associations agréées de sécurité civile (AASC), de sapeurs-pompiers pour assurer le secours à personne et le besoin capacitaire en cas d'évènement NRBC-e. En outre, la DGSCGC a contribué à définir la doctrine secours/santé en lien avec l'ARS Île-de-France et le dispositif de gardiens de la flamme en lien avec la délégation interministérielle pour les JOP (DIJOP). Enfin pour la CMR 2023 et des JOP 2024, un travail sur l'articulation du Centre national de commandement stratégique (CNCS) prévu pour les JOP 2024 et la CIC a été mené.

La CIC est désormais régulièrement activée pour de nombreuses crises. Cela a notamment été le cas en 2023 pour les inondations dans le Pas de Calais, la pénurie d'eau potable à Mayotte, la canicule et la sécheresse en Métropole...

La mise en œuvre de projets financés dans le cadre de la LOPMI et des mesures de lutte contre les feux de forêts annoncées par le Président de la République

Sur le plan budgétaire, 2023 a été la première année de réalisation des mesures programmées dans le cadre de la LOPMI et des mesures de lutte contre les feux de forêts annoncées par le Président de la République au mois d'octobre 2022.

En ce qui concerne la LOPMI, la mesure emblématique relative au renouvellement de la flotte des hélicoptères dédiés au secours à personne a été lancée. Ainsi, un contrat commun avec la Gendarmerie Nationale a été signé avec la société Airbus Hélicoptère en décembre 2023. En ce qui concerne la flotte de la sécurité civile, le contrat porte sur la commande de 36 appareils de type H 145 pour près de 450 M€. La livraison de 3 premiers appareils est attendue dès la fin d'année 2024. Les derniers appareils sont attendus pour 2029 afin de constituer une flotte de 40 appareils en incluant les 4 appareils livrés en 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance.

D'autres mesures ont été réalisées ou ont connu un début d'exécution conformément à la programmation des crédits que ce soit au titre des moyens nationaux (acquisitions de moyens NRBC, du déminage, des unités militaires) ou au profit du monde des sapeurs-pompiers à travers la revalorisation de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, du financement d'un bâtiment dédié à la formation au sein de l'École Nationale Supérieure des Sapeurs-Pompiers ou du financement du projet Nexsis porté par l'agence du numérique de la sécurité civile.

En ce qui concerne les annonces du Président de la République, des résultats particulièrement significatifs ont été obtenus concernant les mesures suivantes :

- Le financement des pactes capacitaires

La démarche des pactes capacitaires consiste à organiser la mise en commun, à l'échelle de la zone de défense et de sécurité, de diagnostics et de moyens pour optimiser la couverture opérationnelle à l'échelon zonal. Elle porte plus particulièrement sur les moyens rares et spécifiques que l'État et les SIS sont en capacité de mettre en œuvre pour faire face aux risques complexes ou émergents en mutualisant les ressources.

Le cofinancement par l'État de ce dispositif s'est traduit en 2023 par l'engagement de 150 M€ et le versement aux services d'incendie et de secours de 32 M€ au titre des avances sur les commandes de véhicules. A terme, plus de 1 000 engins et matériels, dont 700 camion-citerne feux de forêts (CCF), viendront renforcer les équipements des SIS. Ces derniers bénéficieront d'un taux moyen de cofinancement par l'État de 60 %.

- La création d'une 4^e unité militaire de sapeurs-sauveteurs de la Sécurité Civile

Dans le prolongement du choix du lieu d'implantation de cette nouvelle unité (Libourne), une première phase de recrutements a été réalisée sur l'année 2023 (63 ETP) en lien avec le ministère des Armées. À terme, ce sont 565 personnels essentiellement militaires qui composeront l'unité 4.

Parallèlement les premières commandes d'équipement et de matériels ont été lancées dans le courant de l'année 2023, notamment de véhicules opérationnels pour permettre des premières livraisons à partir du second semestre 2024.

Sur le plan immobilier, outre le choix du site, un marché d'études de programmation a été notifié en vue de permettre la définition précise des besoins. La maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée au SGAMI-Sud-Ouest. L'objectif est de notifier un marché global (conception-réalisation) en 2024.

- Les acquisitions d'avions bombardiers d'eau

L'objectif de renouvellement de la flotte des Canadair, passe par la commande de quatre premiers appareils, dont deux via des financements européens. En 2023, la préparation du contrat a accusé un certain retard lié à des négociations entre le constructeur canadien et la chambre de commerce du Canada sur la question du partage des risques financiers relatifs au projet de relance d'une chaîne de fabrication. Néanmoins, en fin d'année les difficultés ont pu être levées. Les États acquéreurs des appareils de type DHC 515 ont pu relancer les négociations bilatérales avec le constructeur dans le cadre des accords européens. L'année 2024 devrait donc voir la signature d'un contrat pour ces premiers appareils.

La DGSCGC poursuit une action internationale active

La DGSCGC a programmé en 2023 plus de 200 actions qui permettent de valoriser le modèle français de sécurité civile ainsi que les entreprises de la filière.

Au niveau européen et international, la France est le premier contributeur en termes de modules et d'experts mis à disposition notamment dans le cadre de la protection civile de l'Union. Au niveau bilatéral, une coopération soutenue et de qualité est entretenue avec les principaux États-membres de l'Union européenne ainsi qu'avec les pays du bassin méditerranéen. De nouvelles perspectives avec les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Indonésie ou les pays des Balkans sont en cours de développement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

OBJECTIF 2 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 : Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

INDICATEUR 2.2 : Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

OBJECTIF 3 : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)

INDICATEUR 3.2 : Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised Explosive Devices Disposal ou IEDD)

OBJECTIF 4 : Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1 : Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR mission

1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	93,31	89,53	96	97,36	cible atteinte	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	36,78	17,8	10	13,44	amélioration	10

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse,
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales,
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud,
- pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche et la Drôme.

Seuls les incendies correspondant à des feux de forêt sont comptabilisés dans ces deux sous-indicateurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'estimation de la superficie brûlée en métropole sur l'année 2023 est de 14 500 ha pour un peu plus de 16 000 incendies recensés. Ce bilan partiel est relativement proche de la moyenne calculée sur la période 2006 – 2021 (11 176 incendies et 14 721 ha). On constate tout de même un plus grand nombre de feux (+43 %) mais une superficie brûlée limitée à la moyenne décennale (-3 %).

Le premier incendie d'ampleur est survenu dans les Pyrénées-Orientales (Banyuls-sur-Mer – 16 avril – 870 ha) et il s'agit du sinistre ayant parcouru la plus grande superficie en 2023. Au cours de l'été, l'incendie de Saint-André (Pyrénées-Orientales – 14 août – 404 ha) aura été le plus marquant de la campagne estivale de lutte. Nécessitant la mobilisation de 650 sapeurs-pompiers, 11 avions et 3 hélicoptères, il a partiellement détruit un camping, a touché une quarantaine d'habitations et a nécessité l'évacuation préventive de 3.000 personnes.

Ce bilan partiel au regard de la situation météorologique conforte la pertinence de la stratégie nationale de lutte et notamment ses piliers principaux : l'anticipation, la détection précoce et la priorité à l'attaque des feux naissant.

L'analyse des bases consolidées des dix dernières années permet de voir qu'au cours de la période estivale, 80 % des feux sont arrêtés avant d'atteindre 1 ha (94 % avant 5 ha). Par ailleurs, sur les dix dernières années, plus de la moitié des superficies brûlées en France sont le fait de moins de 1 % des feux traités.

OBJECTIF

2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR mission

2.1 – Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères de la sécurité civile en base.	%	91,2	90,7	95	63,8	absence amélioration	95

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année en temps réel

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année en temps réel

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles. Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Le « nombre d'hélicoptères disponibles en base » utilisé au numérateur constate le nombre d'appareils réellement opérationnels et présents sur les bases. En revanche, le « nombre d'hélicoptères en base », utilisé en dénominateur, correspond au plan d'armement annuel théorique en appareils des bases hélicoptères.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers.

L'acquisition de deux H145 supplémentaires en fin d'année 2023 porte la flotte à 37 hélicoptères composée de 33 EC145 et 4 H145.

Les difficultés majeures de mise en œuvre du nouveau marché de MCO hélicoptères, qui ont largement impacté la disponibilité technique et les délais de régénération du potentiel de vol des appareils, lors de sa mise en œuvre, se sont aggravées de manière notable en 2023 et n'ont pas permis de remonter les taux de disponibilité.

INDICATEUR

2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'alertes tenues des avions de la sécurité civile	%	94,15	87,56	98	89,1	amélioration	98

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RÉSULTATS

La disponibilité de la flotte d'avions a été impactée par de nombreuses pannes engendrant des immobilisations de longue durée.

Les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement en retour de réparation d'écrans d'indication de paramètres moteurs (IIDS) ont eu pour conséquence l'impossibilité d'exploiter le douzième appareil CL415 pendant presque toute la saison feux de forêts.

La disponibilité des Beechcraft King200 a été particulièrement mauvaise en 2023 en raison de difficultés rencontrées relatives à la mise au point d'un avion suite à sa modification optronique, empêchant son retour en service opérationnel pendant presque toute l'année 2023.

La disponibilité des DASH8, dont la flotte est portée à 8 appareils depuis la livraison du dernier avion MRE le 7 juin 2023, a été meilleure que celle des autres flottes.

OBJECTIF

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordnance Disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordnance Disposal ou EOD)	%	0,27	3,9	-1	-7,2	cible atteinte	-2

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes, y compris chimiques, des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

Cet indicateur est calculé annuellement et prend en compte l'évolution des stocks des munitions anciennes, y compris les munitions chimiques. L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes**

La destruction effective des munitions ancienne est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

À défaut de disposer d'un terrain national de destruction appartenant à la sécurité civile, capable de supporter la destruction de munitions dont la charge explosive est importante et étant donné les difficultés rencontrées pour la neutralisation des munitions chimiques, il s'avère actuellement très difficile de réduire significativement les quantités stockées.

Toutefois, durant l'exercice 2023, le volume collecté de munitions anciennes s'est avéré relativement faible par rapport aux années précédentes, alors que plusieurs campagnes de destruction importantes ont pu être menées. Le stock cumulé de munitions anciennes a ainsi pu diminuer de manière importante.

INDICATEUR**3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised Explosive Devices Disposal ou IEDD)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	95,13	91,0	98	77,5	absence amélioration	98
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	98,0	96,0	97	95,5	absence amélioration	97

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 120 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais

L'objectif fixé est stable dans le temps. Il représente un haut niveau d'implication des équipes et un niveau de réactivité proche du maximum réaliste, au bénéfice des citoyens.

Si les délais d'intervention hors aéroports sont stables d'une année sur l'autre et proches de l'objectif, une dégradation nette des résultats des sites aéroportuaires parisiens se remarque d'année en année.

Les sites localisés sur les aéroports parisiens ont réalisé, en 2023, un total de 1190 interventions pour un délai moyen de 17 minutes concernant les interventions sur site et 35 minutes en Île-de-France. 208 interventions sur site ont dépassé le délai de 15 minutes.

Cette dégradation du délai de réponse dans les aéroports parisiens s'explique par la réduction de la plage horaire de présence sur site dû à une baisse des effectifs, augmentant le nombre d'interventions réalisées lors d'astreintes hors site, ajoutant un temps de transport au délai global.

La hausse des délais d'intervention sur le site d'Orly s'explique également par de nouvelles restrictions d'accès imposées aux équipes prépositionnées sur l'aéroport. Elles ont pour effet d'allonger le temps d'intervention dans certaines parties du site jusqu'à 25 minutes, rendant ainsi impossible le respect de l'objectif.

OBJECTIF

4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR

4.1 – Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS	%	Sans objet	0	9	0	absence amélioration	21

Commentaires techniques

Source des données : Transmission des données par l'agence du numérique de la sécurité civile auprès de la direction des sapeurs-pompiers.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de SIS ayant déployé NexSIS 18-112

Dénominateur : nombre total de SIS (pour information, 99)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au cours de l'exercice 2023, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a continué à enrichir et à consolider la solution NexSIS 18-112[1]. Cette dernière, aboutie dans sa première version, est actuellement en situation de vérification de service régulier.

Ces travaux ont été menés selon une nouvelle approche visant à améliorer la réalisation de la solution NexSIS 18-112 au plus près des attentes (fonctionnelles et techniques) des SIS. Ainsi, de nombreuses « Mise à l'Épreuve du Réel » (MER) ont été réalisées au sein des SIS. Ces travaux ont permis à l'ANSC et aux SIS de partager les actions nécessaires au déploiement de la solution NexSIS 18-112 et contribuent ainsi à l'accélération des mises en exploitation, en permettant d'identifier, pour chacun des SIS, les configurations et paramétrages nécessaires, ainsi que les derniers ajustements fonctionnels et correctifs à apporter. Les résultats de ces MER confortent les orientations stratégiques de l'ANSC.

Les retours d'expérience de cette nouvelle méthode ont conduit l'ANSC à réviser son programme de déploiement de la solution NexSIS 18-112, en se concentrant sur un nombre limité de SIS (Seine et Marne, Corse du sud, Indre-et-Loire et Var). C'est la raison pour laquelle le nombre de déploiements en 2023 n'a pas répondu à l'ambition initiale des 9 SIS attendus.

Pour autant, l'ANSC met à disposition des SIS l'outil NexSIS 18-112 afin de les aider à mieux préparer l'intégration de ce nouveau système d'information dans leur écosystème numérique et d'acculturer leurs personnels (chefs de projets, futurs formateurs et paramétreurs, personnels des salles opérationnelles ainsi que leur commandement) à l'outil. Cette pratique permet également d'identifier des travaux préalables nécessaires au déploiement de la solution, comme l'aménagement des infrastructures locales et des réseaux.

Enfin, d'un point de vue budgétaire, l'ANSC a poursuivi ses actions auprès des SIS en vue de maintenir leur mobilisation : démonstration du fonctionnement de la solution NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile (personnels informaticiens des SIS, présidents de CASDIS et directeurs des SIS, notamment lors du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en septembre 2023). Le montant des engagements financiers des SIS (supérieur aux prévisions initiales) en 2023 témoigne de la confiance de ces derniers en la solution NexSIS 18-112.

[1] Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Prévention et gestion de crises	11 392 873 11 252 343	25 136 334 41 922 064	25 000 000 2 546 732	14 640 000 15 128 209		76 169 207 70 849 347	76 169 207
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	181 959 537 178 947 424	116 880 524 128 723 427	761 221 440 442 527 454	238 769		1 060 061 501 750 437 073	1 060 461 501
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 786 782 2 108 467	19 360 221 22 242 358	4 630 000	292 161 919 292 001 544	2 421 588 3 887 755	321 360 510 320 240 124	321 360 510
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 687 824 6 639 150	8 486 133 7 399 151	32 256 145 046	200 000 16 500		14 406 213 14 199 847	14 406 213
Total des AE prévues en LFI	201 827 016	169 863 212	790 883 696	307 001 919	2 421 588	1 471 997 431	1 472 397 431
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+160 417		+18 449 391 (hors titre 2)			+18 609 808	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 619 124		+88 010 378 (hors titre 2)			+85 391 254	
Total des AE ouvertes	199 368 309		1 376 630 184 (hors titre 2)			1 575 998 494	
Total des AE consommées	198 947 384	200 287 000	445 219 232	307 385 021	3 887 755	1 155 726 392	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Prévention et gestion de crises	11 392 873 11 252 343	23 756 334 30 516 048	5 500 000 659 328	14 640 000 14 400 578		55 289 207 56 828 296	55 289 207
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	181 959 537 178 947 424	130 293 024 153 695 583	129 875 625 76 669 790	142 875		442 128 186 409 455 672	442 528 186
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 786 782 2 108 467	19 360 221 22 102 292	4 630 000	173 087 028 166 853 028	2 421 588 3 887 755	202 285 619 194 951 542	202 285 619
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 687 824 6 639 150	8 486 133 6 521 024	32 256 111 433	200 000 2 500		14 406 213 13 274 107	14 406 213
Total des CP prévus en LFI	201 827 016	181 895 712	140 037 881	187 927 028	2 421 588	714 109 225	714 509 225
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+160 417		+18 449 391 (hors titre 2)			+18 609 808	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 619 124		+21 171 857 (hors titre 2)			+18 552 733	
Total des CP ouverts	199 368 309		551 903 457 (hors titre 2)			751 271 766	
Total des CP consommés	198 947 384	212 834 947	77 440 550	181 398 981	3 887 755	674 509 618	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	17 741 756 30 436 914	1 374 728	6 140 000 14 329 085		35 484 054	35 484 054 57 034 506
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	281 249 060 284 676 002	37 908 525 33 539 919			490 434 414	491 429 952 489 520 465
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	16 545 060 19 349 129		117 221 548 116 275 842	4 346 176 5 766 176	140 851 325	140 851 325 143 835 633
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 397 415 6 565 811	32 256 89 481	18 000 1 244 155		11 222 909	11 222 909 13 562 614
Total des AE prévues en LFI	190 392 906	321 933 291	37 940 781	123 379 548	4 346 176	677 992 702	678 988 240
Total des AE consommées	190 305 975	341 027 856	35 004 128	131 849 082	5 766 176		703 953 218

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	17 741 756 29 535 962	2 243 352 1 830 126	6 140 000 49 514 838		37 727 406	37 727 406 91 774 704
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	113 764 700 139 380 736	92 883 511 92 845 261			377 925 040	378 920 578 403 530 541
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	16 545 060 19 644 494		117 624 822 116 761 483	4 346 176 5 766 176	141 254 599	141 254 599 144 616 638
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 397 415 6 084 287	32 256 10 309	18 000 990 855		11 222 909	11 222 909 12 748 617
Total des CP prévus en LFI	190 392 906	154 448 931	95 159 119	123 782 822	4 346 176	568 129 954	569 125 492
Total des CP consommés	190 305 975	194 645 479	94 685 696	167 267 175	5 766 176		652 670 502

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	190 305 975	201 827 016	198 947 384	190 305 975	201 827 016	198 947 384
Rémunérations d'activité	113 901 718	120 192 844	118 833 397	113 901 718	120 192 844	118 833 397
Cotisations et contributions sociales	75 667 663	81 426 586	78 905 309	75 667 663	81 426 586	78 905 309
Prestations sociales et allocations diverses	736 594	207 586	1 208 678	736 594	207 586	1 208 678
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	341 027 856	169 863 212	200 287 000	194 645 479	181 895 712	212 834 947
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	335 526 061	164 583 212	183 415 527	189 243 684	176 615 712	204 677 826
Subventions pour charges de service public	5 501 795	5 280 000	16 871 473	5 401 795	5 280 000	8 157 121
Titre 5 – Dépenses d'investissement	35 004 128	790 883 696	445 219 232	94 685 696	140 037 881	77 440 550
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	32 712 488	786 253 696	428 079 862	94 670 696	135 407 881	76 893 641
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 291 640	0	17 139 369	15 000	0	546 909
Subventions pour charges d'investissement	0	4 630 000	0	0	4 630 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	131 849 082	307 001 919	307 385 021	167 267 175	187 927 028	181 398 981
Transferts aux ménages	15 372 203	25 030 000	26 303 386	15 372 203	25 030 000	26 303 386
Transferts aux entreprises	22 959	0	2 627 791	22 959	0	2 627 791
Transferts aux collectivités territoriales	102 436 683	105 331 919	95 388 869	102 608 716	105 331 919	95 388 869
Transferts aux autres collectivités	14 017 237	176 640 000	183 064 975	49 263 297	57 565 109	57 078 936
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	5 766 176	2 421 588	3 887 755	5 766 176	2 421 588	3 887 755
Dotations en fonds propres	5 766 176	2 421 588	3 887 755	5 766 176	2 421 588	3 887 755
Total hors FdC et AdP		1 471 997 431			714 109 225	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 458 707			-2 458 707	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+106 459 769			+39 621 248	
Total*	703 953 218	1 575 998 494	1 155 726 392	652 670 502	751 271 766	674 509 618

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	30 211		160 417	30 211		160 417
Autres natures de dépenses	2 162 712	400 000	18 449 391	2 162 712	400 000	18 449 391
Total	2 192 924	400 000	18 609 808	2 192 924	400 000	18 609 808

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		305 463		305 463				
03/2023		248 550		248 550				
04/2023		7 000		7 000				
05/2023		30 025		30 025				
06/2023		51 699		51 699				
07/2023		23 246		23 246				
08/2023		195 695		195 695				
10/2023		63 155		63 155				
11/2023		10 412		10 412				
12/2023		102 722		102 722				
01/2024		10 750		10 750				
Total		1 048 717		1 048 717				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2023	154 076	899 512	154 076	899 512				
04/2023	4 229	102 446	4 229	102 446				
05/2023		27 578 600		27 578 600				
06/2023		889 492		889 492				
08/2023		41 665		41 665				
10/2023	2 112	4 928	2 112	4 928				
11/2023		3 585		3 585				
12/2023		1 847 000		1 847 000				
Total	160 417	31 367 228	160 417	31 367 228				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/10/2023	16 083		16 083					
Total	16 083		16 083					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2023		67 855 068						
Total		67 855 068						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2023	131 561	16 798 501	131 561	17 480 227				
Total	131 561	16 798 501	131 561	17 480 227				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		4 474 335		4 474 335				
Total		4 474 335		4 474 335				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2023						13 966 554		13 966 554
Total						13 966 554		13 966 554

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					159 104	1 235 526	159 104	900 705
20/11/2023		118 000		118 000				
Total		118 000		118 000	159 104	1 235 526	159 104	900 705

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2023					2 607 664		2 607 664	
Total					2 607 664		2 607 664	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	308 061	121 661 849	308 061	54 488 507	2 766 768	15 202 080	2 766 768	14 867 259

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 340000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	71	66	71
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours et des personnes décédées dans l'exercice de missions de sécurité civile Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8° et 11°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		71	66	71

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 392 873 11 252 343	64 776 334 59 597 005	76 169 207 70 849 347	11 392 873 11 252 343	43 896 334 45 575 953	55 289 207 56 828 296
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	181 959 537 178 947 424	878 101 964 571 489 649	1 060 461 501 750 437 073	181 959 537 178 947 424	260 168 649 230 508 248	442 528 186 409 455 672
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 786 782 2 108 467	318 573 728 318 131 657	321 360 510 320 240 124	2 786 782 2 108 467	199 498 837 192 843 075	202 285 619 194 951 542
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 687 824 6 639 150	8 718 389 7 560 697	14 406 213 14 199 847	5 687 824 6 639 150	8 718 389 6 634 957	14 406 213 13 274 107
Total des crédits prévus en LFI *	201 827 016	1 270 170 415	1 471 997 431	201 827 016	512 282 209	714 109 225
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 458 707	+106 459 769	+104 001 063	-2 458 707	+39 621 248	+37 162 541
Total des crédits ouverts	199 368 309	1 376 630 184	1 575 998 494	199 368 309	551 903 457	751 271 766
Total des crédits consommés	198 947 384	956 779 008	1 155 726 392	198 947 384	475 562 233	674 509 618
Crédits ouverts - crédits consommés	+420 925	+419 851 177	+420 272 102	+420 925	+76 341 224	+76 762 149

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	201 827 016	868 170 415	1 069 997 431	201 827 016	438 782 209	640 609 225
Amendements	0	+402 000 000	+402 000 000	0	+73 500 000	+73 500 000
LFI	201 827 016	1 270 170 415	1 471 997 431	201 827 016	512 282 209	714 109 225

Trois amendements ont été inscrits sur le hors-titre 2 :

- 150 M€ en AE et 37,5 M€ en CP afin de renforcer les moyens capacitaires des SDIS pour faire face à la récurrence, l'intensité et la simultanéité des phénomènes liés au réchauffement climatique ;
- 12 M€ en AE et en CP pour renforcer les moyens de lutte contre les feux de forêt, dont 7 M€ pour soutenir les colonnes de renfort et 5 M€ pour renforcer les vecteurs aériens par l'augmentation du nombre d'hélicoptères bombardiers d'eau en location ;
- 240 M€ en AE et 24 M€ en CP afin d'engager le renouvellement de la flotte d'avions amphibies bombardiers d'eau.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

4 UO ont été créées dans le cadre du PLF 2023 pour anticiper le rétro-transfert des crédits SIC prévus en 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

TITRE 2

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont été impactés par les mouvements suivants :

- +131 561 € de report de fonds de concours ;
- -159 104 € par décret de transfert n° 2023-511 du 27 juin 2023 à destination du programme 178 « Préparation et emplois des forces », en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) en 2023 ;
- +16 083 € par arrêté du 20 octobre 2023 destiné au financement du forfait mobilité durable pour les personnels civils ;
- -2 607 664 € par décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits à destination du programme 152 dans le cadre du redéploiement des crédits de personnel entre différents programmes du ministère de l'intérieur et des outre-mer, afin d'assurer la bonne exécution de la paie de décembre 2023.

HORS TITRE 2

S'agissant des crédits hors titre 2, les mouvements suivants ont modifié la ressource :

- 89 127 904 € en AE et 21 954 562 € en CP ont été reportés de 2022 sur 2023 :
 - 14 368 501 € en AE et 15 050 227 € en CP au titre du fonds de concours de Santé publique France pour la lutte COVID ;
 - 2 430 000 € en AE et en CP au titre des fonds de concours européens pour l'acquisition des avions bombardiers d'eau ;
 - 67 855 068 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées ;
 - 4 474 335 € en AE et en CP correspondants aux crédits ouverts en LFR2 2022 au titre d'une provision pour soutenir l'impact de l'inflation.
- -1 328 959 € en AE et en CP par décret de transfert sortant vers le P178 pour le remboursement des frais induits par le déploiement en 2022 d'unités du ministère des Armées pour la lutte contre les feux de forêts dans le cadre du protocole Héphaïstos ;
- -374 779 € en AE et 39 958 € en CP de transfert au bénéfice du P175 pour participer aux dépenses liées à l'installation du musée mémorial du terrorisme ;
- -31 788 € en AE et en CP de transfert vers le P185 pour participer au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit ;
- +500 000 € en AE et en CP de transfert entrant du P181 pour participer aux actions de la journée gouvernementale « Tous résilients face aux risques » ;
- +118 000 € en AE et en CP de transfert en provenance du P129 pour participer à des projets interministériels de sécurité.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

S'agissant du **titre 2**, 160 417 € ont été rattachés au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et du remboursement des frais engagés dans le cadre du mécanisme d'entraide.

Concernant le **hors titre 2**,

- Les fonds de concours rattachés au P161 ont atteint 31 367 227 € :
 - 41 665 € pour les prestations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 161 - investissement) ;
 - 30 951 255 € pour la participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un État membre (dont 27 570 000 € pour le financement des avions bombardiers d'eau) ;
 - 374 307 € pour la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.
- Les fonds de concours annulés en gestion 2023 s'élève à -13 966 554 € en AE et en CP au titre du décret d'annulation de crédit n° 2023-1158, destiné au remboursement à Santé publique France du reliquat de fonds de concours dédié à la crise sanitaire.
- Les attributions de produits se sont élevées à 1 048 717 € :
 - 520 689 € en produit des cessions de biens mobiliers ;
 - 528 028 € pour la rémunération des prestations fournies par la DGSCGC.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 009 135	59 779 732	60 788 867	1 009 135	21 885 321	22 894 456
Surgels	800 000	17 255 946	18 055 946	800 000	9 677 064	10 477 064
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 809 135	77 035 678	78 844 813	1 809 135	31 562 385	33 371 520

TITRE 2

La réserve de précaution s'élevait à 0,5 % des crédits alloués en LFI, soit 1 009 135 € dont 729 047 € de crédits hors CAS pensions et 280 088 € de crédits CAS pensions. A cela s'ajoute un sur-gel de 800 000 € hors CAS pensions.

Les crédits mis en réserve ont été dégelés en fin de gestion et ont fait l'objet d'un virement (décret n° 2023-1160) d'un montant de 2 607 664 € au profit du programme 152 « gendarmerie nationale ».

HORS TITRE 2

La réserve de précaution s'élevait à 59 779 732 € en AE et 21 885 321 € en CP soit 5 % des crédits ouverts en LFI. Un surgel de 5 300 000 € en AE et en CP est intervenu en début de gestion. Un surgel supplémentaire de 11 955 946 € en AE et 4 377 064 € en CP a été appliqué en cours d'exercice. Soit un gel total de 77 035 678 € en AE et 31 562 385 € en CP. Ces crédits ont été entièrement dégelés en fin de gestion afin de poursuivre le plan d'investissement du programme.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	47,58	49,17	0,00	42,08	-7,09
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	45,77	37,90	0,00	43,85	+5,95
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	43,22	40,76	0,00	47,63	+6,87
1162 – Personnels techniques	0,00	485,12	495,83	0,00	500,03	+4,20
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 402,00	1 418,25	0,00	1 426,50	+8,25
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	56,38	42,50	0,00	50,88	+8,38
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	62,17	80,55	0,00	60,17	-20,38
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	296,08	302,33	0,00	290,83	-11,50
Total	0,00	2 438,32	2 467,29	0,00	2 461,97	-5,32

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	-1,09	-4,41	-0,75	-3,66
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+0,17	-2,09	+0,41	-2,50
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-1,30	+5,71	+3,98	+1,73
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-21,57	+36,48	+16,09	+20,39
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	-10,91	+35,41	+0,50	+34,91
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+1,72	-7,22	-0,62	-6,60
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	-0,34	-1,66	-1,16	-0,50
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	-1,75	-3,50	-3,14	-0,36
Total	0,00	0,00	-35,07	+58,72	+15,31	+43,41

L' ETPT annuel moyen est de 2 461,97 ETPT pour un plafond notifié de 2 467,29 ETPT soit une vacance sous plafond de -5,32 ETPT. Cet écart relativement faible s'explique par des retards pris dans le recrutement des personnels techniques et militaires du fait de la recherche de profils spécifiques et d'autres difficultés de recrutement inhérentes au programme 161.

Des retraitements ont dû être réalisés sur toutes les catégories d'emplois à la fois pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires, des écarts dans la prise en compte des dates moyennes d'entrées-sorties pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois, ainsi que les réaffectations des personnels contractuels dans les catégories adéquates.

Les apprentis (46,25 ETPT en 2023) n'ont pas été comptabilisés.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	43,00	4,00	6,20	35,00	15,00	5,90	-8,00	+4,00
1175 – Personnels administratifs cat B	16,00	2,00	5,90	11,00	4,00	5,40	-5,00	+2,00
1176 – Personnels administratifs cat C	23,00	1,00	6,30	23,00	15,00	5,40	0,00	+1,00
1162 – Personnels techniques	52,00	10,00	6,10	85,00	49,00	5,90	+33,00	+12,00
1164 – Militaires (hors gendarmes)	347,00	19,00	7,10	418,00	360,00	7,10	+71,00	+6,00
1165 – Ouvriers d'Etat	8,00	8,00	3,10	0,00	0,00	0,00	-8,00	-6,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	5,00	4,00	4,20	4,00	0,00	3,50	-1,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	10,00	6,00	4,10	11,00	3,00	5,30	+1,00	-2,00
Total	504,00	54,00		587,00	446,00		+83,00	+17,00

Le schéma d'emploi initial était fixé à +17 ETP en LFI. Ce schéma a été réalisé et augmenté de +66 ETP supplémentaires, dont 1 ETP issu de la transformation d'un poste de personnel militaire en personnel civil et 65 ETP correspondant aux premiers recrutements pour la constitution de la 4^e unité des Formations Militaires de la Sécurité Civile.

Sont intervenues en 2023 sur le programme 161, 504 sorties pour une prévision de 589 et 587 entrées pour une prévision de 606.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est égal à la prévision, soit 54 départs réalisés.

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, catégorie A, 4 départs ont été réalisés pour 3 prévus ;
- pour les personnels administratifs, catégorie B, 2 départs ont été réalisés pour 1 prévu ;
- pour les personnels administratifs, catégorie C, 1 départ a été réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels techniques, 10 départs ont été réalisés pour 18 prévus ;
- pour les ouvriers d'État, 8 départs ont été réalisés pour 5 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 4 départs ont été réalisés pour 7 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale 6 départs ont été réalisés pour 13 prévus ;
- pour les personnels militaires, 19 départs ont été réalisés pour 7 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 446 personnels sont concernés, dont 360 personnels militaires, principalement au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	225,84	225,35	0,00	0,00	-3,21	+5,37	+1,40	+3,97
Autres	2 241,45	2 236,62	0,00	0,00	-31,86	+53,35	+13,91	+39,44
Total	2 467,29	2 461,97	0,00	0,00	-35,07	+58,72	+15,31	+43,41

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	229,92
Autres	+17,00	2 281,96
Total	+17,00	2 511,88

L'effectif global du programme s'établit à 2511,88 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2023 contre 2428,88 au 31 décembre 2022, soit un écart de 83 ETP. Cet écart s'explique notamment par des recrutements au profit de la création de la 4^e unité de la Formation Militaire de la Sécurité Civile en 2023. Le schéma d'emplois exécuté est de +83 ETP.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	131,02	135,51
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 242,93	2 221,11
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	27,99	25,39
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	65,35	79,96
Total	2 467,29	2 461,97
Transferts en gestion		0,00

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 118 ETPT dont 17 personnels administratifs de catégorie A, 3 personnels administratifs de catégorie B, 3 personnels administratifs de catégorie C, 2 personnels techniques, 91 personnels militaires, 1 personnel de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 1 personnel du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 222 ETPT dont 29 personnels administratifs de catégorie A, 19 personnels administratifs de catégorie B, 18 personnels administratifs de catégorie C, 440 personnels techniques, 1 331 personnels militaires, 46 ouvriers d'État, 50 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 289 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 25 ETPT dont 18 personnels administratifs de catégorie A, 6 personnels administratifs de catégorie B et 1 personnel technique ;

- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 97 ETPT dont 63 personnels administratifs de catégorie A, 13 personnels administratifs de catégorie B, 5 personnels administratifs de catégorie C, 6 personnels techniques, 9 personnels militaires et 1 ouvrier d'État ;

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
31,00	0,40	0,17

Le programme 161 compte 33 apprentis pour l'année scolaire 2022-2023, dont 2 au sein de la filière numérique, 14 au sein de la filière technique et 17 au sein de la filière administrative.

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions consommé en 2023. Il n'y a pas de cotisation au CAS Pensions pour les apprentis.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	113 901 718	120 192 844	118 833 397
Cotisations et contributions sociales	75 667 663	81 426 586	78 905 309
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	53 023 252	56 017 573	55 181 924
– Civils (y.c. ATI)	13 871 609	14 434 046	13 940 115
– Militaires	39 151 643	41 583 527	41 241 809
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	703 723		660 745
Autres cotisations	21 940 688	25 409 013	23 062 640
Prestations sociales et allocations diverses	736 594	207 586	1 208 678
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	190 305 975	201 827 016	198 947 384
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	137 282 723	145 809 443	143 765 460
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et de contributions sociales appliqués en 2023 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,60 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2023 est de 150 764 € pour 22 personnes concernées.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	131,36
Exécution 2022 hors CAS Pensions	137,28
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	0,04
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,96
– GIPA	-0,15
– Indemnisation des jours de CET	-0,92
– Mesures de restructuration	-0,34
– Autres dépenses de masse salariale	-4,55
Impact du schéma d'emplois	2,03
EAP schéma d'emplois 2022	1,42
Schéma d'emplois 2023	0,61
Mesures catégorielles	1,26
Mesures générales	1,86
Rebasage de la GIPA	0,25
Variation du point de la fonction publique	1,54
Mesures bas salaires	0,08
GVT solde	0,87
GVT positif	1,09
GVT négatif	-0,22
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,83
Indemnisation des jours de CET	1,00
Mesures de restructurations	0,26
Autres rebasages	5,56
Autres variations des dépenses de personnel	-0,45
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,57
Autres variations	0,12
Total	143,77

En 2023, les mesures générales ont été exécutées :

- l'exécution de la GIPA pour un montant de 246 226 € ;
- l'extension en année plein de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique (+3,5 % en juillet 2022) pour un montant de 1 535 011 € ;
- les mesures bas salaire pour 79 426 €.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,94 % en 2023, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 1,09 M€. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2022 et 2023).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,22 M€ soit 0,15 % de la masse salariale.

Le GVT solde est donc de 0,87 M€ soit 0,60 % de la masse salariale.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2023 (-4,55 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne (ISC) exécutées en 2022 à hauteur de -3,68 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2022 à hauteur de -1,55 M€ ;
- de rétablissements de crédits à hauteur de +0,89 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de -0,13 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- l'indemnité inflation pour -0,01 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2023 (+5,52 M€) comprend :

- le versement des indemnités de sujétions d'absence opérationnelle (ISAO ex ISC) exécutées en 2023 à hauteur de 4,04 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 2,05 M€ ;
- le fond de concours -0,16 M€ ;
- les rétablissements de crédits -0,26 M€ ;
- la prime de pouvoir d'achat (décret 2023-02 du 31 octobre 2023) pour un montant de 0,53 M€ ;
- le forfait mobilité durable (décret 2020-543 du 9 mai 2020) pour un montant de 0,02 M€.

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,12 M€) comprend :

- la fin des remboursements des personnels mis à disposition au titre de 2023 par rapport à l'exécution 2022 pour -0,17 M€ ;
- la rémunération des apprentis pour -0,07 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2023 et l'exécution 2022 pour -0,08 M€ ;
- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2023 et 2022 pour +0,69 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de -0,32 M€ ;
- la rupture conventionnelle pour -0,08 M€ ;
- la prestation sociale complémentaire pour 0,14 M€ ;

En 2023, le programme 161 sécurité civile a consommé 1,3 M€ au titre de mesures interministérielles en faveur du pouvoir d'achat. Au total le programme a absorbé l'ensemble des coûts sous plafond au regard notamment du décalage de certaines mesures catégorielles prévues en LFI.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	64 172	64 600	68 838	52 054	55 707	50 464
1175 – Personnels administratifs cat B	40 142	42 444	40 419	34 634	36 683	32 441
1176 – Personnels administratifs cat C	37 041	37 490	31 838	32 459	32 906	26 334
1162 – Personnels techniques	91 559	92 464	97 607	63 082	71 925	69 035
1164 – Militaires (hors gendarmes)	101 009	98 889	100 921	55 599	54 351	55 541
1165 – Ouvriers d'Etat	51 508	61 245	70 329	34 709	41 375	47 484
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	101 771	102 924	101 771	93 764	94 849	93 764
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	74 239	67 632	66 947	68 280	62 213	61 554

Le coût d'entrée des personnels administratifs de catégorie C, des militaires ou des personnels d'encadrement et d'application de la police nationale est supérieur au coût de sortie parce que les personnels entrants sont davantage expérimentés.

C'est l'inverse pour les personnels de catégorie A et les personnels techniques, dont le coût moyen d'entrée est inférieur au coût moyen de sortie car les personnels sortants sont plus expérimentés que les personnels entrants.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						216 468	389 664
Modification de la grille des corps de catégories B	18	B	Contrôleurs des services techniques et secrétaires administratifs	09-2022	8	28 279	42 419
Nouvelle politique de rémunération des militaires - PRCM	114	Militaires	Tous	08-2022	7	162 903	279 262
Revalorisation de la grille GHSC et GASC	170	Personnels techniques	Personnels navigants GH et GASC	09-2022	8	5 250	7 875
Nouvelle politique de rémunération des militaires - PERF	1 337	Militaires	Tous	05-2022	4	20 036	60 108
Mesures statutaires						57 973	82 761
Dynamisation du grade de capitaine	12	Actifs de la police nationale	CDD et CEA	07-2023	6	2 580	5 160
Fusion des grades des gardiens de la paix et brigadiers	87	Actifs de la police nationale	CCD et CEA	07-2023	6	22 208	44 416
Révision du référentiel des contractuels	152	A, B, C	Contractuels	01-2023	12	33 185	33 185
Mesures indemnitaires						984 866	1 203 474
Revalorisation bas de grille des FORMISC		Militaires	Tous	07-2023	6	215 958	431 916
Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance	10	Actifs de la police nationale	CCD et CEA	07-2023	6	2 650	5 300
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC	12	A	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	01-2023	12	11 325	11 325
NPRM IGAR	1 337	Militaires	Tous	01-2023	12	754 933	754 933
Total						1 259 307	1 675 899

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2023, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 1 259 307 € en hors CAS pensions. L'enveloppe en LFI était de 3 460 991 € soit une différence de -2 201 684 €.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérés par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Pour 2023, ces mesures catégorielles exécutés s'élèvent à 44 510 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale sont présentées par la direction générale de la police nationale qui les conçoit et en pilote leur mise en œuvre. Les mesures exécutées s'élèvent à 32 903 € dont 30 253 € de mesures statutaires.

Les mesures concernant les formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC) sont présentées par le ministère des armées, qui les conçoit et en pilote la mise en œuvre. Pour 2023, un montant exécuté à hauteur de 965 426 € au titre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de rémunération des personnels militaires.

Pour ce qui concerne les civils, six mesures étaient prévues en PLF 2023 et ont été exécutées :

- Dynamisation du grade de capitaine à hauteur de 2 580 € ;
- Fusion des grades des gardiens de la paix à hauteur de 22 208 € ;
- Révision du référentiel des contractuels à hauteur de 33 185 € ;
- Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC à hauteur de 11 325 € ;
- Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance à hauteur de 2 650 € ,

Concernant les personnels militaires une mesure était prévue en PLF 2023 gérées par le ministère des armées :

- Nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) à hauteur de 754 933 €.

Concernant les personnels militaires, une mesure non prévue en PLF 2023 a été exécutée :

- Revalorisation du bas de grille Formisc à hauteur de 215 958 €.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2023 sur le programme 161, ces crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Les indicateurs immobiliers sont regroupés dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Le ratio d'efficacité bureautique figure dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NEXSIS

Placé sous l'autorité de l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), le projet NexSIS 18-112 est relatif à la construction du secours système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile.

Le projet NexSIS 18-112 a pour objectif la création d'une plateforme digitale des secours visant à mettre à disposition de tous les acteurs de la sécurité civile un ensemble complet de services opérationnels depuis hébergé dans un cloud.

Le projet NexSIS 18-112 est à destination de la population, de l'ensemble des Services d'Incendie et de Secours (SIS) et des autres services de la sécurité civile (moyens aériens, formations militaires de la sécurité civile, déminage), et de la chaîne de commandement (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et ministère de l'intérieur).

Année de lancement du projet	2016
Financement	P161
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	24,73	17,42	16,22	16,30	19,44	16,18	30,73	28,27	25,93	26,86	32,47	29,32	81,43	94,14	200,22	200,22
Titre 2	2,01	2,01	1,31	1,31	1,17	1,17	1,46	1,46	1,20	1,20	1,81	1,81	8,89	8,89	16,39	16,39
Total	26,74	19,43	17,53	17,61	20,61	17,35	32,19	29,73	27,13	28,06	34,27	31,12	90,33	103,04	216,61	216,61

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,70	216,61	+311,02 %
Durée totale en mois	72	108	+50,00 %

Sur la période 2019 à 2027 le coût du projet est réévalué à 216 M€^[1]. L'évaluation est ainsi réduite de 9 M€ par rapport à l'estimation figurant en PAP 2024, en raison de l'ambition de raccourcir d'une année la période de déploiement, permettant ainsi de réduire certains coûts fixes tel que le maintien en condition opérationnelle, l'abonnement et la consommation des communications du réseau SECOURIR.

Après une période (2019-2022) d'initialisation et d'installation du projet (période perturbée par la crise sanitaire) et de réalisation des premiers développements de la solution NexSIS 18-112, l'exercice 2023 s'est révélé être un accélérateur tant dans les développements de fonctionnalités supplémentaires de l'outil que dans la préparation au déploiement. Ainsi, de nombreuses « Mise à l'Épreuve du Réelle » (MER) ont été réalisées au sein des SIS (plusieurs MER par mois au sein des SIS 77, 2A, 83 et 37), tant dans un cadre de tests de la chaîne de traitement de bout en

bout sur des appels simulés, que sur la mise en œuvre opérationnelle de NexSIS en traitement de véritables communications d'urgence.

La période 2024-2027 devrait être celle correspondant à l'évolution progressive de la version de NexSIS 18-112 en vérification de service régulier depuis décembre 2023 et à son déploiement dans la majorité des SIS.

Pour rappel, l'estimation initiale du coût du projet à 52 M€ (réalisée en 2018 puis actualisée à 75,2 M€) portait sur une période s'écoulant de l'exercice 2018 à 2022 et ne portait que sur les coûts de développement de la solution auxquels s'ajoutaient deux années de maintien en condition opérationnelle de cette solution pour le seul premier SIS concerné. Depuis cette première estimation, le projet NexSIS 18-112 s'est fortement enrichi tant d'un point de vue technique que fonctionnel—permettant de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs et de sécuriser davantage les infrastructures techniques d'un système d'information d'importance vitale ; une sous-estimation initiale de la complexité des développements ; un recours plus important à des prestataires de services afin de compenser le déficit d'effectifs et, de manière plus ponctuelle mais réelle, de l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des travaux. Par ailleurs, ce nouveau périmètre du coût inclut l'engagement de déploiement des 99 SIS pour une cible de 78 SIS migrés fin 2027.

En outre, l'enrichissement du projet par la création du réseau SECOURIR adapté aux exigences d'un déploiement d'un système d'information d'importance vitale explique également l'évolution à la hausse de ce programme NexSIS.

[1] A l'appui des comptes de gestion des exercices antérieurs, en moyenne les dépenses relatives aux développements, préparation au déploiement, assistance diverse représentent 85 % des dépenses totales de l'agence.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	8,60	12,40	+44,19 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	86,00	124,00	+44,19 %
Délai de retour en années	0	0	

La mise en œuvre de la solution NexSIS 18-112 au profit des SIS a pour effet de doter ces derniers d'une solution informatique leur permettant de limiter fortement leurs dépenses d'investissement en système d'information. En effet, selon un rythme décennal, les SIS sont amenés à renouveler leurs équipements informatiques pour coût évalués à 4 M€ par SIS. Financées par des budgets d'investissement, ces dépenses donnent lieu par l'État au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) supportée par les SIS via le versement de concours financiers (en l'espèce le Fonds de Compensation de la TVA). Le montant des concours financiers versés à chaque SIS au titre du FCTVA supporté pour le renouvellement du parc informatique dédié au traitement des appels d'urgence s'élève à 0,66 M€.

Depuis le lancement de NexSIS18-112, de nombreux SIS ont renoncé à leur projet de renouvellement de leur solution informatique dans l'attente de disposer de la solution NexSIS 18-112. Ainsi, sur la période 2018 à 2022, il est estimé que près de 50 SIS n'ont pas effectué ces dépenses soit un montant de moindre dépense pour l'État de 33 M€.

Selon un rythme régulier de renouvellement du parc informatique des SIS, le montant des économies au bénéfice de l'État est ainsi évalué à 66 M€ pour l'ensemble des SIS, soit un montant annuel moyen d'environ 6,6 M€ sur la période décennale indiquée.

A ce coût annuel au titre de la gestion des alertes viennent s'ajouter d'autres dépenses associées au renouvellement des serveurs de communication et d'autocommutateur téléphonique (4 M€ d'investissement par an, soit 0,6 M€ de FCTVA), ainsi que le besoin de disposer de salles équipées de sauvegarde (*backup* : 5 M€ d'investissement par an, soit 0,8 M€ de FCTVA).

En prenant en compte l'ensemble des postes de dépense, le montant des économies annuelles pour l'État au titre du FCTVA s'élève à environ 8 M€.

En outre, l'État n'a pas eu à subventionner ces investissements structurants pour les SIS qui ont pu par le passé bénéficier de la dotation globale d'équipement exceptionnelle des SIS, du fonds d'aide à l'investissement ou de la subvention DSIS². Le gain annuel moyen peut être estimé à 4,4 M€.

Au total, le gain annuel atteint 12,4 M€.

L'évolution à la hausse s'explique par une sous-estimation des parts des dotations/subventions mobilisées par les SIS au titre des infrastructures et équipements concourant au traitement de l'alerte et de la gestion opérationnelle d'une part et à la prise en compte d'un champ de dépense d'équipement plus important (sauvegarde, SECOURIR) par rapport au périmètre initialement envisagé d'autre part.

Gains qualitatifs

Au bénéfice des usagers

Les services d'incendie et de secours (SIS) sont actuellement équipés de systèmes de gestion des alertes et de gestion opérationnelle d'information destinés à la réception et au traitement des demandes de secours, afin d'engager les moyens adaptés, gérer les opérations et assurer le renseignement des autorités. Ces systèmes informatiques, interconnectés aux réseaux radio et téléphoniques, intègrent, en temps réel, les capacités opérationnelles du SIS, aussi bien sur le plan matériel qu'humain. Ils ont été adaptés aux besoins locaux au fur et à mesure du temps. Conçus indépendamment les uns des autres, ces systèmes sont de niveau technologique très inégal et parfois proches de l'obsolescence. Ils ne permettent pas d'assurer d'échanges de données entre les SIS, ni le partage des informations vers les organes de coordination opérationnelle et de pilotage national de la sécurité civile.

Alors que les missions d'urgence supposent une parfaite coordination des différents services concourant à la sauvegarde de la vie humaine et de la protection des biens économiques, aucun échange n'est permis avec ceux de la police ou de la gendarmerie nationales. Si des efforts importants de rapprochement ont pu être assurés entre les SIS et les SAMU (19 plateformes communes « 15 - 18 » physiques) les échanges de données restent souvent partiels voire inexistantes. A ce jour, les SIS disposent de peu d'autonomie quant à l'évolution fonctionnelle des solutions mise en œuvre par les éditeurs privés.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet NexSIS 18-112. Ce projet a pour but de fournir à l'ensemble de la chaîne de sécurité civile un système moderne et innovant garantissant une interopérabilité effective entre les centres opérationnels des SIS et des échanges facilités avec les autres acteurs opérationnels de la chaîne des secours.

La solution NexSIS 18-112 est conçue comme une plateforme qui offre un ensemble complet de services aux centres de traitement de l'alerte des SIS et à la population, pour faciliter l'accès aux secours, le traitement des communications d'urgence et la mobilisation des ressources qui permettent, jour après jour, de répondre aux attentes de la population.

Au bénéfice de l'État

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) assure notamment la coordination des acteurs de la sécurité civile sur le territoire. Dans le cadre de cette activité, la DGSCGC doit recueillir des

informations utiles à l'activité des SIS et leurs actions afin d'en assurer au mieux le pilotage et le cas échéant déterminer l'allocation des moyens adaptés aux circonstances. Actuellement, les outils DGSCGC ne permettent pas un *reporting* optimal en temps réel des actions menées sur le terrain.

Aussi, par son caractère unifié garantissant une interopérabilité verticale de l'échelon local vers le niveau national, la solution NexSIS18-112 offre la possibilité d'améliorer le pilotage de la communauté des SIS. Il en découlera une facilité et une efficacité dans la gestion du réseau par l'administration centrale, tant dans le pilotage opérationnel quotidien et en situation de crise, que dans le pilotage administratif de l'activité des SIS.

À ce jour, le montant des économies apparaît difficilement quantifiable quant aux effets de l'amélioration du pilotage du réseau des SIS. Néanmoins, les marges de progression sont réelles.

La forte hausse des restes à payer constatée à l'issue de l'exercice 2023 s'explique par l'engagement du marché d'acquisition des hélicoptères en toute fin d'année, soit un engagement de 412 M€ qui sera couvert par l'échéancier de paiements qui court jusqu'en 2029.

Justification par action

ACTION

11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Prévention et gestion de crises	11 392 873	64 776 334	76 169 207	11 392 873	43 896 334	55 289 207
	11 252 343	59 597 005	70 849 347	11 252 343	45 575 953	56 828 296

L'action n° 11 « Prévention et gestion de crises » comprend :

- **la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises.** Elle vise à l'identification des risques et menaces potentielles, émergentes ou avérées (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), l'anticipation des crises par la préparation et la diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices, fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive, ainsi qu'au centre national d'alerte aux tsunamis. Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Elle porte ainsi l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes (C2IPAV) / Infopublic. Enfin, cette action porte le financement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) composé d'un réseau de sirènes déclenchables à distance.
- **la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence.** En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres. Cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le prépositionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence (P161) qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter en urgence aux sinistrés une première réponse de l'État.
- **la prévention opérationnelle et la protection des populations,** chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement — VDIP — et soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt.
- **l'activité opérationnelle** qui recouvre les dépenses de produit retardant, carburant des aéronefs et l'application du protocole Héphaïstos.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 392 873	11 252 343	11 392 873	11 252 343
Rémunérations d'activité	6 360 930	6 529 845	6 360 930	6 529 845
Cotisations et contributions sociales	5 022 460	4 664 565	5 022 460	4 664 565
Prestations sociales et allocations diverses	9 483	57 933	9 483	57 933
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 136 334	41 922 064	23 756 334	30 516 048
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 136 334	33 060 744	23 756 334	30 419 079
Subventions pour charges de service public		8 861 321		96 969
Titre 5 : Dépenses d'investissement	25 000 000	2 546 732	5 500 000	659 328
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 000 000	2 546 732	5 500 000	659 328
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 640 000	15 128 209	14 640 000	14 400 578
Transferts aux ménages	50 000	22 000	50 000	22 000
Transferts aux entreprises		2 592 550		2 592 550
Transferts aux collectivités territoriales		507 933		507 933
Transferts aux autres collectivités	14 590 000	12 005 726	14 590 000	11 278 096
Total	76 169 207	70 849 347	55 289 207	56 828 296

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activités des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (166 568 € en AE et 152 952 € CP)

Sont regroupées sous cette rubrique, certaines dépenses de fonctionnement liées à la présence du personnel militaire des FORMISC dans les centres opérationnels de zone (COZ) des états-majors interministériels des zones de défense et de sécurité (EMIZDS) qui ne sont pas prises en charge par les préfetures. Il s'agit essentiellement des dépenses d'alimentation et des frais de déplacements des militaires concernés. Dans le prolongement de l'exercice 2022 qui avait été impacté par une forte activité opérationnelle, le niveau zonal a été renforcé en gestion 2023 pour garantir un bon niveau de réactivité face à la saison feux.

Carburants des avions et des hélicoptères (16 895 775 € en AE et 16 896 555 € CP)

Le niveau de la dépense s'est inscrit au-dessus de la programmation LFI (12,3 M€). La saison feux 2023 ayant été moyenne avec 5 600 heures de vols des avions, la hausse de la consommation est donc principalement due à l'évolution à la hausse des coûts sur les hydrocarbures (qui comprennent les frais d'approvisionnement) constatée depuis avril 2022. En effet, contrairement à la gestion 2022, l'inflation s'est répercutée sur la totalité de la consommation de l'année 2023.

Colonnes de renfort (1 470 815 € en AE et 1 531 740 € en CP) imputation titre 3

Les dépenses relatives aux colonnes de renfort incluses dans ce titre sont également reprises dans le titre 6. Le commentaire de l'exécution est donné ci-après dans les dépenses d'intervention.

Entretien du réseau national d'alerte (70 419 € en AE et 19 180 € CP)

Les AE et CP correspondent à des délégations aux préfetures pour le démontage de sirènes de l'ancien réseau national.

Exercice de gestion de crise (188 443 € en AE et 170 126 €CP)

En 2023, 649 exercices territoriaux de gestion de crise ont été organisés par les zones de défense et de sécurité et les préfetures de département. Parmi eux, 95 étaient en lien avec la préparation de la coupe du monde de Rugby France 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

S'agissant de l'enveloppe dédiée du P161, la gestion a été déconcentrée au niveau zonal, pour appuyer l'organisation de 142 exercices. Ces exercices ont permis de tester les principes de gestion de crise mis en œuvre sur le fondement de la planification ORSEC, d'éprouver la chaîne de commandement de l'échelon départemental à l'échelon national et de préparer les services de l'État à la gestion des crises d'actualité (cyber, pandémie, ordre public...). La cellule interministérielle de crise a été intégrée dans le scénario de deux exercices départementaux.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (28 795 € en AE et 30 549 € en CP) – erreur d'imputation sur action 12 du titre 3.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive - CNCMFE - NRBC-E (267 006 € en AE et 260 850 € CP)

Créé par décret n° 2014-338 du 14 mars 2014, le CNCMFE est un service à compétence nationale. Son financement est assuré conjointement par trois ministères partenaires (intérieur, armées, santé) dans le cadre d'un protocole interministériel révisé le 23 août 2019 conformément aux dispositions de l'article 6 du décret précité. Ces crédits sont destinés au financement des dépenses de fonctionnement du CNCMFE et à l'ensemble des activités de formation qui permettent de répondre à la mission du centre. Ainsi, 30 sessions de formation ont été réalisées sur le site d'Aix-en-Provence, durant l'année 2023, en termes d'élaboration d'exercices zonaux interministériels, d'aide à la décision, de gestion de crise et d'expertise lors d'un évènement majeur NRBC-E. Par ailleurs, treize entraînements interministériels zonaux ont été organisés par les états-majors de zone de défense et de sécurité avec le soutien du CNCMFE rassemblant les primo intervenants, les unités spécialisées locales ou nationales, ainsi que le niveau de commandement des forces et services qui seraient impliqués dans la gestion d'un évènement NRBC. Par ailleurs, deux entraînements interministériels spécialisés, qui visent à réunir des spécialistes NRBC afin d'échanger sur des points de doctrine, ont été organisés. Enfin, c'est près de 3580 personnels des trois ministères qui ont été formés ou entraînés pendant l'année 2023.

Fonctionnement du SAIP (1 393 787 € en AE et 1 960 882 CP)

Cette consommation correspond au forfait de maintien en condition opérationnelle du marché 2022-2026. Le changement de marché en 2022 explique l'évolution forte de la dépense par rapport aux coûts des années antérieures et à la programmation LFI (0,6 M€). La hausse de la dépense a été soutenue par redéploiement de crédits programmés sur l'investissement.

Formation et sécurité du personnel (96 210 € en AE et en CP)

Il s'agit ici de dépenses réalisées pour divers entraînements des formations militaires.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces NRBC-E (11 764 773 € en AE et 1 608 436 € en CP)

Ces dépenses sont effectuées en application du contrat capacitaire interministériel NRBCe qui fixe la capacité à atteindre pour répondre aux effets de la menace par la sécurité civile. Ce sont ici les achats de matériels par les services d'incendie et de secours soutenus par la DGSCGC.

Les efforts demandés portent sur :

- le maintien en condition opérationnelle (MCO) et le renforcement des capacités de détection et d'identification véhiculées,
- le MCO et le renforcement des moyens de détection portatifs,
- le MCO et le renforcement des capacités de décontamination et de prise en charge des victimes.

Produit retardant (5 488 562 € en AE et 5 575 861 € CP)

L'utilisation d'additifs retardant dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels constitue un des piliers de la doctrine d'intervention des forces de la sécurité civile, notamment les moyens nationaux terrestres et aériens.

En 2023, 9 avions bombardiers d'eau d'une capacité d'emport de 11 tonnes ainsi que 4 détachements d'intervention terrestres utilisant ces additifs ont été déployés et engagés au cours de la campagne nationale de lutte.

Par ailleurs, afin de densifier le maillage des stations d'avitaillement pour les avions bombardiers d'eau, plusieurs aéroports ont également été équipés par des dispositifs mobiles et temporaires entre les mois de juin et de septembre à Hyères (Var), Pau (Pyrénées-Atlantiques), Mont-de-Marsan (Landes), Angers (Maine-et-Loire) et Épinal (Vosges). En outre, les stations fixes de petit volume ont été renforcées par des dispositifs de stockage complémentaires.

S'agissant des moyens terrestres, la DGSCGC a également renforcé sa composante « retardant » en complétant le dispositif avec 3 stations de production.

Enfin, les opérations de maintenances (préventives et curatives) de l'ensemble des stations d'avitaillement des avions bombardier d'eau a été supportée par la DGSCGC dans le cadre de son marché public pluriannuel.

Sans égaler l'intensité de l'année 2022, l'activité opérationnelle liée aux incendies a été soutenue, au-dessus de la dernière moyenne décennale (14 500 ha et 16 000 incendies recensés).

S'agissant de l'emploi du produit retardant, le détail par type s'établit comme suit :

- Retardant pour les moyens aériens : 940 tonnes (4,1 M€)
- Station d'avitaillement pour les moyens aériens : 4 stations (0,3 M€)
- Maintenance des stations d'avitaillement des moyens aériens : (0,6 M€)
- Retardant pour les moyens terrestres : 230 tonnes (0,4 M€)
- Stations de production pour les moyens terrestres : 3 stations (0,1 M€)

SAIP - dépenses liées à l'investissement (4 064 383 € en AE et 2 186 179 €)

Cette consommation correspond aux dépenses de matériels et aux prestations d'installations/raccordements de la vague 2.

Le nouveau marché du SAIP 2022-2026 comprend la conception d'un matériel adapté aux évolutions technologiques à venir, à savoir la diffusion de l'alerte par la 4G, en remplacement de l'INPT prévu pour être décommissionné en 2027.

Les actions menées en 2023 ont ainsi porté essentiellement sur la validation, l'acquisition et le déploiement des armoires de commandes adaptées à la 4G, sur une partie des 2 200 sites déjà installés en métropole et outre-mer. Cette mesure sera poursuivie en 2024 et 2025.

La phase de qualification du matériel ayant été réalisée sur le premier semestre de l'année, l'achat du matériel n'a commencé qu'au second semestre, ce qui explique le différentiel entre les AE et CP.

Autres menues dépenses liées à la gestion de crise (26 527 € en AE et en CP)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces NRBC-E (2 546 852 € en AE et 603 501 € en CP)

Ces dépenses sont effectuées en application du contrat capacitaire interministériel NRBCe qui fixe la capacité à atteindre pour prévenir et répondre aux effets de la menace par les services nationaux (achats de matériels par le GMNT, le déminage, la Réserve nationale) Les efforts demandés portent sur :

- le maintien en condition opérationnelle (MCO) et le renforcement des capacités de détection et d'identification véhiculées,
- le MCO et le renforcement des moyens de détection portatifs,
- le MCO et le renforcement des capacités de décontamination et de prise en charge des victimes.

Les crédits inscrits majoritairement sur le Titre 5 dans la prévision initiale ont été in fine exécutés en fonction de la nature de la dépense. L'essentiel des équipements a ainsi été acquis sur le titre 3 (présenté ci-avant) et une partie a par ailleurs été soutenue sous forme de financement versés aux SDIS (imputés sur le titre 6, ci-après)

SAIP investissement (-120 € en AE et 55 826 en CP)

Ces dépenses sont en lien direct avec les dépenses SAIP relatives aux matériels et installations de la vague 2 des sirènes d'alerte. Elles correspondent à des reports de charges pour des engagements réalisés entre 2021 et 2022.

La programmation initiale avait été inscrite au titre de l'investissement (4 M€ en AE et 4,5 M€ en CP) mais l'essentiel des acquisitions (matériels électriques) ont été comptabilisées en dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP (cf. supra). La passation des commandes sur le second semestre a abouti à un décalage d'une partie des paiements sur 2024.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Colonnes de renfort (11 411 690 € en AE et 12 940 444 € en CP)**

Les colonnes de renfort supportent les coûts liés à la prise en charge par l'État de la mobilisation de ses propres moyens et l'engagement de moyens publics ou privés extérieurs aux départements faisant face à un événement particulier, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

Les dépenses supportées en 2023 se décomposent comme suit :

- 8.3 M€ de dépenses liées à la mobilisation de colonnes de renfort « feux de forêts ». Ces dépenses ont été largement impactées par des remboursements liés à la campagne feux de forêts 2022 en raison du caractère exceptionnel des incendies qui ont concerné de nombreux départements. Le report de charges 2022 s'élève à environ 5,6 M€, soit 2,7 M€ pour la saison feux 2023. L'hexagone a subi une campagne feux de forêts 2023 moins intense et par conséquent une mobilisation des moyens humains moins conséquente.
- 1.9 M€ de dépenses liées à la mobilisation de colonnes de renfort en dehors de la saison « feux de forêt ». Parmi ces dépenses, environ 0.9 million € concernent des remboursements pour des détachements à l'étranger dans le cadre du mécanisme européen de protection civile ou en accord bilatéral avec le pays bénéficiaire : Turquie, Chili, Canada... La sécurité civile a également été fortement sollicitée à Mayotte dans le cadre de la crise de l'eau. Des détachements composés de sapeurs-pompier et de militaires ont assuré des relèves pour assurer la production d'eau potable et la distribution aux habitants. Par ailleurs, plusieurs événements significatifs en 2023 ont entraîné la mobilisation de colonnes de renfort, à l'instar des violences urbaines qui ont touché plusieurs départements en juillet 2023, la coupe du monde de rugby et les inondations dans le nord de la France.
- 0.3 M€ de dépenses liées à la mobilisation de sapeurs-pompier professionnels et volontaires mis à disposition de l'État par leurs SDIS d'origine, afin de renforcer les centres opérationnels de zone, les états-majors interministériels de zone et le COGIC. La DGSCGC prend en charge les dépenses supportées par les SDIS dans le cadre de l'engagement des sapeurs-pompier pour des missions sortant du niveau départemental et sollicités dans le cadre de l'appui à la gestion de crises.
- 2,4 M€ de dépenses de réquisitions liées à la saison des feux 2022, qui s'ajoutent aux 1,5 M€ imputées sur les colonnes en titre 3 (cf. supra, soit un total de 3,9 M€ de réquisitions prises en charge par le P161).

Exercices de gestion de crise (700 € en AE et CP)

Cette dépense est une erreur d'imputation puisqu'elle concerne une subvention versée dans le cadre de la journée nationale de la résilience 2023 (cf. action 12).

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (2 756 856 € en AE et 500 473 € en CP)

Ces dépenses, réalisées dans le cadre du Contrat Capacitaire Interministériel (CCI) NRBC, ont été exécutées sur le titre 6 afin de participer à l'équipement des services d'incendie et de secours

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (22 000 € en AE et en CP)

Immédiatement après une catastrophe d'une ampleur considérable, afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits de secours d'extrême urgence pour aider financièrement les victimes d'un accident ou d'une catastrophe à faire face à leurs besoins immédiats. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont l'attribution est arrêtée par le préfet de département en vue de permettre aux sinistrés de réaliser des dépenses de première nécessité (hôtel, nourriture, habillement...).

Ces crédits ont été mobilisés en 2023 pour aider des sinistrés de tornades qui ont endommagé plusieurs dizaines d'habitations dans le secteur de Bihucourt dans le Pas-de-Calais fin octobre 2023.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (400 875 € en AE et en CP)

Afin de conforter la réponse en gestion de crise, la DGSCGC s'appuie notamment sur un réseau d'acteurs publics et privés et assure le suivi de diverses conventions :

- pour la mise à disposition des expertises métiers,
 - en matière de gestion de crise et de prévention des risques (expertise sur les catastrophes naturelles, veille et information de la population et des autorités, formation, participation et accompagnement des acteurs nationaux ou locaux lors de RETEX, sensibilisation, planification),
 - en ce qui concerne les risques littoraux et portuaires, climatiques, sismiques et industriels et également afin de soutenir des établissements publics intervenant en matière de sécurité civile : *Météo-France, institut national de l'environnement industriel (Inéris), centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)*.
- pour déployer les systèmes mis en œuvre via les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique et tellurique afin d'aider au développement d'outils ou projets concourant à la connaissance du risque ou à une meilleure information des autorités sur les effets des risques : *service d'hydrographie et d'océanographie de la marine (SHOM), Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM)*.
- pour aider au développement de projets d'expertise et de recherche intéressant des sujets d'enjeux pour la sécurité civile et la gestion de crise (collège des experts – Science Po).
- pour assurer le bon fonctionnement de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (C2IPAV) / Infopublic par l'intervention de la *Croix rouge française (CRF)*. La convention passée entre la direction générale de la sécurité civile et la CRF le 21 juillet 2020 alloue une subvention annuelle de 10 000 €. Ce montant participe aux frais de structure de la CRF et prend ainsi en compte le personnel nécessaire à la gestion, à l'animation du réseau et à la constitution du groupe de « répondants téléphoniques » mis à disposition de la cellule Infopublic dans le cas de son activation ainsi qu'à l'accompagnement et à la formation de ces derniers.

Actions de prévention des feux de forêt (536 088 € en AE et en CP)

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de préparation et de lutte contre les feux de forêt. Il soutient notamment l'Entente pour la forêt méditerranéenne, établissement public territorial pour différentes actions :

- la formation : le centre interrégional de formation de la sécurité civile de Valabre, service de l'Entente pour la forêt méditerranéenne, est le seul centre habilité par la DGSCGC pour assurer la formation « feux de forêt » des responsables d'intervention (chef de site, chef de colonne, chef de groupe). La DGSCGC lui alloue donc une subvention au titre de la modernisation des programmes et des aides pédagogiques, afin de limiter l'impact de ces actions sur les coûts de formation facturés lors des stages (en moyenne, 2 300 stagiaires sont formés annuellement à l'occasion de journées-stagiaires) ;
- la réalisation d'actions de recherche concernant le risque « feux de forêt » ;
- le développement des systèmes d'information géographique.

ACTION**12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	181 959 537 178 947 424	878 501 964 571 489 649	1 060 461 501 750 437 073	181 959 537 178 947 424	260 568 649 230 508 248	442 528 186 409 455 672

L'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » concerne les moyens nationaux que l'État entretient et mobilise sans délai en toutes circonstances, pour le secours aux personnes, la préservation des biens et de l'environnement, au quotidien, lors de catastrophes ou de crises de sécurité civile, en France ou à l'étranger. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi.

En 2023, les priorités s'inscrivent dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emploi des moyens nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement et de renouvellement a été poursuivi avec notamment l'acquisition de véhicules majeurs pour les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC). Les achats d'équipements de protection individuelle des agents des trois groupements (personnels navigants, ForMiSC et démineurs) sont réalisés dans le cadre de l'action 12.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

- **La sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions »** recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (BSC) : 12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 8 bombardiers d'eau ravitaillés au sol multi rôles DASH 8 Q400 et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King Air 200. L'État, à travers la DGSCGC, pourvoit au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs ainsi que du moyen d'avitaillement « Pelicandrome » de la BSC. Conclu en 2018, l'exécution du marché d'acquisition de six DASH 8, assurée par délégation à la direction générale de l'armement (DGA) du ministère des Armées, s'est terminée en mai 2023 avec la livraison du 6^e et dernier appareil. Le paiement du solde de la 6^e unité a été réalisé sur la gestion 2023.
- **La sous-action 2 « Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres »** correspond à l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC). Elle regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle des trois unités (Nogent-le-Rotrou, Corte et Brignoles) et de leur état-major, à l'entretien et à l'acquisition des véhicules et matériels (renouvellement annuel du parc) et au maintien d'une capacité de projection de 262 militaires en trois heures et jusqu'à 600 militaires en 72 heures, pour intervenir en métropole, outre-mer et à l'international. Les missions confiées peuvent résulter de catastrophes naturelles, technologiques, NRBC, de crises sanitaires, d'un besoin d'assistance aux populations et prendre diverses formes de participation à la gestion de crises en France ou à l'étranger. À titre d'illustration, l'année 2023 a été marquée entre autres par les missions de production d'eau potable à Mayotte, de sécurisation NRBC dans le cadre de la coupe du monde de rugby, de missions d'assistance aux populations en Italie suite aux inondations et en France suite à la tempête Ciaran, de missions de lutte contre les feux de forêts en France mais aussi à l'étranger (Chili, Canada), de mission de sauvetage-déblaiement suite au tremblement de terre en Turquie, de déploiement de l'hôpital de campagne ESCRIM en Turquie et en Libye. Ces moyens nationaux assurent également l'armement de 17 modules d'interventions sur les 20 modules français proposés dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union et régulièrement certifiés par les instances européennes. L'augmentation du rythme du renouvellement et de l'adaptation des moyens matériels des FORMISC et de la réserve nationale, doit permettre de conserver leur niveau d'efficacité dans un contexte d'élargissement de leur champ de

première intervention lié à la récurrence d'évènements de grande ampleur, notamment climatiques, au niveau national et international. Une première annuité de la LOPMI et un effort budgétaire en vue de la création d'une 4^e UIISC sur la période 2023-2027 ont permis de procéder au recrutement de 73 ETP supplémentaires et de réaliser les premières commandes de matériel.

- **La sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne...). Les dépenses réalisées permettent d'assurer le soutien, la préparation et la formation des équipages ainsi que la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils. En plus de la maintenance courante et périodique, toutes les 800 heures de vol, ces hélicoptères sont soumis à une visite technique lourde au centre de maintenance du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC) situé à Nîmes. Avec 33 EC145 suite à la perte d'un hélicoptère par accident en septembre 2021, et des carences dans l'exécution du marché de soutien des EC145 débuté en février 2021, la DGSCGC a connu des limites opérationnelles en actant des mises en veille technique de bases tout au long de l'année et l'appui des forces aériennes de gendarmerie pour effectuer par subsidiarité certaines missions sur deux bases au mois d'août. Le programme 363 « Plan de relance » a permis de programmer l'achat de quatre nouveaux hélicoptères H145 plus performants que l'actuel EC145-C2. Les deux premiers appareils ont été livrés en fin d'année 2021, pour une prise d'alerte opérationnelle en juillet 2022. Les deux derniers ont été livrés en décembre 2022. L'arrivée des H145 permet au GHSC d'affiner le cahier des charges du remplacement de la flotte hélicoptères. Un marché d'acquisition de 36 nouveaux H145 neufs a été notifié en décembre 2023 par la DGA. Parallèlement, la DGSCGC a procédé à la location d'hélicoptères lourds dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, appareils complémentaires à la flotte d'avions.
- **La sous-action n° 4 « Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage »** englobe les missions de collecte, de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, BRI, DSGSI, DCPJ...) sur le territoire national et à l'étranger. Ces actions sont opérées dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels et des grands événements, les missions d'expertise au bénéfice des autorités judiciaires et des institutions internationales ainsi que la formation de services spécialisés français ou étrangers. Ces missions, dont la finalité est la protection de la population et la lutte antiterroriste, sont déclinées en deux principaux objectifs : réduire les stocks de munitions d'une part et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste d'autre part. Pour assurer ses missions et remplir ses objectifs, le groupement d'intervention du déminage est organisé en 25 sites de déminage compétents sur l'ensemble du territoire (hors Paris et petite couronne). Il dispose également d'un centre de stockage de munitions chimiques, d'un centre de formation et de soutien du déminage et d'une direction pour garantir la coordination du groupement. En 2023, le niveau de l'action des démineurs est resté globalement constant par rapport à 2022. Il y a eu 16 252 interventions dont 26 % de levées de doute, d'assistances à perquisition et de sécurisations, soit 1 intervention toutes les 32 minutes. Le groupement d'intervention du déminage a collecté 428 tonnes et détruit 472 tonnes de munitions actives.
- **La sous-action 5 « Préparation et Intervention des moyens nationaux de soutien »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de Méry-sur-Oise et de Marseille : mise en œuvre des flux logistiques de matériels commandés par la DGSCGC à destination des services opérationnels, maintien en condition opérationnelle des véhicules des moyens nationaux et des matériels de la réserve nationale (RN), mise en œuvre des matériels de la RN en intervention. Outil essentiel concourant à une capacité de soutien et d'intervention nationale, les ESOL permettent ainsi, en complément des autres moyens nationaux, d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises. Cette sous-action comprend également les dépenses relatives à l'immobilier des moyens nationaux ainsi que les dépenses d'équipement de la réserve nationale et de l'ESCRIM.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	181 959 537	178 947 424	181 959 537	178 947 424
Rémunérations d'activité	108 257 470	106 670 835	108 257 470	106 670 835
Cotisations et contributions sociales	73 554 711	71 363 208	73 554 711	71 363 208
Prestations sociales et allocations diverses	147 356	913 381	147 356	913 381
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	117 280 524	128 723 427	130 693 024	153 695 583
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	117 280 524	128 709 201	130 693 024	153 681 357
Subventions pour charges de service public		14 226		14 226
Titre 5 : Dépenses d'investissement	761 221 440	442 527 454	129 875 625	76 669 790
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	761 221 440	425 388 084	129 875 625	76 122 880
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		17 139 369		546 909
Titre 6 : Dépenses d'intervention		238 769		142 875
Transferts aux ménages		174		174
Transferts aux entreprises		35 241		35 241
Transferts aux collectivités territoriales		35 338		35 338
Transferts aux autres collectivités		168 016		72 122
Total	1 060 461 501	750 437 073	442 528 186	409 455 672

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Acquisition d'aéronefs (2 650 665 € en AE et 1 001 661 € en CP)

Dépenses liées aux marchés d'acquisition majoritairement imputés sur le titre 5 (voir ci-après).

Autres dépenses immobilières de l'occupant (10 162 708 € en AE et 7 351 503 € en CP)

Ces crédits regroupent l'ensemble des obligations de l'occupant, hors entretien courant et loyers, ce qui inclue les dépenses de fluides, nettoyage, maintenance et gardiennage. Par rapport à une programmation initiale de 6 M€, la dépense a pu être entraînée par l'aménagement et la mise en sûreté des nouveaux sites de déminage (notamment le centre de déminage de Toulouse).

Carburant des véhicules terrestres (1 298 038 € en AE et 1 298 048 € en CP)

Les dépenses de carburant des véhicules sont commentées au sein de l'action 14.

Colonnes de renfort (355 814 € en AE et 336 459 € en CP)

Les dépenses relatives aux colonnes de renfort sont majoritairement imputées sur l'action 11.

Coopération au profit de tiers (568 817 € en AE et 564 261 € en CP)

Il s'agit presque intégralement du remboursement de l'ensemble des sommes dues dans le cadre des « dauphins polynésiens ». Cette dépense intervient dans le cadre d'un accord sur la contribution du ministère de l'intérieur à l'entretien de ces hélicoptères positionnés en Polynésie par le ministère des armées. Le niveau d'exécution est conforme aux prévisions LFI (0,56 M€).

Entretien courant des bâtiments (1 832 720 € en AE et 1 686 469 € en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine, l'adaptation des bâtiments aux nouvelles

normes environnementales et aux solutions permettant de limiter la consommation d'énergie. Ces dépenses sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

ESCRIM fonctionnement (462 381 € en AE et 240 249 € en CP)

L'ESCRIM a été déployé à deux reprises en 2023, en Turquie puis en Lybie. Les dépenses constatées visent à régénérer ses capacités suite à ces deux missions.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (9 591 794 € en AE et 8 787 100 € en CP)

Pour le déminage, les crédits ont permis le financement des déplacements en mission des démineurs (31 100 déplacements pour 330 démineurs) et les dépenses liées à l'achat des fournitures courantes, les consommables et le petit outillage (sable, adhésifs... consommables nécessaires pour les opérations de neutralisation).

Pour le GMA, ces crédits couvrent, entre autres, le marché restauration qui a été engagé en 2023 pour 0,7 M€ ainsi qu'une partie des frais de déplacement pour 1,28 M€. Ce dernier poste subit une forte inflation tarifaire depuis 2022. En outre, les rotations d'équipe liées aux mises en veille des bases hélicoptères ont également été plus nombreuses en 2023. De plus, en 2023, un reliquat de facturation de l'ancien marché AMEX a été apuré pour un montant de l'ordre de 0,4 M€. Sont également comptabilisées les dépenses liées aux frais de fonctionnement des différentes bases.

Pour le GMNT, les crédits concernent le fonctionnement courant des UIISC et alimentation de l'ensemble des FORMISC.

Matériels radio des moyens nationaux (667 845 € en AE et 777 367 € en CP)

Cette rubrique regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle, à l'utilisation et au renouvellement des équipements de transmission analogique et numérique en service dans les trois unités militaires (Nogent-le-Rotrou, Corte et Brignoles) et les services du déminage.

Formation et sécurité du personnel des moyens nationaux (4 158 424 € en AE et 3 811 782 € en CP)

Pour le déminage, les crédits ont été employés pour les frais de déplacement des démineurs tant stagiaires que formateurs vers l'unique centre de formation et de soutien. Ils ont permis la formation des nouveaux démineurs, les recyclages et la formation à des niveaux supérieurs. Une équipe de pilotes de drone a pu être constitué au sein du groupement permettant notamment la sécurisation des destructions.

Pour le GMA, Les dépenses du groupement des hélicoptères sont restées conformes à la programmation. Une légère augmentation sur ce poste pour le groupement des avions du fait notamment de l'inflation sur les déplacements avec les « qualifications type » des navigants à Toronto.

Pour le GMNT, ces crédits concernent les activités courantes de formation et sécurité de l'ensemble des FORMISC. Les dépenses de formation se sont avérées un peu plus élevée que la prévision LFI (3,4 M€).

Gestion de crise / grands rassemblements (10 123 311 € en AE et 9 351 097 € en CP)

Cette ligne d'activité concerne principalement le transport de personnels et de fret par le prestataire Avico ou Géodis. Les dépenses sont liées à la participation des moyens de la sécurité civile à des missions internationales lors de catastrophes naturelles : feux de forêts au Canada et au Chili, séisme en Turquie, ou nationales comme à Mayotte pour la crise de l'eau.

Habillement des moyens nationaux terrestres (3 674 851 € en AE et 2 878 695 € en CP)

Pour le déminage, les crédits ont été utilisés pour uniformiser les tenues avec un niveau de sécurité suffisant et renouveler les équipements de protection individuelle tels que les casques de protection et visières balistiques.

Pour le GMNT, Les dépenses d'habillement ont permis la mise à niveau des stocks minimums indispensables aux activités des FORMISC, ainsi que les premières commandes d'effets qui équiperont le personnel de l'UIISC4 créée en 2024.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (1 405 560 E en AE et 826 935 € en CP)

Ces dépenses de titre 3 sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Interventions UIISC (285 271 € en AE et 180 100 € en CP)

Ces crédits concernent les activités courantes des UIISC.

Location d'aéronefs (28 421 066 € en AE et 29 561 066 € en CP)

Par rapport à la programmation initiale (7 M€), le niveau de crédits alloué à la location des moyens aérien a été fortement relevé en gestion 2023. En prévision d'une saison feux pouvant se rapprocher de celle de 2022, les moyens aériens ont été largement renforcés par la location d'un DASH, de quatre Air Tractors et de 10 hélicoptères bombardiers d'eau mobilisés progressivement au gré des besoins. Ainsi avec ce dispositif, et malgré un plus grand nombre de départs de feux (+43 % par rapport à la moyenne décennale) la superficie brûlée a été stabilisée au niveau de la moyenne décennale (-3 %).

Location de bâtiments (1 485 147 € en AE et 1 581 970 € en CP)

L'exécution correspond aux loyers des locaux aéroportuaires pour le déminage (Calais, Nice et les Landes). Ces dépenses sont par ailleurs liées à divers baux en cours pour les bases hélicoptères : Paris, Grenoble et Cannes. Cela comprend également l'occupation de hangars sur le site de Nîmes pour laquelle la convention a pu être engagée en 2023 pour 2 années, pour un montant de l'ordre de 1 M€ charges incluses.

Maintenance des aéronefs (37 720 464 € en AE et 74 565 060 € en CP)

Pour le MCO des avions : la consommation des AE est de l'ordre de 9 M€ en AE et de 40,6 M€ en CP. Cette consommation faible durant la gestion 2023 par rapport à la LFI (20 M€ en AE et 52 M€ en CP) s'explique d'une part en raison de la saison feux très moyenne (5600 heures de vol en 2023 pour une moyenne à 6300 heures de vol) et d'autre part, au report de l'acquisition de moteurs Dash et CL415.

Pour le MCO des hélicoptères : la gestion 2023 était pleine d'incertitudes concernant la poursuite du marché relatif aux cellules des appareils. Du fait de la prolongation du marché, la consommation d'AE est restée en-deçà de la programmation. La consommation des CP (33,6 M€) s'inscrit en baisse par rapport à la LFI (36 M€) du fait d'un rétablissement de crédits pour un montant de 1,54 M€ et d'un nombre d'heures de vol légèrement inférieur au prévisionnel suite aux retards du titulaire du marché pour sortir les machines de visites.

MCO des véhicules et matériels majeurs (4 004 102 € en AE et 3 169 795 € en CP)

Pour le déminage, ces crédits ont permis la maintenance et la réparation des robots nécessaires aux opérations de détection et de neutralisation des engins explosifs. Outre, la maintenance des véhicules, le maintien en condition opérationnelle a concerné la vérification des appareils de radiographie, la dosimétrie et les matériels de plongée.

Pour le GMNT, Les dépenses en MCO connaissent une hausse importante depuis 2022 liée au fort engagement des moyens, ainsi qu'à un vieillissement du parc.

Modernisation et équipement des aéronefs (2 138 702 € en AE et 137 € en CP)

Ces crédits concernent la fin de la dernière tranche de la rénovation avionique des hélicoptères. La programmation prévoyait également des paiements de l'ordre de 2 M€ qui font l'objet d'un report sur la gestion 2024 pour retard de livraison.

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (4 505 404 € en AE et 2 618 817 € en CP)

Ces dépenses sont connexes aux investissements décrits infra. L'exécution porte notamment sur l'acquisition de système de radiographie des objets suspects, des trousse individuelles de secours, explosimètres, le renouvellement de matériels obsolètes (pelicase, pont élévateur).

Neutralisation des engins explosifs (1 203 945 € en AE et 1 357 398 € en CP)

Les crédits ont permis l'élimination de 472 tonnes de restes explosifs de guerre. Trois campagnes des destructions nationales ont permis de détruire 40 tonnes de munitions à très forte capacité.

Réserve nationale de fonctionnement (863 741 € en AE et 648 741 € en CP)

Il s'agit des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des produits et matériels consommables mis à disposition des populations à risques. Une partie de la ressource est consacrée à la modernisation des conditions d'entreposage des matériels, en métropole dans les ESOLs et outre-mer. En 2023, les achats réalisés ont permis de

renouveler les matériels utilisés en 2022 lors des feux de forêts de Gironde. En plus du renouvellement habituel en kits de couchage d'urgence et matériels de campement, la réserve nationale a remplacé les matériels NRBC périmés (combinaisons, cartouches).

Taxes aéronautiques (1 072 900 € en AE et 1 074 704 € en CP)

La consommation est relativement conforme à la programmation LFI (1,2 M€). La montée en puissance de la flotte des DASH s'est poursuivie en 2023 avec la livraison du 8^e et dernier DASH.

Autres menues dépenses de fonctionnement (69 758 € en AE et 26 170 € en CP)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'aéronefs (418 464 255 € en AE et 49 183 766 €)

Flotte hélicoptères : deux projets d'acquisition d'hélicoptères ont animé l'exécution 2023.

1. Le marché d'acquisition adossé au plan de relance comportait une tranche optionnelle de 2 H145 qui a été affermie en décembre 2021 sur les crédits du programme 161, avec une livraison fin 2022. Les paiements sur la gestion 2023 se sont élevés à 8,82 M€ en CP.
2. En outre, la LOPMI 2023-2027 a acté le renouvellement de la flotte des hélicoptères EC145. Le budget initial programmé s'élevait à 471,6 M€. Suite aux négociations, les tarifs ont pu être revus légèrement à la baisse. Fin 2023, le marché d'acquisition de 36 appareils H145 a ainsi pu être notifié en décembre avec un engagement de 411 M€.

Flotte avions : le marché MRBET est arrivé à terme en 2023 avec la livraison du 6^e et dernier appareil prévu (ce qui porte la flotte des DASH à 8 appareils). Le solde réglé en 2023 s'est élevé à 41,37 M€ en CP (dont 1 M€ sur le titre 3 présenté ci-avant).

Entretien courant et autres dépenses immobilières de l'occupant (532 344 € en AE et 618 264 € en CP)

Il s'agit de dépenses d'entretien ou d'acquisition de matériels rattachées à l'investissement immobilier.

ESCRIM (377 174 € en AE et 14 630 € en CP)

L'exécution correspond aux commandes de matériels destinés à l'ESCRIM passées sur le titre 5.

Modernisation et équipement terrestres des moyens nationaux (22 294 780 € en AE et 16 045 231 € en CP)

Pour le déminage, les crédits ont permis de débiter l'exécution du plan pluriannuel de renouvellement des véhicules. Ont été commandés 10 véhicules expert VO/EOD, un véhicule 4X4 EOD, un poids lourd EOD, 16 véhicules tous usages, 4 véhicules logistiques grande route. L'exécution prend en compte les aménagements des véhicules nécessaires aux besoins opérationnels.

Pour le GMNT, comme pour les véhicules, la première annuité de la LOPMI permet un renouvellement du parc de matériels terrestres.

Gestion de crise / grands rassemblements (845 267 € en AE)

Il s'agit de la commande de matériels de traitement de l'eau liées à la situation de crise à Mayotte.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (2 201 033 € en AE et 8 264 188 € en CP)

Cette dotation vise à :

- assurer les capacités d'intervention des UIISC et améliorer leurs conditions de vie ;
- garantir le maintien en condition opérationnelle (entretien lourd) de tous les sites de la SDMN (isolation, remplacement de portes de hangar, de chaudières, toitures...) ;
- permettre la mise aux normes des sites de stockage, la création de sites de destruction et l'agrandissement de zones vie ;
- permettre la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation d'existants, sur les sites de la DGSCGC.

Ces crédits ont été plus particulièrement consacrés aux chantiers suivants durant l'année 2023 :

- Réfection des charpentes des bâtiments 29 et 30 de l'UIISC5 (Corté) ;
- Remplacement de deux portes de hangar de la base hélicoptère 13 ;
- Travaux de construction d'une base hélicoptère à Breville ;
- Création de la zone vie du centre de déminage de Colomiers ;
- Réhabilitation de la zone de stockage du centre de déminage d'Arras à Vimy ;
- Restructuration du site de stockage de munitions à Vimy.

Matériels radio des moyens nationaux (43 728 € en AE et 39 696 € en CP)

L'exécution concerne quelques commandes de titre 5 sur des postes de dépense qui relèvent majoritairement du titre 3.

Modernisation et équipements des aéronefs (-3 521 524 € en AE et 1 980 798 € en CP)

La décision de mettre fin à la rénovation avionique des EC145, une fois le renouvellement de la flotte ayant été acté, se traduit par un montant négatif en AE dû aux retraits d'engagement.

En revanche, l'année 2023 s'est traduite par le paiement conforme aux échéanciers d'un certain nombre de marché en lien avec la modification des équipements des avions : GNSS/LPV des Dash pour 1,4 M€ et GNSS des CL415 pour 0,5 M€.

Réserve nationale (1 233 265 € en AE et 457 898 € en CP)

Les dépenses en investissement de la réserve nationale ont été destinées à la constitution du futur stockage sur l'île de La Réunion. Le second axe développé a consisté en l'augmentation des capacités de pompage (acquisition d'une pompe) ainsi que l'augmentation des moyens de lutte contre les inondations au travers de barrages métalliques. Enfin, les équipements de stockage de l'ESOL Nord ont été remplacés.

Autres menues dépenses liées à la maintenance des aéronefs et des matériels majeurs (57 131 € en AE et 65 319 € en CP)

DÉPENSES D'INTERVENTION

Gestion de crise / grands rassemblements (238 469 € en AE et 142 575 € en CP)

Les crédits engagés et mis en paiement correspondent à l'accompagnement financier des porteurs de projet labellisés « *Journée nationale de la résilience* » 2023 proposant des actions de communication et de sensibilisation auprès de la population.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (300 € en AE et en CP) – erreur d'imputation

ACTION**13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 786 782	318 573 728	321 360 510	2 786 782	199 498 837	202 285 619
	2 108 467	318 131 657	320 240 124	2 108 467	192 843 075	194 951 542

L'action n° 13 " Soutien aux acteurs de la sécurité civile " correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civiles).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la doctrine opérationnelle, les compétences, les équipements et matériels permettant notamment aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de conduire leurs interventions ;
- la gestion des carrières des officiers du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves des services d'incendie et de secours et des réserves communales de sécurité civile ;
- le développement de la résilience de la population, au moyen notamment de la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours (objectif de 80 % de la population formée au PSC1 ou aux gestes qui sauvent d'ici la fin de la mandature présidentielle) ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie et de secours de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

Le ministère de l'Intérieur et des outre-mer contribue également au financement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SIS.

Il finance également le régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (RISP), géré par la caisse des dépôts et consignations, qui vise à indemniser l'invalidité permanente et le décès en service des sapeurs-pompiers volontaires et participe, avec les SIS, au financement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPPFR), qui est la prestation de fin de service des mêmes sapeurs-pompiers volontaires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 786 782	2 108 467	2 786 782	2 108 467
Rémunérations d'activité	1 792 778	1 327 480	1 792 778	1 327 480
Cotisations et contributions sociales	988 454	764 473	988 454	764 473
Prestations sociales et allocations diverses	5 550	16 514	5 550	16 514
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 360 221	22 242 358	19 360 221	22 102 292
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 080 221	14 246 432	14 080 221	14 106 366
Subventions pour charges de service public	5 280 000	7 995 926	5 280 000	7 995 926
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 630 000		4 630 000	
Subventions pour charges d'investissement	4 630 000		4 630 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	292 161 919	292 001 544	173 087 028	166 853 028
Transferts aux ménages	24 980 000	26 281 212	24 980 000	26 281 212
Transferts aux collectivités territoriales	105 331 919	94 845 598	105 331 919	94 845 598
Transferts aux autres collectivités	161 850 000	170 874 734	42 775 109	45 726 219
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 421 588	3 887 755	2 421 588	3 887 755
Dotations en fonds propres	2 421 588	3 887 755	2 421 588	3 887 755
Total	321 360 510	320 240 124	202 285 619	194 951 542

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SCSP NEXSIS (7 995 926 € en AE et en CP)

Conformément aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État, une dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS est allouée chaque année à l'agence du numérique de la sécurité civile au titre de sa fonction de pilotage de la transformation numérique des outils de gestion des appels d'urgences et des opérations des services d'incendie et de secours.

En gestion 2023, La répartition entre subvention pour charge de fonctionnement et subvention pour charge d'investissement a été révisée par rapport à la programmation initiale. L'évolution du modèle économique de l'opérateur et l'affectation des crédits des SIS aux dépenses d'investissement aboutit à une augmentation de la participation de l'État aux dépenses de fonctionnement, soit 8 M€ versés sur la SCSP contre 5,3 M€ prévus en LFI. Les crédits initialement prévus sur la subvention pour charge d'investissement ont été abaissés à due concurrence (ci-après).

Activité de la direction des sapeurs-pompiers (225 434 € en AE et 231 057 € en CP)

Cette ligne budgétaire est destinée au financement des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la direction des sapeurs-pompiers. Chaque année ces dépenses regroupent des conventions/contrats d'abonnements signés :

- convention pour l'année 2023 de travaux de normalisation signée entre l'Union de normalisation mécanique et le ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;
- convention pour l'année 2023 de travaux de normalisation signée entre le bureau de normalisation automobile et le ministère de l'Intérieur ;
- convention pour l'année 2023 relative aux travaux de normalisation signée entre AFNOR et le ministère de l'Intérieur.
- un abonnement avec AFNOR sur un an au serveur COBAZ - interface en ligne permettant la compréhension des normes et textes réglementaires.

De plus, des dépenses liées à des organisations logistiques de réunions ou séminaires, commandes d'ouvrages sont comptabilisées sur cette ligne budgétaire.

Concours des sapeurs-pompiers (856 785 en AE et en CP)

Depuis le transfert de compétence des concours aux centres départementaux de gestion et au centre national de la fonction publique territoriale, intervenu en 2022, il leur est annuellement versé 0,85 M€ pour organiser les concours et examens professionnels des officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

50 000 € sont dédiés à l'organisation des concours de la catégorie A + et le reste de la somme, répartie aux centres de gestion organisateurs d'épreuves, est dédiée à celle des concours des catégories B et A, y compris ceux relatifs aux professionnels de santé.

Frais de gestion RISP (362 000 € en AE et en CP)

Le régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP), explicité ci-après, confié à la Caisse des dépôts et consignations la gestion de ce régime.

Les frais de gestion (charge de personnel, frais informatiques et frais de gestion administrative) sont imputés en dépenses de fonctionnement.

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BMPP (12 802 213 € en AE et 12 654 663 € en CP)

La dépense constatée correspond aux besoins relatifs aux sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et des États-Majors de zone. Leur compétence technique et opérationnelle est indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de la zone de défense qui sont des structures interministérielles ne bénéficiant que de personnels mis à disposition. L'exécution est proche de la prévision LFI (12,7 M€).

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (1861 € en CP) – erreur d'imputation

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS – Pactes capacitaires (157 841 363 € en AE et 32 267 738 € en CP)

En 2023, au titre de la dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (DSIS²), l'État accompagne financièrement la démarche des pactes capacitaires, définie par l'article L. 742-11-1 du code de la sécurité intérieure (CSI). Deux enveloppes financières distinctes ont été exécutées au titre du cofinancement des projets :

- 150 M€ en AE et 32,1 M€ en CP qui ont vocation à financer des moyens dédiés aux pactes capacitaires en vue de la détection et de la lutte contre les feux de forêts ;
- 7,8 M€ en AE et 0,15 M€ en CP au titre des moyens dédiés aux risques complexes ou émergents d'espaces naturels.

Exercices de gestion de crise (15 000 € en AE et en CP) – erreur d'imputation (renvoie à l'action 12)

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Brigade de sapeurs-pompiers (103 786 175 € en AE et en CP)

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation. Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L.2522 2 et L. 3421-2).

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris les dépenses d'investissement notamment des dépenses liées à l'entretien, la réparation, le loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'État et aux paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25 % des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police à savoir un montant de 104 893 372 € pour l'année 2023.

En application des dispositions de l'article D. 3421-2 du CGCT, trois acomptes représentant 30 % de la contribution prévisionnelle de l'État ont été versés au cours de l'exercice auxquels s'ajoute le solde de l'année n-1. Le montant de chaque acompte a été fixé à 31 468 012 € (versé en février, mai et octobre 2023) et le solde 2022 à 9 382 138,58 € (versé en août 2023) pour un montant total de 103 786 175 €.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Protection civile (441 562 € en AE et en CP)

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %. La charge nette annuelle du SIPC s'élève donc pour 2023 à 856 449 € et le montant du remboursement de l'État est donc de 342 579 €.

En année N, l'État verse une somme correspondant à 80 % de la charge due au titre de l'année en cours et le solde (20 %) dû au titre de l'année N-1. Ainsi, en 2023, une somme de 274 063 € et le solde de 2022 d'un montant de 167 499 € ont été payés en août 2023, soit un montant total de 441 562 €.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défenses passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (26 281 212 € en AE et en CP)

Le RISP, instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975, remplacée par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, a rapproché l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires de celle des sapeurs-pompiers professionnels et permis aux titulaires des diverses pensions d'opter ou non pour le changement de régime.

La caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du RISP, gère les pensions d'invalidité et de réversion (loi de 1962), les allocations et rentes d'invalidité, les rentes de réversion et les pensions temporaires d'orphelins (loi de 1991).

Les réalisations pour 2023 s'élèvent à 11 448 072 €.

Les ascendants de sapeurs-pompiers volontaires décédés en service commandé alors qu'ils étaient à leur charge bénéficient également d'une allocation spécifique versée directement par le programme, pour un montant de 23 140 €.

De plus, l'activité de sapeur-pompier volontaire ouvre droit à des indemnités horaires ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service. La nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR) est une prestation de fin de service créée par la loi du 27 septembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

L'État participe au financement de la NPFR et l'évolution constatée entre le montant de la LFI 2023 et l'exécution s'explique par :

- la mise en place fin 2021 du seuil NPFR « 15 à 19 ans de service », pour lequel le nombre de bénéficiaires annuels augmente progressivement ;
- la prise en compte d'un nombre supérieur de SPV (nombre moyen passant de 2800 à 3300) ayant cessé leur activité avant l'année de leurs 55 ans, et ayant atteint l'âge de 55 ans sur l'année concernée. La couverture des sommes restant à la charge de la NPFR après la prise en compte des autres prestations de fins de service versées, impliquant la prise en charge de la forte revalorisation des paliers par la seule NPFR.

En 2023, ce financement était de 50 % des sommes dues à ce régime et s'est élevé à 14 810 000 € au lieu des 13 350 000 € initialement prévus.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national 114 - CNR 114 (274 000 € en AE et 699 109 € en CP)

Le coût de la participation au financement du fonctionnement du CNR114 est, en application de l'arrêté du 1^{er} février 2010, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont désormais fixées par convention en date du 23 novembre 2020 pour une durée de trois ans (2021, 2022 et 2023). En 2023, 7 458 demandes ont été relayées (7 707 en 2022) à un service d'urgence sur un total de 20 707 sollicitations. Pour la sécurité civile, 933 demandes ont été transmises aux sapeurs-pompiers soit environ 13 % des appels du CNR114 (11 % en 2022). La contribution 2022, d'un montant de 425 109 €, a été versée en 2023.

Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 362 233 € en AE et en CP)

Le montant de la participation de l'État au budget de fonctionnement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers s'inscrit désormais dans le cadre du contrat d'établissement 2022/2026. L'exécution au titre de l'année 2023 respecte la trajectoire LFI et se décompose comme suit :

- 2 801 539 € au titre de la subvention de fonctionnement ;
- 560 694 € au titre de la contribution de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt immobilier de l'ENSOSP.

DÉPENSES DOTATIONS EN FONDS PROPRES**Dotation en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 421 588 € en AE et en CP)**

L'État a versé à l'ENSOSP une dotation en fonds propres destinée à couvrir le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction des locaux à Aix-en-Provence. L'exécution est conforme à la prévision initiale.

Dotation à l'ANSC (1 466 167 € en AE et en CP)

En 2023, la DGSCGC a accordé une subvention pour charges d'investissement de 1,47 M€ à l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC). L'écart par rapport à la LFI (4,63 M€) s'explique par un redéploiement de crédits en faveur de la subvention pour charge d'investissement (cf supra). Par ailleurs une erreur d'imputation dans le système a abouti une dépense inscrite sur le titre 7 au lieu du titre 5.

ACTION**14 – Fonctionnement, soutien et logistique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 687 824 6 639 150	8 718 389 7 560 697	14 406 213 14 199 847	5 687 824 6 639 150	8 718 389 6 634 957	14 406 213 13 274 107

L'action n° 14 « Soutien à la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme qui recouvrent :

- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres ;
- les services d'état-major (bureau du cabinet, missions des relations internationales, pôle communication et pôle santé).

L'action n° 14 supporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise, de par l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (cellule Infopublic).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 687 824	6 639 150	5 687 824	6 639 150
Rémunérations d'activité	3 781 666	4 305 238	3 781 666	4 305 238
Cotisations et contributions sociales	1 860 961	2 113 063	1 860 961	2 113 063
Prestations sociales et allocations diverses	45 197	220 849	45 197	220 849
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 486 133	7 399 151	8 486 133	6 521 024
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 486 133	7 399 151	8 486 133	6 471 024
Subventions pour charges de service public				50 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	32 256	145 046	32 256	111 433
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	32 256	145 046	32 256	111 433
Titre 6 : Dépenses d'intervention	200 000	16 500	200 000	2 500
Transferts aux autres collectivités	200 000	16 500	200 000	2 500
Total	14 406 213	14 199 847	14 406 213	13 274 107

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activités liées à la gestion de crises (806 947 € en AE et 418 918 € en CP)

Ces crédits permettent notamment de financer des actions de communication et d'information organisées par la mission « catastrophes naturelles », le développement de supports de sensibilisation pour le soutien aux actions locales de promotion de la culture du risque et, enfin, le fonctionnement lié à la *cellule interministérielle de crise* (CIC).

La CIC a été activée à plusieurs reprises en 2023, sur différents formats et durées. Ont notamment été activées des CIC pour les crises suivantes : « approvisionnements en carburants », « sécheresse », « pénurie d'eau potable à Mayotte », « violences urbaines », « canicule », « inondations 62 ».

En outre, des CIC dites thématiques ont été maintenues ou mises en place pour traiter de problématiques spécifiques sur la durée : « anticipation des délestages électrique et gazier », « réfugiés d'Ukraine » et « pénurie d'eau potable à Mayotte ».

En complément du maintien en condition opérationnelle de ces moyens, l'exécution a également permis de financer le renouvellement d'une partie du parc informatique de la CIC et l'acquisition de nouveaux matériels numériques et de licences de logiciels.

Carburant des véhicules terrestres (1 515 512 € en AE et 1 511 698 € en CP)

Il s'agit du paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds important (camions citernes de lutte contre les feux de forêts).

Il convient de rattacher à cette ligne 1,3 M€ qui ont été imputés sur l'action 12, pour une dépense totale de carburant terrestre qui atteint 2,8 M€, montant relativement proche de la programmation initiale (2,5 M€).

Dépenses de fonctionnement courant (2 678 176 € en AE et 2 651 405 € en CP)

L'exécution constatée renvoie aux dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;
- les dépenses d'envoi de colis (messagerie) ;
- les frais de péage.

Le niveau d'exécution rejoint la prévision LFI (2,7 M€).

Dépenses informatiques et télécom mutualisées - sac à dos numérique (2 004 253 € en AE et 1 556 445 € en CP)

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire). Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les postes informatiques, et la location de copieurs. La dépense est conforme à la programmation initiale.

MCO des véhicules légers (372 473 € en AE et 335 680 € en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les dépenses nécessaires au maintien en condition opérationnelle des véhicules légers des trois groupements opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux et de l'administration centrale. La prévision de consommation de la LFI (0,37 M€) a été atteinte.

Autres menues dépenses de fonctionnement (21 770 € en AE et 46 878 € en CP)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition de véhicules des services centraux (50 259 € en AE et 79 172 € en CP)

La commande engagée est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (94 788 € en AE et 32 261 € en CP)

Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Subvention aux organismes qui concourent aux métiers de la sécurité civile (16 500 € en AE)

Il s'agit de subventions accordées à divers organismes et instances, notamment dans le cadre de la coopération européenne. L'exercice 2023 a connu de faibles engagements.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)	8 771 795	8 771 795	9 910 000	9 910 000	9 462 093	9 462 093
Subventions pour charges de service public	5 351 795	5 351 795	5 280 000	5 280 000	7 995 926	7 995 926
Dotations en fonds propres	3 420 000	3 420 000			1 466 167	1 466 167
Subventions d'investissement			4 630 000	4 630 000		
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	80 000	80 000			60 000	60 000
Transferts	80 000	80 000			60 000	60 000
Météo-France (P159)	40 000	40 000			40 000	40 000
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	150 000					
Subventions pour charges de service public	150 000					
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					80 000	80 000
Transferts					80 000	80 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	20 000	20 000			101 750	101 750
Transferts	20 000	20 000			101 750	101 750
Total	9 051 795	8 921 795	9 910 000	9 910 000	9 773 843	9 773 843
Total des subventions pour charges de service public	5 501 795	5 351 795	5 280 000	5 280 000	7 995 926	7 995 926
Total des dotations en fonds propres	3 420 000	3 420 000			1 466 167	1 466 167
Total des transferts	130 000	150 000			311 750	311 750
Total des subventions d'investissement			4 630 000	4 630 000		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

L'ANSC est le seul opérateur auquel la DGSCGC verse une subvention pour charge de service public ainsi qu'une subvention pour charge d'investissement.

Le fait qu'une dotation en fonds propres (DFP) apparaisse dans ce tableau à destination de l'ANSC en lieu et place d'une subvention pour charges d'investissement (SCI, catégorie 53) tient au fait que 2023 constituait la première année de mise en œuvre de cette nouvelle catégorie de dépenses. Bien que ce montant de 1,5 M€ de DFP n'ait pas donné lieu dans Chorus à une correction d'écriture, il relève bien du champ d'une SCI.

Le programme 161 participe par ailleurs aux dépenses d'organismes partenaires en lien avec les missions de sécurité civile et de gestion des crises.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	Réalisation 2022	0	0	0	0	0
	Prévision 2023	0	1	0	1	0
	Réalisation 2023	0	1	1	0	0
Total		0	0	0	0	0
		0	1	0	1	0
		0	1	1	0	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	14	10

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	2	1

À fin 2023, l'agence n'a pas atteint son plafond d'emplois (10 ETPT contre 14 ETPT programmés). Cette sous-consommation se justifie par l'effet du départ d'agents partiellement compensé au cours de l'année engendrant de la vacance. Toutefois les effectifs sont presque stables par rapport à la situation de l'exercice précédent (10,45 ETPT) et le SE réalisé n'est que de +1 ETP.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Au cours de l'exercice 2023, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a continué d'enrichir et de consolider la solution NexSIS 18-112[1], système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS) par la réalisation des développements informatiques. En 2023, NexSIS, a abouti à sa première version en situation de vérification de service régulier.

Ces travaux ont été menés selon une nouvelle approche visant à s'approcher au plus près des attentes fonctionnelles et techniques des SIS. Ainsi, de nombreuses « Mise à l'Épreuve du Réel » (MER) ont été réalisées au sein des SIS (plusieurs MER par mois au sein des SIS 77, 2A, 83 et 37), tant dans un cadre de tests de la chaîne de traitement de bout en bout sur des appels simulés, que sur la mise en œuvre opérationnelle de NexSIS en traitement de véritables communications d'urgence.

Ces travaux ont donc permis à l'ANSC et aux SIS de partager les activités nécessaires au déploiement à venir de la solution NexSIS contribuant par là-même à l'accélération des mises en exploitation à venir, à identifier pour chacun des SIS les configurations et paramétrages nécessaires ainsi que les derniers ajustements fonctionnels et à assurer les correctifs nécessaires. Ces MER guident la feuille de route des opérationnels de l'ANSC qui se tournent vers les attentes essentielles des acteurs opérationnels à toutes les strates du SIS.

En parallèle, l'ANSC poursuit la mise à disposition de cette même solution NexSIS en développement continu au sein des SIS engagés dans un déploiement. Par cette mise à disposition, les SIS sont en mesure d'assurer le peuplement des données et d'acculturer leurs personnels (chefs de projets, futurs formateurs et paramétreurs, personnels des salles opérationnelles ainsi que leur commandement) à l'outil. Cette mise à disposition sécurisée de l'outil est notamment rendue possible par la réalisation des travaux visant au déploiement des infrastructures locales et des réseaux préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS.

Dans la continuité des travaux débutés en fin d'exercice 2022, l'ANSC a achevé la réalisation de la plateforme du réseau SECOURIR (réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile en capacité d'assurer l'entraide entre les SIS). La plateforme a pu être mise en service dans les premiers SIS (SDIS Seine et Marne, SDIS du Var, SDIS de la Corse du Sud, SDIS d'Indre et Loire) permettant à ces derniers de disposer d'un dispositif de collecte des communications d'urgence, supervisées, sécurisées et dynamiques, en exploitation opérationnelle ou en évaluation.

Évoluant dans un écosystème numérique, l'ANSC poursuit ses travaux collaboratifs avec l'IGN (institut national de l'information géographique et forestière) pour assurer l'enrichissement de la base de données routière nationale et a engagé avec l'ACMOSS (Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours) les études d'interfaçage entre NexSIS et RRF (réseau radio du futur).

En lien avec les autorités ministérielles (DTNUM, SHFD) et interministérielle (ANSSI), l'agence mène l'ensemble de ses travaux selon les process de sécurisation en vigueur, notamment à l'occasion de l'homologations de sécurité de NexSIS 18-112 et de SECOURIR obtenues au cours de l'exercice 2023.

D'un point de vue budgétaire, l'ANSC s'est concentrée sur ses actions de communication auprès des SIS en vue de maintenir la mobilisation de l'écosystème des services d'incendie et de secours et de fiabiliser ses ressources : démonstration du fonctionnement de la solution NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile (personnels informaticiens des SIS, Présidents de CASDIS et directeurs des SI, notamment lors du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en septembre 2023. Le montant de collecte des fonds issus des SIS (supérieur aux prévisions initiales) témoigne encore en cette année 2023 de la confiance de ces derniers en la solution NexSIS 18-112.

Enfin, l'ANSC a également assuré le fonctionnement opérationnel et la poursuite du déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux SAMU. L'agence a élargi son offre de services AML au bénéfice des éditeurs en charge du numéro de secours « 191 » (événements aéronautiques). Les travaux en vue de faire bénéficier la technologie AML aux utilisateurs d'iPhone dans les départements d'Outre-Mer ont également repris.

[1] Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur					1 750	1 750
Subventions pour charges de service public					1 750	1 750
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture					16	16
Transferts					16	16
P161 – Sécurité civile	8 772	8 772	9 910	9 910	9 462	9 462
Subventions pour charges de service public	5 352	5 352	5 280	5 280	7 996	7 996
Dotations en fonds propres	3 420	3 420			1 466	1 466
Subventions d'investissement			4 630	4 630		
P349 – Transformation publique					6 000	6 000
Subventions pour charges de service public					2 280	2 280
Subventions d'investissement					3 720	3 720
Total	8 772	8 772	9 910	9 910	17 228	17 228

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

À noter la reventilation d'une partie de la SCI vers la SCSP pour prendre en compte l'orientation des financements issus des SDIS vers l'investissement plutôt que vers le fonctionnement. Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié de subventions du P349 au titre du fonds de transformation pour l'action publique ainsi que d'une subvention complémentaire du P216. Cette subvention a été nécessaire permettre à l'opérateur de disposer des ressources indispensables à l'exercice de ses missions dans la mesure où la DTNUM (service financé par le P216) assure sa co-tutelle.

Le fait qu'une dotation en fonds propres (DFP) apparaisse dans ce tableau à destination de l'ANSC en lieu et place d'une subvention pour charges d'investissement (SCI, catégorie 53) tient au fait que 2023 constituait la première année de mise en œuvre de cette nouvelle catégorie de dépenses. Bien que ce montant de 1,5 M€ de DFP n'ait pas donné lieu dans Chorus à une correction d'écriture, il relève bien du champ d'une SCI.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 493 140	1 062 82	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	11 231 11 231	9 746 9 746
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 536	6 805	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 686	637
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	150 150	480 480	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 900	499
Total des charges	10 029	7 867	Total des produits	15 816	10 881
Résultat : bénéfice	5 787	3 015	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	15 816	10 881	Total : équilibre du CR	15 816	10 881

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 937	3 495
Investissements	14 986	20 534	Financement de l'actif par l'État	2 000	7 466
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3 000	6 218
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	14 986	20 534	Total des ressources	10 937	17 179
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 048	3 355

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les charges de fonctionnement de l'établissement s'élèvent à 7,9 M€, soit un montant équivalent à celui constaté en N-1. Ces charges se maintiennent à leur niveau initial tant pour le poste de charge liée aux dépenses de personnel qu'à celui relatif aux autres charges de fonctionnement.

Concernant les produits, ils sont en augmentation (+2,2 M€) par rapport à l'exercice précédent en raison essentiellement de la subvention exceptionnelle versée par la DTNUM (1,75 M€). À nouveau, l'ANSC parvient ainsi à dégager une capacité d'autofinancement d'un montant de 3 M€ (1,1 M€ en 2022).

Cette capacité d'autofinancement vient compléter les recettes d'investissement (13,6 M€) afin de disposer d'un montant total de ressources à 17,2 M€ (en forte augmentation de 6 M€ expliquée par la subvention d'un montant équivalent émanant du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique – FTAP).

Ces ressources demeurent néanmoins insuffisantes pour financer l'ensemble des investissements de l'agence (20,5 M€), justifiant ainsi une diminution du fonds de roulement à hauteur de la différence entre les ressources et les emplois (3,3 M€).

L'exécution 2023 traduit donc un niveau de charges et de produits inférieur à la prévision du budget initial. En revanche, les emplois et ressources se sont révélés plus importants qu'en BI. *In fine* la diminution du fonds de roulement est légèrement inférieure à celle qui avait été anticipée dans la mesure où les moindres charges de fonctionnement ont été partiellement compensées par des investissements plus dynamiques (cf *infra*) et où la ressource a également été relevée.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 187	2 046	3 108

Le montant final de la trésorerie s'établit à 3,1 M€, soit un montant supérieur à celui programmé au budget initial mais nettement inférieur à celui constaté en N-1 en raison du prélèvement mentionné *infra*. Ce montant permet de couvrir les dépenses totales de l'agence sur 40 jours environ.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 493	1 493	1 200	1 200
Fonctionnement	8 701	8 386	7 100	7 532
Intervention	0	0	0	0
Investissement	13 092	14 986	18 833	19 326
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 286	24 865	27 134	28 059
dont contributions employeur au CAS pensions	140	140	82	82

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	15 816	23 980
Subvention pour charges de service public	11 231	9 746
Autres financements de l'État	0	1 466
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2 686	11 166
Recettes propres	1 900	1 602
Recettes fléchées	5 000	0
Financements de l'État fléchés	2 000	0
Autres financements publics fléchés	3 000	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	20 816	23 980
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 048	4 079

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	0 0	858 592	1 345 1 126	0 0	0 0	0 3	0 3	858 595	1 345 1 129
MAD/Contributeur	0 0	2 140 1 078	1 893 1 237	0 0	0 0	0 0	0 0	2 140 1 078	1 893 1 237
Personnel	1 493 1 200	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 493 1 200	1 493 1 200
Projet NexSIS	0 0	2 844 4 182	2 289 3 959	0 0	0 0	11 755 17 946	12 489 15 521	14 599 22 127	14 778 19 480
SECOURIR	0 0	2 859 1 248	2 859 1 210	0 0	0 0	1 337 885	2 497 3 802	4 196 2 133	5 356 5 012
Total	1 493 1 200	8 701 7 100	8 386 7 532	0 0	0 0	13 092 18 833	14 986 19 326	23 286 27 134	24 865 28 059

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 048	4 079
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	59
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 048	4 138
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 048	4 138

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	59
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	59
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 048	4 079
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 048	4 079
Total des financements	4 048	4 138

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'évolution à la baisse de la trésorerie (-4 M€) est expliquée par l'insuffisance des recettes perçues (23,9 M€) par rapport aux dépenses payées (28,1 M€). Le tableau des équilibres financiers ci-dessous traduit ce financement du déficit budgétaire par le prélèvement sur la trésorerie [2]. Ce prélèvement était anticipé dès le BI 2024. En effet, le modèle de recettes de l'ANSC repose en partie sur la participation des SDIS à propos de laquelle il avait été fait le choix de la prudence au moment de la prévision. Si la ressource a finalement été supérieure aux attendus, la dépenses a augmenté à due concurrence pour permettre l'accélération des développements informatique et le prélèvement sur trésorerie anticipé en BI s'est réalisé en gestion.

[2] Les opérations non-budgétaires correspondent en recette et en dépense, pour un montant total de 58,8 k€ à deux rejets dépenses de l'ANSC pour un montant de 29 k€ chacun au titre de remboursement de frais de personne mis à disposition. Ces rejets ont été représentés pour paiement et ont été acceptés par le créancier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10	15	11
– sous plafond	10	14	10
– hors plafond		1	1
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>		1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

À fin 2023, l'agence n'a pas atteint son plafond d'emploi organisme (10,73 ETPT contre 15 ETPT programmés). Ce sont 10 ETPT sous plafond LFI qui ont été consommés sur 14 ETPT votés.

Cette sous-consommation se justifie par l'effet du départ d'agents partiellement compensé au cours de l'année engendrant de la vacance. Toutefois les effectifs sont presque stables par rapport à la situation de l'exercice précédent (10,45 ETPT).